هكذا من الاصل

Livres : Etats-Unis

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15



CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15229 – 7 F
VENDREDI 14 JANVIER 1994
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Relance franco-chinoise

IL y a deux lectures possibles du communiqué franco-chinois du 12 janvier sur la normalisation des relations entre les deux pays après l' «affaire» de *la vente de Mirage à Taïwan.* La première, que l'on fait à Pékin, est que la France a accepté de passer sous les fourches Caudines chinoises, échangeant la fin de sanctions commerciales contre la promesse de ne plus signer de contrats d'armements avec l'île rivale. L'intransigeance de Deng Xiaoping aurait donc payé.

La seconde, faite à Paris, est évidemment bien différente, sinon contraire; ce qui montre les avantages, ou les limites, du flou du vocabulaire diplomatique. M. Balladur, pour rétablir de bonnes relations mises à mal par ses prédécesseurs socialistes, et surtout par la vente de Mirage à Taïwan, a accepté de prendre en considération les impératifs de la politique chinoise, mais se réserve une – petite – porte de sortie : certaines ventes d'armes pourront être avalisées par Paris si elles ne sont pas jugées offensives, et offensantes, pour Pékin. Ce serait donc, toujours selon Paris, une victoire de la fermeté française.

EN fait, de part et d'autre, on désirait sortir de l'impasse. Pour Paris, tout d'abord, il s'agissait de redresser une balance commerciale déficitaire et de redonner leurs chances aux entreprises de l'Hexagone. Mais surtout de renouer avec l'une des principales puissances politiques, militaires et économiques de la planète, et de ne pas rester au piquet devant le «pactole» du marché chinois.

Pour Pékin, en délicatesse avec Washington sur les droits de l'homme, le commerce et les exportations de technologies nucléaire et balistique, et en conflit avec Londres à propos de Hongkong, rétablir des liens amicaux avec la France permettait de rompre un certain isolement.

TOUT est donc bien qui finit bien. Du moins si M. Balladur transforme l'essai lors de sa visite en Chine «dans un avenir proche». Entre-temps, il a confié la tâche de faire le premier voyage à Pékin à M. Peyrefitte. Mais ce dernier sera-t-il à même de faire comprendre la résolution française à ses interlocuteurs, afin que ceux-ci abandonnent l'espoir de pouvoir, à nouveau, faire pression sans vergogne sur Paris pour imposer leurs vues?

IL ne faut pas croire que l'avenir sera nécessairement radieux. Les Chinois ont montré le peu de cas qu'ils faisaient de leurs promesses d'avantages commerciaux. L'insistance avec laquelle les industriels français piaffent déjà d'impatience en comptant tout haut les milliards à gagner n'est pas nécessairement de bon aloi. Pékin – convaincu que les préoccupations «hypocrites» des Occidentaux sur les droits de l'homme finiront par s'effacer devant l'appât du gain – ne peut qu'en jouer pour placer la barre plus haut. Il faudra ensuite lutter contre la concurrence des autres grandes puissances industrielles, notamment l'Allemagne.

page 3

M 0147 - 0114 0 - 7,00 F

Renault, Framatome, Pechiney

Le gouvernement veut accélérer les privatisations dans l'industrie

Après l'échec de la fusion Renault-Volvo, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, a profité de ses vœux à la presse, mercredi 12 janvier, pour présenter ses priorités pour 1994 qui font une large place à la volonté du gouvernement d'accélérer les privatisations dans l'industrie. Celle de Renault reste à l'ordre du jour, celle de Framatome le devient officiellement. Quant à celle de Pechiney, le ministre a reçu mandat de Matignon pour la préparer, grâce à un rapprochement avec la Compagnie nationale du Rhône. Cette politique s'accompagnera d'une dérégulation des monopoles (EDF, France Telecom), même si le gouvernement entend s'entourer d'un maximum de précautions sociales.

L'équation Longuet

Carré, entreprenant, fonceur pour ne pas dire va-t-en-guerre, Gérard Longuet doit se contenter d'un premier bilan qui ne lui ressemble guère : ses succès, à de rares exceptions près, ne sont jamais complets; ses échecs ne lui sont jamais totalement imputables. Et pas seulement faute de temps.

Ministre «technicien», il peut se targuer, pour la première fois depuis une décennie, de traiter d'égal à égal avec son homologue de l'économie. La voix de l'avenue de Ségur porte jusqu'à Bercy, quand ses prédécesseurs ne se sont jamais affranchis d'une direction du Trésor protégée par l'ombre tutélaire de Pierre Bérégovoy. Si les Finances se voient contraintes, cette année, de desserrer si largement les cordons de la bourse pour renflouer les entreprises publiques, c'est, certes, parce que les pertes de celles-ci ont atteint des sommets.

Mais c'est aussi parce que Gérard Longuet a joué de ce poids retrouvé. Comme le dit un haut fonctionnaire, *«plus de neuf milliards de francs pour Bull, même sur deux ans, c'est inespéré»*. Entre Noël et le Jour de l'an, encore, Bercy a dû s'incliner et solder le plan de financement de recherche-développement de SGS-Thomson. Une bataille *«homérique»*, dit-on. Mais une bataille gagnée.

Sur le front du GATT, en revanche, que le ministre qualifie de *«dossier le plus important que j'ai eu à traiter»*, la victoire se fait moins totale. Non que Gérard Longuet ait mesuré son engagement : qui a vu son épuisement physique au lendemain du 15 décembre, sait que le ministre n'a ménagé ni son temps, ni ses forces.

PIERRE-ANGEL GAY
et CAROLINE MONNOT

Lire la suite page 18

La reprise du débat parlementaire sur l'éthique biomédicale

Le Sénat remet en cause les recherches sur l'embryon humain

Réuni en session extraordinaire, le Sénat examine, à partir du jeudi 13 janvier, les trois textes de loi sur la bioéthique qui avaient été adoptés en novembre 1992 par l'Assemblée nationale. Ces textes visent à doter la France d'une législation encadrant une série de pratiques médicales et de recherches scientifiques souvent controversées. Le gouvernement déposera plusieurs amendements, en vue notamment de restreindre les possibilités de recherche sur l'embryon humain. Pour sa part, la commission des affaires sociales du Sénat a annoncé qu'elle demanderait l'interdiction de la pratique du diagnostic préimplantatoire, technique permettant d'identifier au stade le plus précoce du développement embryonnaire la présence de certaines anomalies génétiques.



■ L'examen, par les sénateurs, des projets de loi sur la bioéthique : page 12
■ La mobilisation contre la révision de la loi Falloux : pages 10 et 11

Washington relance la polémique sur l'audiovisuel

La bataille de l'audiovisuel entre les Etats-Unis et l'Europe, provisoirement suspendue, en décembre, par l'exclusion de ce secteur du nouvel accord sur le commerce international, vient d'entrer dans une deuxième phase. Le négociateur américain, Mickey Kantor a brandi, mercredi 12 janvier, la menace de représailles pendant qu'à Los Angeles le vice-président des Etats-Unis, Albert Gore, confirmait la prochaine déréglementation des industries américaines de la communication qui va ouvrir la voie à la «révolution digitale» en combinant le téléphone, le câble et l'informatique.

page 14

Le sort des réfugiés palestiniens

L'accord signé le 13 septembre à Washington entre l'OLP et Israël ne concerne pas les quelque trois millions de réfugiés palestiniens partis de leurs foyers en 1948. Trop épineuse, cette question ne sera discutée que dans le cadre de la recherche d'un *statut définitif pour la Cisjordanie et Gaza. En attendant,* et depuis sa création en novembre 1948, c'est l'Agence générale des Nations unies de secours et de travaux pour les réfugiés du Proche-Orient (dont le sigle anglais est UNRWA) qui occupe une place centrale dans la vie quotidienne des réfugiés, aussi bien dans les territoires occupés par Israël que dans les «pays d'accueil», c'est-à-dire en Jordanie, au Liban et en Syrie.

page 7

(Publicité)

TAHAR BEN JELLOUN

TAHAR BEN JELLOUN
L'Homme rompu

Editions du Seuil

La malédiction de Vézelay

Comment réveiller un village-musée qui étouffe lentement, victime de sa somnolence et de trop de sollicitudes ?

VÉZELAY
de nos envoyés spéciaux

«Il y a une malédiction sur Vézelay. Il m'arrive même de maudire la basilique.» En cet hiver brumeux, les confidences des Vézeliens ne cadrent pas avec les cartes postales que près d'un million de touristes achètent chaque année dans le bourg fortifié de l'Yonne. *«On veut sauver les vieilles pierres, mais on tue le village»*, clame un commerçant. Car la nouvelle va bon train au bar-tabac de la rue Saint-Etienne. Ce n'est pas officiel, mais tous le savent : la rénovation et l'extension de l'hospice ne se feront pas. *«Un loupé de plus»*, constate un consommateur. L'échec de la maison de retraite (douze ans de procédure!) vient s'ajouter à la liste de projets mal préparés, inopportuns, avortés, qui alimentent la chronique vézelienne depuis quatre ans. Comme s'il était impossible au bourg médiéval de croître à l'ombre de la basilique Sainte-Madeleine où saint Bernard prêcha la deuxième croisade.

Mise à mal par les huguenots puis par les jacobins, relevée par Viollet-le-Duc, elle est classée monument historique depuis 1840; les remparts depuis 1875. Le site est protégé depuis 1943. Ultime protection, une plaque de marbre rappelle que la basilique et la «Colline éternelle» sont inscrites, depuis 1984, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

De quoi vit un village-musée dont la moindre dégradation *«serait une perte pour l'humanité»*? De la basilique et de son site imprenable, véritables «fonds de commerce» de la cité. Mais ce chef-lieu étouffe lentement : 574 habitants, dont 134 pensionnaires de l'hospice ou du foyer pour handicapés mentaux de la Maladrerie, situé dans le hameau de l'Etang. Il y a bien quelques «immigrés» célèbres, dont l'inamovible Jules Roy. Des «Parisiens», mais aussi près de 30 % de maisons inoccupées à l'intérieur des remparts.

Les commerces et boutiques saisonnières sont concentrés dans la rue Saint-Etienne, l'unique – et rude – artère qui monte vers la basilique. Les gens parlent encore du *«haut»* et du *«bas de la ville»*, mais de ville, il n'y en a plus depuis belle lurette. Le casse-tête est insoluble : comment réveiller Vézelay tout en «fixant» davantage des touristes qui ne passent qu'une heure dans ses remparts? Rénover – et agrandir – la maison de retraite, c'est donc dynamiser le village. *«Ce n'est pas un hospice, mais un mouroir»*, s'indigne un villageois. Le bâtiment est délabré : dortoirs surchargés, une baignoire pour trente-quatre pensionnaires (dont la moitié de grabataires) – une honte . Trente personnes ont d'ailleurs dû quitter cette vieille demeure en novembre dernier suite à la fermeture du premier étage. Pour des raisons de sécurité.

Agrandir? C'était risqué vu l'implantation de cet imposant édifice composite qui conjugue toute les époques mais s'intègre bien au site : à 75 mètres, en contrebas de la basilique, et juste au-dessus des remparts. Le bon sens imposait de construire plus grand, plus fonctionnel, pour beaucoup moins cher. Mais ailleurs. C'était l'avis du docteur Bernard Chardon. Avant qu'il ne devienne maire, en août 1992. *«Pas question!* ont répondu les villageois, *la tradition historique de Vézelay, c'est de protéger ses vieux et d'accueillir les malades. Et on voudrait les mettre dans les champs!»*

La maison de retraite est également le gros employeur (vingt personnes) du bourg. Voilà pourquoi Bernard Chardon a poursuivi ce projet entrepris par l'ancien maire, André Ginisty, en 1982. Après d'interminables années d'études, un concours est lancé en 1987. Sur cinquante candidats, cinq sont sélectionnés. Et un élu, en 1988 : l'agence Biro-Fernier. Mais le maire balaie le résultat et impose son candidat.

MICHEL GUERRIN
et EMMANUEL DE ROUX

Lire la suite page 17

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m; Allemagne, 2,50 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles-Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA, Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

L'ANNÉE 1993 PAR PLANTU

JANVIER

ITALIE : arrestation à Palerme du numéro un de la Mafia.

FÉVRIER

BOSNIE : les Américains parachutent des vivres et des médicaments.

PAS TRÈS PRÉCIS, LES TIRS AMÉRICAINS !

Pour nos amis Bosniaques

I ♥ SOMALIA

MARS

FRANCE : élections législatives.

AVRIL

SACRIFICES : premières mesures économiques d'Edouard Balladur.

VOUS ALLEZ PAYER PLUS D'IMPÔTS !

BRAVO !

C'EST PAS JUSTE !

MAI

PIERRE BÉRÉGOVOY : suicide de l'ancien premier ministre.

ICI, IL N'Y A QUE DES ROSES !

JUIN

GATT : les agriculteurs en colère.

BON, ALORS ?? QU'EST-CE QUE JE SÈME ?

UNE SECONDE ! LES DOUZE VIENNENT DE S'ASSEOIR AUTOUR DE LA TABLE !

JUILLET

FOOTBALL : affaire OM-Valenciennes.

QUOI ? PAS RÉGLEMENTAIRE, MON BALLON ? PREMIÈRE NOUVELLE !!??

250000

AOUT

FRANC : crise du système monétaire européen.

SOOORTEEEZ DU S.M.EEEE...

ARRÊTE SÉGUIN ! JE T'AI RECONNU !

SEPTEMBRE

PROCHE-ORIENT : Israël et l'OLP se reconnaissent mutuellement.

OCTOBRE

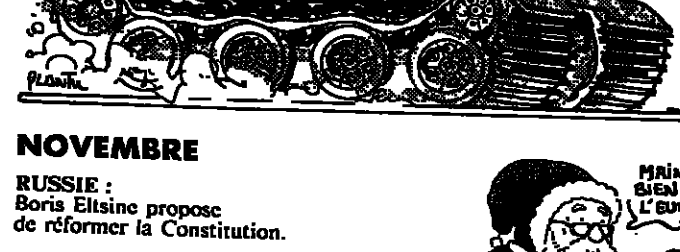
CINÉMA : mort de Federico Fellini.



NOVEMBRE

RUSSIE : Boris Eltsine propose de réformer la Constitution.

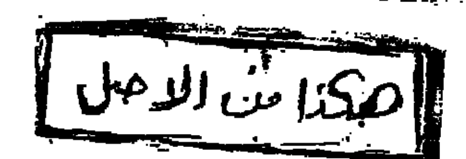




DÉCEMBRE

BOSNIE : Noël à Sarajevo.





La normalisation des relations entre la France et la Chine

■ REPRISE DES RELATIONS TRADITIONNELLES. Signé le 12 janvier, le communiqué conjoint franco-chinois prévoit de « restaurer les relations d'amitié et de coopération traditionnelles ».

■ VENTES D'ARMES A TAIWAN. La Chine accepte que les contrats d'armements français signés avec Taïwan soient honorés. Mais, pour l'avenir, l'analyse que font les deux capitales du texte n'est pas identique : Pékin s'oppose à toute nouvelle vente d'armes tandis que Paris se contente de « tenir compte » des préoccupations chinoises.

■ M. BALLADUR A PEKIN. Le premier ministre français doit se rendre en Chine « dans un avenir proche ».

Paris entend respecter ses engagements envers Taïwan

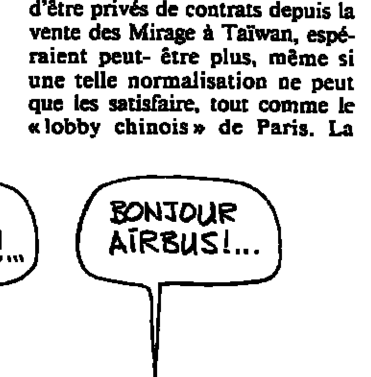
Le secret avait été bien gardé jusqu'à ce que Pékin brûle la politesse à Paris, par une indiscrétion un jour avant la date fixée du 12 janvier pour la publication d'un communiqué conjoint sur la normalisation des relations entre les deux pays (*le Monde* du 12 janvier). La fin de la brouille franco-chinoise, obtenue après de très dures discussions entre Jacques Friedmann, envoyé spécial d'Edouard Balladur, et un vice-ministre des affaires étrangères, Jiang Enzhu, connu pour sa fermeté dans les négociations sino-britanniques sur Hongkong, intervient à quelques jours de la date symbolique du 27 janvier, trentième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France de de Gaulle et la Chine de Mao Zedong.

Le communiqué conjoint, négocié pied à pied, mérite quelques commentaires. Tout d'abord, le fait que Paris réaffirme qu'il reconnaît l'unité légale de la Chine sous la houlette du gouvernement populaire de Pékin n'a rien de nouveau. Ce fut, et cela reste, la position permanente de la France. Mais la Chine avait insisté pour que cela figure, noir sur blanc, dans le texte, juste après l'officialisation de la restauration de *« leurs relations d'amitié et de coopération traditionnelles »*.

La partie la plus délicate concerne, bien entendu, les ventes d'armes françaises à Taïwan. Pékin exigeait qu'il y soit mis un terme définitif, Paris insistait pour respecter la parole donnée. La forme semble donner raison aux Chinois, contraints toutefois d'accepter que les contrats signés (vente de frégates et de Mirage) soient menés à terme. Mais, à y regarder de plus près, il faut noter que les deux parties se sont contentées de réaffirmer leur position. Pékin juge que toute vente d'armes *« porte atteinte à la souveraineté, à la sécurité et à la réunification de la Chine »* et *« s'y oppose fermement »*. Paris se contente de *« tenir compte de ces préoccupations »* et s'engage à ne pas autoriser de nouvelles participations françaises à l'armement de l'île.

« Retenue » française

Mais, à lire entre les lignes et à écouter les décodages français, tout ne paraît pas si simple. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, s'est contenté de parler de *« retenue »* française. D'autres indiquent que, si les deux parties avaient été entièrement d'accord, une seule phrase aurait suffi dans le communiqué pour le dire. D'autres encore expliquent que *« tenir compte »* du point de vue chinois ne veut pas dire s'y plier, ce qui laisse supposer que des matériels militaires ne portant pas atteinte à la sécurité de la Chine pourraient à nouveau prendre le chemin de Taïpeh. A condition qu'ils ne soient pas offensifs, qu'ils ne donnent pas à Taïwan une capacité de *« se projeter »* en direction du continent, et que la plus grande discrétion soit, bien entendu, de mise. Pékin s'est donc finalement rangé à des arguments français qui lui avaient longtemps paru inacceptables. Paris obtient, en outre, le droit de participer à nouveau à la course aux contrats juteux que la Chine met à l'encan dans le cadre de son nouveau « grand bond en avant » dans le développement économique. Ni plus, ni moins que le droit de concourir à égalité avec les autres. Les industriels français, qui se plaignaient d'être privés de contrats depuis la vente des Mirage à Taïwan, espéraient peut- être plus, même si une telle normalisation ne peut que les satisfaire, tout comme le « lobby chinois » de Paris. La perte a été estimée à 3 milliards de francs par Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.





C'est un ancien ministre du général de Gaulle qui a été chargé de relancer les relations bilatérales, une fois le train sur les rails. Sans conteste le plus prochinois des hommes politiques français, Alain Peyrefitte va préparer une visite à Pékin d'Edouard Balladur, que M. Juppé a annoncée pour le mois de mars – sans doute à l'occasion de l'inauguration de la centrale nucléaire de Daya Bay – tandis que Matignon conserve le mutisme sur les dates. Il est vrai que le premier ministre français a également des préoccupations de politique intérieure...

De toute manière, il n'était pas question que M. Balladur fasse le voyage dans la foulée du communiqué, comme l'aurait souhaité Pékin. D'autant qu'un trentième anniversaire, cela peut se fêter une année durant. Cette visite, *quand elle aura lieu, devrait* manifester le rétablissement de bonnes relations avec l'empire du Milieu et le retour de la politique française à un équilibre dans ses relations avec les deux pôles du balancier chinois, Pékin, grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et partenaire commercial potentiel, et Taïwan, « Etat » fantôme mais partenaire réel. Longtemps tenue en lisière, l'île était devenue l'objet de tous les soins depuis quelques années. M. Balladur veut revenir, là comme ailleurs, à plus de modération.

Paris espère que Taïwan le comprendra. Même si les autorités de Taïpeh ont fait connaître leur *« profond regret »* devant le libellé du communiqué. Tiananmen est donc relégué dans les dossiers du passé. Même si certaines sanctions restent, officiellement, en vigueur. Le chancelier Kohl, lors de sa récente – et fructueuse sur le plan commercial – visite, avait montré le peu de cas qu'il en faisait en invitant en Allemagne Jiang Zemin, chef de l'Etat, et du PCC. La France a fait passer, elle, ses intérêts économiques et diplomatiques avant les droits de l'homme. Tout en réaffirmant, selon M. Juppé, que *« nous en parlons chaque fois que c'est nécessaire »*. Ni plus ni moins.

PATRICE DE BEER

Le communiqué conjoint

« Jacques Friedmann, envoyé spécial d'Edouard Balladur, premier ministre de la République française, s'est rendu à Pékin du 23 au 28 décembre 1993. Il a été reçu par Li Peng, premier ministre, et Qian Qichen, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, et s'est entretenu avec Jiang Enzhu, vice-ministre des affaires étrangères.

Au terme de ces entretiens, les deux parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

Les deux parties sont d'avis que la France et la Chine doivent restaurer leurs relations d'amitié et de coopération traditionnelles sur la base des principes qui ont présidé à l'établissement des relations diplomatiqes entre les deux pays.

La partie chinoise a réaffirmé sa position de principe constante sur le problème de Taïwan. La partie française a confirmé que le gouvernement français reconnaît le gouvernement de la République populaire de Chine comme l'unique gouvernement légal de la Chine et Taïwan comme une partie intégrante du territoire chinois.

La partie chinoise réaffirme que la vente d'armes de quelque type que ce soit à Taïwan porte atteinte à la souveraineté, à la sécurité et à la réunification de la Chine et que le gouvernement chinois s'y oppose fermement. Pour tenir compte des préoccupations de la partie chinoise, le gouvernement français s'engage à ne pas autoriser à l'avenir les entreprises françaises à participer à l'armement de Taiwan.

Les gouvernement français et chinois entendent renforcer leurs consultations politiques, tenir des rencontres régulières et développer la coopération économique et commerciale entre les deux pays. La partie chinoise déclare que les entreprises françaises seront les bienvenues sur le marché chinois pour participer à la concurrence sur un pied d'égalité.

Les deux parties sont convenues qu'Edouard Balladur effectuerait une visite officielle en Chine dans un avenir proche. »

Michel Rocard « indigné ». – *« Déshonorant »*, *« inintelligent »*, *« mauvais calcul »* : Michel Rocard s'est déclaré, jeudi 13 janvier sur Europe 1, *« indigné »* par la décision du gouvernement français à l'égard de Taïwan. *« Il s'agit de la renonciation à une ligne courageuse qui était de garder des bonnes relations avec les deux Chines »*, a expliqué le premier secrétaire du PS.

AIRBUS : priorité à la Chine. – Airbus Industrie, le consortium européen qui construit des avions commerciaux, estime que le réchauffement des relations entre Paris et Pékin *« facilitera grandement le dialogue avec des acheteurs potentiels en Chine, pays qui a un besoin considérable de transports intérieurs »*. Estimant les capacités du marché chinois à six cent vingt appareils de plus de cent trente places d'ici à l'an 2005, Airbus a décidé d'étoffer son bureau de Pékin et de créer en Chine un centre de formation de pilotes. En novembre 1993, Airbus avait vendu six quadriréacteurs A-340 grâce au président allemand de son conseil de surveillance à l'occasion de la visite à Pékin du chancelier Kohl.

Pékin considère que M. Balladur s'est plié à ses exigences

PÉKIN

de notre correspondant

Quatorze centimètres carrés. C'est l'avantage accordé à la France, en première page du *Quotidien du peuple*, jeudi 13 janvier, sur le Lesotho, premier pays d'Afrique à avoir retransféré son ambassade de Taïwan à Pékin. L'information se voit consacrer par Pékin un traitement presque aussi important que la normalisation des relations franco-chinoises.

Cette présentation, dans l'organe du pouvoir chinois, du communiqué conjoint publié la veille donne la mesure du *kowtow* (prosternation) que Pékin estime avoir contraint Paris à accomplir devant le Trône céleste. Le communiqué l'indique clairement : la France se plie à deux exigences chinoises (unicité du gouvernement légal, fin des ventes d'armes à Taïwan), en échange de quoi Pékin *« déclare »* sa bienvenue aux entreprises françaises.

Seule petite déconvenue pour la Chine : M. Balladur n'effectuera pas le pèlerinage vers l'empire du Milieu pour le 27 janvier, jour du trentième anniversaire des relations entre les deux pays, mais seulement un peu plus tard. Pour couronner cette opération et préparer sa visite, M. Balladur a demandé à Alain Peyrefitte, spécialiste d'un épisode de l'Histoire où – il y a deux siècles – la Chine exigea que le représentant de la couronne britannique s'humilie devant elle, de se rendre à Pékin à l'occasion de cet anniversaire. Les relations franco-chinoises paraissent ainsi reprendre le chemin de l'éternel marché de dupes qu'elles furent jusqu'à la crise des ventes d'armes à Taïwan. Certes, la formulation de ce *« retour à la normale »*, selon les termes de Pékin, permettra à la France de signer quelques contrats industriels importants, comme, peut-on espérer, ceux qu'Alcatel dit avoir pratiquement conclus pour un montant de 2 milliards de francs. De même peut-on raisonnablement penser que la Chine accélérera les négociations devant mener à la construction par la France de la deuxième phase du programme nucléaire civil de Daya Bay.

Mais, un an, à quelques jours près, après la fermeture unilatérale par Pékin du consulat général français à Canton en rétorsion contre les ventes de Mirage 2000-5 à Taïwan, on ne peut pas dire que cette normalisation traduise une volonté de recadrer les relations avec la Chine sur une base moins désavantageuse qu'avant la brouille. Or, c'est précisément ce désavantage, camouflé en *« équité »* dans le jargon diplomatique chinois, qui avait été à l'origine des ventes de fournitures militaires françaises à l'île qui échappe au contrôle de Pékin.

Satisfaction pour Li Peng

Du temps où Paris et Pékin faisaient état du caractère « privilégié » de leurs rapports, ceux-ci n'ont pas pour autant donné lieu à des visites de haut niveau d'une fréquence exceptionnelle menant à la conclusion de brassées considérables de contrats économiques. M. Balladur ne sera que le second chef du gouvernement français à effectuer une visite en Chine en seize ans. La dernière en date remonte à 1978. Il s'agissait alors de Raymond Barre.

Le premier chef du gouvernement chinois à se rendre en France avait été Hua Guofeng, en 1979, alors qu'il était déjà en train de perdre le pouvoir. Le second et dernier en date fut, en 1984, Zhao Ziyang, aujourd'hui assigné à résidence pour avoir fait preuve de *« libéralisme bourgeois »* en 1989.

Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand se sont tous trois rendus en Chine en chefs de l'Etat, le dernier en mai 1983. Deng Xiaoping avait visité la France en 1975 alors qu'il n'était que vice-premier ministre et allait bientôt être disgracié, pour la deuxième fois de sa carrière.

Depuis Tiananmen, seuls Roland Dumas, en qualité de ministre des affaires étrangères, et Hubert Curien, alors ministre de la recherche et de la technologie, se sont rendus à Pékin en visite officielle. Dominique Strauss-Kahn, qui était, à l'époque, ministre du commerce extérieur, fit, à l'été 1992, lors de la négociation sur les ventes de Mirage à Taïwan, un aller-retour aussi bref que remarqué. Parmi les autres visiteurs français célèbres venus en Chine depuis Tiananmen, figurent Raymond Barre, Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing...

Les relations franco-chinoises s'étaient dégradées peu après l'accession de M. Li au poste de premier ministre, en 1987, au cours d'une phase de répression anti-contestataires. Celui-ci, qui s'est illustré par sa réticence devant les réformes économiques, ainsi que par sa prestation archi-dogmatique durant la crise de Tiananmen, et n'a que très récemment rejoint le capitalisme dictatorial voulu par M. Deng, se fera donc un plaisir personnel de serrer la main au chef du gouvernement français. Pékin présentera cette visite comme le couronnement de sa politique de fermeté sur la question des droits de l'homme. Il ne lui restera plus ensuite qu'à recevoir Bill Clinton pour parachever sa démonstration sur l'absence de sérieux des Occidentaux dans leur condamnation de la répression.

Si la « realpolitik » impose de modérer l'importance accordée aux droits de l'homme, on ne voit pas vraiment en quoi ce trentième anniversaire justifie un complet retour à une politique gaullienne. Ni le dixième, ni le vingtième, ni le vingt-cinquième anniversaire de ces relations n'avaient fait l'objet de célébrations particulières. Et, ces derniers temps, Pékin a multiplié les gestes de mépris envers Paris, que ce soit dans les relations politiques, économiques ou culturelles.

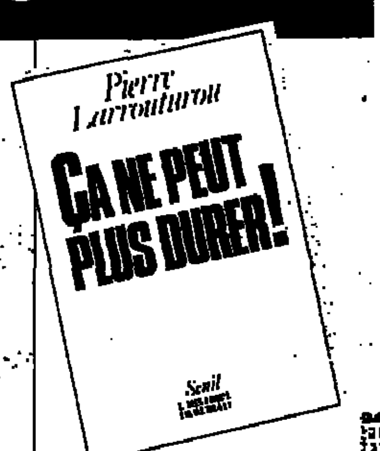
Une reprise des contacts gouvernementaux était, certes, nécessaire et souhaitable maintenant que Pékin n'exige plus l'annulation des ventes d'armes passées à Taïwan. Mais le somptueux cadeau qu'est la venue de M. Balladur suppose que Paris ait fait comprendre à Pékin qu'il n'était plus disposé à donner beaucoup pour recevoir très peu. On a du mal à lire pareille fermeté dans le « communiqué conjoint » franco-chinois...

FRANCIS DERON

12 PROPOSITIONS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE

Un "état des lieux" sans complaisance, un cri d'alarme et une invitation à l'action immédiate.

Collection L'Histoire immédiate dirigée par Jean-Claude Guillebaud



Editions du Seuil

ASIE

Afghanistan : la « cinquième bataille de Kaboul »

La reprise des combats depuis le 1er janvier remet en cause les efforts de reconstruction d'un Etat

Les combats de ces derniers jours en Afghanistan ont été parmi les plus meurtriers depuis la victoire des islamistes sur les communistes, en avril 1992. La « cinquième bataille de Kaboul » – qui oppose, cette fois, les troupes fidèles au président Rabbani à une étonnante coalition des Ouzbeks du général Rachid Dostom, naguère communiste, et du premier ministre intégriste, Gulbuddin Hekmatyar – a ainsi vu, pour la première fois, chacun des camps utiliser l'aviation pour pilonner les positions de l'autre et des adversaires s'affronter au corps à corps. Mercredi 12 janvier, l'aviation rebelle a ainsi, par trois fois, bombardé le palais présidentiel. Ces combats ont, depuis le 1er janvier, fait plus de 3 000 blessés et des centaines de morts, surtout civils. Le chiffre de 2 000 circulait dans des milieux proches de la Croix-Rouge. Les quatre premières « batailles » avaient fait environ 10 000 victimes.

Pourtant, cette fois encore, les positions militaires ont, selon toute apparence, peu changé. L'évolution la plus notable sur le terrain concerne l'aérodrome de la capitale : il était tenu par « l'alliance du Nord », formée, au début de 1992, entre les troupes du commandant Ahmed Shah Massoud et le général Dostom pour abattre le président Najibullah ; il est désormais aux mains des soldats, dits « du ministère de la défense », du général Massoud, a câblé le représentant à Kaboul de l'agence AP. A l'inverse, dans le Nord, a indiqué au *Monde* un diplomate en poste à Mazar-i-Sharif, capitale du Nord de l'Afghanistan, replié en Asie centrale en raison des combats, les Ouzbeks ont chassé les représentants du Jamiat-e-Islami, parti du président Rabbani et du général Massoud. Ainsi se trouve rompue cette alliance qui était l'un des piliers d'un virtuel Afghanistan nouveau.

C'est dire qu'à l'inverse des positions militaires, les données politiques sont nettement altérées. En particulier, le commencement de reconstruction de l'Etat qu'avait, en 1993, entrepris le « pouvoir Jamiat » – nom souvent donné au camp présidentiel modéré dirigé par des Tadjiks mais qui commençait à attirer des Pashtouns, l'ethnie longtemps dominante, au détriment de M. Hekmatyar – est sérieusement remis en cause. Le réseau d'alliances que Kaboul avait entrepris de composer avec certains des principaux pouvoirs régionaux semi-autonomes, et aussi, souvent moyennant finances, avec de petits commandants de toutes obédiences, est fortement secoué.

Les clivages ethniques exacerbés

Ce retour en arrière n'est qu'en partie compensé par le fait que les chiites de Kaboul sont demeurés neutres, alors qu'ils avaient été, en 1993, les ennemis les plus acharnés du Jamiat en général et de Massoud en particulier. Des négociations en cours de longue date entre M. Rabbani et certains membres de l'alliance chiite Wahdat ont peut-être ainsi porté leurs fruits. Par ailleurs, le camp présidentiel assure que la quasi-totalité de la demi-douzaine de partis sunnites à dominante pashtoune se sont déclarés hostiles à l'alliance contrenature Hekmatyar-Dostom, à défaut de se porter résolument aux côtés de M. Rabbani.

Les récents événements ont encore accentué les clivages ethniques, une malédiction contre laquelle tentait de lutter Kaboul. A Mazar-i-Sharif, le général Dostom a réagi en resserrant autour de lui son entourage ouzbek. Le général Mohmen, un Tadjik dont l'insubordination avait été la première étape de la chute de Najibullah, a péri dans un accident d'hélicoptère qui paraîtra nécessairement suspect du fait que l'officier, connu pour sa volonté de reconstruire un Etat afghan, assurait la liaison entre les généraux Dostom et Massoud.

Le général takjik Hilal, commandant de l'aviation du Nord, longtemps proche conseiller de Dostom (1), a été nommé en remplacement du général Mohmen chef de la place de Hayratan, à la frontière de l'Ouzbékistan, loin du pouvoir de Mazar-i-Sharif. Et l'on signale que des gens ont été écharpés dans le Nord simplement parce qu'ils portaient le pacoul, ce bonnet de feutre qui est devenu l'emblème des moudjahidines tadjiks.

Plus grave encore peut-être, l'image de l'Afghanistan comme pays émergeant lentement du chaos après quinze ans d'une guerre cruelle est de nouveau altérée. L'ONU ne pourra si facilement oublier le pillage, ces derniers jours, à Mazar-i-Sharif, des bureaux du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la *guest-thouse* (hôtel) de l'ONU.

Reste une question malaisée : pourquoi le général Dostom a-t-il cru nécessaire de rompre une nouvelle fois son alliance avec Ahmed Shah Massoud (2) ? Certains « afghanologues » sont moins surpris qu'on ne l'imaginerait par le soudain retournement d'un premier ministre devenu compagnon d'armes d'un Dostom dont il exigeait le départ avec tant de véhémence qu'il n'a pas hésité pour l'obtenir à lancer des milliers de roquettes sur sa propre capitale, y faisant des milliers de morts. *« Hekmatyar veut le pouvoir et n'hésitera pas, pour l'obtenir, à s'allier avec le diable lui-même »*, nous dit un interlocuteur.

Quelles ont été les motivations du général Dostom, dont le récent pèlerinage à La Mecque ne suffit certes pas à faire oublier son ancienne méfiance envers les islamistes ? En attaquant les « présidentiels » à Kaboul, il pourrait avoir répondu à une constante pression à son encontre des forces du Jamiat. Son allié, Rasoul Palawan, est en effet attaqué depuis des mois dans la province de Faryab, au Nord-Ouest, par des forces d'Ismaïl Khan, « émir » de Hérat et lui-même « jamiati ».

En novembre, une alliance intégriste basée à Kunduz (Nord-Est), comprenant des commandants du Jamiat, a pris à Dostom la ville de Sher Khan Bandcar, à la frontière du Tadjikistan. Une médiation du président Rabbani la lui avait rendue, mais la méfiance demeurait très forte, d'autant que la rumeur circulait à Kaboul voulait, cet automne, que la prochaine cible de Massoud, après Hekmatyar, serait Dostom (*le Monde* du 20 novembre). Quoi qu'il en soit, l'idée d'un futur Afghanistan unitaire a reculé (3) et la conviction que les combats en cours ne s'arrêteront pas si aisément est aujourd'hui la plus répandue parmi les observateurs.

JEAN-PIERRE CLERC

(1) Que l'on avait, sur la foi d'une dépêche d'agence, cru décédé dans le même « accident » que le général Mohmen.

(2) Déjà, fin 1992, le général Dostom s'était éloigné du camp présidentiel avant de renouer, en juillet, avec M. Rabbani.

(3) Ne serait-ce que parce que le général Dostom, seul des chefs de guerre afghans, s'est prononcé pour un avenir de type fédéral.

EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les dirigeants de l'OTAN relativisent les menaces de frappe aérienne

Cinq personnes ont été tuées, mercredi 12 janvier, à Sarajevo, où la population ne se fait guère d'illusions sur les menaces de frappes aériennes réitérées la veille lors du sommet de l'OTAN. Le pont aérien avec la capitale bosniaque, qui avait été suspendu pendant une journée à la suite de l'explosion d'une roquette sur la piste de l'aéroport, a pu être rétabli mercredi.

En revanche, les Serbes encerclant l'enclave musulmane de Maglaj, dans le centre de la Bosnie, ont empêché un convoi de neuf camions de l'ONU de traverser leurs lignes pour approvisionner la population, qui n'a pas reçu d'aide alimentaire par la route depuis le 25 octobre. Un représentant de l'ONU a vainement négocié avec les Serbes toute la journée. La situation reste, par ailleurs, inchangée à l'aéroport de Tuzla, dont le leader serbe Radovan Karadzic refuse la réouverture, malgré les pressions des dirigeants de l'OTAN.

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a ordonné une étude préliminaire, qui devrait lui être remise le 17 janvier, sur d'éventuelles frappes aériennes pour rouvrir l'aéroport de Tuzla et permettre la relève de « casques bleus » bloqués à Srebrenica, les deux actions spécifiques annoncées par les dirigeants de l'OTAN.

Les divers commentaires faits sur le sommet de Bruxelles confirment cependant que les alliés sont très peu disposés à recourir aux frappes aériennes. Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a fait part, mercredi, de son inquiétude : *« Si l'on tire sur la route de Srebrenica, les soldats qui sont dans cette zone étant des soldats canadiens, donc c'est un problème canadien »*. Et le premier ministre britannique, John Major, a rappelé devant les Communes les réserves émises par les militaires de la FORPRONU euxmêmes sur les frappes aériennes. Il a affirmé que la priorité restait la sécurité des « casques bleus » et que la décision de recourir à l'aviation leur revenait. Le ministre grec de la défense, Gerassimos Arsenis, a indiqué que *« la tendance ne va pas dans cette direction en ce moment »*.

Enfin, le chef d'état major américain, le général John Shalikashvili, a douté de la possibilité de rouvrir un aéroport uniquement avec des moyens aériens. Ces derniers ne peuvent que servir à renforcer des opérations au sol, a-t-il dit. Il a confirmé que le dispositif aérien était prêt, mais, a-t-il ajouté, *« les frappes doivent être demandées et agréées par les hommes au sol »*. – *(AFP, Reuter.)*

Les Français hostiles à un retrait des « casques bleus », selon un sondage. – Selon un sondage BVA réalisé pour le Service d'information des armées (Sirpa), 47 % des Français souhaitent une accentuation de l'action militaire de l'ONU en Bosnie, contre 34 % qui estiment qu'il faut poursuivre l'aide humanitaire sans intervenir dans les combats et 12 % qui pensent qu'il faut quitter l'ex-Yougoslavie au printemps prochain. Les Français sont défavorables à 51 % à des attaques aériennes qui entraîneraient des risques au sol pour les « casques bleus ». 62 % jugent utile la présence des forces de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie. 85 % se disent concernés ou très concernés par le conflit. Ce sondage a été réalisé les 8 et 9 janvier auprès de 957 personnes. – *(Reuter.)*



EN BREF

ALLEMAGNE : premier procès pour terrorisme d'un ex-officier de la Stasi. – Helmut Voigt, cinquante et un ans, ex-officier de la Stasi (police secrète de la RDA), accusé d'avoir aidé le groupe du terroriste international Carlos à organiser un attentat antifrançais à Berlin le 25 août 1983, a comparu mercredi 12 janvier devant un tribunal de Berlin. Cette attaque contre le centre culturel français de Berlin-Ouest avait fait un mort et vingt-trois blessés. C'est la première fois depuis la disparition de la RDA qu'un ancien responsable de la Stasi est jugé dans une affaire de terrorisme. – *(AFP.)*

Perquisition dans les locaux de l'hebdomadaire *Focus*. – La police de Munich a perquisitionné, mercredi 12 janvier, dans les locaux de l'hebdomadaire allemand *Focus*, à la suite de la publication par ce magazine, début septembre, d'un extrait d'un rapport confidentiel de la police criminelle (BKA). L'article de *Focus* apportait des informations sur la fusillade de Bad-Kleinen, le 27 juin 1993, au cours de laquelle un policier et un terroriste présumé de la Fraction armée rouge (RAF, extrême gauche) avaient trouvé la mort, dans des circonstances mal éclaircies. Le procureur cherchait, mais en vain, des preuves de *« corruption »* présumée par *Focus* d'un fonctionnaire du BKA. – *(AFP.)*

ETATS-UNIS : la ville de Los Angeles prête à dédommager Rodney King. – La ville de Los Angeles a reconnu, mercredi 12 janvier, sa responsabilité légale dans l'affaire Rodney King et va demander à la justice de déterminer le montant de dédommagements qui lui seront accordés. Les membres du conseil municipal ont indiqué qu'ils souhaitaient éviter un autre procès comme celui qui avait suivi le passage à tabac de l'automobiliste noir par quatre policiers blancs en mars 1991. – *(AFP.)*

LETTONIE : la Suède dénonce la menace d'intervention militaire russe. – La menace d'intervention militaire dont la Lettonie a fait l'objet est *« inacceptable, contraire aux principes de la CSCE et ne saurait passer inaperçue »*, a affirmé, mercredi 12 janvier, le ministère suédois des affaires étrangères. Moscou avait mis en état d'alerte, lundi, les troupes russes stationnées en Lettonie et des parachutistes à la frontière après l'arrestation de deux généraux à l'initiative d'un élu local letton – incident pour lequel la Russie a obtenu ensuite des excuses officielles de Riga. – *(AFP.)*

NORVÈGE : décès du ministre des affaires étrangères. – Le ministre norvégien des affaires étrangères, Johann Joergen Holst est décédé jeudi 13 janvier à Oslo à l'âge de 56 ans, a annoncé l'agence norvégienne NTB. M. Holstavait servi d'intermédiaire dans les négociations secrètes entre Israël et l'OLP qui ont abouti à la signature de la Déclaration de principes le 13 septembre dernier à Washington. Il avait été hospitalisé le 16 décembre 1993 au retour d'un voyage officiel à Madrid, en raison d'une commotion cérébrale. *(AFP.)*

PÉROU : treize morts dont un général dans un accident d'hélicoptère. – Treize gradés de l'armée péruvienne, dont un général et deux colonels, sont morts, mercredi 12 janvier, dans un accident d'hélicoptère survenu sur l'aéroport de Cuzco (1 100 km au sud de Lima), selon un communiqué des autorités militaires. Le général Jose Pico Alcade était le commandant de la 4e région militaire basée à Cuzco. L'hélicoptère, de fabrication soviétique, s'est écrasé au sol pour une raison inconnue. – *(AFP.)*

ROUMANIE : nomination d'un nouveau directeur général de la télévision. – Le chef du département d'informations du gouvernement roumain, Dumitru Popa, a été nommé, mardi 11 janvier, directeur général de la télévision roumaine. Ce poste était jusqu'alors occupé par Paul Everac, qui a présenté, lundi, sa démission, sous la pression des syndicats de la télévision, de plusieurs membres du Conseil national de l'audiovisuel et d'une grande partie de l'opinion publique, qui lui reprochaient ses sympathies pour les milieux nationalistes roumains. Les appels à la démission de M. Everac s'étaient multipliés après la diffusion du programme du Jour de l'an, qu'il avait lui-même conçu et que la presse avait jugé particulièrement vulgaire. – *(AFP.)*

ROYAUME-UNI : une femme soldat grièvement blessée à Belfast. – Une femme soldat britannique, membre du Corps d'armée royal féminin, a été grièvement blessée par balles, mercredi 12 janvier, lors d'une patrouille dans un quartier catholique du nord de Belfast, en Irlande du Nord. La patrouille prise pour cible a répliqué aux coups de feu et interpellé deux hommes. – *(AFP.)*

SOUDAN : défection du vice-président du Parlement. – Pour protester contre la guerre menée par le régime islamiste de Khartoum contre le Sud Soudanais, chrétien et animiste, le vice-président de l'Assemblée nationale transitoire, Aldo Ajo Deng, a annoncé, mercredi 12 janvier à Londres, sa défection. Le gouvernement britannique a refusé de dire si M. Deng avait demandé l'asile politique. A Khartoum, le président de l'Assemblée a vivement critiqué la décision de M. Deng qui, a-t-il dit, est *« un maillon du complot ourdi »* contre le Soudan. – *(AP.)*

TURQUIE : arrestation du rédacteur en chef du quotidien pro-kurde « Ozgur Gundem ». – Kemal Sahin, le rédacteur en chef du quotidien turc pro-kurde *Ozgur Gundem*, a été arrêté mercredi 12 janvier à Istanbul sur ordre de la cour de sûreté de l'Etat de cette ville pour *« propagande séparatiste par voie de publication »*, rapporte l'agence turque semi-officielle Anatolie. Il s'agit du troisième responsable de ce journal arrêté dans le cadre d'enquêtes destinées à prouver, selon la police, des *« liens organiques »* avec les rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste). – *(AFP.)*

هكذا من الاصل

La visite du président américain dans les pays d'Europe de l'Est

Bill Clinton cherche à percer les intentions de Boris Eltsine

MOSCOU

de notre correspondant

Accueilli jeudi 13 janvier au matin par Boris Eltsine dans la salle Saint Georges du Kremlin, le président Bill Clinton a d'emblée évoqué ses deux préoccupations majeures pour cette première visite à Moscou : intégrer la Russie à l'Europe et assurer la poursuite des réformes à l'intérieur du pays. Arrivé de Kiev à une heure du matin, et après une courte nuit passée à l'hotel «Radisson Slavianskaia», curieusement préféré à la résidence de l'ambassade américaine, M. Clinton pénétrait dès neuf heures dans l'enceinte du Kremlin pour la traditionnelle cérémonie d'accueil officiel. *«Nous allons travailler ensemble»* sur la manière *«d'utiliser le partenariat pour la paix pour développer la sécurité à travers l'Europe et pour avoir, pour la première fois dans l'histoire, une Europe qui ne soit pas divisée par des lignes artificielles entre les peuples»*, a déclaré le président américain. Et puis, a ajouté M. Clinton, *«nous allons discuter de manière détaillée de ce que nous pouvons faire pour que les réformes se poursuivent»*. Une phrase qui reflète à la fois l'inquiétude suscitée à Washington par les derniers développements de la politique intérieure russe, et la conviction que l'Amérique peut jouer un rôle positif et déterminant pour l'avenir de la Russie.

En principe, cette visite de deux jours et trois nuits ne devrait apporter ni surprise ni grand résultat. Le principal a en effet été acquis avant même que M. Clinton ne pose le pied sur le sol russe. Il s'agit essentiellement du soutien apparemment indéfectible de l'administration américaine à la personne de Boris Eltsine, réaffirmée à chaque occasion possible tout au long de l'année écoulée, et tout particulièrement au lendemain des sanglants évènements d'octobre. Il s'agit ensuite de la claire priorité accordée par Washington à la Russie, aussi bien par rapport aux autres États de l'ex-URSS que par rapport aux pays de l'est européen : de ce souci de ne rien faire qui puisse déplaire à Moscou est née l'idée d'un Partenariat pour la paix ouvert à la Russie, apportée en cadeau au Kremlin dès octobre dernier par le secrétaire d'Etat Warren Christopher, et que le président Clinton, sur le chemin de Moscou, a fait accepter à des dirigeants est-européens qui n'avaient guère d'autre choix. Le dernier «résultat» majeur a lui aussi été obtenu à l'avance, fût-ce à la dernière minute et au forceps : Washington a fini par convaincre Kiev de renoncer à terme, moyennant des compensations encore mal connues, à ses armes nucléaires. Ce *«succès majeur»* revendiqué par la Maison Blanche est aussi, d'une certaine manière, un cadeau à Moscou, qui vivait très mal les réticences de l'Ukraine à accepter de rentrer dans le rang des puissances de deuxième catégorie, parce que non nucléaires. Reste un point sur lequel les Russes sont demandeurs : *«la reconnaissance à la Russie d'un rôle particulier sur l'ensemble du territoire de l'ex-Urss»* – sujet qui, à en croire un conseiller du président russe, M. Migranian, sera aussi au menu des entretiens. Ce serait là une bien jolie cerise sur le gâteau de M. Eltsine, mais le reste du monde pourrait s'en émouvoir, et il n'est pas sûr que M. Clinton s'aventure à découvert sur ce terrain glissant.

Déboires au Parlement

Le thème de l'aide économique à la Russie, prioritaire lors des derniers sommets, à Vancouver et à Tokyo en particulier, est cette fois délibérément relégué au second plan. Les Russes, tout particulièrement l'opinion publique, n'y croient plus, et trop insister sur le sujet ne pourrait que donner des arguments aux adversaires de Boris Eltsine. Les Américains quant à eux, également pour des raisons de politique intérieure, n'ont pas envie de trop puiser dans leurs caisses. Au lendemain des élections russes, ils ont bien entrepris de faire pression sur les institutions internationales, le FMI en particulier, leur reprochant d'être trop exigeants à l'égard de la Russie et les incitant à délier plus largement les cordons de la bourse. Mais il apparait qu'à la réflexion ils ont plus ou moins renoncé à cette approche . Bien entendu, il sera tout de même question d'aide économique, mais dans un habillage différent : Washington entend désormais contribuer à la constitution *«d'un filet de sécurité»* destiné à protéger la population russe des effets trop douloureux d'une réforme économique qu'il convient non pas de freiner, mais au contraire d'accélerer.

Le problème est que personne à ce jour ne semble vraiment connaître les intentions de Boris Eltsine en la matière . Depuis le scrutin de décembre, le président russe s'est borné sur ce sujet à des déclarations plutôt vagues, et il a retardé la formation d'un nouveau gouvernement. La seule certitude est que le cabinet – dont les prérogatives seront diminuées au profit d'un appareil présidentiel de plus en plus imposant – restera conduit par M. Viktor Tchernomyrdine, qui est tout le contraire d'un libéral et ne perd pas une occasion de dire du mal de la *«thérapie de choc»* imposée à l'origine par le premier vice-premier ministre Egor Gaïdar.

Depuis quelques jours, M. Gaïdar, les ministres qui lui sont proches et ses amis du «Choix de la Russie», expriment plus ou moins bruyamment leurs inquiétudes : Boris Eltsine semble tenté de prendre ses distances par rapport à des hommes et surtout à une politique que les électeurs ont largement désavouée. Il lui faut tenir compte d'une Douma largement hostile, même si elle est à peu près impuissante, et aussi d'un Conseil de la fédération (chambre haute) où les barons régionaux, dont il a de nouveau besoin, viennent de se rappeler à son bon souvenir . Ils ont ainsi refusé mercredi, avant d'accepter jeudi, d'élire son candidat Vladimir Choumeiko à la présidence du Conseil, montrant leurs capacités de résistance. Le monde politique moscovite se trouve ainsi plongé dans un épais brouillard, qui pourrait se lever un peu à l'occasion de la visite de M. Clinton : M. Eltsine devra rassurer son interlocuteur, mais aussi répondre aux questions qui lui seront publiquement posées à l'issue des entretiens.

Sensible au reproche que lui est souvent adressé d'être obnubilé par la seule personne de Boris Eltsine, M. Clinton a décidé de recevoir, dès la première journée de sa visite, près de deux cents représentants du monde politique russe. Le communiste Guennadi Ziouganov sera en principe du nombre, mais pas la nouvelle «star» locale Vladimir Jirinovski, rayé de la liste des invités. Le président américain entend donc être parfaitement clair dans son attitude à l'égard de l'homme qui est sorti vainqueur des élections et avec lequel Boris Eltsine entretient pour sa part des rapports beaucoup plus ambigus . Mais on peut aussi considérer qu'en refusant de voir le nouveau porte-drapeau du nationalisme russe, M. Clinton lui rend service et conforte sa position dans l'opinion. Tel est en tous cas l'avis de l'intéressé : *«c'est un grand plus pour moi et ça m'apporte de nouvelles voix. Les Russes savent que ce sont les Américains qui ont aidé nos démocrates à démolir le pays»* .

JAN KRAUZE

Le «groupe de Visegrad» accepte officiellement le «partenariat pour la paix»

PRAGUE

de nos envoyés spéciaux

D'humeur maussade, l'Europe de l'Est a officiellement accepté la très vague coopération que lui proposent les États-Unis pour combler le vide de sécurité laissé par la fin de la guerre froide. Pour ne pas isoler Moscou, disent les Etats-Unis et leurs alliés ouest-européens, la porte de l'OTAN n'a été qu'entrouverte à l'Europe de l'Est. Bill Clinton l'a répété, le plus diplomatiquement possible, mercredi 12 janvier à Prague, aux présidents du «groupe de Visegrad» : le Tchèque Vaclav Havel, le Polonais Lech Walesa, le Hongrois Arpad Goncz et le Slovaque Michal Kovac, reçus tour à tour à l'ambassade des États-Unis.

Le président américain a tenu un discours en trois points. Les Etats-Unis ont *«un intérêt vital»* dans la stabilité de l'Europe de l'Est ; le projet de «partenariat pour la paix» est *«une étape»* ou *«un pas en avant»* vers l'appartenance de l'Europe de l'Est à l'OTAN ; la sécurité du Vieux Continent réside non pas dans une nouvelle division mais dans son intégration. *«La sécurité de vos Etats compte pour la sécurité des Etats-Unis*, a déclaré M. Clinton. *Le «partenariat pour la paix» ne sera pas une antichambre permanente»*, a-t-il poursuivi, assurant que *«la question n'était pas de savoir si, mais quand et comment l'Europe de l'Est entrerait dans l'OTAN»* .

En ordre dispersé

Les Européens de l'Est n'avaient guère d'autre choix que d'accepter, faute de mieux, l'offre qui leur était faite. La République tchèque, la Pologne, la Hongrie et, peut-être, la Slovaquie devraient donc signer très rapidement le *«document d'engagement»* qui fera d'elles des «partenaires» de l'OTAN et leur permettra, à ce titre, de participer à des manœuvres communes avec les forces de l'Alliance atlantique. Ce sera une phase de familiarisation avec les matériels, les hommes et les procédures de l'OTAN. Cela ne présente aucune garantie de sécurité formelle pour l'Europe de l'Est et le «partenariat» ne fixe pas non plus de calendrier ou de critères précis pour une adhésion.

Les interlocuteurs de M. Clinton n'en ont pas moins fait contre mauvaise fortune bon cœur. Le plus «enthousiaste» a été Vaclav Havel, qui a salué, dans le «partenariat», *«un bon point de départ, dès l'instant*, a-t-il dit, *qu'il ne sera pas un substitut à l'adhésion à l'OTAN»*. A l'instar du président américain, M. Havel a jugé qu'il n'était *«ni possible, ni désirable d'isoler la Russie»*. Habituellement le plus critique du président américain, Lech Walesa, qui dénonçait cette semaine encore *«l'égoïsme et l'indécision de l'Occident»*, a sobrement commenté : *«Le «partenariat» est un pas dans la bonne direction et nous nous efforcerons d'en faire le meilleur usage.»*

Les Européens de l'Est n'ont pas aidé leur cause en plaidant en ordre dispersé. Formé en 1991 pour pallier le vide laissé par la disparition du pacte de Varsovie, le quatuor de Visegrad a éclaté. A Prague, on le tenait pour moribond. Sans doute convaincus d'être les meilleurs, les plus «occidentaux» de la classe, les Tchèques ont fait cavalier seul dans l'espoir d'une adhésion plus rapide à l'OTAN. Ils se sont refusé à toute approche commune face aux Etats-Unis. Le seul moment où ils ont accepté de figurer avec leurs alliés de Visegrad a été lors du déjeuner offert par Bill Clinton à l'ambassade des Etats-Unis. Hongrois et Polonais n'ont cessé, ces derniers jours, de dénoncer l'égoïsme des Tchèques : Lech Walesa, stigmatisant l'incapacité des Européens de l'Est à la coopération régionale, y a vu une *«maladie postcommuniste»*.

Si les commentaires de la presse est-européenne n'étaient guère enthousiastes, les Pragois, en revanche, ont fait fête à M. Clinton. A chacun de ses deplacements, le président américain a été applaudi, salué, interpellé amicalement : *«Bill! Bill! Bill!»* Au moins autant, sinon plus, qu'elle souhaite accéder à l'Union européenne, la République tchèque se veut proche de l'Amérique. Ici, beaucoup plus encore qu'à l'ouest du Vieux continent, toute perspective de désengagement américain en Europe est accueillie avec frayeur.

ALAIN FRACHON et MARTIN PLICHTA

L'accord sur la dénucléarisation de l'Ukraine pourrait être signé le 14 janvier

KIEV

de notre envoyé spécial

L'occasion était peut-être trop belle. Annoncer un accord sur la dénucléarisation de l'Ukraine au beau milieu d'une semaine consacrée à l'OTAN et à la veille d'arriver à Moscou était tentant pour Bill Clinton. C'était empocher un joli succès diplomatique, contribuer à faire progresser substantiellement le désarmement – l'Ukraine est la troisième puissance nucléaire «potentielle» du monde – et crever un des abcès de tension les plus déstabilisants entre Kiev et Moscou. Mais, en annonçant l'accord comme acquis, dès le début de la semaine (*le Monde* du 12 janvier), les Etats-Unis ont peut-être été un peu vite en besogne. Le président américain, au cours de sa brève escale à Kiev, dans la nuit de mercredi à jeudi, a pourtant réaffirmé qu'il signerait vendredi à Moscou, avec son homologue ukrainien Leonid Kravtchouk et le président russe Boris Eltsine, cet accord de dénucléarisation.

La rencontre avec M. Kravtchouk s'est achevée par une conférence de presse commune tenue sur une plate-forme d'échafaudage dans un hall désert de l'aérogare. La scène était un peu surréaliste et les propos de M. Kravtchouk n'ont pas manqué non plus d'originalité. Il a reconnu que le Parlement ukrainien aurait sans doute à se prononcer sur cet accord, qu'une majorité des élus semble vivement désapprouver de peur de voir leur pays dénué de tout moyen de résister à d'éventuelles pressions russes.

Doubler l'aide directe

Si M. Clinton était venu à Kiev en quête de quelques garanties, il aura été surpris. Car M. Kravtchouk a déclaré qu'il fondait ses espoirs sur une évolution probable des points de vue des élus... *«J'espère que mon Parlement va devenir plus intelligent et qu'il va comprendre l'importance de cette affaire. Quand les parlementaires comprendront, ils soutiendront l'accord.»*

C'est pour le moins une garantie hypothétique, même si M. Kravtchouk a affirmé que *«l'Ukraine honorerait ses obligations et ne sera pas le pays qui empêchera le désarmement nucléaire»*. Le problème ne paraît pas être la signature de l'accord vendredi à Moscou, mais bien ce qui se passera après, à Kiev.

A en croire des informations encore très partielles, l'Ukraine s'engagerait, aux termes de l'accord, à se séparer de ses 176 missiles intercontinentaux, de ses engins nucléaires embarqués à bord de bombardiers ou de missiles de croisière. L'ensemble représente quelque 1 500 ogives nucléaires aujourd'hui braquées sur les Etats-Unis. En contrepartie, l'Ukraine – 1 500 ogives, mais aussi 1 500 % de taux d'inflation annuel – devrait bénéficier d'une importante assistance économique américaine. Elle devrait recevoir les fonds déjà votés par le Congrès américain et destinés à financer le démantèlement de ses armes stratégiques. Elle pourrait voir doubler l'aide directe en provenance des Etats-Unis, qui s'élève, aujourd'hui, à 155 millions de dollars. Elle devrait enfin recevoir une assistance spéciale pour accroître la sécurité de ses réacteurs nucléaires civils – de type Tchernobyl –, installations qui ne sont peut-être pas moins dangereuses que ses missiles.

La nature des garanties de sécurité que les Etats-Unis ont pu fournir à M. Kravtchouk est beaucoup moins claire. Si l'accord devait être pleinement exécuté – ce qui prendrait quelques années –, l'Ukraine deviendrait un membre non nucléaire du traité sur la non-prolifération nucléaire, statut qui comporte un certain nombre de garanties de sécurité. M. Clinton a aussi annoncé que la signature de l'accord de Moscou ouvrirait grandes à l'Ukraine les portes du «partenariat pour la paix», autrement dit, autoriserait Kiev à développer une coopération militaire avec l'OTAN. Selon certaines sources, l'Ukraine aurait enfin demandé qu'une partie des clauses de l'accord ne soit pas immédiatement divulguée.

ALAIN FRACHON

Italie : les derniers jours de l'équipe Ciampi

Le débat de censure, ouvert à Rome dans la confusion, marque la fin du gouvernement de transition

ROME

de notre correspondante

«Encore un petit instant, monsieur le bourreau...» A la pâle lumière d'un soleil d'hiver filtré par la grande verrière de la Chambre des députés, combien étaient-ils, ces *onorevoli* (parlementaires) tassés sur leurs mornes gradins, ce mercredi après-midi, à fumer en pensée leur dernière cigarette, à chercher nerveusement une dernière boutade pour réussir leur «sortie»?

Tant il est vrai que le débat de censure qui devait s'achever jeudi matin ne signait pas seulement les adieux du gouvernement de *«transition»* de Carlo Azeglio Ciampi, mais aussi, à travers la fin – *de facto* – de la première République, les dernières heures d'un Parlement à la représentativité depuis bien longtemps irréelle et dépassée.

Seulement, les pages d'histoire sont dures à tourner, surtout lorsque la moitié des protagonistes savent que, pour eux, l'aventure est sans retour, et que seule, pour certains, la justice est au bout du chemin. D'où la confusion et les frénétiques combats d'arrière-garde qui ont enlevé toute dignité à ce dernier exercice parlementaire où les calculs électoraux n'étaient pas oubliés. Et l'ultime combat pour la survie des uns s'est mêlé aux savantes manœuvres des autres, qui cherchaient à gagner du temps pour se préparer aux élections.

«Pirandellien!», dira, dans un euphémisme de bon ton, le sous-secrétaire à la présidence du conseil, Antonio Maccanico, pour qualifier ce climat de folie ordinaire poussé à son paroxysme. Dans l'espoir de parvenir à mettre sur pied, *in extremis*, une motion de *«confiance»* pour prolonger encore un peu le gouvernement, une bonne cinquantaine des signataires de la motion de *«défiance»* présentée par le dirigeant radical Marco Pannella ont tout bonnement *«retourné»* leur signature. Sans grand succès d'ailleurs. Le même Pannella, qui a monopolisé le micro pendant cinquante minutes, a fini par demander au président du conseil de bien *«réfléchir»* avant de partir car on pouvait toujours améliorer *«l'équipe et le programme»*.

En milieu d'après-midi, le chef de la Ligue, Umberto Bossi, pris par l'ambiance, se laissait aller (quelques minutes seulement) à caresser l'idée d'un autre gouvernement transitoire, qui aurait été confié à Mario Segni, le leader référendaire. Mais à peine envisagé, le projet était abandonné. Dans le camp socialiste, la guerre civile faisait rage, se soldant par un coup de force : l'élection d'un second chef de groupe parlementaire, à côté de celui en place. Quant à la Démocratie chrétienne, elle enregistrait sa énième fêlure entre conservateurs et modérés. Bref, le *Transatlantico*, la salle des pas perdus, dans lequel évoluaient pour un dernier tour de piste des personnages que l'on croyait disparus dans les oubliettes de l'Histoire, tanguait désespérément, avec des allures de *Titanic* refusant l'iceberg.

Un «filet de sécurité»

Le seul qui dominait ce champ de bataille incertain était le président du conseil. Digne, précis et ferme, M. Ciampi, qui a pris la parole avant l'ouverture du débat proprement dit, a dressé le bilan de ses huit mois de gouvernement. Un gouvernement qui savait sa durée limitée, a-t-il précisé d'entrée de jeu, et qui n'a jamais perdu de vue le but qui lui avait été assigné : *«La nouvelle loi électorale a été mise en place, et, avec le décret fiscal du 29 décembre dernier, la loi de finances pour 1994 a été complétée.»*

Pour le reste, en huit mois, avec l'aide du Parlement, le gouvernement a atteint, a-t-il ajouté, *«des résultats qui, à l'étranger aussi, ont eu une signification très positive»* : lutte contre la criminalité, inflation jugulée, présence active sur la scène internationale...

Quant à la politique proprement dite, M. Ciampi considère que son gouvernement a fonctionné comme un *«filet de sécurité»* et une *«garantie»* au moment où, les forces politiques évoluant, *«leur décomposition et leur recomposition risquaient d'avoir des conséquences négatives sur l'économie»*. Mais pas question, ni pour lui ni pour son équipe *«d'être associé à aucune des formations émergeantes»*. En d'autres termes, le président du conseil – dont nul n'ignore que certains partis, dont le PDS (ex-PCI), pensent à lui pour l'avenir – n'a pas voulu sortir de la réserve due à sa fonction, ni abattre ses propres cartes, en mêlant le présent et l'avenir.

Après avoir écouté l'ensemble du débat, ainsi qu'il l'a également précisé, M. Ciampi devrait aller remettre dès jeudi son mandat au président de la République. Ce sera alors à Oscar Luigi Scalfaro de décider, après consultation, notamment des présidents des Chambres, de la dissolution du Parlement et de la date des futures législatives (celles-ci devant intervenir après un délai de soixante-dix jours à compter de la dissolution). Une décision qui, selon toute vraisemblance, pourrait intervenir jeudi ou à la fin de la semaine.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Avec Le Monde sur Minitel

Calculez vos impôts rapidement

3615 LEMONDE
Tapez IMPOT

AMÉRIQUES

Mexique : Ocosingo ville « pacifiée »

Aucun blessé n'a été retrouvé dans cette localité qui fut le théâtre de rudes combats

OCOSINGO (ÉTAT DU CHIAPAS)

de notre envoyé spécial

Accessible pour la première fois depuis le 1er janvier, la petite ville d'Ocosingo, durement touchée par les combats des premiers jours de l'année entre l'armée mexicaine et les rebelles zapatistes, est sortie de son isolement, mercredi 12 janvier, dès l'annonce d'un cessez-le-feu unilatéral par le président Carlos Salinas. Celui-ci a estimé qu'il s'agissait d'un *« message clair »* en faveur de *« la conciliation, la paix et le respect des droits de l'homme »*, dans l'attente de l'ouverture du dialogue avec l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN). Des contacts préliminaires auraient déjà été noués entre les deux parties.

La route qui relie San-Cristobal-de-las-Casas à Ocosingo (80 kilomètres) porte encore les traces des affrontements entre l'armée et les insurgés, qui se sont retirés dans les zones accidentées et difficiles d'accès, près de la frontière avec le Guatemala. Des dizaines de troncs d'arbres et des pierres jonchent la route après le passage du dernier barrage militaire, près de la caserne de Rancho Nuevo, qui a subi le feu de la guérilla à de nombreuses reprises depuis le 1er janvier.

La tension a très nettement baissé et les soldats répondaient même, un peu crispés, aux saluts de ceux qui accompagnaient, mercredi à Ocosingo, l'ex-ministre des relations extérieures, Manuel Camacho, dans sa première mission sur le terrain depuis sa désignation, la veille, à la tête de la Commission pour la paix et la réconciliation nationale. Un convoi sanitaire suivait la délégation officielle.

Nouveau barrage militaire à l'entrée d'Ocosingo et fouille des véhicules avant l'entrée dans la ville quadrillée par l'armée et parsemée de drapeaux blancs. Les soldats sont sur les toits, des hélicoptères et un avion Arava, fabriqué en Israël, survolent la place principale où sont stationnés plusieurs blindés. L'armée a installé son poste de commandement dans les locaux d'un hôtel, dont les propriétaires ont fui la ville. Sur les murs noircis de la mairie, incendiée par les zapatistes, sont peints des sigles de l'AZLN en grandes lettres rouges. Le marché reste fermé : c'est là que les combats les plus féroces se sont déroulés et les flaques de sang séché n'ont pas été nettoyées.

Un évêque « rouge » réhabilité

Un camion militaire apporte les vivres – riz, haricots noirs, huile, sardines, lait, biscuits – qui vont être distribués à une population manquant de tout. Une interminable file de métis et d'Indiens Tzeltals se forme sur la place, dans un ordre parfait et dans le plus grand silence, pour recevoir M. Camacho et l'évêque de San-Cristobal, Mgr Samuel Ruiz, devenu du jour au lendemain un interlocuteur valable pour le gouvernement, après avoir été, pendant des années, la bête noire des autorités. Ces dernières venaient même d'obtenir du Vatican son transfert dans une autre région du pays.

« Pour moi, a déclaré M. Camacho, *l'Eglise et ses évêques constituent un facteur de conciliation. »* Défenseur des Indiens (un tiers de la population du Chiapas) et adepte de la théologie de la libération, Mgr Ruiz est désormais réhabilité : seul cet évêque, estime-t-on à Mexico, est en mesure de jouer le rôle de médiateur avec les zapatistes qui pourraient répondre dans les prochaines heures à l'offre de dialogue du gouvernement.

Pas de discours, juste quelques paroles de réconfort de la part de M. Camacho qui serre des centaines de mains : *« L'armée va rester ici jusqu'à ce que la situation se stabilise*, dit-il à une femme d'une soixantaine d'années, inquiète. *Il n'y aura plus de combats : le président a donné l'ordre de cesser le feu. »* M. Salinas a cependant précisé que *« si les groupes armés ne suspendaient pas leurs actions agressives, l'armée devrait se défendre et protéger la population civile »*.

Les langues se délient. La téléphoniste d'Ocosingo affirme avoir eu une conversation avec les deux chefs rebelles qui portaient un passe-montagne pour cacher leur visage : *« Je crois que c'était des étrangers, sans doute des Guatémaltèques*, raconte-t-elle, *car ils parlaient très lentement pour déguiser leur accent. »*

C'est aussi la version de l'armée. *« Nous ne savons pas contre qui nous nous battons ni avec qui le gouvernement va négocier*, soutient le chef des troupes stationnées à Ocosingo. *Les combattants sont sans doute des Indiens de la région mais ce n'est probablement pas le cas de leurs chefs, sinon pourquoi cacheraient-ils leur visage ? »*

Après s'être quelque peu fait prier, il laisse entendre que l'armée était au courant de la présence de la guérilla dans la région et qu'elle n'a rien fait, à la demande du gouvernement, pour lancer une vaste opération de nettoyage au cours des derniers mois. Cela tend à confirmer, une fois de plus, la thèse selon laquelle le Mexique ne voulait pas faire de vagues avant la ratification de l'Accord de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada, entré en vigueur le 1er janvier.

Le prêtre espagnol d'Ocosingo, Pablo Iribarren, a assisté, impuissant, aux combats qui auraient fait trente-quatre morts chez les zapatistes, entre douze et quatorze parmi les civils et une dizaine au sein de la police et de l'armée. Il confirme l'ampleur de la révolte : *« Plus de six cents rebelles sont entrés ici, pour la plupart des Indiens. »* L'armée a-t-elle exécuté les blessés, comme on l'a dit ? *« Je n'en sais rien mais on n'a trouvé aucun blessé parmi les zapatistes alors que les affrontements, d'une violence inouïe, ont duré vingt-quatre heures. »*

BERTRAND DE LA GRANGE

Importante manifestation antigouvernementale à Mexico. – Aux cris de *« Vive Zapata ! »*, *« Salinas assassin ! »* et *« Cessez le massacre ! »*, entre 60 000 et 100 000 personnes (suivant les sources) ont manifesté, mercredi 12 janvier, devant le Palais national de Mexico pour protester contre l'attitude de l'armée et du gouvernement du président Carlos Salinas, depuis le début du soulèvement armé de paysans dans l'Etat du Chiapas. – *(AFP.)*

AFRIQUE

SOMALIE

Les clans rivaux d'Ali Mahdi et du général Aïdid engagent des pourparlers de paix à Mogadiscio

Des pourparlers de paix entre le clan Abgal du « président par intérim » Ali Mahdi et le clan Habr Gedir du général Mohamed Farah Aïdid devaient commencer, jeudi 13 janvier, dans un hôtel des quartiers nord de Mogadiscio, bastion d'Ali Mahdi, a annoncé Zahra Nur, désignée comme porte-parole de la rencontre.

Les pourparlers, prévus pour durer quinze jours, devaient être présidés par une haute personnalité musulmane, l'imam Hirab.

« Il s'agit d'une réunion sans les Nations unies ou qui que ce soit d'autre que des Somaliens », a souligné Mme Nur. *« Les dirigeants religieux somaliens et les anciens des clans dirigeront les discussions. Cela montrera que nous, Somaliens, sommes capables de résoudre nos problèmes par nos propres moyens »*, a-t-elle dit, ajoutant que *« l'ONU a échoué dans sa recherche d'une solution politique »*.

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a estimé que l'organisation risquait de devoir réduire fortement sa présence en Somalie s'il s'avérait impossible de trouver de nouvelles troupes et des financements suffisants. Le gouvernement italien a confirmé, mercredi, son intention de retirer son contingent (2 600 hommes) avant le 31 mars, en commençant par rapatrier 600 hommes d'ici à la fin janvier. La Grèce a, elle aussi, décidé de retirer son contingent d'une centaine de soldats avant fin février.

Par ailleur, le général malaisien, Abu Samah bin Abu Bakar, nommé à la tête des militaire de l'ONU en Somalie, devait arriver à Mogadiscio jeudi, a annoncé un porte-parole de l'ONU dans la capitale somalienne. Il remplacera le général turc Cevic Bir. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD

L'Inkatha se prononce contre la poursuite des discussions avec l'ANC et le gouvernement

Mangosuthu Buthelezi, patron incontesté de l'Inkatha, le parti à dominante zouloue, s'est prononcé, mercredi 12 janvier, contre la poursuite des négociations sur la Constitution avec le Congrès national africain (ANC) et le gouvernement, affirmant en substance que les amendements réclamés par son parti étaient à prendre ou à laisser. *« Je ne vois pas pourquoi notre équipe de négociateurs continuerait à s'asseoir autour de la table durant un mois et demi pour répéter ce que nous avons déjà dit et redit... Il n'y a absolument rien à négocier »*, a-t-il déclaré devant l'assemblée du Kwazulu, le territoire noir autonome qu'il dirige.

L'Inkatha et ses partenaires au sein de l' Alliance de la liberté (extrême droite blanche et conservateurs noirs) exigent que la Constitution intérimaire adoptée par le Parlement le 22 décembre 1993 soit amendée dans un sens plus favorable aux futures « provinces » (régions). En décembre, l'Alliance, le gouvernement et l'ANC s'étaient donnés jusqu'au 24 janvier pour trouver un accord sur ces amendements, le gouvernement et l'ANC réclamant en contrepartie que l'Alliance s'engage à participer aux élections multiraciales du 27 avril.

M. Buthelezi, dont le parti n'est crédité que de 6 % des intentions de vote (*le Monde* du 12 janvier), a affirmé que l'Inkatha *« ne tolérerait pas une prise du pouvoir »* par l'ANC et ses alliés communistes, que ce soit *« par les urnes ou par la violence révolutionnaire »*.

Par ailleurs, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a proposé mercredi l'envoi de 1 800 observateurs civils de l'ONU pour superviser les premières élections multiraciales. Dans un rapport adressé au Conseil de sécurité, il a précisé qu'il s'agira du plus fort contingent du groupe de 2 840 observateurs internationaux déjà promis par plusieurs instances internationales. – *(AFP, Reuter.)*

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
TEMPS LIBRE

ALGÉRIE

Le FMI a « bon espoir » de voir les négociations aboutir

Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, a affirmé, mercredi 12 janvier, à Paris, qu'il avait *« bon espoir »* de voir l'Algérie et le FMI aboutir à un accord. Révélant qu'il s'était rendu *« discrètement »* à Alger, sans préciser la date de ce voyage, M. Camdessus a relevé certains signes d'évolution, la presse locale n'avançant plus, par exemple, les *« tabous »* traditionnels pour refuser un tel accord. En décembre, au lendemain de la visite d'une délégation du FMI, le gouvernement algérien avait fait savoir qu'il était prêt à conclure un accord avec le Fonds, accompagné d'un *« reprofilage multilatéral »* de sa dette. On ignore toutefois si, par *« reprofilage »*, Alger entend *« rééchelonnement »* – terme jugé tabou par les précédents gouvernements.

Par ailleurs, le ministre délégué au budget, Ali Brahiti, a annoncé, mercredi, à Alger, que son pays importerait pour 7,7 milliards de dollars en 1994, contre 8 milliards en 1993. M. Brahiti, qui présentait les *« grands axes de la loi de finances pour 1994 »*, a indiqué que le taux d'inflation prévu cette année était de 25 %. – *(AFP, Reuter.)*

L'embuscade de Tissemsilt aurait fait 19 morts. – Selon le quotidien *El Watan* publié, jeudi 13 janvier, à Alger, l'embuscade tendue mardi au préfet de Tissemsilt et à son escorte (*le Monde* du 13 janvier) aurait fait dix-neuf morts. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Les négociations israélo-palestiniennes

Progrès sur les questions civiles

Les négociateurs israéliens et palestiniens ont terminé, mercredi soir 12 janvier, une nouvelle session de travail à Taba, en Egypte, sur une note plutôt optimiste, même si des divergences continuent de les séparer sur les questions essentielles de sécurité.

« 90 % du travail sur les questions civiles est accompli », a déclaré le chef de la délégation palestinienne, Nabil Chaath. Selon lui, *« les discussions sur le transfert des pouvoirs civils aux Palestiniens des problèmes de l'eau, de la planification, de l'aménagement du territoire, ainsi que celui de la construction de logements, seront complètement achevées la semaine prochaine »*. En revanche, aucun accord n'a été annoncé sur les questions-clés du contrôle des points de passage entre les territoires occupés et les pays voisins, la sécurité des colonies de peuplement et la superficie de la région de Jéricho. Ces pourparlers auraient dû s'achever jeudi soir mais le chef de la délégation israélienne, le général Amnon Shahak, chef d'état-major adjoint, souhaitait se rendre aux funérailles du général Nehemia Tamari, commandant de la région centre d'Israël, tué dans un accident dans la nuit de mardi à mercredi (*le Monde* du 13 janvier). Les négociations reprendront lundi prochain.

Par ailleurs, selon une source israélienne à Washington, les pourparlers entre l'Etat juif d'une part, la Syrie, la Jordanie, le Liban et peut-être les Palestiniens d'autre part, pourraient reprendre le 24 janvier à Washington au niveau des seuls chefs de délégations. Si ces entretiens étaient concluants, les délégations aux pourparlers bilatéraux reprendraient une semaine ou dix jours plus tard. – *(AFP, Reuter.)*

LIBAN

Pluie de dollars pour Beyrouth

La société Solidere, formée pour la reconstruction du centre-ville de Beyrouth, a clos les souscriptions sur un chiffre inespéré de près de 1 milliard de dollars, ce qui atteste d'un soutien massif des investisseurs au projet.

BEYROUTH

de notre correspondant

Plus de 900 millions de dollars (5,3 milliards de francs) – 926 millions très exactement – ont été souscrits pour la reconstruction du centre-ville de Beyrouth, à la clôture de l'appel au public, lundi 10 janvier, alors qu'il n'en était requis que 650 millions. Le surplus sera restitué aux souscripteurs.

Un ordre de priorité précis est établi par la loi, au bénéfice d'abord des titulaires de droits réels – propriétaires et locataires – dans le périmètre du centre-ville détruit par la guerre, à qui avaient déjà été attribuées d'office des actions pour 1,170 milliard de dollars, puis des particuliers et organismes publics libanais, et enfin des ressortissants et sociétés arabes.

Une première projection fait néanmoins apparaître une répartition tournant autour de 450 millions de dollars pour les Libanais – dont les souscriptions seront donc satisfaites à 100 % – et de 200 millions pour les non-Libanais, essentiellement des Arabes, mais également quelques non-Arabes, anciens ayants-droit du centre-ville, notamment des sociétés françaises. Soit un ratio de 70/30 en faveur des Libanais.

Il faudra quelques jours pour connaître de façon précise l'actionnariat en numéraire de la société, mais c'est seulement en juillet que l'on connaîtra la composition finale de l'actionnariat global, en raison des délais dont est assorti le droit à la récupération, ouvert pour deux cent soixante-dix immeubles anciens. Ce ratio devrait passer à 80/20 en faveur des Libanais, compte tenu des ayants-droit originels, qui sont à 90 % des Libanais.

Un afflux de petits souscripteurs

La souscription s'est caractérisée par un afflux de petits et même de très petits souscripteurs. Au total, on en a enregistré 20 000, ce qui, pour 650 millions de dollars, donne une moyenne de 32 500 dollars par personne. Mais si l'on retranche les gros souscripteurs étrangers (200 millions) et les quelques gros souscripteurs libanais (250 millions), la moyenne tombe à 10 000 dollars par individu. Ceux qui ont souscrit pour moins de 1 000 dollars sont très nombreux.

Le plus important souscripteur a été, comme prévu, Rafic Hariri, qui, avant même d'être premier ministre, avait été à l'origine de cette gigantesque opération. Toutefois, d'une part, il n'est pas allé jusqu'au plafond autorisé de 10 %, soit 182 millions de dollars, puisqu'il s'est arrêté au chiffre de 125 millions ; d'autre part, il n'a pas souscrit en son nom personnel, mais au nom de sa fondation dont la vocation première est d'accorder des bourses aux élèves méritants.

L'opposition des urbanistes et du grand public à la reconstruction du centre-ville, telle qu'elle avait été planifiée à l'origine, s'est atténuée après que des modifications substantielles ont été apportées au projet. Une nouvelle opposition s'est constituée, composée d'ulémas chiites et, dans une moindre mesure, d'ulémas sunnites. Mais le public musulman n'a pas tenu grand compte de ses appels à s'abstenir de souscrire. Les travaux du centre-ville devraient démarrer sérieusement au printemps prochain.

LUCIEN GEORGE

IRAN : coups de feu contre l'ambassade de Grande-Bretagne à Téhéran. – *« Des inconnus »* ont tiré, dimanche 9 janvier, *« plusieurs coups de feu »* contre les locaux de l'ambassade de Grande-Bretagne à Téhéran, provoquant *« quelques dégâts matériels »*, a annoncé, mercredi, la mission diplomatique. Le journal officieux *Tehran Times* a imputé ces tirs aux Moudjahidines du peuple, principal mouvement d'opposition armée au régime iranien, mais, dans un communiqué publié à Paris, les Moudjahidines ont rejeté ces accusations et attribué cet acte *« à la dictature terroriste et religieuse des mollahs »*. Par ailleurs, Washington a demandé, mercredi 12 janvier, à l'Iran de libérer un homme condamné à mort pour s'être converti au christianisme. *« Le département d'Etat a appris qu'un citoyen iranien, Mehdi Debadj, a récemment été condamné à mort pour apostasie »*, a déclaré un porte-parole, Christine Shelly. *« La sentence pourrait être exécutée dès mercredi »*, a-t-elle ajouté. Toutefois, dans la soirée, le département d'Etat et l'opposition iranienne n'étaient pas en mesure de dire si Mehdi Debadj avait été exécuté. – *(AFP, AP.)*

L'État et l'enseignement privé. L'Église et l'enseignement catholique. Le lobby du privé.
Les politiques scolaires des collectivités locales. Les relations public / privé à l'étranger.
Quel avenir pour l'École de la République ?
Qu'est-ce que la laïcité aujourd'hui ?
PUBLIC / PRIVÉ. Le dossier du débat.
Dans **le Monde** daté du 16/17 janvier 1994, un supplément spécial de huit pages.

Trois millions de réfugiés palestiniens

L'épineuse question des réfugiés palestiniens ayant été renvoyée à une phase ultérieure de la négociation entre *Israël et l'OLP, l'Agence des Nations* unies de secours et de travaux pour les réfugiés du Proche-Orient (UNRWA) conserve la lourde tâche de venir en aide à près de trois millions de personnes, vivant pour la plupart dans des camps, dans les territoires occupés ou les pays arabes voisins. Son rôle pourrait être remis en cause au terme du *processus de paix israélo-palestinien*. Mais, en attendant, l'UNRWA prépare l'autonomie palestinienne en proposant des plans d'amélioration de ses infrastructures et services.

L'UNRWA passe souvent pour un gêneur. Les Etats-Unis ont refusé, cette année, de parrainer et de voter la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies, qui fixe les attributions de l'Agence, parce que ce texte fait référence à la résolution 194 évoquant le droit des réfugiés au retour dans leurs foyers ou à des indemnités; sujet brûlant pour Israël.

L'UNRWA, généreuse et irremplaçable

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Un jour, dans dix ou vingt ans, la grande majorité des 726 000 Arabes qui ont fui leurs terres de Palestine il y a un demi-siècle seront morts. La diplomatie internationale, qui n'est pas là pour rêver, a depuis longtemps intégré ce froid élément statistique à ses projets de règlement du conflit.

Quand les vieux exilés de la première guerre israélo-arabe, couchés sur leurs titres de propriété, recroquevillés sur les clefs rouillées de leurs maisons perdues auront disparu; quand tous ces pauvres hères entassés dans les camps de la région seront enterrés, leurs descendants se montreront-ils plus accommodants? Se contenteront-ils de l'Etat qui leur est promis en Cisjordanie et à Gaza? Accepteront-ils l'existence d'Israël?

Le vent du boulet

Abandonneront-ils enfin tout espoir de retour dans des régions ancestrales qui sont désormais partie intégrante de l'Etat juif? Au-delà des accords intérimaires, l'issue de la «guerre de Cent Ans» entre le sionisme et les Arabes dépend surtout des réponses qui seront apportées à ces questions.

Les réfugiés et *«personnes déplacées»* de la guerre de 1967 sont aujourd'hui plus nombreux (2,8 millions) que les deux millions de Palestiniens qui vivent dans les territoires promis à une autonomie partielle. Officiellement, c'est l'Agence des Nations unies de secours et de travaux pour les réfugiés du Proche-Orient, plus connue sous son sigle anglais, UNRWA, qui est chargée de les aider.

Dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza, dans les camps de Jordanie, du Liban et de Syrie, l'UNRWA c'est un peu, dit un notable arabe de Jérusalem-Est, *«à la fois l'administration nationale provisoire, la régente, la marâtre un peu acariâtre mais dont le rôle est irremplaçable»*. Tout en admettant que, *«pour la première fois depuis 1949»*, l'UNRWA *«commence à sentir que* [sa] *mission pourrait prendre fin»*, Ilter Türkmen, le commissaire général de l'Agence, en est certain : *«Dans les deux premières années au moins»* de la période d'autonomie, le rôle de l'UNRWA ne peut que s'amplifier.

Le diplomate turc n'envisage donc pas de tirer le rideau avant plusieurs années. Reste à convaincre les «fournisseurs» de la boutique... Or, à en juger par le déficit croissant du budget général de l'Agence – 30 millions de dollars prévus pour 1994, contre 13 millions en 1993 sur un budget total de 305 millions –, il semble bien que certains pays donateurs sont déjà en train d'anticiper la mort de l'UNRWA. Oh! certes, comme disait en décembre George Sherman, le diplomate chargé de la politique américaine proche-orientale aux Nations unies, le bien-fondé de l'Agence n'est pas en cause.

Les Etats-Unis figurent toujours au deuxième rang des donateurs, derrière la CEE. N'empêche qu'après la manœuvre diplomatique du 8 décembre à New-York *(lire l'encadré ci-dessous)*, l'UNRWA a senti passer le vent du boulet. Même si Ilter Türkmen, de passage début décembre à Jérusalem, nous disait qu'à son avis, *«le soutien international»* à son organisation demeure *«très puissant»*, il est certain que les tâches et la nature même de l'Agence sont désormais en question. L'UNRWA, ou comment le provisoire s'est pérennisé...

Un embryon d'Etat

Créée par l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 1948, un an après la naissance d'Israël, l'Agence – et d'abord son ancêtre, l'Office de secours aux réfugiés palestiniens (UNRPR) – est devenue, au fil des ans, une sorte d'embryon d'Etat *«non pas dans l'Etat*, remarquent les Palestiniens, *mais hors l'Etat»*. Deuxième agence onusienne par l'importance de masse (derrière le HCR), l'UNRWA est aussi la plus indépendante de toutes et, à ce titre, suscite pas mal de jalousies chez ses «consœurs» moins riches, moins visibles, moins libres.

Après quarante-cinq ans d'existence, la vieille dame est plus alerte que jamais. A la fois bureau des pleurs et d'aide sociale, juge de paix et avocate des droits palestiniens, l'UNRWA baigne dans une sorte d'unanimisme protecteur que lui accordent, en dépit des péripéties et des accrochages, toutes les factions politiques palestiniennes. Combien de petits chefs laïcs ou islamistes, modérés ou révolutionnaires, réfugiés ou pas, mais trop pauvres pour s'offrir les collèges privés, combien ont été formés, éduqués, nourris au sein de l'UNRWA? Impossible à dire.

«L'Agence, jugeait récemment le représentant de l'Union européenne à Jérusalem, *est devenue l'un des piliers les plus visibles de la communauté palestinienne.»*

Elle gère 59 camps, 649 établissements scolaires (avec près de quatre cent mille élèves), 119 cliniques et dispensaires. Son personnel – 20 000 employés palestiniens – est globalement qualifié, respecté, envié par les masses de chômeurs.

Bien sûr, on n'administre pas autant de monde sans problème. Détournements de matériels, petits trafics de cartes de réfugié, récupérations abusives de dons alimentaires... Rien de neuf sous le soleil. En Europe, en Asie, en Afrique, partout où s'exerce la «générosité» internationale il y a des petits malins pour en tirer un profit personnel. Reste que, comparées au gâchis qui saute aux yeux dans d'autres agences onusiennes – à quoi sert par exemple l'UNTSO, richement installée depuis un demi-siècle à Jérusalem, avec un budget annuel supérieur à 50 millions de dollars pour *«superviser»* une *«trêve»* qui n'existe plus depuis vingt-six ans? –, oui, les déperditions de l'Agence apparaissent bien marginales.

Alors, qui voudrait tuer l'UNRWA? Officiellement, personne. Financée à 96 % par des donations volontaires et non par des quotas nationaux obligatoires comme le sont l'UNTSO et les autres agences, l'activité de l'UNRWA est contrôlée par ceux qui la financent. Cela explique peut-être la légèreté relative de son appareil bureaucratique, qui compte moins de 350 personnels non palestiniens. Les autres, tous les autres, sont sur le terrain.

Avec plus de huit mille salariés palestiniens sur place, la contribution de l'Agence à l'économie sous-développée de la Cisjordanie et de Gaza est tout simplement capitale. Près de la moitié des dépenses «publiques» dans les territoires occupés sont assurées par elle.

Programme spécial pour l'autonomie

«Alliée des terroristes, suppôt de l'OLP, ennemie d'Israël.» La parole est privée, le sentiment, public. Même si depuis la signature du processus de paix israélo-palestinien le 13 septembre, les relations se sont améliorées avec l'Etat juif, les militaires et les colons israéliens, c'est connu, n'aiment pas l'UNRWA.

C'est que depuis vingt-six ans qu'elle exerce ses activités dans les territoires, l'Agence a l'œil partout, se mêle de tout. Un couvre-feu prolongé sur tel *camp de réfugiés, telle localité* urbaine? Les gens de l'UNRWA, voitures blanches et drapeaux bleus, sillonnent les zones interdites, alertent les médias, secourent les populations. Les restrictions se prolongent pendant des semaines, voire des mois comme on l'a vu parfois? L'UNRWA s'émeut, s'indigne, tire la sonnette de l'opinion internationale.

Des émeutes, des désordres? L'UNRWA veille au grain, compte les morts, soigne les blessés, proteste, dénonce, condamne. La maison d'un «terroriste» avéré ou présumé est démolie au missile antichar? L'Agence déboule avec des tentes, du matériel de secours, de la nourriture puis aide à reconstruire le foyer détruit.

Un placement pour l'avenir...

Yasser Arafat a bien compris que l'embryon d'Etat qu'il espère développer à partir de Gaza et Jéricho, n'a aucune chance de voir le jour sans le soutien technique, financier et social pourvu par l'UNRWA. *«Les Palestiniens,* dit encore M. Türkmen, *souhaitent nous voir élargir nos activités.»* Début décembre, le président de l'OLP a reçu les dirigeants de l'Agence à Tunis : *«Continuez, vous faites de l'excellent travail»*, leur a-t-il dit.

L'UNRWA ne se l'est pas fait dire deux fois. Dès le 13 septembre, après les accords d'Oslo, elle avait mis à l'étude un programme spécial dit de *«mise en œuvre de la paix»* (*Peace Implementation Program*) qui comporte déjà près d'une centaine de projets visant *«à améliorer la qualité des infrastructures et des services»* offerts aux Palestiniens. En principe, nous a assuré le commissaire général, *«nous devrions trouver sans trop de problème les 100 millions de dollars de financement pour cette opération spéciale»*.

L'avantage, pour les pays donateurs, est que chaque projet développé portera en quelque sorte la «signature politique» de celui qui le financera. Si vous souhaitez vraiment l'aboutissement de la réconciliation en cours, dit en quelque sorte l'UNRWA à ses sponsors, si vous voulez éviter le naufrage du processus dans les tempêtes de violence et de désespoir, aidez-nous, faites un placement sur l'avenir...

PATRICE CLAUDE

Les principaux donateurs de l'Agence

(en millions de dollars)

	Versés en 1992	Estimés en 1993	Promis pour 1994
Union européenne	67	70,8	(1)
Etats-Unis d'Amérique	69	68	70
Japon	16,2	21,1	nc (3)
Suède	26,3	16,3	17
Italie (2)	2,1	10,9	nc(3)
Royaume-Uni (2)	10,4	10,8	nc(3)
Canada	9,6	9,8	nc(3)
Allemagne (2)	8,5	9,5	6
Norvège (2)	10,5	9,2	9
Suisse	8,3	9	6,7
Danemark (2)	10,1	7,7	5,6
Pays-Bas (2)	7,3	5,9	4,7
France (2)	2	3,2	nc(3)

(1) A la conférence annuelle du 3 décembre à New-York, l'Union européenne n'a pas fait de promesse chiffrée pour 1994, mais elle a annoncé que, compte tenu de l'accord triennal (1993-1995) qu'elle est sur le point de conclure avec l'UNRWA (111 millions de dollars), sa contribution annuelle totale devrait être *«substantiellement accrue»*.

(2) En sus des contributions CEE.

(3) Non connu.

En dépit des efforts de l'UNRWA pour élargir la base des donateurs, *«notamment dans les pays de la région»*, les riches monarchies pétrolières, qui ont toujours estimé que le problème des réfugiés était *«de la responsabilité historique»* de l'Occident qui *«a créé Israël»*, n'offrent que des sommes symboliques. L'Arabie saoudite et le Koweït sont les plus... «généreux» avec des donations estimées pour 1993 à 1,2 et 1,8 million de dollars respectivement.

Quand l'Amérique refuse la « résolution A »

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Pour la première fois depuis quatre décennies, les Etats-Unis d'Amérique ont refusé, le 8 décembre dernier, de parrainer et de voter la résolution annuelle, dite « résolution A », qui fixe les tâches de l'UNRWA. Motif? Chaque année, depuis 1949, ce texte mentionne une autre résolution – la 194 (III) – qui déplaît fortement à Israël. Les deux alliés ne seraient pas fâchés de la voir tomber aux oubliettes...

Pour Elias Sanbar, chef des négociateurs palestiniens sur les réfugiés, cette tentative – avortée puisque, grâce au groupe arabe et à l'Europe, la 194 est finalement dans le texte – visait tout simplement à *«prédéterminer l'issue des négociations»* en cours sur cette question. Pour Israël et les Américains, au contraire, c'est justement la 194 qui *«préjuge de l'issue des négociations»* multilatérales. Et c'est officiellement pour *«éviter de concentrer l'attention sur des problèmes (...) qui divisent* et *polarisent»* les parties en cause que l'administration Clinton s'abstiendra dorénavant de la soutenir...

En fait, tout le monde est d'accord sur ce point, la problématique proche-orientale serait bien plus simple à régler sans les réfugiés. Ce n'est pas un hasard si l'embryon de réconciliation israélo-arabe du 13 septembre ne concerne, pour le moment, que les deux millions de Palestiniens des territoires et, peut-être, les huit cent mille *«personnes déplacées»* qui ont fui leurs villages pendant la guerre de 1967.

Mais comment régler le problème de ceux qui ont tout perdu en 1948? Autoriser ceux qui ont fui leurs villes et villages à rentrer chez eux? Impossible : les terres et les maisons abandonnées, quand elles sont encore sur pied, sont aujourd'hui partie intégrante d'Israël. Ce serait la fin d'un Etat qui ne compte qu'un peu plus de quatre millions de juifs et déjà huit cent mille citoyens arabes, des Palestiniens qui, eux, sont restés chez eux, il y a un demi-siècle.

Alors? Allouer à tous ces grands perdants de l'hHistoire des compensations financières suffisamment généreuses pour leur faire oublier ce qu'ils ont laissé derrière eux? C'est, entre autres, ce que prévoit la 194. Seulement, Israël refuse. L'Etat juif fait valoir qu'il a dû, lui aussi, recueillir sur son sol *«des centaines de milliers de juifs, spoliés de leurs biens dans les pays arabes à partir de 1948»*.

Une association mondiale des juifs de pays arabes (sigle anglais : WOJAC) vient même de calculer qu'au total les Etats arabes spoliateurs doivent à leurs victimes *«plus de 2,5 milliards de dollars de compensation»*. En clair, pour le WOJAC, la dette d'Israël à l'égard des réfugiés palestiniens *«s'annule»*...

P. C.

CLÉS

Paragraphe 11 de la résolution 194. La résolution 194 (III) : votée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, la résolution comprend 15 paragraphes. Le numéro 11 traite des réfugiés : l'Assemblée générale *«décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible (...) et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer (..) et pour tout bien perdu ou endommagé (...)»*

Réfugiés palestiniens. Qui sont les réfugiés palestiniens? Selon la définition adoptée par l'UNRWA, le réfugié *«a eu sa résidence normale en Palestine pendant deux ans au moins avant le conflit de 1948 (...). Il a perdu à la fois son foyer et ses moyens d'existence, et il a trouvé refuge, en 1948, dans l'un des pays où l'UNRWA assure des secours»*. Ceux qui répondent à cette définition ainsi que *«leurs descendants directs, ont droit à l'aide de l'Agence (...) dans les zones où elle opère* (Liban, Jordanie, Syrie et, depuis 1967, Cisjordanie et bande de Gaza).

La reconstruction du PS dix mois après la défaite

■ **LES VIVIERS DE LA GAUCHE.** Face à une droite forte et conquérante, dont les nouveaux élus à l'Assemblée nationale ont pour premier souci d'occuper le terrain de leur circonscription (*le Monde* des 11, 12 et 13 janvier), les socialistes cherchent à rétablir la circulation des militants et des idées entre leur parti et les viviers possibles d'un renouvellement de la gauche.

■ **UN NOUVEAU MILITANTISME.** Pour retrouver des liens avec la société, le PS doit incarner une nouvelle *«forme»* d'engagement politique, selon Jean-Paul Huchon, proche collaborateur de Michel Rocard et membre du secrétariat national du PS, chargé des questions économiques et du programme. François Mitterrand encourage, lui aussi, les socialistes à *«innover»*, mais, précise-t-il aussitôt, sans *«se renier»*.

Les socialistes cherchent à reconstituer autour d'eux les réseaux sociaux mis à mal par l'exercice du pouvoir

Depuis leur déroute des élections législatives d'avril, les socialistes auront eu maintes occasions de se livrer à un examen de conscience collectif. Leurs «états généraux» de Lyon, en juillet dernier, leur congrès du Bourget, en octobre, ont été les temps forts du vaste constat voulu par Michel Rocard après la défaite. Aujourd'hui, chacun est à peu près d'accord sur les principales causes du grippage progressif de la machine.

Le recrutement, d'abord, s'est tari. Jadis, tout semblait parfaitement huilé : le Parti socialiste de François Mitterrand pompait, en gros, dans trois viviers : l'enseignement, les syndicats et les associations. Au fil des années, ces sources-là se sont sérieusement asséchées. Le PS a été gagné par la sclérose : par un double mouvement, rançon de la gloire mitterrandienne bâtie par les vagues fortes et roses des élections municipales de 1977 et des élections présidentielles et législatives de 1981, les militants sont devenus élus, hommes d'appareil, de cabinet. Ils ont vieilli, cumulé, se sont fonctionnarisés et notabilisés ensemble. Ceux qui entendaient garder intacte la fraîcheur de leurs convictions ont déserté, déçus par un jeu politique de plus en plus synonyme, à leurs yeux, d'ambition et d'enrichissement, meurtris par cette invraisemblable bataille entre courants qui disjonctent, écuries oubliant les grands intérêts sous les petits calculs.

Ces deux mouvements ont épuisé, du même coup, les circuits naturels de réflexion. *«Dans quatre ministères différents*, compte Jean Le Garrec, *j'ai au moins épuisé une cinquantaine de collaborateurs. Notre parti a subi en dix ans un pompage extraordinaire.»* Manuel Valls, benjamin du nouveau secrétariat national du PS, chargé de la formation, peut marquer davantage de recul. *«Les habitudes du pouvoir*, constate-t-il, *ont fait que ce parti n'a vécu que d'informations calquées sur Matignon. Il nous faut aussi réinventer des habitudes de pensée.»*

Rude pari pour un parti qui, plus que tout autre sans doute, a toujours été attendu et surveillé sur ce terrain de l'imagination, de la nouveauté et de l'esprit d'entreprise! Chacun, à tous les étages, a son avis sur le sujet. Jean-Paul Huchon, le plus proche des lieutenants de Michel Rocard, milite pour une véritable *«implication sociale»*. Le vieux maire de Carmaux (Tarn), cette capitale du terroir «jauressien», Jacques Goulesque, n'est pas loin de ce concept. *«La France est gouvernée par les énarques et les fonctionnaires, qui ont des capacités théoriques, mais pas de pratique du terrain*, dit-il. *Ils planent trop! Il faut que le PS redescende de ces hauteurs, qu'il refasse du rase-mottes, qu'il n'oublie jamais que Jaurès a forgé son socialisme au contact des choses.»*

Les universitaires à la place des «énarques»

Comment rebrancher le PS sur les réalités, lui faire reprendre contact avec les vraies préoccupations du citoyen? Chacun a son avis, car chacun, de l'apparatchik de la rue de Solférino au patron de la plus petite des fédérations, est concerné. Le calendrier presse : dans la même année 1995, l'élection présidentielle, qui exigera des idées neuves, et, juste avant ou juste après, les élections municipales, qui demanderont des hommes neufs. *«Pour ces élections*, prévient Daniel Vaillant, secrétaire national chargé des fédérations, *il est hors de question de repartir avec les mêmes.»*

Déjà quelques mouvements, plus ou moins réfléchis, se dessinent. On observe un retour des universitaires au détriment du réseau de l'«énarchie». Celui-ci, lors de l'intermède de la première cohabitation de 1986-1988, avait largement débordé des cabinets ministériels vers le parti. Laurent Fabius l'avait surabondamment exploité, jusqu'à ce que le mouvement s'inverse avec la réélection de François Mitterrand. Depuis avril dernier, le moral n'étant plus le même, messieurs les énarques sont allés voir ailleurs. Que ce soit autour de Michel Rocard ou dans la commission des experts, réactivée par Dominique Strauss-Kahn afin de livrer un programme présidentiel, les gens de l'université ont repris du poids. Etant du nombre, Alain Bergounioux, tête pensante du rocardisme, ne s'en plaint pas. *«Un des problèmes de la politique moderne*, estime-t-il, *est d'introduire la diversité dans la décision. L'universitaire a un fonds culturel, une certaine mise en perspective, une certaine distanciation, une certaine accoutumance à l'histoire politique que n'a pas l'énarque moyen.»*

Un autre mouvement concerne la direction, mais, aussi, beaucoup de fédérations : le retour des trotskistes «repentis» ou, plus généralement, de militants aguerris à l'extrême gauche, mais qui, ces dernières années, avaient refusé d'être happés tout crus par le mitterrandisme. *«Un maillage impressionnant, très, très bien fait»*, constate un proche de Lionel Jospin qui, se promettant de contrôler cette évolution, préfère préserver son anonymat. Julien Dray, un des actifs artisans de ce retour, ne se cache pas. *«Les ex-militants d'extrême gauche des années 70 veulent reprendre, aujourd'hui, des activités politiques*, explique-t-il. *De vieilles complicités reviennent. Mitterrand s'était contenté de nous mettre une paille dans la tête pour nous piquer toutes nos idées. Avec un Rocard, fasciné par les discours idéologiques, qui adore les «planantes», on n'a plus la tête sous l'eau.»*

Preuve d'un réel désarroi, les tentatives de reconquête sur le terrain, au niveau des sections et des fédérations sont multiples et extrêmement variées. Vouloir ouvrir les portes à double battants, comme le souhaite Jean-Paul Huchon, est une chose. Recruter, intéresser le citoyen au sort d'un socialisme qui lui paraît souvent fort éloigné du quotidien, en est une autre. Alors, un peu partout, on essaye «sa» solution. On tente de trouver une approche nouvelle. *«Nous sommes à un vrai moment critique»* résume Manuel Valls.

«La vie de tous les jours»

Dans une même fédération, comme celle du Tarn, chargée d'histoire, encore vaillante, mais plus à l'abri de déconvenues, les avis peuvent diverger. *«Notre train n'avancera que sur deux rails*, prétend le maire de Carmaux. *Nous devons rétablir le contact avec le monde syndical et associatif. C'est là où nous puiserons de nouveaux hommes et de nouvelles idées.» «Les méthodes traditionnelles d'appel ne sont plus les bonnes»*, soutient, au contraire, Paul Quilès. Avec abnégation, l'ancien ministre de l'intérieur s'est investi pleinement dans ce département où il a réussi sans trop de tracas son parachutage des dernières élections législatives. *«Il faut d'abord*, estime-t-il, *montrer aux gens que la politique n'est pas ce qu'ils croient, que c'est vraiment la vie de tous les jours.»*

Au risque de bousculer les vieilles habitudes, il a créée une association, Action 81, invitant socialistes et non socialistes à venir réfléchir ensemble, à débattre des grands problèmes locaux. Des commissions en son sein ont été lancées, sur l'agriculture, l'environnement, les droits des femmes... Paul Quilès y voit plusieurs avantages : il peut *«s'alimenter en informations»*, *«faire travailler des gens dans un cadre pluraliste»*, *«faire sortir des projets»* et... *«repérer ceux qui ont une bonne tête de candidat»*.

De cet exemple, peuvent être retirés trois enseignements. L'influence de Michel Rocard n'y est pas pour rien : le parti accepte désormais sans froncer le sourcil l'éclosion de toutes les associations qui s'inscrivent dans son sillage, qu'elles soient nationales, comme les clubs Témoin ou Convaincre, ou locales, comme celle de Paul Quilès. Les partis de droite n'avaient pas agi autrement entre 1981 et 1986. *«La dispersion dans les «écuries présidentielles»*, explique Daniel Vaillant, *a été dommageable pour le parti. Ceux qui s'y trouvaient promus l'étaient au détriment de la classe ouvrière et moyenne. Toutes ces associations, qui se créent, finiront par nous amener des gens neufs.»*

Le travail de Paul Quilès ne peut que confirmer, en outre, le rôle plus que jamais prépondérant du «leader» local, pour peu qu'il veuille s'investir totalement. Renforcé par la décentralisation, l'impact d'un président de conseil général, qui dispose souvent des moyens pour embaucher et former aux affaires publiques les futurs candidats, peut être déterminant, tout autant que la capacité d'attraction et la technicité du parlementaire et du «patron» de la fédération. Au lendemain du congrès du Bourget, l'élection, pour la première fois au scrutin direct, des premiers secrétaires fédéraux a tenu compte de cette évolution. De sorte que, de plus en plus, le vivier des adhésions directes, empiriques, par affinités, s'élargit. L'un aura soigneusement mis en fiches les participants de son secteur aux états généraux de Lyon. L'autre s'applique, aujourd'hui, à «lister» les partants pour la manifestation du 16 janvier contre la révision de la loi Falloux. Localement aussi, l'engagement politique apparaît de plus en plus personnel et personnalisé.

Beaucoup l'ont compris. Comme il l'a fait au cours de ses campagnes électorales dans l'Essonne, Julien Dray a décidé de reprendre ses réunions d'appartement, consacrées chacune à un thème de discussion bien précis. Bien que battu dans la quatorzième circonscription du Nord, Jean Le Garrec a maintenu un comité de circonscription. *«Il faut être volontariste*, dit-il. *Si l'homme politique n'est pas un manager de ressources humaines, il ne résiste pas.»* Enfin, ces considérations font aussi resurgir, rue de Solférino, la question des «parachutages». *«Au niveau national*, prétend Manuel Valls, *on doit reprendre la politique de parachutages qui a été celle de François Mitterrand.»* Daniel Vaillant est d'accord : *«Il faut que les camarades sortis du rang par l'expertise et le petit écran aillent se colleter dans les sections.»*

La «génération efficace»

Tous ces petits sentiers de la reconquête ont leurs avantages et inconvénients. La nouvelle souplesse d'un PS, autrefois dominateur mais aujourd'hui demandeur, aurait déjà, selon ses responsables, amené des jeunes et ramené d'anciens militants qui avaient préféré se réfugier dans le tissu associatif. Après la «génération morale» de 1986, la «génération efficace»? *«Les mouvements de jeunesse sont un vivier permanent»*, confirme Julien Dray. Chacun se dit aujourd'hui que l'«électrochoc» de l'affaire Falloux ne peut qu'utilement contribuer à réamorcer la pompe du militantisme.

Les statuts du parti imposent au moins deux années d'adhésion avant de pouvoir solliciter une investiture pour une quelconque élection. Pour les élections cantonales de mars prochain, cette disposition sera fréquemment enfreinte. Quand l'urgence s'impose, quand du sang neuf est demandé, les statuts peuvent être contournés. Voilà bien, pour un parti de gauche, le signe d'une réelle conversion à une gestion libérale et ouverte...

DANIEL CARTON



Créer deux millions et demi d'emplois en six ans

Dans le cadre de la préparation de sa convention nationale pour l'emploi des 26 et 27 février, le bureau exécutif du PS a adopté, mercredi 12 janvier, un rapport introductif rédigé sous la responsabilité de Dominique Strauss-Kahn et Dominique Taddéi. Ce texte de vingt-cinq feuillets bien serrés sera soumis, comme l'a précisé Jean Glavany, porte-parole du PS, *«aux approfondissements, amendements et enrichissements»* des fédérations. Ses auteurs ont voulu élaborer *«un texte de rupture»*, visant, toujours selon M. Glavany, *«à donner un contenu théorique au thème du contrat social, lancé par le président de la République»*.

Ce texte fixe deux objectifs précis sur une période de six ans : le retour à un taux de croissance moyen de 4 % et la création de 2,5 millions d'emplois. La réduction du temps de travail est l'un des chapitres essentiels et attendus de ce prérapport, qui rappelle qu'une telle mesure ne peut être envisagée que *«dans une perspective plus large de transformations des rapports sociaux dans le travail et hors travail, à travers la mise en œuvre d'une politique globale du temps»*. *«Une approche offensive»* est néanmoins préconisée, les auteurs imaginant *«qu'une première étape soit franchie, dès le retour des socialistes aux responsabilités, par le vote d'une loi fixant à trente-sept heures, dans un délai inférieur à deux ans, la durée légale hebdomadaire pour les travailleurs en discontinu, et à trente-six heures pour les travailleurs en semi-continu»*, à charge pour les partenaires sociaux *«d'en élaborer les modalités»*.

D'autres mesures sont avancées, telles que la transformation des heures supplémentaires en repos compensateur, l'élaboration d'une *«charte du temps réduit choisi»* préservant le libre choix du salarié ou, encore, l'institution de la retraite progressive. Deux autres chapitres conséquents sont consacrés à la création d'emplois dans les services, ainsi qu'à la coopération internationale, avec la suggestion notamment d'un nouveau Bretton Woods.

A Nevers

Bernard Tapie rend hommage à Pierre Bérégovoy

NEVERS

de notre correspondant

Pierre Bérégovoy et Bernard Tapie s'aimaient bien. Pour le député des Bouches-du-Rhône, la seizième étape du «tour de France» du MRG, qui l'a conduit, mercredi 12 janvier, à Nevers en compagnie du président des radicaux de gauche, Jean-François Hory, a revêtu un aspect sentimental, dont il a fait état avec sobriété. Au cours d'une conférence de presse, M. Tapie a établi un parallèle entre ce que Pierre Bérégovoy *«n'a pas supporté»* et ce qu'il a vécu, lui-même, ces derniers mois. La sobriété était également de mise au cimetière de Nevers, où cameramen et photographes n'ont pas été admis quand MM. Hory et Tapie ont déposé une gerbe sur la tombe de l'ancien premier ministre, non plus que lorsqu'ils sont allés saluer sa veuve.

Entre la fidélité et la politique, le football a eu sa place au cours de cette visite à Nevers, une ville familière au député des Bouches-du-Rhône puisque, de 1983 à 1989, il y avait été le propriétaire et le «sauveur» de la société Look. S'il n'a pas répondu aux questions des journalistes sur ses affaires judiciaires en cours, il a déploré les «sanctions» prises par le PSG à l'encontre des supporters de l'OM, auxquels le club parisien n'a accordé qu'un nombre très réduit de billets pour le match de vendredi au Parc des Princes.

Le club de Nevers, qui évolue en championnat national 1, est en crise financière depuis la fin de l'automne par suite de la défaillance de parrains sur lesquels il pensait pouvoir compter. L'avenir du club et l'aide que l'OM pourrait lui apporter (sous forme de prêt d'un ou deux joueurs et de la recette d'un match amical joué à Nevers entre les équipes de Marseille et d'Auxerre) ont été le sujet essentiel d'un entretien d'une heure de M. Tapie avec le maire, Didier Boulaud.

JACQUES SPINDLER

IP
VENTES PAR ADJUDICATION
Régisseur O.S.P. - 64, rue La Boétie-PARIS
TEL. : 40.75.45.45 - FAX. : 45.63.89.01
36.15 Code A3T puis OSP sur MINITEL

VENTE s/saisie immobilière, au palais de justice à PARIS
le JEUDI 27 JANVIER 1994, à 14 h 30
LOGEMENT 1 P.P. – 40, RUE AMELOT
et 51, rue Saint-Sabin, PARIS (11e) – au 2e étg. Bât. B avec entrée, s. de bns, w.-c., coin cuis. (SURF. HABIT. 33 m² env.)
M. à P. : 350 000 F S'adr. à Me Patrick VIDAL DE VERNEIX avocat à PARIS (75008), 55, bd Malesherbes. Tél. 45-22-04-36 – VISITES s/place, le 25 JANVIER 1994, de 11 h 30 à 12 h 30.

VENTE s/subrogation de saisie immob. au palais de justice à CRÉTEIL, le JEUDI 27 JANVIER 1994, à 9 h 30
MAISON D'HABIT. à BONNEUIL-SUR-MARNE
(94) – 21, rue du Soleil
compr. 2 apparts de 4 P.P., cuis., s. de bns, w.-c., entrée – 2 GARAGES – 2 ATELIERS – SURF. HABIT. 227 m²
M. à P. : 560 000 F S'adr. à SCP BOITTELLE-COUSSAU, MALANGEAU et associés, avocats à PARIS (75006). 2 carrefour de l'Odéon – Tél. 43-26-82-98 de 9 heures à 12 heures et sur Minitel 24 h/24, code 3617 VAE.

VENTE s/saisie immobilière, au palais de justice à BOBIGNY
MARDI 25 JANVIER 1994, à 13 h 30
PROPRIÉTÉ BATIE à NEUILLY-PLAISANCE
(93) – 22, rue Antoine-de-Saint-Exupéry
compr. MAISON indiv. rez-de-ch. entrée, w-c, cuis., s. à m., séjour – 1er ét. 4 ch., w.-c., s. douche, s. de bns. – CONT. 345 m².
M. à P. : 300 000 F S'adr. à Me B.-C. LEFEBVRE, avocat à PARIS (1er), 20, quai de la Mégisserie. Tél. 40-39-07-39 – Me MARSIGNY, avocat à NOISY-LE-GRAND (93) 11, av. Aristide-Briand. Tél. 43-05-67-36 – VISITES sur place, le 17 JANVIER 1994, de 15 h 30 à 16 heures.

Vente sur saisie immobilière au palais de justice de PARIS,
JEUDI 27 JANVIER 1994, à 14 h 30
APPARTEMENT DE 5 PIÈCES
au 3e étage, porte à droite, bâtiment B, escalier B :
entrée, séjour, 4 chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, 2 w.-c., loggia (surface habitable 104,50 m² env., surface loggia 14,70 m² env.)
CAVE – PARKING SOUS-SOL
PARIS (11e)
14 à 24, rue Edouard-Lockroy
MISE A PRIX : 600 000 F
Me Yves TOURAILLE, avocat à PARIS (9e), 48, rue de Clichy. Tél. : 48-74-45-85.

de mars 1993

M. Mitterrand encourage son parti à « innover » sans « se renier »

« J'ai envie de dire à tous : n'hésitez pas à changer, à innover, à inventer. A la condition de ne pas vous renier », déclare François Mitterrand à l'adresse des socialistes, dans un entretien publié par l'hebdomadaire du PS, *Vendredi* (daté 14 janvier). *« Qu'il faille à la gauche reconquérir l'opinion, c'est évident. En France, où la gauche l'a rarement emporté, beaucoup de travail s'impose pour que revienne l'alternance. »*

« Je ne veux pas sortir de mon rôle actuel, qui se situe hors des partis, mais je ne veux pas, non plus, jouer à l'indifférent », indique M. Mitterrand, avant de confier que *« la méthode utilisée pour préparer les assises »* (de la transformation sociale) lui *« semble être la bonne »*.

Interrogé sur les propos récents de Raymond Barre sur *« l'Etat partial masqué »* (*le Monde* du 7 janvier), le président de la République répond : *« On ne peut que déplorer les changements intempestifs de hauts fonctionnaires là où ce n'est pas nécessaire pour la conduite de la politique du gouvernement. Sinon la politique appartiendrait aux factions, ce qui serait redoutable pour la démocratie. C'est à cela que M. Barre, je le suppose, a pensé, et je ne peux lui donner tort. »*

Jean-Paul Huchon : « Il faut ouvrir nos portes à double battant »

Estimez-vous les partis politiques structurellement adaptés à la demande du citoyen d'aujourd'hui ?

– C'est la mode de critiquer l'action des partis politiques, mais ils sont essentiels à la vie de la cité et à la démocratie. Contrairement à une idée trop souvent admise, il y a, aujourd'hui, une demande forte et très concrète de politique, mais d'une forme de politique qui ne soit plus celle des affrontements antérieurs et qui ne réponde plus, seulement, à la nécessité de conquérir le pouvoir, de le garder ou de le reprendre. Il s'agit, davantage, d'expliquer avec honnêteté le monde dans lequel on vit et d'agir très directement sur le vécu, en étant soi-même impliqué dans la résolution des problèmes posés. Les partis politiques, qui se sont structurés sur des formes d'opposition discursive, de propagande complètement figée et de « langue de bois », doivent vraiment trouver autre chose à dire et à faire.

– Si chacun veut admettre ce constat, par où commencer ?

– Il est important et prioritaire de défendre une conception du parti large, accueillante, pas trop disciplinaire, qui fasse place à des formes « nucléaires » d'association avec des gens qui pourraient être simplement des sympathisants et qui, progressivement, pourraient acquérir les réflexes de l'adhésion. Bref, ouvrir les portes à double battant. Nous l'avons tenté aux états généraux de Lyon, en juillet 1993, et, franchement, nous nous en sommes mieux portés. Les nouveaux militants qui nous ont rejoints depuis sont des gens intéressants, qui posent les problèmes du parti avec un langage complètement renouvelé. Et les anciens l'ont très bien accepté.

– Une nouvelle race de militants ?

– On voit venir, en effet, des gens plus exigeants quant à la qualité du débat démocratique, refusant les amalgames, les accusations gratuites, récusant les techniques de combat à l'intérieur de courants, demandant de discuter vraiment du fond, sans se soucier des thèses préétablies et traditionnelles. Le débat qui a lieu présentement autour de la loi Falloux en est la plus récente démonstration. L'argumentaire des motivations de cette bataille insiste davantage sur l'avenir des enfants, la volonté d'éviter une dérive qui écrème les meilleurs élèves vers l'école privée, le risque de confessionnalisation générale et de rupture de l'idéal républicain, qu'il ne se préoccupe d'invoquer une guerre scolaire du dix-neuvième siècle. » On peut, évidemment, réfléchir à d'autres formes d'organisation. Nous le faisons. Certains d'entre nous imaginent une organisation du parti sur des bases plus sociales et moins territoriales, qui regrouperait les militants autour de mêmes intérêts professionnels ou sectoriels.

– Un militantisme par branche ?

– Oui ou, autrement dit, socioprofessionnel, social ou culturel. Cela ne pourrait que favoriser le rapprochement espéré entre le monde politique et le monde du travail. Nous avons un impératif besoin de retrouver chez nos adhérents un réflexe d'adhésion syndical ou associatif. Cela s'est un peu perdu. Pourtant, l'obligation d'adhésion à un syndicat ou à une association est depuis longtemps inscrite dans nos statuts. Beaucoup l'ont oublié. Il serait bon que cela soit plus fortement conseillé que ce ne l'est aujourd'hui.

– Vous disiez que les partis doivent « agir très directement sur le vécu ». Comment ?

– Au risque d'être iconoclaste, je dirai que les partis politiques, comme l'ont fait au demeurant les grands partis socio-démocrates, doivent aussi avoir une fonction sociale. Si le PS se donnait quelques ambitions limitées – au niveau de la ville, par exemple, participer à des actions d'alphabétisation, d'aide aux devoirs, de suivi des personnes en difficulté –, ce serait très important. Cela redonnerait même à la politique une certaine forme de noblesse et une parfaite prise sur la vie réelle. C'est aussi une des conditions pour retrouver une audience auprès de la jeunesse. Je suis pour le parti qui apporte des services, comme en Allemagne, en Suède ou, même, comme le PDS en Italie.

– Un parti organisant les « restos du cœur » ?

– Je n'aurais pas trouvé choquant que les militants socialistes créent ce type de service. Cela leur aurait donné une autre assise locale. A chaque fédération, désormais, de trouver une réponse. La seule directive devrait être : soyez plus près de la réalité, soyez vous-même des acteurs sociaux efficaces !

Propos recueillis par DANIEL CARTON

Les travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat

Les députés manifestent leur inquiétude sur le maintien du Parlement européen à Strasbourg

Les députés ont adopté, mercredi 12 janvier, une motion *« ajournant »* l'examen du projet de loi augmentant le nombre de sièges au Parlement européen. Ils réclament des assurances du gouvernement sur le maintien à Strasbourg du siège de cette institution. De leur côté, les sénateurs ont adopté le projet de loi ouvrant aux ressortissants communautaires résidant en France le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes.

Alain Lamassoure s'est heurté, mercredi, à une franche inquiétude des députés de la majorité sur l'avenir du Parlement européen. Le ministre délégué aux affaires européennes était venu défendre son projet de loi augmentant de 81 à 87 le nombre de représentants de la France à l'Assemblée de Strasbourg, modification rendue nécessaire par la décision du conseil européen d'Edimbourg de décembre 1992 qui avait augmenté le nombre des sièges afin d'accroître la part relative de l'Allemagne après sa réunification.

Cette nouvelle répartition chagrine de nombreux députés du RPR et de l'UDF qui estiment qu'elle profite davantage à l'Allemagne, dont le nombre de sièges est relevé de 81 à 99. Selon Roland Blum (UDF, Bouches-du-Rhône), rapporteur de la commission des affaires étrangères, cette réforme consacre un *« abandon »* du *« principe d'égalité »* entre les grands pays.

L'autre motif d'inquiétude des députés concerne la *« fragilité de la base juridique »*, selon la formule de M. Blum, de la ville de Strasbourg comme siège du Parlement. Alors que la France avait obtenu à Edimbourg – en contrepartie de l'augmentation de la représentation allemande – le maintien du siège à Strasbourg, les députés ont été émus par la décision des parlementaires européens de tenir, en Alsace, en 1994 dix sessions au lieu des douze traditionnelles.

Pour exprimer leur mécontentement face au marché de *« dupes »* – le mot est de M. Blum – qui aurait été passé à Edimbourg, les députés ont voté à l'unanimité (les communistes étant absents en séance) une motion *« ajournant »* l'examen du texte de M. Lamassoure en attendant d'obtenir du gouvernement des assurances sur cette question du siège. Le ministre a dit *« comprendre »* les *« inquiétudes »* exprimées par l'Assemblée.

De son côté, le Sénat a adopté, mercredi, en première lecture, le projet de loi ouvrant aux ressortissants communautaires résidant en France le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes, disposition qui découle du traité de Maastricht. Les groupes de la majorité et du PS ont voté pour tandis que les communistes – et Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) – ont voté contre. Les sénateurs n'ont pas amendé le texte sur le fond. La commission des lois s'est toutefois heurtée au gouvernement à propos d'un amendement déposé par Pierre Fauchon (Un. centr., Loire-et-Cher), rapporteur de la commission, tendant à écarter de cette « citoyenneté européene » les étrangers communautaires possédant uniquement en France une résidence secondaire mais vivant dans un autre Etat membre. Au nom du gouvernement, Roger Romani, ministre chargé des relations avec le Sénat, s'y est opposé car le traité de Maastricht prévoit que *« tout citoyen de l'Union doit pouvoir participer aux élections européennes dans les mêmes conditions que les ressortissants de l'Etat dans lesquels il réside »*. Mis au voix, l'amendement de M. Fauchon a finalement été repoussé par le Sénat, grâce à une alliance du RPR et du PS contre les centristes et les républicains indépendants.

FRÉDÉRIC BOBIN

SÉNAT : adoption du projet de loi sur la maîtrise des finances publiques. – Le texte de la loi d'orientation quinquennale de maîtrise des finances publiques, qui prévoit de réduire le déficit budgétaire de 4,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 1993 à 2,5 % en 1997, a été définitivement adopté par le Sénat. Celui-ci a approuvé, dans la nuit du mercredi 12 au jeudi 13 janvier, sans modification, le texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 9 décembre dernier). Le RRP et l'UDF se sont prononcés pour, le PS et le PC contre.

La Cour des comptes va aider cinq députés à réexaminer les services votés

Au cours de la rentrée solennelle de la Cour des comptes, mercredi 12 janvier, Pierre Joxe, son premier président, a annoncé que cette institution sera associée à la mission de révision des services votés mise en place par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Les services votés représentent *« le minimum de dotations que le gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement »* (article 33 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances). La commission des finances a désigné cinq de ses membres pour réexaminer les services votés des budgets dont ils ont la charge : Charles de Courson (UDF) pour la fonction publique, Yves Fréville (UDF) pour les charges communes, Jean-Jacques Jegou (UDF) pour la formation professionnelle, Raymond Lamontagne (RPR) pour le logement et Adrien Zeller (UDF) pour les affaires sociales. Ces députés enverront des questionnaires à la Cour pour compléter les informations qu'ils auront recueillies auprès des ministères concernés. La Cour s'efforcera de répondre à cette demande qui, a indiqué M. Joxe, *« excède largement le champ d'intervention envisagé initialement »*.

NICE : M. Barety candidat du RPR à l'élection législative partielle. – Jean-Paul Barety, maire (RPR) de Nice, a indiqué, mercredi 12 janvier, qu'il avait reçu l'investiture du mouvement gaulliste pour l'élection législative partielle dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes, après l'invalidation de Christian Estrosi (RPR) par le Conseil constitutionnel. Il a précisé qu'il devait recevoir, jeudi, *« une lettre cosignée des secrétaires généraux du RPR et de l'UDF, Alain Juppé et François Bayrou »*.

CONFÉRENCE – Une conférence sur le thème « Pierre Mendès France, la monnaie et l'emploi », avec la participation de Jacques Delors, aura lieu vendredi 14 janvier à 17 h 45, à l'Institut Pierre Mendès France, 52, rue du Cardinal-Lemoine, Paris-5e. Tél. : 44-27-18-80.

La préparation des élections européennes

M. Raoult (RPR) propose que M. Chirac conduise une liste unique de la majorité

Eric Raoult, député (RPR) de Seine-Saint-Denis, a proposé, mercredi 12 janvier, que Jacques Chirac, qui n'est pas encore, selon lui, *« un retraité du suffrage universel »*, conduise une liste unique de la majorité aux élections européennes de juin. *« On nous dit, à l'UDF, que ce n'est pas le choix de personnes qui compte, c'est le choix du projet européen. Dès lors que nous sommes d'accord sur le projet, pourquoi y aurait-il blocage sur la tête de liste ? »*, a-t-il demandé. Pour déroutante qu'elle soit, l'idée de M. Raoult n'en a pas moins fait long feu. Un autre proche de M. Chirac, Jean-Louis Debré, secrétaire adjoint du RPR, l'a aussitôt enterrée en indiquant que *« l'affaire n'est pas d'actualité »*.

Cette hypothèse de candidature n'a pas inquiété outre mesure l'UDF, qui l'a jugée *« très théorique »*. La confédération libérale a déjà deux candidats : Jean-François Deniau, poussé par le PR (et « agréé » par le RPR), qui s'est engagé à siéger à Strasbourg, et Dominique Baudis, dont le nom est actuellement agité par le CDS comme pour détourner l'attention des problèmes internes que lui pose le conflit entre Pierre Méhaignerie et Bernard Bosson pour le contrôle du mouvement.

Soucieuse avant tout d'amener le RPR, traditionnellement divisé sur le sujet, à un vrai programme européen, l'UDF s'est surtout amusée de ce retour en force du débat présidentiel par le biais de la campagne européenne. Vidée de sa substance depuis la formation du gouvernement, phagocytée par le balladurisme et minée par la concurrence entre le PR et le CDS pour le titre de meilleur allié du premier ministre, l'UDF n'a d'autre espace politique que celui que peut éventuellement créer la rivalité entre MM. Balladur et Chirac.

G. P.

DROUOT RICHELIEU
9, RUE DROUOT, 75009 PARIS
Tél. 48-00-20-20 - Télex : DROUOT 642 260
Informations téléphoniques permanentes en français et en anglais au : 48-00-20-17
Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
DROUOT RICHELIEU

*Sauf indications particulières, les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 h à 18 h. * Exposition le matin de la vente. Régisseur O.S.P., 64, rue La Boétie, 75008 PARIS. 40-75-45-45.*

MERCREDI 19 JANVIER
S. 13 – Tableaux. Bibelots. Mobilier. – Mes BOSCHER, STUDER, FROMENTIN.
S. 16 – Meubles et objets mobiliers. Timbres, expert M. Pigeron. – Me de RICQLES.

JEUDI 20 JANVIER
S. 9 – Tableaux, bibelots, meubles. – Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.

VENDREDI 21 JANVIER
S. 2 – Bandes dessinées. Automobiles miniatures. Poupées. Automate. Objets de vitrine. Meubles. – Me DELORME.
S. 7 – Tableaux modernes. Art déco. – Mes BOSCHER, STUDER, FROMENTIN.
S. 13 – Tableaux. Bijoux. Meubles. – Me CARDINET-KALCK.
S. 15 – Succession G. et à divers. Tableaux anciens. Bibelots. Meubles anciens et style. Billard américain CHEVILLOTTE, style Louis XVI. – Mes AUDAP, SOLANET, SCP GODEAU-VELLIET.

SAMEDI 22 JANVIER
S. 9 – Grands vins et alcools. – Me LOUDMER.

AUDAP, SOLANET, SCP GODEAU-VELLIET, 32, rue Drouot (75009), 47-70-67-68.
BOSCHER, STUDER, FROMENTIN, 3, rue d'Amboise (75002), 42-60-87-87.
CARDINET-KALCK, 17, rue Le Peletier (75009), 48-24-06-11.
DELORME, 14, avenue de Messine (75008), 45-62-31-19.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 12, rue Drouot (75009), 42-46-61-16.
LOUDMER, 7, rue Rossini (75009), 44-79-50-50.
DE RICQLES, 46, rue de la Victoire (75009), 48-74-38-93.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

JC Lattès

Pascal Krop
Les secrets de l'espionnage français
de 1870 à nos jours

...Affaire Dreyfus : Esterhazy travaillait pour l'état major et le bordereau était allemand.
14-18 : les mémoires inédits du général Dupont.
Guerre d'Algérie : opérations "arma" (armes) et "homo" (homicides).
Les dessous de la guerre froide...

Pascal Krop
Les secrets de l'espionnage français
de 1870 à nos jours

Une visite de fond en comble des arrière-cuisines du "renseignement" français.
Jean-Marc Théolleyre, *Le Monde*

Le livre de Pascal Krop, c'est le quid de la "Piscine" : on n'arrête pas d'y plonger.
Jérôme Garcin, *Le Provençal*

La préparation de la manifestation du 16 janvier

■ **PRÉPARATIFS.** Selon le Comité national d'action laïque (CNAL), le nombre des manifestants pourrait dépasser 300 000, dimanche 16 janvier à Paris. L'ampleur de cette mobilisation a obligé les organisateurs à revoir le dispositif de déroulement du cortège. Initialement prévue à partir de l'Opéra, la manifestation ira finalement de la République à la Nation.

■ **APPEL.** Réagissant à l'idée, défendue par le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, d'*«un regard chrétien sur les mathématiques et la physique»*, des scientifiques, dont deux Prix Nobel, lancent un appel dans lequel ils expriment leur *«défiance envers tout enseignement qui ne serait pas laïque»*.

■ **COMPRÉHENSION.** Le président de la République, dans un entretien publié dans le numéro du 14 janvier de *Vendredi*, hebdomadaire du PS, exprime sa compréhension à l'égard des défenseurs de l'école publique. *«Quand nous avons abouti au compromis en 1984, nous avons pensé que nous étions tranquilles pour vingt ans*, déclare-t-il. *Or neuf ans après surgit un nouveau conflit. C'est une initiative malheureuse, une affaire dommageable.»* François Mitterrand ajoute : *«Le service public se sent offensé, injustement traité. Alors il se fâche. Comment ne pas le comprendre?»*

«L'important tient au réveil des consciences»

déclare François Mitterrand

Le président de la République, dans un entretien publié dans le numéro du 14 janvier de l'hebdomadaire du PS *Vendredi*, exprime sa compréhension à l'égard des défenseurs de l'école publique. *«Quand nous avons abouti au compromis en 1984, nous avons pensé que nous étions tranquilles pour vingt ans*, déclare-t-il. *Or, neuf ans après, surgit un nouveau conflit. C'est une initiative malheureuse, une affaire dommageable.»* François Mitterrand ajoute : *«Le service public se sent offensé, injustement traité. Alors il se fâche. Comment ne pas le comprendre?»* Le chef de l'Etat affirme aussi : *«Pour en finir avec l'esprit de revanche, avec cette guérilla perpétuelle, n'oublions pas que le premier devoir de l'Etat est de développer et d'entretenir le service public. Ce qui ne doit pas conduire à l'intolérance à l'égard des autres formes de l'enseignement. La laïcité, c'est cela.»*

Interrogé sur l'éventualité d'une deuxième lecture de la loi, le chef de l'Etat indique d'abord : *«Je n'ai pas pris de décision. Le Conseil constitutionnel ne s'est pas encore prononcé.»* Mais il précise aussitôt : *«Je dois tenir compte des réalités. D'abord, avec la majorité en place, il y aura confirmation du vote en faveur de la révision de la loi Falloux. Ensuite, selon la Constitution, je dois obtenir le contreseing du premier ministre.»* Surtout, M. Mitterrand assure que *«la deuxième lecture ne peut constituer un recours. L'important tient au réveil des consciences. Il est en train de se produire. C'est là qu'aura lieu la vraie deuxième lecture de la loi!»*

Lionel Jospin a estimé, mercredi 12 janvier lors d'une réunion dans le dix-huitième arrondissement de Paris où il était venu soutenir Daniel Vaillant, candidat socialiste à une élection partielle, que la révision de la loi Falloux a créé dans l'opinion *«le sentiment d'une injustice profonde faite à l'école publique»*, à laquelle il faudrait consacrer *«l'essentiel de l'effort de la nation»*.

L'ancien ministre de l'éducation nationale a souhaité que les manifestants soient, dimanche, *«le plus nombreux possible pour faire reculer le gouvernement»*. *«Ce sera plus facile si le Conseil constitutionnel invalide la loi*, a-t-il ajouté, *mais, quelle que soit la décision, nous devons être le plus nombreux possible, dimanche, pour exprimer notre attachement à l'école publique.»*

Un député RPR critique la révision de la loi Falloux

Le porte-parole du Parti socialiste, Jean Glavany, a déclaré mercredi qu'Edouard Balladur s'est *«départi de sa légendaire prudence en volant au secours de François Bayrou»*, qualifiant cette attitude de *«provocation»*. D'après lui, le premier ministre a *«avoué d'une manière un peu naïve qu'il ne s'agissait pas de défendre l'intérêt général mais de tenir une promesse partisane»*. M. Glavany a ajouté que *«les chiffres lancés çà et là»* sur le nombre de participants attendus à la manifestation du 16 janvier *«sont des intoxications dont on verra peut-être l'utilité dimanche»*.

Jean de Boishue, député RPR de l'Essonne et proche de Philippe Séguin, se déclare, dans un entretien publié par *l'Evénement du jeudi* du 13 janvier, *«opposé à la suppression de la loi Falloux»*. Il estime qu'en votant *«de nouveaux privilèges»* à l'enseignement privé, *«on ne fait qu'accroître l'inégalité»* entre public et privé. Comme les socialistes, il souligne que *«l'école privée n'a pas les mêmes obligations que l'école publique»*. M. de Boishue ajoute que, donc, la révision de la loi Falloux est *«un élément inutile pouvant ranimer la guerre scolaire»*.

Le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, Michel Péricard (RPR), a été désigné mercredi comme rapporteur de la proposition du groupe socialiste tendant à créer une commission d'enquête parlementaire sur *«les conditions d'élaboration du rapport Vedel»* sur l'aide aux établissements d'enseignement privé. Il présentera son rapport à la session parlementaire du printemps, l'examen de cette proposition n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour de l'actuelle session extraordinaire.

Les membres socialistes de la commission ont protesté contre *«l'extrême brièveté de la réunion, convoquée à 15 heures et levée à 15 h 3»* et ont reproché à M. Péricard de s'être *«autodésigné rapporteur»*. Le 22 décembre, M. Péricard avait déclaré qu'il ne verrait que *«des avantages»* à la création de la commission d'enquête demandée par les socialistes, affirmant : *«La refuser, ce serait dire que l'on a des choses à cacher.»*

Plus de 300 000 personnes sont attendues à Paris

Il aura fallu attendre le résultat des dernières négociations engagées entre la Préfecture de police et les représentants des 80 organisations appelant à la manifestation laïque du dimanche 16 janvier pour que soit déterminé avec plus de précision le parcours du cortège qui s'étirera finalement entre la place de la République et la place de la Nation. Selon les indications fournies par le Comité national d'action laïque (CNAL), le nombre de participants pourrait atteindre en effet 300 000 à 350 000 personnes. Un chiffre en partie confirmé par les renseignements généraux, qui prévoient 200 000 manifestants, sans compter ceux de la région parisienne.

Ces évaluations s'appuient sur le nombre de 66 trains spéciaux commandés à la SNCF par les départements – soit 50 000 personnes – et sur celui de 1 800 autocars attendus. Le CNAL était d'ailleurs en discussion avec la SNCF pour obtenir des trains supplémentaires afin de répondre à une demande qui semble dépasser l'attente des comités départementaux. C'est le cas en Bretagne notamment qui doit envoyer 30 000 personnes, comme du sud-ouest (*lire ci-contre* l'article de notre correspondant à Albi) et le sud-est également très mobilisé, si l'on en croit le nombre de TGV mis en circulation en plus des trains normaux.

Cette ampleur a obligé les organisateurs à revoir le dispositif de déroulement du cortège initialement prévu entre l'Opéra (Garnier) et la Nation. La Préfecture de police avait même tenté, dans la journée de mercredi, de les inciter à envisager d'autres lieux de rassemblement *«pour des raisons de sécurité»*, notamment du côté du Champ-de-Mars. Cette proposition a été vigoureusement rejetée, même si Michel Deschamps, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU), n'a pas caché que le dispositif envisagé posait des *«problèmes redoutables.»*

A l'issue des discussions, un accord est toutefois intervenu, mercredi 12 janvier dans la soirée. Les manifestants devraient se répartir, vers 11 heures, sur près de 5 kilomètres entre la porte d'Asnières et la place de la République, la tête du cortège, *via* les boulevards Malesherbes, Haussmann, Montmartre, Poissonnière, Bonne Nouvelle, Saint-Denis et Saint-Martin. Un ordre précis a été établi pour un regroupement par régions, la Bretagne en tête et la région parisienne en queue jusqu'au point d'arrivée à la Nation, par la République et la Bastille.

Un certain nombre de délégations spécifiques s'intercaleront, comme les syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves et de lycées, les syndicats (FO et CFDT) ou encore les «mouve- ments philosophiques», les partis politiques et les organisations anti-racistes. Jacques Dufresne, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), a été désigné pour lire une déclaration commune au moment de la dispersion.

Cette manifestation aura, par ailleurs été fatale à l'épreuve spéciale du rallye Paris-Dakar-Paris qui était prévue entre Eurodisney, lieu d'arrivée de la dernière étape, et Paris.

M. D.

Des lycéens en grève à Evry pour la rénovation de leur établissement

Le spleen de Baudelaire

Grève des cours, manifestation devant la préfecture de l'Essonne et dans les rues, délégation au conseil régional, les élèves du lycée professionnel Baudelaire, à Evry, réclament une rénovation de leur établissement.

C'est une faiblesse du système de chauffage qui a brusquement déclenché le mouvement de protestation, mardi 4 janvier. *«Les élèves et le personnel ont déjà supporté en novembre une température de 12 à 13 degrés dans les classes. Ils n'ont pas admis de retrouver la même température à leur retour des congés scolaires d'hiver»*, affirme Jacques Guyard, député socialiste de l'Essonne, maire d'Evry et ancien secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

Les lycéens ont fait la grève des cours pendant toute la semaine dernière, à l'exception de mercredi 5 janvier. Le coup de semonce a porté. *«La société responsable du chauffage a envoyé tout de suite un technicien. Maintenant, tout fonctionne de nouveau normalement. Nous avons par ailleurs débloqué des crédits pour des travaux d'urgence qui seront exécutés avant la fin du mois»*, explique un responsable du conseil régional.

La situation n'est pas pour autant réglée, car les lycéens ne reprendront leurs études qu'après avoir obtenu de la région la certitude qu'elle réalisera des travaux de rénovation. Construit en 1972, l'établissement a mal vieilli et a besoin d'une remise à neuf. Elèves et professeurs en profitent pour exiger le renouvellement de certaines machines et l'extension des bâtiments. Or, la nécessité de cette dernière opération est contestée par le conseil régional, qui base son jugement sur la baisse des effectifs. Une simple rénovation coûterait, selon la région, environ 34 millions de francs, contre 60 millions si elle s'accompagne d'un agrandissement.

Cependant, le conseil régional semble avoir fait taire ses réticences à la veille de la manifestation organisée par les défenseurs de l'enseignement public. Selon Jacques Guyard, reçu lundi 10 janvier par le directeur des affaires scolaires du conseil régional, l'assemblée proposera, avant les vacances de février, un calendrier pour la reconstruction... et l'agrandissement.

PATRICK DESAVIE

Des scientifiques expriment leur «défiance envers tout enseignement qui ne serait pas laïque»

Quatre-vingt-une personnalités du monde de la recherche scientifique, pour la plupart universitaires, professeurs des grandes écoles ou directeurs de recherche, parmi lesquels Georges Charpak, prix Nobel de physique, Jean-Marie Lehn, prix Nobel de chimie, Léon Schwartzenberg, cancérologue, Philippe Nozière, professeur au Collège de France, ou encore Didier Dacunha-Castelle, ancien président du Conseil national des programmes, ont lancé un appel pour protester contre les déclarations du secrétaire général de l'enseignement catholique, le Père Max Cloupet, à l'AFP le 23 décembre dernier. Celui-ci avait alors avancé que l'école catholique a pour tâche de proposer *«un regard chrétien sur le monde, y compris en mathématiques et en physique»* (*le Monde* du 25 décembre). Voici le texte de cet appel.

«L'idée même de proposer «un regard chrétien sur le monde, y compris en mathématiques ou en physique», *suppose de fournir un système d'interprétation des phénomènes scientifiques reposant sur des axiomes liés aux textes sacrés, et par là même exempts de tout caractère scientifique. Les dégâts immenses causés par une attitude de ce type, que ce soit celle de l'Inquisition qui condamna Galilée, ou bien celle de Lyssenko imposant une biologie absurde qui se voulait conforme aux textes sacrés auxquels se référait l'Union soviétique, illustrent le danger de cette démarche. Ici, il s'agit inévitablement de lire les résultats scientifiques à travers le prisme de l'existence de Dieu. Cette démarche est celle de la théologie catholique, qui vise à proposer une vision totale dans tous les domaines.*

» Les déclarations du Père Cloupet ne font donc que lever le voile sur les principes sur lesquels repose l'enseignement catholique, à savoir que celui-ci ne doit pas se limiter à la juxtaposition d'un enseignement à peu près similaire à celui de l'école publique, et d'un catéchisme amélioré. Au contraire, la direction de l'enseignement catholique vient d'expliciter le fait fondamental : un enseignement catholique propose par essence une interprétation du monde et une seule. C'est en cela qu'il se distingue donc de manière radicale de l'enseignement laïque.

» C'est pour cela que nous, scientifiques, croyants ou non croyants, ne pouvons que réaffirmer notre défiance envers tout enseignement qui ne serait pas laïque.»

Les bataillons du Tarn

ALBI

de notre correspondant

Les Tarnais seront au rendez-vous du 16 janvier, comme ils ont toujours été présents à ceux de l'histoire laïque. Dans ce département, qui vit naître Jean Jaurès et Emile Combes, mais aussi le doyen Vedel, où Lacordaire fut professeur – dans la vieille école catholique de Sorèze fondée sous Charlemagne –, la guerre scolaire compte autant d'anciens combattants qu'elle peut encore lever de bataillons.

Mais à Paris, dimanche, ils ne seront pas aussi nombreux que pouvait le laisser espérer la mobilisation spontanée du 17 décembre. Au lendemain du vote au Sénat, trois mille manifestants pacifiques mais révoltés avaient défilé dans les rues d'Albi pour clamer leur indignation contre le mauvais coup porté à la laïcité. Cette semaine, tous comptes faits, ils seront sept cents au départ, rejoints sur place par ceux qui auront fait, la veille, le déplacement pour cause de Tournoi des cinq nations, et auxquels s'associeront les Tarnais de Paris, même s'ils sont moins nombreux que leurs cousins aveyronnais, plutôt calotins.

Sept cents c'est peu, quand d'autres départements de Midi-Pyrénées annoncent de mille à mille quatre cents participants. Mais le Tarn est ici aussi victime de son enclavement. Comme le fait remarquer Francis Albouy, le responsable départemental de la FEN, *«beaucoup auraient fait le déplacement si on était à deux ou trois heures de train de Paris. Mais là, il faut partir à quatre heures du matin pour revenir le soir à minuit. On a fait un deuxième train de nuit, mais on ne pouvait pas, en plus, faire des cars qui seraient partis le samedi pour revenir le lundi à six heures»*.

Pour consolation, les responsables du CDAL tarnais ont enregistré un afflux massif des souscriptions. De vieux militants ont envoyé des chèques de mille francs pour compenser leur absence. Au bout du compte, les 280 000 francs de réservation des deux trains ont été financés par la souscription. Francis Albouy – chez lui, on est militant de père en fils – prévient : *«Avec ça, on est prêt pour les prochains combats»*. Côté FSU, SE-FEN, FCPE et PS, qui ont fourni le gros des bataillons, on n'est pas en reste. Dans ce département où Jean Jaurès avait laissé inscrire ses filles à l'école privée – il commandait à la Chambre des députés, mais pas toujours à la maison –, la tolérance n'altère pas la mobilisation.

JEAN-PIERRE BARJOU

La lutte contre le racisme

Le parquet de Paris appelle à la vigilance face aux révisionnistes

A l'occasion de l'audience solennelle d'ouverture du tribunal de grande instance de Paris, mercredi 12 janvier, Martine Valdes-Boulouque, premier substitut du procureur, a fait un exposé sur *«la réponse judiciaire»* au racisme et au négationnisme. *«Face au phénomène récent de la banalisation du racisme dans les mentalités, face à la levée progressive des interdits*, a-t-elle déclaré, *notre réponse judiciaire consiste à envoyer à tous un signe clair : notre société, quelles que soient ses failles, ses imperfections, voire ses turpitudes, n'acceptera pas la transgression de nos valeurs de tolérance et d'universalisme.»*

Evoquant le rôle de la justice face aux organes de presse, quelle que soit leur audience, qui cultivent le «révisionnisme», Mme Boulouque a indiqué : *«Notre propos est d'empêcher la greffe de prendre, de saisir et d'éradiquer le mal.»* A propos du financement de cette presse, le premier substitut a regretté l'existence de *«circuits occultes, que notre démarche judiciaire*, a-t-elle dit, *ne peut appréhender faute d'outil juridique approprié»*. Tout en se félicitant de l'entrée en vigueur de la loi du 13 juillet 1990, qui sanctionne jusqu'à l'incarcération le délit de contestation de crime contre l'humanité, Mme Boulouque a précisé : *«Ne nous leurrons pas outre mesure! La réponse judiciaire au négationnisme, pour nécessaire qu'elle soit, n'est pas suffisante.»*

Le substitut en a appelé à *«la sauvegarde de la mémoire»*, avant de conclure son exposé en traitant du *«problème très préoccupant des librairies»*, notamment à Paris, qui *«ne vivent que par et pour la diffusion de cette nourriture malsaine que constituent le racisme et sa variante, le négationnisme»*. Mme Boulouque a suggéré une surveillance étroite et régulière de ces officines par la police, afin de permettre le déclenchement d'éventuelles poursuites.

SPORTS

L'agression contre la patineuse Nancy Kerrigan

Complot sur glace

Nancy Kerrigan, effondrée, dans son justaucorps de tulle blanc, criant *«Pourquoi moi?»* : relayées, jeudi 6 janvier, après son agression, à Detroit, par toutes les télévisions, les images de la championne américaine, médaillée de bronze aux Jeux olympiques d'Albertville, ont bouleversé l'Amérique. Désormais, Nancy Kerrigan a la réponse à sa question : elle est l'héroïne d'un véritable polar.

L'inconnu qui a frappé le genou de la patineuse avec une barre de fer, l'empêchant de participer aux épreuves de qualification pour les Jeux olympiques de Lillehammer, n'est pas un fou, contrairement à ce qui était arrivé à la championne de tennis Monica Seles. Ce serait le garde du corps de Tonya Harding, la rivale de Nancy Kerrigan, qui aurait porté le coup. Le complot aurait été fomenté par Jeff Gillooly, le mari de Tonya, afin de lui assurer toutes les chances d'être sélectionnée pour les Jeux.

L'objectif semblait avoir été atteint puisque la patineuse avait gagné le titre national. Toutefois, mercredi 12 janvier, le FBI a entendu son mari et son garde du corps. Les enquêteurs auraient été alertés par l'enregistrement d'une conversation téléphonique où ils auraient étudié les moyens d'éliminer Nancy Kerrigan. Les deux suspects ont nié en bloc.

En attendant d'éventuels développements judiciaires, la Fédération américaine de patinage a accordé une dérogation à Nancy Kerrigan : les 23 et 25 février, elle pourra tenter de remporter le titre olympique à Lillehammer.

هكذا من الأصل

contre la révision de la loi Falloux

Des principes et un équilibre

La modification de la loi Falloux rompt le fragile équilibre sur lequel repose la paix scolaire en France. Paradoxalement, elle ne fait que souligner la nécessité de revaloriser l'école de la très grande majorité des enfants : l'école publique.

par Jean-Pierre Chevènement

LA laïcité est une valeur dont l'application à l'école procède, en France, d'une longue histoire. Du rapport de Talleyrand sur l'instruction publique, quelques jours avant l'instauration de la République, aux mesures *«simples et pratiques»* de 1984, en passant par les lois scolaires de 1882 et la loi Debré de 1959, les républicains sont parvenus progressivement à une définition équilibrée de la laïcité reposant sur des principes : il n'y a qu'un seul service public de l'éducation et non pas deux. Il n'y a pas une éducation nationale qui serait publique, et une Education nationale *bis*, qui serait privée, c'est-à-dire, pour l'essentiel, catholique. Le service public est assuré par des établissement publics et, pour une moindre partie, par des établissements privés qui, dès lors qu'ils acceptent un statut d'association au dit service public, reçoivent de l'Etat, en contrepartie, une aide au fonctionnement, et s'engagent à respecter les règles qui s'imposent à l'éducation nationale tout entière : contrôles administratif, financier et pédagogique des inspecteurs d'académie, respect des programmes scolaires et surtout respect de la conscience des enfants. Les mesures simples et pratiques instituées il y a dix ans – notamment le principe des crédits limitatifs appliqué également aux établissements privés – avaient pour but de maintenir un équilibre. Encore faut-il pour cela un Etat républicain impartial et conscient de ses devoirs.

D'autres équilibres sont concevables, que la gauche, par le passé, a souvent prônés : soit le monopole de l'Etat sur l'éducation, soit l'attribution des fonds publics aux seul établissements publics. C'est, faut-il le rappeler, par le souci de la paix civile et sur la base des principes simples que j'ai rappelés, que les plus radicaux parmi les défenseurs de l'idéal laïque se sont finalement ralliés, il n'y a pas encore dix ans, à l'acceptation, non seulement de l'existence des établissements privés, mais aussi du financement public de leur fonctionnement. Remettre en question cet équilibre, c'est courir un grand danger, comme ouvrir l'outre d'Eole.

C'est ce qu'a fait le gouvernement en faisant voter la modification de la loi Falloux. C'est en effet détruire l'équilibre et par conséquent s'attaquer à l'école publique, garante de l'intégration et de la cohésion nationale, que d'augmenter le financement public des établissements privés sans exiger d'eux qu'ils se soumettent davantage aux contraintes imposées aux établissements publics, en particulier à l'accueil de tous les enfants, de quelque origine ethnique, sociale ou religieuse qu'ils soient. C'est rallumer la guerre scolaire que d'en appeler aux ressources des collectivités locales, dont les dotations viennent par ailleurs d'être sévèrement réduites par la loi de finances, pour financer les investissements d'établissements bénéficiant déjà de l'aide privée.

Dans ces conditions, la contribution que les collectivités locales fourniront en surcroît aux établissements privés viendra nécessairement en déduction de celle qu'elles affectaient jusque-là aux établissements publics. Et c'est manifester beaucoup d'hypocrisie que de s'abriter derrière la liberté des collectivités locales : quel conseil régional, quel conseil général saurait se soustraire aux pressions si efficaces des congrégations et des clientèles qu'elles animent, dès lors que la loi les encouragerait ? Plutôt que de relancer une guerre scolaire d'un autre âge, qui fera inéluctablement ressurgir une définition moins large de la laïcité appliquée à l'école, le gouvernement ferait mieux de s'attacher à répandre dans l'institution scolaire une conception positive de la laïcité : non pas seulement la neutralité à l'égard des choix philosophiques ou religieux des individus, non pas seulement le respect des consciences et des croyances, non pas seulement la tolérance – toutes choses au demeurant bien nécessaires – mais cette belle idée d'un enseignement fondé sur les seules lumières de la raison, sur l'examen critique, sur l'échange argumenté, prolégomènes indispensables à la formation du citoyen dans une démocratie . C'est une idée «citoyenne» qu'il faut relever.

Des écoles isolées de la contagion

Plutôt que d'ouvrir les vannes au bénéfice d'établissements privés qui, délivrés des charges du service public, accueillent en priorité les enfants de familles aisées, le gouvernement serait mieux inspiré de manifester sa sollicitude à l'égard de l'école publique, laïque par définition et par principe, dont la Constitution lui fait un devoir de l'assurer à tous les enfants de France, et cela autrement que par de maladroites et dérisoires mesures de rattrapage.

Grâce aux gouvernements de la gauche, le budget de l'éducation nationale est passé de 16 % à plus de 20 % du budget de l'Etat. Si, comme on le dit souvent non sans raison, les familles qui confient leurs enfants à un établissement privé ne le font plus, dans leur immense majorité, pour des motifs confessionnels, mais parce qu'elles y voient un recours vis-à-vis de l'école publique, comment se fait-il qu'il y en ait encore tant qui pensent devoir y recourir (13 % dans l'enseignement élémentaire, 20 % dans l'enseignement secondaire) ? N'est-ce pas parce que, les établissements privés ne sont pas soumis au principe de la «sectorisation» ? Il y a là sans doute matière à harmonisation.

N'est-ce pas aussi parce que dans une société de plus en plus fracturée par la logique d'une politique libérale et monétariste qui enrichit les riches et creuse le gouffre du chômage et des inégalités, le gouvernement entend ne pas abandonner les enfants de bonne famille à une école publique confrontée à des difficultés sociales toujours croissantes, mais au contraire leur offrir un recours à travers des écoles privées soigneusement isolées de la contagion ?

C'est cette politique que combat le Mouvement des citoyens, y compris quand elle se manifeste par la mise en place à la tête de la Banque de France d'un nouveau Conseil de régents destiné à maintenir coûte que coûte une politique monétaire qui nourrit l'exclusion et permet aux riches de *«s'enrichir en dormant»*.

Mais pour en revenir à l'école, n'est-ce pas aussi la plus claire manifestation de la nécessité de revaloriser en priorité l'école publique, celle de la très grande majorité des enfants, par une politique cohérente et tenace ? Une plus claire définition des missions, une formation toujours améliorée des maîtres, un peu plus d'exigence et de rigueur dans l'enseignement, un peu plus de discipline dans les salles de classe et les cours de récréation, une diversification des filières et des niveaux un peu mieux adaptés aux aptitudes des élèves permettraient de mieux lutter contre les dérives que porte en elle la société duale, et attireraient certainement davantage les parents vers l'école publique. Et la question du financement des établissements privés se résoudrait alors plus aisément.

▶ Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre, est président du Mouvement des citoyenss

L'argent sans contrepartie

Il n'est pas choquant que des établissements privés sous contrat reçoivent un peu plus d'argent public. Mais il est scandaleux que la loi Bourg-Broc ne leur demande, en échange, aucune garantie.

par Edmond Vandermeersch

LA révision de la loi Falloux permettra d'apporter plus d'argent public aux écoles privées sous contrat. A mes yeux, cela n'a rien de choquant. Ces écoles en reçoivent déjà. Malheureusement, en contrepartie de ces aides, la loi Bourg-Broc ne prévoit aucune obligation de la part des établissements privés bénéficiaires. C'est cela qui est scandaleux et – quoi qu'on en dise dans les instances officielles – en contradiction avec la logique de la loi Debré.

Celle-ci a organisé l'aide au privé dans un cadre contractuel précis. A chaque niveau de financement correspondent des obligations définies par référence à celles qui s'imposent au service public. Les dispositions récemment votées ne connaissent qu'une limite, qui s'impose aux pouvoirs publics : respecter la proportionnalité entre les financements accordés au privé et ceux consacrés au public.

Les bénéficiaires, eux, ne souscrivent aucun engagement. Pas même celui de réduire les contributions demandées aux familles pour les amortissements et grosses réparations. Ainsi, sous le fallacieux prétexte d'assurer une stricte égalité entre les usagers du public et ceux du privé, le subventionnement sans contrepartie brise l'équilibre entre public et privé institué par la loi Debré.

Aggravation des disparités

En effet, quand des écoles privées sous contrat obtiennent que toutes leurs dépenses structurelles (frais de personnel, de fonctionnement, d'équipement, d'investissement) soient prises en charge par la collectivité, à égalité avec les établissements publics, il leur est loisible de demander encore de l'argent aux familles pour faire face à des dépenses qu'elles jugent nécessaires au caractère propre [NDLR : enseignement religieux par exemple]. Les contrats d'association le prévoient explicitement.

En outre, rien n'interdit à l'association des parents d'élèves (APEL) de collecter, en toute légalité, des fonds pour mettre à la disposition de l'école des personnels d'appoint ou des équipements supplémentaires. Ainsi, au nom du caractère propre, se développe un enseignement parapublic qui offre les garanties du service public tout en disposant d'un plus de moyens qui ne sont pas seulement de nature religieuse ou pédagogique. Et cela se fait hors du contrôle des pouvoirs publics, premiers financeurs des établissements.

Certes, les écoles catholiques utilisent cette liberté de gestion pour instituer une solidarité concrète entre les usagers, soit par des bourses, soit par la modulation des contributions demandées selon le quotient familial, soit encore par le soutien aux écoles dépourvues de ressources. Mais cette solidarité, interne au réseau catholique, ne prend pas en compte les contraintes et les difficultés du réseau de service public. Plus les finances publiques prendront donc en charge les contributions des familles, plus il sera possible, par des canaux divers, de demander à celles-ci des compléments. Ces derniers accentueront la disparité avec les établissements publics, et donc l'intérêt des «consommateurs d'école» pour le réseau privé.

Parce qu'elle n'inclut aucune régulation, la loi nouvelle, sous couvert de justice entre les deux enseignements, institutionnalise l'injustice. Dans cette absence de régulation – contrairement à ce qui était prévu par les projets Lang-Cloupet –, on retrouve un clivage ancien entre la conception gaullienne de l'aide au privé et les tendances libérales du centre droit.

En 1958, les évêques français sollicitent du gouvernement provisoire une subvention globale qu'ils auraient répartie eux-mêmes entre les écoles. Michel Debré, défenseur des prérogatives de l'État, refuse. Reprenant les projets étudiés par les ministres de Guy Mollet et par le Vatican, il opte pour une procédure contractuelle qu'il impose à l'enseignement catholique en dépit de vives résistances : à toute subvention correspondent des obligations de service public.

Aujourd'hui, en contrepartie de l'aide aux investissements, je ne vois nul engagement à la gratuité totale. Le récent statut de l'enseignement catholique ne traite pas de ces questions, sauf pour rappeler que les établissements cotisent aux services nationaux et diocésains. Ce point est laissé à la bonne volonté des organismes de gestion dans lesquels parents et enseignants n'ont pas voix au chapitre.

Je ne vois rien de choquant à ce que les établissements privés reçoivent de l'argent des familles. Mais, dès lors qu'on ouvre un débat national, qui intéresse tous les citoyens, ce serait pécher par omission que d'évoquer les menaces sur la sécurité sans mettre sur la table les montants des contributions demandées aux familles, leur destination, ainsi que les cotisations diverses prélevées par les écoles sur les factures envoyées aux parents.

Cette clarté dans le débat n'est pas seulement réclamée par les opposants traditionnels à l'enseignement privé. Elle n'est pas d'un autre âge. Elle traduit une exigence très moderne de transparence dans les comptes, d'information et de gestion collective des objectifs et des ressources qu'attendent tous ceux qui pensent que l'enseignement sous contrat concourt à la mission du service public.

▶ Edmond Vandermeersch, jésuite, a été secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique de 1964 à 1970.

Notre Jurassic Park

La loi Bourg-Broc risque de relancer le conflit le plus anachronique de la vie politique française. Il faudra pourtant bien comprendre un jour qu'enseignement public et école privée concourent à une même mission : l'éducation nationale.

par Jean-Pierre Mignard

LA querelle scolaire est en voie de devenir notre Jurassic Park politique.

Si ce n'étaient les enjeux de l'éducation pour extirper la France de sa dualité sociale, il y aurait là matière à sourire.

Rarement conflit aussi long n'aura été aussi peu productif. Rarement, il est vrai, une question comme la querelle scolaire n'aura offert un terrain aussi propice aux opérations politiciennes de tous bords. Rompant l'armistice trompeur (?) de 1984 et l'harmonie née des accords Lang-Cloupet, une frange cléricale de la majorité a cru bon de légiférer en conformité avec l'arithmétique parlementaire mais en infraction avec le plus élémentaire bon sens. Dans ce domaine, la mauvaise méthode corrompt le but recherché. Telle disposition de la loi Falloux pouvait être obsolète – pourquoi une loi serait-elle intouchable – mais les moyens choisis frappent d'illégitimité la modification obtenue.

Pourquoi ne pas s'être inspiré de la méthode adoptée par Michel Rocard, alors ministre de l'agriculture, et le secrétariat général de l'enseignement catholique dans le domaine de l'enseignement agricole privé pour aboutir aux résultats bénéfiques que l'on sait en 1984 ? C'est un mystère. Chacun sait pourtant que le sujet commande de la patience, du tact et le respect de l'autre, bref du temps.

Aux faucons de la revanche scolaire répondent à l'unisson ceux pour qui toute démarche au bénéfice du privé est assimilée à une atteinte aux intérêts du public, voire aux fondements de la République, quand ce n'est pas le triomphe des sectes ou de l'obscurantisme... propos absolument injurieux pour les croyants de foi catholique et doublement insupportable pour des républicains laïques, progressistes de surcroît, quand ils sont par ailleurs catholiques !

La tolérance démocratique est la première victime de cette dispute. L'éducation semble bien devoir en être la seconde.

Répondons rapidement au premier reproche idéologique pourtant dépassé pour s'attacher au second sur la répartition des charges entre le privé et le public, bien plus sérieux celui-ci.

Depuis le toast du cardinal Lavigerie, la souscription des catholiques français et de l'Eglise aux textes constitutionnels de la République, aux multiples déclarations et conventions de défense et de promotions des droits de l'homme, l'enseignement privé a (cela fait un certain temps déjà !) adhéré au même «bloc de valeurs démocratiques» que l'enseignement public.

Eduquer ensemble

Ses programmes sont contraignants et préparent à des diplômes nationaux, ses maîtres sont formés à l'identique de ceux du public, les jurys d'examens sont mixtes. Subsiste pour lui le caractère propre, sa spécificité confessionnelle, laquelle n'interdit pas à cet enseignement d'être ouvert à tous. Y a-t-il encore raison d'ostraciser, au nom de cette dispute, un enseignement fréquenté par 20 % des scolaires et au moins une fois lors de leur vie scolaire par 36 % des Français ?

Autrement plus importante et fondée apparaît la critique de l'inégalité des obligations mises à la charge de l'un ou de l'autre des deux enseignements. Le niveau social des classes dans l'enseignement privé est indéniablement plus élevé que dans le public. Si ce recrutement social est identique à celui du public dans le monde rural, il est plus favorisé dans le monde urbain, souffrant là d'une absence d'implantation dans les zones nouvellement urbanisées et sans doute d'un manque de fonds pour y répondre.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : le choix confessionnel des familles, un refus de la mixité sociale quelquefois, mais aussi une liberté pédagogique pouvant apparaître plus attractive et des unités d'enseignement moins lourdes. Là se situe certainement le facteur de concurrence le plus sérieux vis-à-vis du public et le vrai débat d'avenir sur l'organisation respective des deux enseignements comme du système d'éducation dans sa totalité.

L'enseignement public doit-il pour autant assumer seul une fonction de scolarisation des milieux sociaux les plus fragiles ? Si cela est aujourd'hui sa grandeur, on ne peut en justice répondre que par la négative. Le service public de l'éducation nationale, et d'abord son primaire, reste un des outils encore les plus aptes à maîtriser la cohésion sociale. Il est une priorité toujours plus urgente. Par voie de conséquence, l'accroissement des aides à l'enseignement privé doit aller de pair avec celui des obligations mises à sa charge. Le débat est à ouvrir ici.

Pourrait-on, en contrepartie des aides publiques allouées au privé, l'assujettir à la carte scolaire ? Mais comment concilier alors cette contrainte avec un contrat qui ne peut qu'aménager la liberté d'enseignement, laquelle reste pour la France un principe de droit supérieur ? La gratuité de l'enseignement privé sera certainement une étape indispensable à cette progressive harmonie des charges, à sa démocratisation pour les uns, à la satisfaction de sa mission évangélique pour les autres.

Quel sens en effet conserverait le caractère propre de l'enseignement privé s'il ne concernait que les enfants des classes favorisées ? La crise de sa légitimité affecterait alors sa pérennité plus sûrement encore que les difficultés financières dans lesquelles il se débat.

Comprenons-le : les deux écoles sont au mieux invitées, au pire condamnées, à marcher séparément et à éduquer ensemble : au prix d'une égalité progressive devant les charges pour l'enseignement privé d'une part et de la modernisation de l'enseignement public d'autre part.

▶ Jean-Pierre Mignard est avocat et membre du Parti socialiste.

La laïcité et ses ennemis

La laïcité n'est pas seulement menacée par la révision de la loi Falloux, mais aussi par une mutation de l'école républicaine à laquelle la gauche n'est pas étrangère.

par Alain Finkielkraut

L'ARGENT public doit aller au patrimoine public. L'école du peuple ne doit pas, comme en Amérique, être réservée à ceux qui n'ont pas les moyens de s'inscrire ailleurs.

Au nom de ces deux principes, je manifesterai le 16 janvier pour la défense de la laïcité, Mais ce sera sans joie car l'idée laïque a été vidée de sa substance par ceux-là mêmes qui tonnent en ce moment le plus fort contre la révision de la loi Falloux.

L'enseignement est devenu laïque quand la religion a cédé la place à la culture. Aujourd'hui, cependant, les urgences de l'économie, les mirages de la communication et ce mépris des morts, cette intolérance à tout ce qui ne relève pas de l'immédiat que notre époque appelle la vie, expulsent la culture de l'enseignement. Enseigner, désormais, ce n'est plus transmettre un héritage, c'est fournir des techniques et des méthodes ; ce n'est plus intégrer à un monde, c'est développer des facultés conjoncturellement utiles ; ce n'est plus éclairer la vie par les œuvres, c'est remplacer les œuvres par des images, des articles ou des textes moins dépaysants car peu importe le «support» pourvu qu'on ait l'exercice.

Et la gauche officielle a joué un rôle considérable dans cette mutation. Sous le beau nom d'«école ouverte», elle a béni l'expulsion de la culture, elle l'a théorisée et elle l'a mise en œuvre avec un tel succès que de plus en plus de parents cherchent, en désespoir de cause, dans le privé, la transcendance laïque qu'ils ne trouvent plus dans l'école républicaine.

Et c'est encore de l'ouverture que se réclament certains «progressistes» pour affirmer sans rire que l'acceptation du foulard islamique dans les classes est un perfectionnement de la laïcité.

La mobilisation de dimanche permettra à la gauche de se recompter. Si, toute à la jubilation de faire à nouveau nombre, elle en oublie de faire son examen de conscience, si elle néglige de se repenser, alors la laïcité ne sera plus, dans la nouvelle querelle scolaire, qu'un enjeu formel et sans signification.

L'examen des projets sur la bioéthique

Les commissions du Sénat souhaitent préciser davantage les conditions du recours à la procréation artificielle

Le Sénat a commencé, jeudi 13 janvier, l'examen des trois projets posant les principes d'une éthique biomédicale, adoptés par l'Assemblée nationale, le 25 novembre 1992, sous la précédente législature. Après le vote des sénateurs, dont les propositions s'écartent peu de celles des députés, les textes retourneront en avril à l'Assemblée, où ils seront examinés pour la première fois par les députés élus en mars 1993. Ces trois textes devraient être adoptés définitivement au cours de la prochaine session de printemps. Les deux commissions sénatoriales qui les ont examinés veulent préciser les conditions du recours aux procréations médicalement assistées.

Un peu plus d'un an après leurs collègues de l'Assemblée nationale, les sénateurs sont saisis à leur tour des trois textes consacrés à l'éthique biomédicale. Au Palais-Bourbon, les députés avaient constitué, à cette occasion, une commission spéciale, présidée par Yvette Roudy (PS), au sein de laquelle s'était forgé un consensus, de Jacques Toubon (RPR) au rapporteur, Bernard Bioulac (PS), en passant par Jean-François Mattei (UDF). Il n'en a pas été de même au Sénat, où les commissions – celle des lois et celle des affaires sociales – se sont montrées plus soucieuses de leurs prérogatives, même si leurs conclusions, avant la séance publique, s'écartent peu de celles des députés.

Les sénateurs de la commission des lois n'ont pas émis de réserves sur le texte qui permet l'utilisation de certains fichiers informatiques à des fins de recherche. De même, ils ont adopté dans ses grandes lignes celui qui modifie le code civil et le code pénal pour y introduire les principes essentiels que sont la primauté de la personne, la dignité, l'inviolabilité et l'indisponibilité du corps humain. Ils ont cependant introduit dans ce projet, à propos de la procréation médicalement assistée (PMA), le principe selon lequel *«les futurs parents doivent consentir»* à cette technique thérapeutique. *«Leur consentement»*, précisent-ils, doit être *«reçu soit par le notaire, soit par le juge des affaires familiales»*.

Interdiction du diagnostic sur l'embryon

Plus notables, en revanche, sont les modifications apportées par la commission des affaires sociales sur le texte relatif au code de la santé publique, qui traite longuement des dons d'organes et, surtout, des PMA. L'objectif recherché est de responsabiliser au maximum les personnes ayant recours aux PMA. Sont concernés *«l'homme et la femme formant le couple»*, qui *«doivent être vivants»* et *«en âge de procréer»*. Sont ainsi exclus, respectivement, les PMA pour les femmes seules, les PMA *post mortem* et les PMA pour les femmes âgées. Par rapport à l'Assemblée nationale, le rapporteur ajoute que les parents doivent être *«mariés depuis deux ans ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'une même durée»*.

Pour tenter de répondre au problème posé par les embryons surnuméraires, le rapporteur, Jean-Chérioux (RPR, Paris) stipule qu'un embryon *«doit être implanté dans les huit jours qui suivent sa conception»*. Toutefois, si la conservation d'embryons est nécessaire, cette décision doit faire l'objet d'un projet parental, rédigé *«pour une durée de réalisation ne pouvant excéder cinq ans»*. Il précise que *«les membres du couple s'engagent également à l'implantation de tous les embryons conservés»*.

Dans le cas où cette implantation est impossible pour des raisons médicales, *«si l'un au moins des membres du couple souhaite, pour des raisons légitimes, renoncer à son engagement»*, ou en cas de décès, *«un acte constatant l'impossibilité de l'implantation est homologué par l'autorité judiciaire»*. Si un autre couple a besoin d'une PMA avec tiers donneur et souhaite donc bénéficier de ces embryons, l'accueil est *«subordonné»*, comme pour une adoption, *«à une décision de l'autorité judiciaire, qui reçoit préalablement le consentement du couple à l'origine de sa conception»* et qui *«fait procéder à toutes les investigations permettant d'apprécier les conditions d'accueil que ce couple est susceptible d'offrir (...) sur les plans familial, éducatif et psychologique»*. L'efficacité de ce dispositif sera évaluée au bout de trois ans. Comme dans le texte de l'Assemblée nationale, l'anonymat des «donneurs» est garanti, même s'il peut être levé, ce qui est nouveau, *«en cas de nécessité thérapeutique»*. M. Chérioux souhaite établir, ensuite, que *«la recherche sur l'embryon est interdite»*. Plus restrictif que les députés, il admet des *«études (...) autorisées après avis de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal»*, mais *«à condition qu'elles n'entraînent ni la destruction de l'embryon, ni des amputations ou des lésions irréversibles»*. Le gouvernement a déjà exprimé un avis similaire (*le Monde* du 7 janvier). Dernière mesure : le sénateur de Paris souhaite l'interdiction du diagnostic préimplantatoire sur l'embryon.

A la commission des affaires sociales, on souligne l'équilibre de l'ensemble, qui ne revient pas, par exemple, sur le problème du statut de l'embryon. Cependant, le plus difficile – la séance publique – reste à venir. Dans le passé, que ce soit à propos de la pénalisation de l'autoavortement, qu'elle avait souhaité maintenir à l'occasion de la réforme du code pénal, ou du dépistage systématique du sida, la majorité sénatoriale a montré la réalité de ses penchants répressifs en matière de mœurs.

GILLES PARIS

COMMENTAIRE

La loi et les mœurs

APRÈS plus de dix ans de débats, d'interrogations et de polémiques, la France est-elle, enfin, sur le point de construire un dispositif législatif ambitieux et cohérent dans le champ de l'éthique ? Sans doute ce dispositif aurait-il pu être construit plus tôt. Mais il a fallu, dans ce domaine complexe et souvent passionnel, faire preuve de patience et de sagesse, d'écoute et de pédagogie. La multiplication des dérives facilitée par une brutale accélération des connaissances biologiques et des audaces médicales a, de toute évidence, précipité la prise de conscience collective de l'absolue et urgente nécessité, non pas d'une «pause», mais bien d'une réflexion collective dont le législateur ne pouvait pas ne pas tenir compte.

Au moment où le Sénat aborde l'examen des textes qu'avait adoptés l'Assemblée nationale en novembre 1992, il convient de rappeler que ce mouvement ne s'est pas dessiné sans mal, le passage de l'éthique au droit soulevant des obstacles et des angoisses de tous ordres. A cet égard, les multiples hésitations du président de la République quant à la nécessité d'un encadrement législatif sont riches d'enseignement. Passionné par ces questions, François Mitterrand avait été à l'origine, en 1983, de la création du premier comité consultatif national d'éthique. En 1985, lors de l'inauguration d'un colloque international de bioéthique organisé au château de Rambouillet, le président de la République déclarait qu'*«au fond, l'histoire des droits de l'homme, qui suscite à juste titre tant de passions, c'est l'histoire d'une conquête, l'idée de personne humaine*, disait M. Mitterrand. *Que faire alors quand cette notion de personne peut être modifiée par la science ? Que deviennent des concepts aussi fondamentaux que la vie, la mort, la parenté ?»*

Une réponse originale et novatrice à ces questions fut fournie en 1988 sous la forme d'un important rapport rédigé à la demande de Jacques Chirac, alors premier ministre, par un groupe multidisciplinaire présidé par Guy Braibant, du Conseil d'Etat. Ce document, qui fixait les grandes lignes d'un passage *«de l'éthique au droit»* fut traduit, l'année suivante, en un ambitieux avant-projet de loi qui devait rester lettre morte. Jugeait-on alors, à l'Elysée, qu'il était trop tôt pour agir ? En 1990, Michel Rocard, alors premier ministre, *«en accord avec le président de la République»*, confiait à Noëlle Lenoir, du Conseil d'Etat, un rapport sur ce sujet. Le mouvement reprenait et se concluait par la rédaction de trois textes de loi que le gouvernement Bérégovoy présentait à l'Assemblée nationale à la fin de l'année 1992.

Peu de temps après le changement de majorité, le président de la République, dans un entretien accordé au journal catholique *la Vie*, déclarait que l'adoption définitive de ces textes devait être *«une toute première priorité»* pour le gouvernement d'Edouard Balladur. Il y a quelques jours pourtant, lors de la cérémonie des vœux, il s'interrogeait à nouveau : *«Je suis moi-même trop incertain, parce que très troublé par la réponse à donner. Est-ce que l'on peut vraiment gouverner les mœurs par la loi, à un moment où les sciences et, surtout, la biologie évoluent très rapidement ?»*

La lecture du vivant

Plus que le gouvernement des mœurs, les textes de loi discutés au Sénat visent avant tout, comme le prévoyait le projet Braibant, à défendre les trois principes fondamentaux que sont l'inviolabilité du corps humain, son indisponibilité ainsi que l'inviolabilité du patrimoine génétique de l'espèce humaine. Sur le fond, le consensus est, en France, acquis, et tout indique que l'affirmation de ces principes dans une loi-cadre n'aurait rencontré aucun obstacle au Parlement. Mais le gouvernement Balladur, comme le précédent, veut aller plus loin, prenant le risque de réveiller de vives passions et des intérêts contradictoires.

Le débat se focalise sur l'encadrement législatif des pratiques de la procréation médicalement assistée. On s'interroge notamment sur les modalités de l'insémination artificielle, réalisée avec le sperme du conjoint ou avec le sperme d'un donneur (IAD). Faut-il préserver l'anonymat du donneur et s'autoriser, du même coup, à ne pas accorder à l'enfant le droit de connaître ses origines génétiques ? Faut-il réserver l'IAD à la stérilité masculine et aux affections génétiques transmises par l'homme ? Peut-on envisager sa mise en œuvre au bénéfice de femmes seules ou de couples de femmes homosexuelles ? Faut-il que le médecin cumule à lui seul sa fonction de praticien habilité à mettre en œuvre cette pratique, celle de juge décidant des circonstances dans lesquelles l'IAD peut être pratiquée, et celle de l'officier d'état-civil amené à recevoir le consentement d'un homme (le futur «père social») pour que sa femme ou compagne soit inséminée avec le sperme d'un tiers, père «biologique» du futur enfant ? Faut-il, au contraire, impliquer dans ce processus un magistrat seul habilité à recevoir le consentement du couple ?

A ces questions déjà fort complexes auxquelles, en l'absence de loi, les centres d'étude et de conservation du sperme avaient, à leur manière, répondu, se sont ajoutés au début des années 1980 les multiples problèmes inhérents aux progrès de la génétique moléculaire et à la diffusion extraordinairement rapide des techniques de fécondation *in vitro* et de transfert d'embryon (FIVETE). Faute de loi, les gouvernement successifs ne purent que laisser s'installer une situation à bien des égard anarchique. En dépit de la création en 1988 par Michèle Barzach, alors ministre de la santé, d'une *«commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal»*, aucune procédure de suivi, d'évaluation et d'agrément des équipes pratiquant la PMA ne fut mise en place.

C'est ainsi, par exemple, qu'on laissa enfler le nombre des embryons surnuméraires conservés par congélation (aujourd'hui, on dénombrerait en France environ 68 000 embryons cryo-conservés, auxquels il faut ajouter environ 1 800 embryons abandonnés) sans jamais se poser vraiment la question de leur conservation et de leur devenir. Evoquant ces embryons, Mgr Lustiger parle d'*«une population fantôme»* (*le Monde* du 12 janvier). La science peut-elle utiliser ces embryons à des fins de recherche ? Ces questions sont d'autant plus délicates à résoudre qu'elles posent en filigrane le redoutable, parce qu'insoluble, problème du statut de l'embryon. Un problème qui, évoqué dans l'enceinte du Parlement, pourrait conduire à remettre en cause la loi Veil de 1975 sur l'interruption de grossesse.

La problématique semble ici sans fin. Faut-il réserver l'ensemble des techniques de PMA aux indications médicales et interdire toute raison de convenance sociale (maternités post-ménopausiques, femmes seules ou couples homosexuels, insémination de la femme après le décès de son mari...) ? Faut-il définir, et de quelle manière, l'infertilité d'un couple ?

La mise au point, ces dernières années, d'une nouvelle technique biologique visant à identifier, aux tout premiers stades du développement de l'embryon, la présense ou l'absence d'anomalies génétiques (le diagnostic pré-implantatoire) a relancé, de manière spectaculaire, ce foisonnant débat. Les partisans de cette technique font valoir que, grâce à un encadrement très strict, celle-ci, au moyen d'un tri d'embryon *in vitro*, permettrait à un couple qui a déjà eu des enfants atteints de maladies génétiques gravissimes de ne plus donner naissance qu'à des enfants normaux. Les adversaires du diagnostic pré-implantatoire, au premier rang desquels le biologiste Jacques Testart, expliquent clairement, pour leur part, qu'en autorisant cette pratique, fût-ce de manière exceptionnelle, on s'engage dans une logique qui ne pourra à terme que précipiter l'installation d'un nouvel eugénisme.

Les extraordinaires progrès accomplis dans le domaine de la génétique moléculaire et dans la connaissance du génome humain font que ces questions doivent au plus vite être évoquées publiquement. A qui revient de poser les limites de ces pratiques ? Compte tenu des avancées de la médecine prédictive et de l'utilisation toujours possible par certains – employeurs ou compagnies d'assurance – de ses acquis, le Parlement sera rapidement conduit, une nouvelle fois, à se prononcer.

Dans *le Magasin des enfants* (1), Jacques Testart écrit que *«l'avenir de la procréation médicalement assistée ne sera plus tellement de rendre possible les conceptions empêchées, mais surtout d'ordonnancer des conceptions finalisées par l'image sans cesse rétrécie que nous aurons de notre qualité»*. Conscients aujourd'hui de l'ampleur du sujet, politiques et parlementaires trouveront-ils la méthode permettant d'éloigner ces menaces sans compromettre l'indispensable recherche sur le vivant

JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI

(1) *Le magasin des enfants*, ouvrage collectif dirigé par Jacques Testart, Editions François Bourin.

► **Bioéthique : peut-on toucher aux secrets de la vie ? *Le Monde des débats* de janvier présente les grandes options qui vont s'opposer au cours de l'actuelle discussion parlementaire. Les points de vue et les analyses de Michel Tibon-Cornillot, Axel Kahn, Catherine Labrusse-Riou, Noëlle Lenoir. En vente dans les kiosques, le numéro 30 F.**

Après les interpellations de militants du PKK par la police française

Une liste d'opposants kurdes a été transmise à Ankara

Les noms d'une vingtaine de militants kurdes interpellés à la mi-novembre par la police française se sont retrouvés, moins d'une semaine plus tard, entre les mains de la police turque. Cette liste d'opposants au régime d'Ankara, mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste par les juges d'instruction parisiens Roger Le Loire et Laurence Le Vert, présentait à l'évidence un caractère sensible. Elle a pourtant circulé, à une vitesse à la fois expresse et extraordinaire, entre la police judiciaire française et son homologue turque.

Le 18 novembre, l'opération baptisée «Rouge-Rose» dans la police française et dirigée contre les soutiens du PKK dans l'Hexagone s'était soldée par l'arrestation d'une centaine de Kurdes. Mis en cause pour des actions de racket commises contre des membres de leur communauté installés en France, afin de financer la guérilla du PKK en Turquie, vingt d'entre eux avaient été écroués.

Ankara avait aussitôt demandé à la justice française, par le biais d'Interpol-OIPC (l'Office international de police criminelle, chargé des échanges d'informations judiciaires entre les polices des pays membres), de lui transmettre la liste de ces personnes. D'ordinaire, une telle procédure prend plusieurs semaines, le temps que les motifs fondant la demande soient jaugés par les autorités du pays auquel est transmise la requête d'entraide judiciaire.

Tout ira, cette fois, très vite. Il est vrai qu'il y aussi urgence pour la justice française : dès le 21 novembre, le juge Le Vert a demandé par commission rogatoire aux enquêteurs de vérifier l'identité de trois ou quatre des interpellés. Une telle procédure, fréquente dans ce genre de dossier, impliquait donc déjà de s'adresser aux autorités turques pour des vérifications d'état-civil sur l'identité (présumée) de certains interpellés. Mais, deux jours plus tard, c'est une liste nettement plus fournie qui sera communiquée.

Le 23 novembre, un commissaire spécialisé dans la lutte antiterroriste au sein de la sixième division de la police judiciaire française se rend en effet à une réunion prévue de longue date au siège lyonnais d'Interpol. Il doit intervenir sur un dossier devenu de forte actualité : le mouvement kurde. Après avoir attentivement écouté l'exposé, l'officier de liaison turc représentant son pays à Interpol fait état de la demande relative à la liste de noms qui a été adressée par Ankara à l'OIPC.

Si la liste est alors directement remise par le commissaire français à son homologue turc, les conditions de cette transmission – avec ou sans l'aval des autorités de tutelle ? – restent obscures. Car le commissaire a cherché à contacter le juge d'instruction Le Loire, sa hiérarchie à la police judiciaire, ainsi que le bureau français d'Interpol. Il aurait ainsi obtenu un «feu vert» pour transmettre la liste. Ces points devront toutefois être éclaircis par l'enquête qui a été confiée à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN, la «police des polices»).

Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que la liste a été remise hors des règles fixées à Interpol : la procédure écrite de transmission des documents, par le truchement des bureaux représentant les Etats concernés à l'OIPC, n'a pas été respectée. Fin décembre, le commissaire mis en cause avait rejoint, à sa demande et dans l'attente d'une mutation vers ce service, le SRPJ de Versailles.

Dénonçant des *«pratiques interpolices qui se veulent au-dessus des droits des réfugiés»*, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a de son côté, mercredi 12 janvier, réclamé des sanctions. Le ministre de l'intérieur Charles Pasqua s'était, lui, soucié aussitôt après l'opération «Rouge-Rose» des risques encourus par les Kurdes interpellés en s'engageant à ce qu'aucun d'entre eux ne soit expulsé vers la Turquie.

ÉRICH INCIYAN

Les intempéries en France

«Il n'y a pas que la Camargue» ...

Les corps des deux dernières victimes du glissement de terrain survenu dans la nuit de vendredi à samedi (*le Monde* daté 9-10 janvier) à La Salle-en-Beaumont (Isère) ont été retrouvés mercredi 12 janvier, ensevelis sous plusieurs mètres de terre. Cet accident, dû à l'affaissement d'un flanc de montagne après de très fortes précipitations, a causé au total la mort de quatre personnes.

A Lyon, un mur de soutènement haut de 10 mètres et large d'une vingtaine de mètres s'est effondré, mercredi soir, dans la montée Saint-Laurent, au-dessus du tunnel de Fourvière. Cet éboulement, vraisemblablement provoqué par des infiltrations d'eau dues aux intempéries, n'a pas fait de victime.

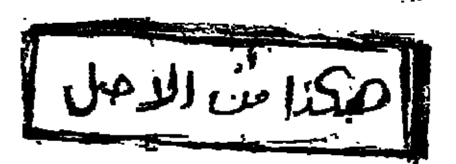
En Camargue, la décrue du Rhône s'est poursuivie mercredi, mais la brèche de Lauricet n'a pu être totalement colmatée dans la journée et les travaux ont repris le 13 janvier. Un dispositif fort de quatre cents hommes est maintenu jusqu'à la fin de la semaine, en prévision de nouvelles chutes de pluie.

Dans le nord du Vaucluse, les habitants de Lamotte-du-Rhône, hameau envahi par les eaux de la Durance après l'ouverture de la brèche de Ballincourt (longue de 70 mètres), ont manifesté leur colère, mercredi, en barrant une route départementale aux cris de *«Réparez notre digue !»*. Jean-Pierre Lambertin, maire de Lapalud, commune avoisinante, a écrit à M. Balladur pour solliciter l'aide de l'Etat. *«Il n'y a pas que la Camargue»*, a-t-il dit en substance. Dans ce département, selon les sapeurs-pompiers, plus de 10 000 hectares sont inondés et quelque 2 000 habitations ont été touchées.

Enfin, le barreau de Paris met actuellement en place un service gratuit, «SOS avocats inondations», qui fonctionnera du lundi 17 au vendredi 21 janvier, de 8 heures à 24 heures. *Tél.* : 16-1-43-25-47-00.

ESPACE : la fusée Ariane lancera les trois prochains satellites européens de météorologie. – Selon un contrat-cadre signé, lundi 10 janvier, entre l'organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT) et la société Arianespace, les trois prochains satellites européens de météorologie seront lancés en 2001, 2002 et 2005 par la fusée européenne Ariane. Ils sont destinés à remplacer progressivement le système actuel, dont le dernier représentant, Météosat-7, sera lancé en 1996. La mise en orbite de ces satellites Météosat de seconde génération (MSG) offrira, selon EUMETSAT, *«une couverture météorologique hautement performante jusqu'en 2012 au moins»*.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
TEMPS LIBRE



هكذا من الاصل

(Publicité)



Pour en savoir plus sur les nouveaux prix du téléphone.

Les prix du téléphone sont modifiés à partir du 15 janvier. Des Zones Locales Elargies sont mises en place, très avantageuses pour les clients de France Télécom. Elles corrigent des inégalités et favorisent l'aménagement du territoire en plaçant l'abonné, où qu'il se trouve, au centre d'une large zone accessible au tarif local, c'est-à-dire au tarif le plus bas. Il peut alors joindre à ce tarif, en moyenne 7 fois plus de correspondants qu'auparavant. Ces nouvelles Zones Locales répondent à la demande de la plupart des associations de consommateurs, de nombreux élus et des représentants des collectivités locales.

Ce qui ne change pas :
- le prix des appels de moins de 3 minutes vers les abonnés que vous pouviez joindre en local avant le 15 janvier*,
- le prix de l'Unité Télécom : 0,73 F TTC,
- tous les avantages tarifaires, à l'heure du déjeuner, après 18 h et pendant le week-end,
- les tarifs du Minitel.

Ce qui augmente :
- les appels de plus de 3 minutes vers les abonnés que vous pouviez joindre en local avant le 15 janvier,
- l'abonnement. Il n'avait pas changé depuis 7 ans et passe à 45 F TTC. Ce montant est justifié par l'augmentation importante du nombre d'abonnés que l'on peut appeler au tarif le plus bas. Pour les abonnés qui téléphonent très peu, une réduction du prix de l'abonnement est automatiquement appliquée.

Ce qui baisse :
- les appels vers les abonnés que vous ne pouviez pas joindre au tarif local auparavant et que vous pouvez maintenant appeler à ce tarif, grâce aux Zones Locales Elargies. La baisse est importante puisque ces appels vous coûteront jusqu'à 4 fois moins cher,
- les appels nationaux (à plus de 100 km) : la baisse est d'environ 10 %,
- les appels internationaux vers 140 pays : la baisse (depuis le 18 décembre) est supérieure à 7 % en moyenne.

En conclusion, ces mesures conduisent à une baisse moyenne de 2,4 % du montant des factures, plus perceptible par les abonnés de province. Globalement, les nouveaux prix de France Télécom se situent toujours parmi les plus bas d'Europe.

** toutefois, un petit nombre de circonscriptions ont vu leurs frontières rectifiées.*



SOCIÉTÉ

Aux Etats-Unis, le procès d'une femme qui a tranché le sexe de son mari

Le syndrome du mari battu

Au moment où a lieu à Manassas (Virginie) le procès de Lorena Bobbit, jugée pour avoir tranché le sexe de son mari qui l'aurait brutalisée, les Etats-Unis découvrent que les femmes ne sont pas les seules victimes des violences conjugales.

WASHINGTON

correspondance

«Toutes les quinze secondes, une femme est battue par un homme.» Les violences subies par les femmes ont pris depuis longtemps aux Etats-Unis la dimension d'un problème national, mais plus rarement fait-on état du nombre d'hommes victimes d'affrontements conjugaux. Certes, la comparaison n'est pas possible entre le grand nombre d'épouses brutalisées et celui, plus limité, des hommes agressés par leur femme ou leur compagne. Mais les violences conjugales commises par des femmes, en 1993, ont été spectaculaires et féroces.

Ainsi, Lorena Bobbit passe en jugement, dans l'Etat de Virginie, pour avoir sectionné et jeté sur la route le sexe de son mari, John, qu'elle accusait de brutalités. Pour sa défense, elle fait état de violences continuelles, d'humiliations d'un mari toujours prêt à lui imposer par la force des rapports sexuels dont il tirait son plaisir, mais qui la laissaient insatisfaite. En novembre 1993, un jury avait acquitté John des accusations portées par sa femme. Les avocats de Lorena auront donc soit à plaider la légitime défense, soit à faire état d'un moment de démence temporaire qui aurait poussé la jeune femme à cette extrémité. L'accusation devrait accepter que le geste de Lorena soit considéré comme un délit sanctionné d'une peine de prison *relativement* ferme et non comme un crime passible de vingt ans d'emprisonnement.

Mais bien d'autres cas témoignent de la violence, sinon même de la férocité des représailles féminines. En Californie, une femme s'est servie de ciseaux pour émasculer son conjoint. Ailleurs, une autre a versé de l'essence sur les parties génitales d'un homme et y a mis le feu. Dans le Texas, une épouse verse de l'acide sulfurique sur son mari, le défigurant par des brûlures au troisième degré.

Bien qu'exceptionnels, ces cas ont conduit le *Washington Post* à évoquer diverses études de sociologues établissant qu'entre 1975 et 1985 les victimes des violences conjugales ont été en majorité des hommes. Les professeurs McNeil et Richey Mann soulignent qu'étant données leur taille et leur force musculaire les hommes l'emportent aisément dans un combat à main nue. Mais, ajoutent-ils, cet avantage est neutralisé par *«les armes à feu, les couteaux, l'eau bouillante, les briques, les tisonniers, les battes de base-ball»*. Démodé, le rouleau à pâtisserie !

Mutisme

Mme Steinmetz, directeur d'un institut de recherche de l'Indiana et auteur du livre *le Syndrome du mari battu*, essaie d'expliquer le mutisme des hommes ayant subi de telles violences. En fait, ils sont prisonniers de leur machisme. Ils ne veulent pas reconnaître publiquement avoir été maltraités par leur épouse, craignant de provoquer ce qu'ils redoutent le plus, le rire ou simplement le sourire de ceux auxquels ils s'adressent. A commencer par la police qui, dans de nombreux cas, innocente les femmes. Beaucoup déclarent s'être blessés ou brûlés eux-mêmes par imprudence ou en rendent responsables leurs bambins turbulents ou maladroits.

Pourquoi les hommes agressés hésitent-ils à riposter ? Certains, conscients de leur supériorité musculaire, répugnent à une contre-attaque dévastatrice. D'autres honorent ce que leurs parents et l'école leur ont appris, c'est-à-dire de ne jamais frapper une fille ou une femme. Plus tard, quand ils seront adultes, ils acceptent l'idée qu'il faut supporter les coups *«comme un homme»*.

Les maris victimes de violences répugnent à briser le lien conjugal. En cette période de récession, beaucoup, notamment les chômeurs, dépendent des revenus de leur femme. Ils hésitent à envisager une séparation, craignant que les tribunaux qui, dans la majorité des cas, attribuent à la mère la garde des enfants, ne limitent sévèrement leur droit de visite.

Selon Mme Steinmetz, la société ne veut pas ou est incapable d'admettre ou de traiter la violence féminine. Une loi, adoptée récemment au Sénat et en cours d'examen à la chambre des représentants, envisage la création d'une commission sur les violences contre les femmes, mais aucune mention n'est faite des victimes masculines de la violence conjugale.

HENRI PIERRE

Mis en examen dans le cadre de l'affaire Testut

Elie Fellous, PDG de Bernard Tapie Finance est révoqué

Mis en examen le 11 octobre 1993 pour abus de biens sociaux dans le cadre de l'affaire Testut, incarcéré, puis relâché, Elie Fellous, qui était PDG de Bernard Tapie Finance, a été révoqué le 31 décembre par le conseil d'administration de la société anonyme.

C'est Elie Fellous en personne qui a annoncé cette nouvelle mercredi 12 décembre à sa sortie du tribunal de Béthune où il a été entendu plus de six heures par les juges d'instruction Philippe Vandingenen et Benoît Persyn, sur les «allers et retours» entre les sociétés de pesage Trayvou et Testut (*le Monde* du 19 novembre).

Noëlle Bellone, âgée de quarante-neuf ans,, une proche de Bernard Tapie qui est notamment administratrice de Testut, de BTF, de l'Olympique de Marseille et qui préside la fédération des Bouches-du-Rhône du MRG depuis quelques semaines, sera à compter du 31 mars le nouveau PDG de Bernard Tapie Finance. Elie Fellous précisait mercredi soir que sa mise en examen, assortie d'un contrôle judiciaire, rendait impossible son maintien à la tête de BTF, le privant notamment de moyens d'action auprès de la COB.

Mercredi, les conseils d'Elie Fellous précisaient qu'ils avaient introduit auprès des juges d'instruction une demande de mainlevée de certaines obligations du contrôle judiciaire, notamment celles concernant son interdiction de rencontrer Bernard Tapie (principal actionnaire de BTF), ou encore Alain Soury, administrateur. Après la levée de son immunité parlementaire, Bernard Tapie a été mis en examen le 22 décembre dans la même affaire (*le Monde* du 23 décembre).

YVES JOUANNIC

Mensonges, cafards et produits périmés

La petite «cuisine» du grand Fouquet's épinglée par la justice

L'ancien PDG du Fouquet's, Maurice Msellatti, 73 ans, a été condamné, mercredi 12 janvier, à 40 000 francs d'amendes par le tribunal correctionnel de Paris pour publicité mensongère et infractions à l'hygiène.

Lors d'un contrôle, en juillet dernier, la direction générale des fraudes avait constaté que les *«fromages de la ferme»* annoncés étaient surtout des fromages industriels, que des *«blattes de taille adulte»* nichaient dans le local à vaisselle et *«de nombreuses mouches»* dans la réserve de pommes de terre. Lors d'un second contrôle, en septembre, les inspecteurs constataient que quinze articles, dont du jambon de Parme et du foie gras, étaient congelés illégalement et que la *«poularde de Bresse»* proposée à la carte était un vulgaire poulet. Ils notaient également la présence de produits ayant dépassé la date limite de consommation, de fruits et de légumes entreposés à même le sol.

Pour sa défense, M. Msellatti s'est indigné de manœuvres visant, selon lui, à *«détruire ce dernier bastion de la gastronomie française»*. *«C'est normal au mois de juillet qu'il y ait des mouches autour des pommes de terre»*, a-t-il hasardé parmi d'autres justifications. Sans convaincre les juges. Le Fouquet's, l'un des établissements les plus cotés des Champs-Elysées, compte 200 salariés et sert près de 1 000 repas par jour.

Un service funèbre à la mémoire de Jean Cosson

Un service aura lieu à l'église Sainte-Marie des Batignolles à Paris (17e), le samedi 15 janvier à 9 h 30 à la mémoire de Jean Cosson, ancien conseiller à la Cour de cassation, décédé à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 3 décembre 1993, et inhumé dans les Côtes-d'Armor.

D'une famille de magistrat et lui-même docteur en droit, Jean Cosson a commencé sa carrière comme avocat stagiaire et juge suppléant à Nancy, puis comme juge d'instruction à Briey. Il a été ensuite substitut du procureur de la République, puis du procureur général à Paris (1968), avant de devenir procureur général près de la cour d'appel à Metz (1974), puis conseiller à la Cour de cassation (1977). Actif résistant pendant l'occupation, il était commandeur de la Légion d'honneur.

Jean Cosson s'est notamment distingué dans la lutte contre la fraude fiscale et la corruption. Cofondateur du Syndicat de la magistrature, il avait notamment mis à jour la pratique des bureaux d'études et autres caisses noires permettant des financements parallèles, notamment au bénéfice de partis politiques. Il avait en particulier soulevé l'affaire du Comptoir métallurgique de la Courneuve, société frauduleuse dont les ressources provenaient de deux sociétés nationalisées.

RÉTENTION : appel du procureur Bruno Cotte pour l'aménagement du tribunal de grande instance de Paris. – Faisant allusion aux reportages télévisés et aux articles de presse qui ont récemment mis en évidence l'état scandaleux des locaux et des conditions de rétention des étrangers en situation irrégulière dans les locaux du dépôt de la préfecture de police (*le Monde* du 19 novembre 1993), le procureur du tribunal de grande instance (TGI) de Paris, Bruno Cotte, a affirmé, mercredi 12 janvier, qu'il fallait *«d'urgence doter la capitale de locaux permettant d'exécuter décemment les mesures de rétention»*. M. Cotte, qui a fait cette déclaration à l'occasion de la cérémonie de rentrée solennelle, a précisé qu'il était *«désormais de notoriété publique que les conditions d'hébergement à proximité du dépôt sont, c'est un euphémisme, insuffisantes»*.

COMMUNICATION

Après l'exclusion de l'audiovisuel de l'accord sur le GATT

Les Etats-Unis menacent l'Europe de sanctions

Faute d'avoir pu obtenir, lors des négociations du GATT, un engagement ferme des Européens sur une libéralisation progressive des échanges commerciaux dans le secteur de l'audiovisuel, les Etats-Unis évoquent aujourd'hui l'éventualité de représailles unilatérales. Le représentant américain pour le commerce, Mickey Kantor, a ainsi laissé entendre, mercredi 12 janvier, que les Etats-Unis auraient recours, si nécessaire, à leur arsenal de sanctions pour ouvrir davantage le marché européen de l'audiovisuel à leurs productions.

L'excédent commercial dégagé par les Etats-Unis dans leurs échanges avec l'Europe s'est élevé, en 1992, à 3,3 milliards de dollars pour un total de recettes de 3,6 milliards de dollars. Mickey Kantor s'est déclaré *«profondément inquiet»* et *«très pessimiste»* sur la manière dont la directive «Télévision sans frontières», qui limite depuis 1989 la diffusion des programmes non-européens dans l'Union européenne, sera appliquée. M. Kantor a cité l'Italie, l'Espagne et la France, en faisant notamment référence au quota de 40 % de chansons françaises que le gouvernement veut imposer dans les programmes musicaux des radios aux heures de grande écoute.

M. Kantor a sans doute raison d'être inquiet des futuresinitiatives européennes. Au printemps, la commission européenne doit publier un Livre vert faisant le point sur l'évolution du secteur audiovisuel et les professionnels européens tiendront des assises pour mieux s'organiser face aux prétentions américaines.

Dans la perspective de ces rendez-vous, le ministre de la communication, Alain Carignon, s'apprête d'ores et déjà à réunir les représentants français de toutes les professions concernées pour coordonner les initiatives gouvernementales et les propositions du secteur privé. Parmi les idées en circulation, il est question d'étendre le régime français des aides à la production à tous les professionnels de l'Union européenne pays et de définir plus strictement la notion d'œuvre culturelle pour mieux «durcir» les quotas de diffusion instaurés par la directive «Télévision sans frontières». Outre cette *«participation décisive de la France dans la mise en place d'une politique européenne de l'audiovisuel»*, Alain Carignon a déclaré, mardi 11 janvier, que sa seconde priorité serait le développement du câble. Prenant acte de la redistribution des actifs de la Caisse des dépôts dans ce secteur, le ministre de la communication a demandé que les «repreneurs» (France Telecom et la Générale des Eaux) s'engagent à réinvestir dans la construction de nouveaux réseaux, en visant *«le doublement du parc dans les cinq ans afin d'atteindre douze à treize millions de prises»*. Rappelant qu'un «décret câble» viendra assouplir la règlementation en matière de cinéma, M. Carignon a fait part de *«l'urgence de la généralisation, voire de la systématisation, de la distribution d'un bouquet minimum de programmes»*, et du raccordement de tous les immeubles collectifs.

Au sommet de l'«autoroute électronique» réuni à Los Angeles

Albert Gore annonce une relance de la course à la communication interactive

Le vice-président américain Albert Gore a confirmé, mardi 11 janvier, à Los Angeles, la déréglementation des industries de la communication, ouvrant la voie à la «révolution digitale».

LOS ANGELES

correspondance

Promettant un «big bang» dans les domaines combinés du câble, du téléphone et de l'informatique, Albert Gore a donné rendez-vous aux industriels de la communication, réunis mardi 11 janvier à Los Angeles par l'Académie des arts et des sciences de la télévision : *«Je vous lance ce défi : qu'en l'an 2000 vous ayez connecté toutes nos classes, toutes nos bibliothèques, nos hôpitaux et nos cliniques...»* Pour lancer la machine interactive – la *National information infrastructure* (NII) –, le vice-président américain, qui a forgé, il y a quinze ans, le terme d'*information highway* (voie rapide de l'information), propose une réforme des télécommunications américaines, à savoir un ensemble de mesures législatives destinées à stimuler la compétition et à favoriser les investissements. *«Ces modes de communication vont divertir et informer*, a-t-il expliqué, *mais surtout ils vont éduquer, promouvoir la démocratie et sauver des vies. Ils vont aussi créer de nouveaux emplois.»*

«Al» Gore s'est présenté devant son auditoire avec un appareil téléphonique (vétuste, à cadran) dont la Maison Blanche était encore équipée récemment. Il a rappelé comment la déréglementation du téléphone avait contraint ATT à moderniser son réseau et à réduire ses tarifs, et a annoncé son projet de déréglementation des sociétés de télécommunications (câblo-opérateurs, compagnies de téléphone – locales et longue distance – et d'électricité), avec quelques exceptions (les compagnies régionales de télécommunications ne pourront acquérir une société de câble dans leur zone d'opérations, cela afin d'éviter tout monopole local).

«Un nouveau langage»

Ce cadre législatif devrait garantir le libre accès de tous et définir un standard commun de transmission, ainsi qu'une *«obligation à l'interconnexion et à la fourniture d'un accès aux réseaux services informations, sans discrimination»*, précise Albert Gore, dont le souci est que le monde interactif ne soit pas divisé en *information have* et *information have not* (ceux qui ont l'accès à l'information et ceux qui ne l'ont pas). Dans le cadre universitaire de l'UCLA, la fonction éducative et la mission de «service public» des nouveaux médias interactifs ont été évoquées très fréquemment, sans qu'on sache qui contribuerait au budget nécessaire pour les écoles américaines – déjà sous-équipées – ni qui formerait les enseignants. La «révolution digitale» risque de polariser la société : d'un côté, l'élite électronique, de l'autre les oubliés de la course à l'interactivité.

Ces nouvelles industries multimédias devraient générer près de 3 milliards et demi de dollars de chiffre d'affaires en 2001, et Barbara Boxer, sénateur de Californie, rappelait que 75 % des nouveaux emplois de cet Etat proviendraient de ce secteur. John Malone, qui a fait de TCI le premier câblo-opérateur américain, était plus réaliste : *«Nul doute que l'infrastructure va être construite et qu'on va tester toute sorte de débouchés. Il y aura des réussites mais aussi beaucoup d'échecs cuisants.»*

Ce sommet s'est aussi fait l'écho du public, se résumant à cette préoccupation : où mène donc cette «superautoroute» ? Michael Eisner, président de Disney, qui a confirmé que sa société n'investirait pas dans l'interactif, se plaignait d'être *«comme un étudiant en littérature qu'on force à suivre un cours de chimie organique»*, et Rupert Murdoch renchérissait : *«C'est le contenu du programme qui sera important.»*

Que vont charrier ces autoroutes à haut débit ? Que décidera le consommateur ? Robert Iger, président d'ABC, citait la première expérience de *time shifting* (programmation décalée) qui permettra à un téléspectateur de regarder une émission à l'heure de son choix. Le secteur le plus touché par l'interactivité devrait être le télé-achat. Mais on cite aussi les jeux, les casinos électroniques, le vidéotéléphone, la pornographie... Si la télévision fonctionne «à la carte», comment s'effectueront les sondages d'audience ? Avec quelles conséquences pour le marché publicitaire ? La notion de chaîne va-t-elle disparaître ? Quelle information peut-on livrer à son téléviseur intelligent tout en préservant son anonymat ? Nancy Sinatra est venue expliquer publiquement devant Albert Gore son inquiétude quant à une atteinte possible à la vie privée des citoyens...

«Le futur de la communication est dans nos mains, a conclu le vice-président. *Alors que nous entrons dans un autre millénaire, nous apprenons un nouveau langage. Ce sera la* lingua franca *de ce nouvel âge, une langue faite de uns et de zéros, de bits et de bytes. Mais nous l'apprendrons.»* En attendant, les participants de ce *«Superhighway Summit»*, qui comptait pourtant les inventeurs de la technologie interactive, les fournisseurs de programmes, les investisseurs, convenaient que la «superautoroute» manquait encore d'un bon manuel de navigation et qu'un gros travail... d'information est encore à faire en direction des consommateurs, qui seront les ultimes décideurs de ce nouveau monde interactif.

CLAUDINE MULARD

En Meurthe-et-Moselle

Un retraité lègue sa fortune à des vedettes de la télévision

Nancy

de notre correspondante

La télé rend fou. Certains, du moins, l'affirment. C'est la thèse que soutiendront devant le tribunal de Briey (Meurthe-et-Moselle) les trois sœurs d'un septuagénaire célibataire endurci qui, sur le point de mourir, décidait de léguer toute sa fortune – une vie de travail et d'économies constituées par *«un bon paquet en titres et en argent»* – à des stars de la télé. Au hit-parade de Giovan Andrea Sulli, demeurant dans un modeste logement de la ZUP de Mont-Saint-Martin, à côté de Longwy, figurent par ordre de préférence, des journalistes, mais aussi un humoriste, des animateurs, et même des chanteurs. Ceux-ci se retrouvent couchés sur le testament de cet homme qu'ils n'ont jamais vu.

Mais, au fond de sa solitude de vieux garçon en retraite, Giovan Andrea Sulli a dû passer de longues et nombreuses soirées en tête à tête avec Christine Ockrent, qui reçoit 51 % de sa fortune, Michel Leeb, distingué humoriste et professeur de philosophie, qui reçoit 12 %, tout comme Michèle Torr, Albert Du Roy, journaliste (7 %) et Michèle Cotta (4 %), tandis que Philippe Bouvard, pour «Les grosses têtes», se voit allouer 3 %. Quant à Jean-Pierre Descombes, pour «Le juste prix», il reçoit 2 %, un peu plus qu'Isabelle Aubret (1 %), et Laurent Fabius se voit attribuer 3 % pour l'époque où il était président de l'Assemblée nationale. Le testament, rédigé sur papier libre, a été le plus régulièrement du monde enregistré par Me Chambaz, notaire à Longwy.

A la mort de Giovan Andrea Sulli, survenue le 31 octobre 1991, ses sœurs ont été stupéfaites d'apprendre qu'il léguait toute sa fortune, plusieurs millions de francs, semble-t-il, à ces stars très cathodiques. Un dernier pied de nez à sa famille en quelque sorte... Le premier mouvement de surprise et de colère passé, les héritières spoliées se sont adressées à un avocat afin que celui-ci les représente dans l'action en contestation du testament. Elles estiment en effet que leur frère ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales à l'époque où il a déposé ce testament. *«Pour contester un testament*, déclarait mardi 11 janvier le notaire de Longwy, *il faut apporter la preuve de l'état de démence du donateur au moment de la rédaction de l'acte...»*

MONIQUE RAUX

Centenaire et toujours courtisée

La tour Eiffel est une bonne affaire pour la Ville

Depuis lundi 10 janvier, la route du sommet de la tour Eiffel est coupée. Elle le restera jusqu'au samedi 15. Cette demi-fermeture est un événement exceptionnel, car le plus célèbre monument de Paris a pour principe de rester accessible treize heures par jour et tous les jours de l'année. Le motif de cette interruption du trafic, entre le deuxième étage et le sommet, est le changement de deux des quatre ascenseurs qui permettent aux visiteurs d'accomplir sans effort une escalade de 161 mètres.

Les engins actuels avaient été changés il y a seulement dix ans mais leur utilisation a été tellement intense (26 millions de voyageurs l'an dernier, par exemple) qu'ils étaient bons pour la réforme. Les nouvelle cabines, pesant 4 tonnes et peinturlurées en *« orange de Tolède »*, ont été hissées, mardi 11 janvier, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à leur gare de départ du deuxième étage.

Une opération spectaculaire que les Parisiens ne reverront jamais plus. Pour éviter toute nouvelle fermeture, Christian Maresquier, le patron de la Société nouvelle de la tour Eiffel, qui exploite le monument appartenant à la Ville de Paris, a demandé aux professionnels de lui inventer une cabine en kit dont les cent cinquante pièces puissent être changées une par une, *in situ*, au fur et à mesure de leur usure. Ce qui a été fait.

Ce type d'opération est tout à fait dans la tradition de la tour dont l'entretien s'opère en continu, pratiquement en permanence et sans interruption des visites. L'édifice avait subi, il y a dix ans, un sérieux lifting qui l'avait allégé de plus de 1 000 tonnes de ferraille. Une mauvaise graisse accumulée au cours des ans, qui avait nécessité des travaux facturés 200 millions de francs.

Mais l'entretien de la tour ne cesse jamais. La société qui l'exploite y consacre, bon an mal an, 55 millions de francs. A l'exception de deux des ascenseurs, qui montent au deuxième étage (modernisés mais précieusement conservés), tous les équipements de la tour comme les escaliers, les planchers, les restaurants, les ascenseurs des parties supérieures, les boutiques et autres locaux (représentant un poid d'environ 3 000 tonnes) sont périodiquement renouvelés.

Le monument le plus visité

Mais la structure elle-même et ses 7 000 tonnes de poutrelles entretoisées, inventées par les ingénieurs Koechlin et Nouguier, financièrement associés à Gustave Eiffel, sont celles qui furent montées et rivetées en 1889. Il suffit de les protéger sous une bonne couche de peinture, refaite tous les sept ans. A cette condition la vieille dame a bon pied bon œil malgré ses cent cinq ans.

Et elle demeure l'une des meilleures affaires de la capitale. Son succès ne se dément pas. Elle garde la tête des monuments payants les plus visités du monde, immédiatement avant le Louvre et avant la tour pastiche que les Japonais ont édifiée à Tokyo. Elle bat à plate couture le célèbre Empire State Building de New-York.

L'érosion touristique de 1993 lui a coûté 250 000 visiteurs en moins, mais le chiffre total des entrées reste impressionnant : 5 350 000. Grâce à cette affluence, Christian Maresquier peut verser chaque année de confortables *royalties* au budget de la Ville de Paris. La municipalité a ainsi reçu l'an dernier 20 millions de francs qui ont abondé les caisses municipales.

Cet apport constitue une rente pour la Ville. Car si elle continue à être entretenue avec soin et si ses parties usées par la fréquentation sont changées régulièrement, il n'y a aucune raison pour que la chandelle de métal soit mise un jour à la ferraille. *« La tour est éternelle »*, affirme Christian Maresquier qui n'a pas son pareil pour entretenir aussi l'image mythique du monument.

MARC AMBROISE-RENDU

L'école du mercredi d'Epinay-sur-Seine

Donner aux enfants le goût du sport

Une nuée de bambins a investi ce mercredi les installations du Parc municipal des sports d'Epinay-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis. En petits groupes, répartis aux quatre coins de ce complexe sportif, ils jouent au football, au tennis, ou s'initient à la danse et à l'escrime. Tous font partie de l'Ecole municipale du sport (EMS).

Fondée en 1968, à la demande du maire d'Epinay, Gilbert Bonnemaison (PS), dirigée par Roger Bambuck de 1985 à 1988, avant que l'ancien champion intègre le gouvernement Rocard en tant que secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, l'EMS ambitionne de donner aux enfants le goût de l'effort physique, en évitant de les cantonner trop précocement dans une activité.

Le principe est simple : tous les enfants scolarisés dans le primaire ont accès à une palette de douze sports, qu'ils peuvent découvrir le mercredi ainsi que le lundi et le vendredi après la classe. A ces douze sports de base (athlétisme, gymnastique, judo, sports collectifs...) s'ajoutent des activités dites de rotation, comme les échecs ou la pétanque. *« Notre originalité,* résume Yves Hannouna, le directeur des sports de la ville, *c'est d'éviter de fonctionner comme un club, dont l'objectif sera d'amener l'enfant au plus haut niveau possible. »*

Logistique infaillible

« Ici, ajoute Armand Grauer, le directeur de l'EMS, *on ne recherche pas la perfection du geste sportif en le répétant à l'infini, mais plutôt le geste juste, en tachant de conserver son aspect ludique. »* Si l'enfant ne se sent pas bien dans un sport, l'encadrement est là pour l'orienter en douceur vers une autre activité.

La structure de l'école permet également de désamorcer certains réflexes parentaux. *« Nous avons évidemment des pères qui rêvent de voir leur fils jouer au foot, parce que c'est le sport qu'ils pratiquaient à son âge,* raconte Armand Grauer, *mais grâce à la souplesse de l'EMS, le véritable choix de l'enfant peut plus facilement s'imposer. »*

Rien ne l'empêche, plus tard, de rejoindre un club pour se consacrer à son activité préférée de façon plus exclusive. L'Ecole municipale du sport se considère, d'ailleurs, comme un « vivier » des clubs, qui, grâce à elle, s'économisent le stade de l'initiation.

Cette année, sept cents enfants âgés de six à douze ans fréquentent régulièrement l'EMS, sur un total d'environ 3 800 élèves du primaire. Vu leur nombre et leur jeune âge, la logistique se doit d'être infaillible, pour des raisons évidentes de sécurité. Une quarantaine de personnes, dont plus de la moitié sont titulaires d'un brevet d'Etat, s'occupent de l'encadrement.

Un service d'autocars assure le trajet entre les écoles, qui servent de points de rendez-vous pour les enfants, et les installations sportives utilisées par l'EMS. *« Ce système de transports nous permet de décloisonner les quartiers et de brasser les populations »*, précise le directeur des sports.

Après un quart de siècle d'existence, l'École municipale du sport d'Epinay compte encore se développer, notamment en étendant ses activités aux enfants plus âgés. A la rentrée de septembre 1994, les élèves de sixième et de cinquième devraient pouvoir y accéder. Persuadés de détenir un concept encore novateur et peu répandu, les responsables de l'EMS souhaitent transmettre leur expérience à d'autres communes, en France, mais aussi à l'étranger.

LAURENT DOULSAN

Le statut des personnels de la fonction publique

Les psychologues de Seine-Saint-Denis souhaitent conserver leurs primes

L'inquiétude est grande chez les psychologues de la fonction publique du département de la Seine-Saint-Denis. L'obstination du préfet à vouloir faire respecter par le conseil général un décret d'octobre 1992 *limitant les primes des* agents territoriaux, et provoquant une perte de revenus chez les psychologues, a eu l'effet d'une provocation.

Aujourd'hui, non seulement ces psychologues contestent, avec leurs confrères et consœurs des autres départements, le décret en cause – un recours en conseil d'Etat a d'ailleurs été déposé par le Syndicat national des psychologues (SNP) –, mais ils remettent plus que jamais à l'ordre du jour leur revendication sur un statut unique de leur profession au sein de la fonction publique.

L'hétérogénéité la plus grande prévaut dans ce domaine expliquent Evelyne Mézange, Danièle Delouvin et Martine Ravineau, toutes trois membres du SNP et travaillant repectivement à l'aide sociale à l'enfance (ASE), dans un centre de protection maternelle et infantile (PMI) et à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Si la loi de juillet 1985 définit le titre de psychologue, en fonction d'une formation et d'une qualification précises, il n'existe pas, pour la fonction publique, un statut mais trois.

Ils dépendent des secteurs d'activité : un statut hospitalier (titre IV de la fonction publique datant de janvier 1990), un statut territorial (titre III, obtenu en août 1992) pour les psychologues de l'ASE, des PMI ou des crèches, dont la grille est moins favorable que la précédente, avec des échelons plus lents à gravir, et, enfin, un statut justice datant de 1981, jugé défavorable à la profession et qui devrait être revu lors de l'examen du titre II de la fonction publique.

Les spécificités de la formation

Depuis plusieurs années les responsables du syndicat vont d'un ministère à l'autre pour défendre la position de leurs mandants. Ils souhaitent un statut unique de psychologue afin de faciliter une mobilité, d'autant plus indispensable que le nombre de postes est très limité. Ils affirment aussi que ce statut doit tenir compte des spécifités de la profession, *« contrairement aux psychologues libéraux, nous estimons que nous ne sommes pas des paramédicaux, pas plus que des médicaux. Nous revendiquons l'autonomie de nos actes et souhaitons être classés cadre A, personnel de conception »*.

Loin d'obtenir satisfaction, les psychologues ont eu la surprise d'apprendre le 1er octobre 1992 que le premier ministre, Pierre Bérégovoy, avait signé un decret *demandant aux départements* d'aligner les primes qu'ils accordaient aux psychologues territoriaux sur celle des psychologues de la justice. Une perte équivalant à un mois de salaire en Seine-Saint-Denis, plus, dans d'autres départements.

Soucieux de ne pas pénaliser les quatre-vingt-trois psychologues concernés dans son département, le conseil général de la Seine-Saint-Denis, présidé par Robert Clément (PC), a décidé de voter une prime compensatrice. Cette décision a immédiatement été contestée par le préfet devant le tribunal administratif. *« Pourquoi en Seine-Saint-Denis et pas dans d'autres départements? »* demandent les personnels intéressés, qui ne voudraient pas faire les frais d'une bataille politique.

Un recours en contentieux, avec sursis d'éxécution, a été déposé par le conseil général qui continue à verser la prime. Mais le syndicat *ne se satisfait pas de cette aide de* la collectivité locale, qui ne concerne que les psychologues en poste avant la publication du décret. Il n'est pas question, pour ce syndicat, de renoncer à ces droits pour les personnes qui ont été ou seront embauchées.

CHRISTIANE CHOMBEAU

REPÈRES

TRANSPORTS

Perturbations dans le métro et le RER

Quelques perturbations pourraient affecter le trafic du métro et du RER, vendredi 14 janvier *entre 10 et 14 heures puis de* 23 heures à 1 heure du matin, à la suite à un appel à des débrayages lancé par le syndicat CGT du réseau ferré RATP. Le *syndicat justifie cette action par « dix-sept agressions qui ont eu lieu pendant le week-end des 8 et 9 janvier, dont une très grave : un agent poignardé sur la ligne 9 »* (Pont-de-Sèvres-Mairie-de-Montreuil).

Ce même jour le conseil d'administration de la RATP devrait se réunir pour discuter de la fraude et de l'insécurité sur le réseau. Le dernier mot d'ordre de grève de la CGT sur ce thème remonte au 10 novembre, cinq jours avant une « table ronde » sur la sécurité organisée par la direction de la Régie. Le syndicat réclame notamment une augmentation des effectifs dans les stations.

JEUNES

Week-ends à prix réduit pour les habitants de Neuilly-Plaisance

Après avoir innové en proposant des réductions aux jeunes pour les loisirs, la ville de Neuilly-Plaisance, dans le département de la Seine-Saint-Denis, persiste en accordant des prix réduits pour des week-ends sportifs. Le lancement, au mois de septembre 1993, de la formule Tickets, une place de concert à prix réduit avec réservation à proximité de son domicile et possibilité de transport gratuit, a séduit de nombreux amateurs de concerts ou de spectacles. *« Les places pour UB 40 ou Smain ont été vendues en une semaine »* précise Sylvie Deplante, responsable de cette initiative municipale.

Fort de ce succès, le maire, Christian Demuynck (RPR), propose maintenant aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans de la commune et des villes rattachées à la même circonscription (Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, et Gournay-sur-Marne) des week-ends découverte ou sportifs à moins de 1000 francs.

Ce forfait comprend le transport, l'hébergement, la restauration et les activités. Le premier est programmé pour les 15 et 16 janvier au Grand Bornand en Haute-Savoie pour 870 francs.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 12 janvier.

AUX PETITS BONHEURS. Film français de Michel Deville : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

BARAKA. Film américain de Ron Fricke : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LE BATEAU DE MARIAGE. Film français de Jean-Pierre Ameris : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CARAVAN CITY. (*) Film américain de Joel Hershman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

CHACUN POUR TOI. Film français de Jean-Michel Ribes : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

DES FEUX MAL ÉTEINTS. Film français de Serge Moati : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

HENRI LE VERT. (*) Film suisse-franco-allemand de Thomas Koerfer : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES. Film franco-allemand de Charles Matton : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

MONTPARNASSE PONDICHÉRY. Film français d'Yves Robert : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

PAS DE VACANCES POUR LES BLUES. Film américain de Herbert Ross, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PIÈGE EN EAUX TROUBLES. (*) Film américain de Rowdy Herrington, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA RECLUSE. Film britannique de Chris Newby, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN BRIN DE CHANCE. Film israélien de Zeev Revach, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE VOLEUR ET LA MENTEUSE. Film français de Paul Boujenah : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LA DOCUMENTATION DU Monde SUR MINITEL

Vous recherchez un article publié par *le Monde* depuis janvier 1990. *Le Monde* met à votre disposition deux nouveaux services sur Minitel, avec plus de 100 000 textes en ligne.

3617 LMDOC

recherche par thème, rubrique, pays, auteur, etc

36 29 04 56

lecture en texte intégral

Tout article identifié peut être commandé par Minitel. Envoi par courrier ou par fax, paiement par carte bancaire. Des réductions sont accordées en fonction du nombre d'articles commandés et à tout utilisateur qui souscrira (toujours sur son Minitel) un abonnement au service. Un justificatif accompagne tout envoi d'articles.

CULTURE

CINÉMA

LA RECLUSE de Chris Newby

L'ombre et la belle

Voici un film singulier, et pas seulement parce qu'il est en noir et blanc. Pour évoquer l'Angleterre du quatorzième siècle, Chris Newby, dont c'est le premier long-métrage, est allé chercher son inspiration aux sources où puisèrent avant lui le Dreyer de *Dies Irae* et le Bergman du *Septième sceau*. La musique est absente de *la Recluse*, la parole y est mesurée, mais le recours à certaines techniques héritées du cinéma muet, comme les fermetures à l'iris, n'est entaché d'aucun systématisme. Tout est ici parfaitement pensé, maîtrisé et exécuté, sans froideur, mais avec, au contraire, une extrême sensualité.

Lumière et ténèbres : le film s'organise autour de cette dualité. Lumière d'un paysage désolé, où s'inscrit la silhouette d'une jeune fille. Ténèbres de la cellule où elle choisit de se faire enfermer lorsqu'elle décide de devenir une recluse, pour rester toujours près de la Vierge, selon l'Eglise, mais surtout pour se soustraire à sa condition. Promise au bailli par sa mère, courtisée par le prêtre, Christine Carpenter trouve ainsi une identité que la société de son temps refuse aux femmes. Le vœu de chasteté qu'elle prononce fait d'elle un être à part, qui échappe à la soumission imposée par les hommes. Par ses visions, par les conseils que l'on vient quêter auprès d'elle, par les nappes d'autel qu'elle brode, la jeune fille peut enfin s'exprimer. Son enfermement est une libération.

Autour de sa cellule, simple réduit creusé dans le mur de l'église, le petit commerce des bondieuseries prospère au milieu des jeux et des spectacles paillards. La vie continue dans cet univers où religion et superstition s'assemblent et se confondent, où la femme est dite porteuse de tous les maux. La mère de la recluse est accusée de pratiques de sorcellerie et, poursuivie par les villageois que le prêtre a excités contre elle, se noie dans un puits. Le monde est en proie aux ténèbres.

La caméra de Chris Newby en détaille les contours, isolant des visages qui peuvent ressembler aussi bien aux statues qu'aux gargouilles des églises, dessinant de ces clairs-obscurs dont on pensait que le cinéma avait perdu le secret. La fréquence des gros plans traduit une extrême attention à la nature et aux choses, aux êtres et aux matières. Bois, fer, pierre, étoffes caressées ou griffées, hautes herbes chahutées par le vent sont le refuge d'une sensualité que la religion proscrit et poursuit, mais qui s'exprime au détour de chaque plan, pour former un ensemble d'une cohérence et d'une beauté rares.

Mieux qu'une reconstitution historique dont il n'avait de toutes façons pas les moyens, le film de Chris Newby donne à entendre des voix oubliées, surgies de la nuit des temps. L'histoire de Christine n'est parvenue jusqu'à aujourd'hui que parce qu'elle fut une mauvaise recluse, qui choisit de rompre ses vœux et s'attira ainsi les foudres de son évêque, dont les lettres indignées ont servi de matériau au scénario. *La Recluse* offre d'approcher le mystère de temps reculés. Un mystère qui demeure fascinant et entier, mais qui est désormais partagé.

PASCAL MÉRIGEAU

DES FEUX MAL ÉTEINTS, de Serge Moati

Mémoire pompier

Du roman homonyme et autobiographique de Philippe Labro, Serge Moati a évacué presque toute la chair. Il ne reste pas grand-chose des émois d'un jeune journaliste appelé à Alger en 1962, pour une initiation où la musique, le cinéma, les filles, l'Amérique, le contact avec des garçons de son âge mais d'origines différentes, tenait la plus grande place. Le jeune homme du film, Jérôme (Manuel Blanc), est moins le sujet du film que son guide, petit candide désorienté dans la tourmente des derniers jours de l'Algérie française, ballotté par ceux «qui ont des opinions», lui qui en a si peu.

L'ancien copain de Jérôme (Emmanuel Sallinger) milite pour la paix et la réconciliation entre Français et Algériens, avec le renfort d'une courageuse libraire communiste (Hélène Vincent) et l'amoureux soutien d'une speakerine de la radio de l'armée française (Maria de Medeiros). Les tueurs de l'OAS multiplient les attentats et les coups tordus, la ville est à feu et à sang, et les Arabes font de la figuration, essentiellement sous forme de cadavres. Moati ne se lasse pas d'ajouter des explosions aux mitraillades, et du sang au sang. Ce qui met certes du piment dans les images, mais n'aide guère à comprendre quel film il a voulu faire. Il adopte le point de vue de Candide, fait mine de découvrir avec lui la violence, la haine, la bêtise et l'absurde, mais on voit parfaitement que son opinion était faite bien avant de commencer à tourner. Du coup, et quand bien même on partage ses «opinions», il y a quelque chose de manipulateur, de fabriqué dans le déroulement du film, qui de scène en scène ne sert qu'à faire vérifier l'avis du cinéaste par les séquences qu'il a décidé de montrer.

Le film devient un défilé de séquences-type (la surboum, la drague à la plage, la manif musulmane) et de personnages archétypes (le militaire service-service «avec un bon fond», l'ange guerrier, le «pied-noir» meurtri) incarnés par des figures connues (Rufus, Malavoy, Gélin...) qui ne font que passer. Certaines scènes sont réussies, tel le délire sans issue du photographe-bidasse joué par François Négret. Mais *Des feux mal éteints* n'éclaire ni la mémoire d'alors, ni la perception d'aujourd'hui, et s'étouffe dans les anciennes fumées de ce cinéma-plaidoyer du début des années 70 qui, loin du doute et de la réflexion, prétendait réveiller des consciences déjà acquises avec des idées déjà formatées.

JEAN-MICHEL FRODON

LA LUMIÈRE DES ÉTOILES MORTES, de Charles Matton

Le poids des images

Dans son court métrage *Douanes* (1988), le peintre-sculpteur-cinéaste-photographe Charles Matton évoquait les zones de contact et les barrières entre les arts visuels. Son premier long-métrage, *l'Italien des roses*, sorti il y a vingt ans (et qui révélait un jeune acteur d'avenir, Richard Bohringer), tirait à l'avance un passionnant et émouvant parti de ces méditations. Matton parvenait à mêler ses recherches plastiques, très sophistiquées, à un usage modeste et attentif du film, où le regard documentaire servait la fiction imaginative.

Il tente aujourd'hui la même chose, avec le résultat contraire. La réflexion esthétique, toujours présente, toujours intéressante quand elle se traduit en images, est cette fois redoublée et alourdie par les mots, les explications, toute la phraséologie de la «représentation» que laisse présager le titre. Quant au cinéma, il est requis sous une de ses formes les plus pesantes, la reconstitution historique toute «enstuquée» de meubles d'époque et de clichés.

Le film raconte l'enfance du réalisateur durant l'Occupation, lorsqu'il vivait avec sa famille dans un manoir un peu délabré, en partie réquisitionné par les Allemands. Il suffit de comparer ses véritables souvenirs, tels qu'il les a lui-même relatés dans un livre consacré à sa vie et son œuvre (1), pour vérifier ce que la vision du film laissait deviner : la multiplicité des rajouts, qui tendent systématiquement vers l'illustration et la démonstration.

Entre souvenirs appliqués et métaphores trop explicites, cela fait tout un cirque d'imageries et de personnages «typiques» : la galerie des officiers de la Wehrmacht, en savant dégradé du nazi pur et dur à l'intellectuel pacifiste initiateur du gamin à la littérature; la préceptrice juive qui s'en sortira et les voisins, juifs eux-aussi, capturés lors d'une grand-guignolesque nuit d'orage; la sœur-bonne sœur, la mère médium (Caroline Sihol), le père-martingale (Jean-François Balmer), la bonne qui couche avec les boches et celle qui attend son galant-KG, le romanesque patron (Bohringer) du romanesque casino voisin...

Cette densité du dispositif et ce poids des accessoires (humains et matériels) transforment le film en trou noir : les lumières de l'émotion et de l'intelligence y demeurent captives.

J.-M. F.

(1) *Charles Matton*. Préface de Jean Baudrillard. Hatier.

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 12 janvier figure page 15 sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

PIÈGES EN EAUX TROUBLES de Rowdy Herrington

Le flic désabusé (Bruce Willis) s'appelle Thomas Hardy, comme l'auteur du grand classique *Tess d'Urberville*. C'est un abus : livre, *Piège en eaux troubles* relèverait plutôt de la littérature de gare. Ou de port, la majeure partie de l'action se déroulant sur l'eau, Willis affrontant tout seul un quarteron de trafiquants de drogue à bord d'une péniche grande comme un terrain de rugby – pourquoi un cartel de type Medellin utiliserait-il un chalut sur l'équivalent du Canal Saint-Martin ? La question ne sera pas posée.

Pour avoir dénoncé la complicité de ses collègues dans une série de meurtres, Hardy-Willis, flic de père en fils, est rétrogradé au sein de la brigade fluviale où il règle la circulation. Pis, on lui donne une partenaire féminine (Sarah Jessica Parker). Et lorsqu'autour de lui des femmes qu'il a connues tombent comme des mouches, il soupçonne un renforcement de la vendetta au sein de son département.

Pour la suite du scénario, cochez les cases vides... Au milieu de scènes d'action spectaculaires et convenues, seul surnage Bruce Willis, insouciance délibérée, barbe de trois jours et colère sous-jacente, à qui une énergie certaine et un côté «le monde est une poubelle mais c'est la mienne» servent de bouée de sauvetage.

HENRI BÉHAR

TéléObs
Un autre regard sur la télévision



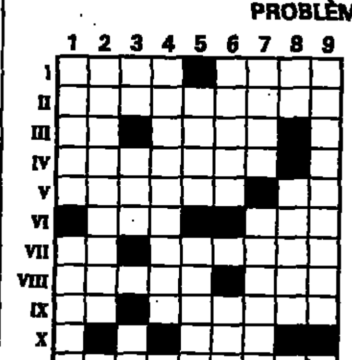
&nO / Photo Tim Caroll

Dans ce **supplément gratuit,** tous les programmes de toutes les chaînes, analysés et commentés par les journalistes du **Nouvel Observateur**, qui chaque jour vous font part de leurs enthousiasmes, de leurs déceptions, de leurs coups de colère ou de cœur.

le nouvel Observateur

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6214



HORIZONTALEMENT

I. Est toujours joué par l'auteur. Réponse faite par un interlocuteur conciliant. – II. Permet de s'assurer qu'on est bien à la hauteur de la situation. – III. Préfixe. Enjouée. – IV. Ignore la ligne droite. – V. Restent donc sans connaissances. Fleuve. – VI. Lettres de félicitations. Préfixe. – VII. Conjonction. Etre frétillant. – VIII. Ne pas agir à la légère. Serait mal à l'aise dans un trou de souris. – IX. D'un auxiliaire. Tour de cochon. – X. Participe. – XI. On ne peut plus aimables.

VERTICALEMENT

1. Il ne faut pas craindre de le secouer. Provoque des éblouissements. – 2. Fruits ou légumes. – 3. Note. Un grain suffit à les faire grossir. Nana (épelé). – 4. Plus qu'étranges. – 5. Homme d'avenir. Comme un chiffre. – 6. Signes extérieurs d'opulence parfois difficiles à dissimuler. Eventuellement dévorés. – 7. Changée de place. Discrètement colorées. – 8. Symbole. Sacrifice qui entraîne une compensation. – 9. N'a que faire d'un tiers.

Solution du problème n° 6213

Horizontalement

I. Essentiel. – II. Faim. Al. – III. Fil. Atèle. – IV. Réelles. – V. Nie. – VI. Incertain. – VII. Sertis. – VIII. Ij. Rentes. – IX. Ocrer. – X. Usages. – XI. Eve. Sueur.

Verticalement

1. Effroi. Iole. – 2. Saie. NSJC. – 3. Silence. Rue. – 4. Em. Lierrés. – 5. Alerteras. – 6. Tâte. Tin. GU. – 7. Iles. Astrée. – 8. Si. Su. – 9. Lien. Nase.

GUY BROUTY

هكذا من الاصل

PATRIMOINE

La malédiction de Vézelay

Suite de la première page

Pas n'importe qui : Bernard Collette, architecte en chef des monuments historiques, chargé de la basilique. Procédure contestable ? *« Le jury du concours conseille le maire, qui n'est pas obligé de suivre ses conclusions »*, se défend Bernard Collette.

Ce dernier, en revanche, s'est passé de l'autorisation de sa tutelle, la direction du patrimoine. Autorisation obligatoire lorsque l'architecte conduit, à titre privé, un chantier dans le *périmètre du monument dont il a* la charge.

Deux ans sont nécessaires à l'obtention du permis de construire. Le projet est modifié à plusieurs reprises et le montage financier complexe. Finalement, la maquette est exposée dans le bureau du maire. Une maquette sommaire : la basilique et les remparts ne sont pas visualisés. *Pas plus que n'est signalée* la distinction entre le bâtiment d'origine et les extensions en béton enduit.

Beaucoup contesteront l'inutile complexité du pastiche dont le devis final s'élève à 30 millions de francs. Et *sa masse qui ne* peut qu'agresser la fameuse colline. *« La Commission des sites, où toutes les autorités administratives sont représentées, a accepté mon projet »*, répond Bernard Collette. La viabilité du nouvel hospice est par ailleurs épinglée : des chambres minuscules ; une baignoire et deux douches pour soixante-dix personnes ; un prix de journée passant de 206 francs à 280 francs environ – un des plus élevés de la région. *« Tout ce qu'on entreprend à Vézelay a un surcoût. Mais ce trésor de l'humanité mérite un effort »*, indique Henri de Raincourt, sénateur (RI) et président du conseil général de l'Yonne.

Bernard Chardon, le nouveau maire, doute mais persiste : *« Je ne voulais pas remettre en cause le travail de vingt-deux administrations. »* Le dossier s'enlise, pourtant. Seules les polémiques vont bon train. Le chantier finit par *« ouvrir »* – *symboliquement* – le 24 septembre dernier... La veille de l'expiration du permis de construire. Une aubaine pour *le ministère de la culture, qui fait* constater le non-démarrage des travaux. Le permis est donc caduc, la construction à l'eau.

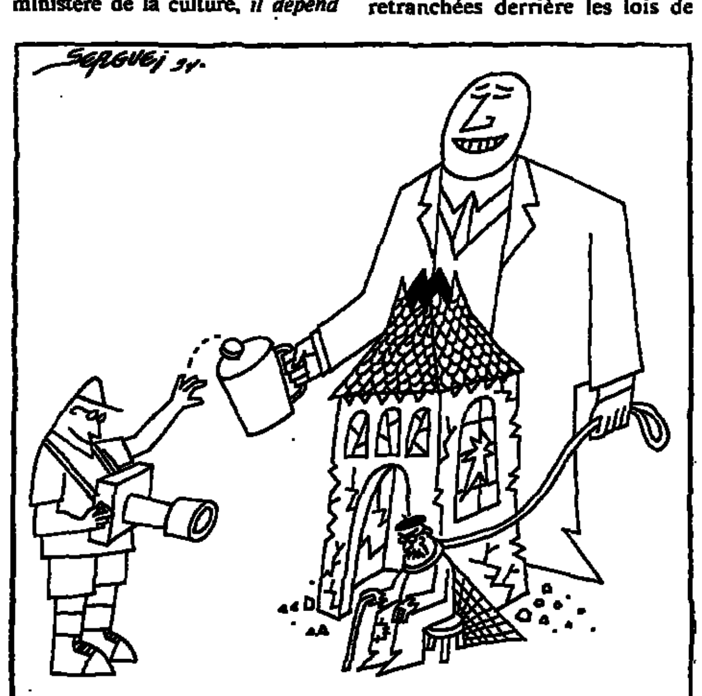
« Rivalité » des ministères

La population et les élus locaux crient au scandale : *« C'est une offense faite aux Vézeliens ! On veut mettre le village sous cloche »*, écrit le maire dans son bulletin municipal. *« Peut-on encore construire à Vézelay ? »*, s'interroge Henri de Raincourt. Bernard Chardon, qui a jeté l'éponge, souhaite maintenant caser la maison de retraite en dehors des remparts, à proximité de la gendarmerie. Mais le bilan est lourd : douze ans de perdu, 4 millions de francs d'études et indemnités engloutis (dont la moitié pour Bernard Collette), un personnel *« pris en otage »*.

Pis : Vézelay pourrait carrément perdre son hospice au profit de l'hôpital d'Avallon, à 15 kilomètres de là. Henri de Raincourt se dit *« résolument opposé »* à ce scénario. Et la ville s'interroge : *« Pourquoi a-t-il fallu dix ans pour se rendre compte qu'un projet, piloté par un architecte dont le métier est de défendre le patrimoine, porte atteinte à ce même patrimoine ? »*

Si la « double casquette » de Bernard Collette n'a pas arrangé les choses, si la municipalité a manqué de lucidité, Vézelay est également la victime de conflits qui la dépassent. On se demande qui n'est pas intervenu dans cette affaire – députés, sénateurs, préfecture, conseillers généraux et régionaux ; même l'Elysée a été sollicité. Autant d'interventions qui jouaient de la « rivalité » des ministères : d'un côté, l'équipement, responsable des abords des monuments historiques et des sites classés ; de l'autre, le ministère de la culture (jamais sollicité *lors de l'élaboration du projet*), qui n'a pu intervenir – avec succès – qu'en étudiant le dossier à la loupe.

« L'hospice est adossé à une maison romane classée, explique Maryvonne de Saint-Pulgent, directeur du patrimoine, au ministère de la culture, *il dépend donc de nos services. »* Fraîchement nommée, cette dernière a également trouvé dans ce dossier médiatique un excellent cheval de bataille pour affirmer sa vision du patrimoine. *« Nous allons étendre le périmètre du secteur sauvegardé, revoir tous les classements et les étendre, si besoin est. On ne peut faire n'importe quoi à Vézelay, mais il faut l'aider à supporter ses contraintes. L'excès de patrimoine peut tuer une ville. »*



N'est-ce pas la ville qui est en train de laisser filer son patrimoine ? Il a fallu vingt ans pour entreprendre la définition d'un « secteur sauvegardé ». Les remparts sont dans un piètre état, éboulés par endroits. *« Bernard Collette a montré plus d'énergie à défendre son projet de maison de retraite qu'à chercher une solution pour les remparts »*, accuse Jacques Le Querrec, conseiller municipal. *Il est aussi aberrant qu'en* 1994 il n'existe toujours pas d'inventaire précis des richesses patrimoniales du site.

Le règne du « pas vu-pas pris »

Cela aurait empêché bien des « bavures » et des conflits actuels qui empoisonnent la vie locale. En se promenant dans le bourg, on remarque d'abord le mauvais état des maisons. Combien de toitures partent en lambeaux ? Et derrière les remparts, c'est parfois le règne du *« pas vu-pas pris »*. L'ancienne église Saint-Etienne, à l'entrée du bourg, a été rénovée, sans permis de construire, par son propriétaire qui a, en outre, surélevé sa maison. Il a ainsi fâcheusement brisé la symétrie originelle de la porte de Barle.

Sur le chemin de ronde-sud, le promeneur tombe sur un muret blanc qui jure avec le rempart et une porte de garage en bois vernis, fraîchement percée dans 4 mètres du même rempart. *« Pas dans le rempart, mais dans la falaise qui le supporte »*, répondent les propriétaires, Line et Philippe Guyard. Ce qui n'a pas empêché le tribunal administratif de suspendre leur permis de construire pour de multiples irrégularités. On trouve, certes, *d'autres ouvertures « sauvages »* chez leurs voisins, mais le projet de ce couple de vignerons va bien plus loin. Après avoir installé une véritable exploitation vinicole dans les caves attenantes aux remparts, ils souhaitent loger un chai sous le chemin de ronde, construire un garage (cube en béton habillé de pierres) et un local agricole ; percer, enfin, un accès souterrain *vers leur hectare* de vigne...

Les Guyard ne sont pas en cause, mais la commune qui a délivré le permis de construire. Cette dernière se retranche derrière une commission des sites, qui regroupe dix-huit communes du Vézelien, où tous les pouvoirs locaux sont représentés. Sans compétence réelle, celle-ci impose pourtant sa loi. Elle a curieusement validé le projet des vignerons et a même demandé à l'architecte de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), Pierre Moutard, de dessiner leurs plans.

Le « cas Guyard » illustre la démission de la municipalité et le laxisme des collectivités locales, retranchées derrière les lois de *décentralisation. Ce qui* rend les Guyard perplexes : *« Nous sommes les derniers agriculteurs de Vézelay, nous avons remis en état les caves en déblayant des tonnes de terre. L'équipement et l'architecte des bâtiments de France ont donné leur accord. Pourquoi s'en prend-on à nous ? »*

Dans le village, beaucoup prennent la défense de ces « rénovateurs musclés » : *« S'il y en avait vingt comme eux, la muraille serait déjà relevée ; si l'on écoutait les prétendus défenseurs du patrimoine, Vézelay serait une ruine. »* Le maire leur emboîte le pas et contre-attaque : *« Les associations de défense du patrimoine sont une plaie. »* Dans son collimateur, l'association MOMUS, particulièrement active, présidée par Jean-Marie Pérouse de Montclos, un « pape » incontesté du patrimoine. Ces associations font souvent preuve d'un intégrisme sourcilleux, *« mais ce sont les seules qui osent affronter les puissants réseaux locaux »*, affirme un ancien membre du conseil municipal, qui a quitté la ville.

Des « puissances » qui semblent dépassées par la taille des enjeux. *« Vézelay, c'est cinq cents personnes, avec les problèmes d'une cité de 10 000 habitants mais connue de millions de personnes à travers le monde »*, constate le maire d'une commune voisine. Passons sur les réalisations plus médiocres que scandaleuses : les absurdes lampadaires – dessinés par Bernard Collette – *qui cernent la basilique*, l'illumination mal maîtrisée ou le béton qui recouvre un chemin rupestre près des remparts. Plus grave, le maire reconnaît que la ville *« n'a pas eu un seul véritable projet en vingt ans »*. Une pierre dans le jardin de son prédécesseur, André Ginisty, maire de 1977 à 1992.

Vézelay n'a-t-elle pas raté le coche en 1990, quand elle a été retenue parmi les cinq « grands sites » de Bourgogne ? Les subventions auraient pu affluer. La ville a préféré se lancer dans des projets aberrants et a négligé l'élémentaire : égouts, canalisations d'eau, enfouissement des câbles électriques, réfection de la chaussée, réfection des caves, mise en valeur de la place du Champ de foire. Le patrimoine architectural de la ville est, dans l'ensemble, négligé, l'activité culturelle est inexistante, la collection d'art dont elle a héritée n'est toujours pas montrée (*lire l'encadré ci-dessous*). En attendant, les « marchands du temple » grignotent la vie du village. A ce rythme, c'est le modèle récusé par tous, celui du Mont-Saint-Michel, qui se profile à l'horizon.

MICHEL GUERRIN et EMMANUEL DE ROUX

Comptes fantastiques

A Vézelay, les touristes passent, mais consomment peu. La ville s'est donc lancée dans une série de projets. Non pas avec son modeste budget municipal (4,5 millions de francs) mais en jouant des différentes subventions publiques (facilitées par la renommée du site). Voilà une liste des projets inopportuns ou non réalisés. Mais coûteux.

• **Le parking (5 millions de francs)** : en contrebas de la porte Neuve et des remparts, une immense dalle grise, verrue dans un paysage protégé, tranche sur la verdure. Ce parking, ouvert en 1993, devrait être utilisé par les cars de touristes. Mais, mal situé, trop grand (quarante cars peuvent y stationner), sans électricité ni toilettes, sans chemin pour le relier au village, il est occupé *« à 10 % de ses possibilités »*, reconnaît le maire, qui indique qu'il aurait pu être construit *« pour 800 000 francs »*.

• **Culture-Espaces (étude de 250 000 francs)** : la région Bourgogne a commandé en 1990 à Culture-Espaces (filiale de la Lyonnaise des eaux et d'Havas) un projet *« pour la mise en valeur culturelle et la maîtrise touristique de Vézelay »*. Les propositions de la firme d'« ingénierie culturelle » ont suscité un tollé justifié. Qu'on en juge à l'énoncé des propositions : ville payante avec circuit de visite, portes battantes et système de cartes magnétiques pour entrer dans la cité, création d'un *« climat urbain homogène et authentique »*, déboisement de la butte, droit de préemption de la municipalité pour *« contrôler »* certaines maisons clés, création d'une *« gamme de produits de bon goût »*, promenades au flambeau, etc. *« Pourquoi pas des banquets dans la basilique avec tombola ? »*, s'est insurgé Jules Roy, qui a refusé d'être transformé en *« Indien dans une réserve »*.

Mais ce rapport posait des questions toujours non résolues, dont la principale : comment animer un tel village sans le transformer en « Médiéval-land » ? L'éviction définitive de Culture-Espaces, en 1991, les a fait passer à la trappe. A la trappe également les subventions qui devaient accompagner un projet dont la réalisation était chiffrée à 51 millions de francs.

• **Rénovation des rues (étude de 200 000 francs)** : en 1990, le maire, André Ginesty, veut moderniser la chaussée de la rue Saint-Etienne, artère principale, qui conduit à la basilique. Chargée du projet, la direction départementale de l'équipement veut *« réduire l'effet de fleuve de la surface de la voie en la sectionnant par tronçons et en marquant des passages »*. La DDE recommande également l'harmonisation des pas de porte et des entrées de caves. Un concours est lancé, mais le projet ne se fera pas.

• **Le golf (1,5 million de francs)** : en contrebas du village trône *« la dune de Vézelay »*. 3 500 tonnes de sable à l'abandon ! C'est tout ce qui reste d'un projet aventureux de golf. 800 000 francs d'études et achats divers ont été engloutis dans l'histoire. 257 000 francs de sable – non payé – a été livré (sans bon de commande) et un fermier a été dédommagé (500 000 francs) sans que le montage financier soit bouclé. Et bien que la rentabilité de ce golf soit jugée hypothétique par diverses études. Le projet a été abandonné en 1992 et a coûté son poste de maire à M. Ginesty, démissionnaire cette année-là.

• **Maison de retraite (4 millions de francs d'études et dédits)** : en attendant de savoir si les 30 millions de francs de subventions pour la rénovation de l'hospice seront réinvestis sur un autre site, les douze ans de procédure auront coûté plus de 4 millions de francs, moitié en études pour l'architecte, moitié en dédits pour les entreprises. Qui va payer ?

M. G.

Picasso chez Romain Rolland

La collection Zervos sera-t-elle le nouveau serpent de mer de Vézelay ? Christian Zervos, familier de Picasso, fondateur des *Cahiers de l'art*, éditeur et, avec sa femme Yvonne, propriétaire d'une galerie, a légué ses biens (dont une résidence sur la commune et sa collection d'œuvres d'art) à la ville de Vézelay, en 1970. Après dix ans de guérillas judiciaires engagées pour casser le testament, la collection Zervos – sept cent cinquante pièces environ – est arrivée dans le bourg en 1980.

La collection comprend surtout des œuvres sur papier (*dessins, aquarelles, fusains*, pastels, gravures, lithographies, linogravures) : Picasso et Hélion sont à l'honneur, à côté de Seurat, Léger, Laurens, Severini, Kandinsky, Miro, Brauner, Chagall, Wilfredo Lam... Il y a aussi deux cents tableaux et quelques sculptures (Laurens, Giacometti, Gonzalez, Calder), des objets « primitifs », et une bibliothèque qui comporte la série des *Cahiers d'art*.

Après cinq inventaires plus ou moins rigoureux – ce qui a alimenté des rumeurs de disparition et de vol, – un inventaire précis vient d'être dressé par Louis Deledicq, qui travaille à *Yonne et tourisme*, une antenne du conseil général. *« Il s'est beaucoup occupé de la collection et l'a sans doute sauvée »*, estime Irène Elbaz, inspectrice des musées d'art moderne à la Direction des musées de France (DMF). Certaines pièces ont été exposées à Vézelay même, en France et même à l'étranger. D'autres sont déposées provisoirement au musée de Saint-Etienne. La quasi-totalité sont aujourd'hui entreposées dans une réserve attenante à la mairie, *« qui est aux normes »*, indique Irène Elbaz.

L'ancienne maison de Romain Rolland doit être transformée en musée Zervos. Les travaux ont été confiés aux architectes Biro et Fernier – lot de consolation pour les malheureux lauréats du concours de l'hospice. *Leur montant a* été estimés à 8 millions de francs, pour 500 mètres carrés, financés par les collectivités locales et la DMF. Les retards se sont accumulés sur le chantier entrepris en 1990. Il a finalement été interrompu en 1993, après la mise hors d'eau de l'ouvrage. Le maire s'interroge alors *« sur les capacités d'accueil et de sécurité du bâtiment »* et demande qu'*« un bilan diagnostic soit effectué »*.

La DMF, consciente de l'importance de la collection, a repris les choses en main. Un concours pour l'aménagement *muséographique* doit être lancé. Aménagement qui doit échapper à l'agence Biro-Fernier. En outre, la DMF suggère qu'une filiale de la *Caisse des dépôts* assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. *« La conduite du chantier a été mal assurée. La circulation des visiteurs est à reprendre. Le problème des vitrines, capital pour ces œuvres sur papier, fragiles, qui devront être exposées par roulement, est à revoir complètement »*, explique Irène Elbaz. Ces conclusions expliquent que le musée n'ouvrira pas avant 1996 et que le devis initial sera vraisemblablement majoré de 10 %. *Restera à faire fonctionner* cet établissement. Les intérêts du leg Zervos, qui dégagent environ 100 000 francs par an, ne seront pas suffisants. Le conseil général a promis de régler un ou deux salaires. Dernier projet de la municipalité : transformer l'hospice en un centre culturel qui pourrait accueillir des expositions temporaires liées au musée. Mais le financement de ce centre sera peut-être difficile à trouver.

E. de R.

DANSE

LES PALETS, au Théâtre de Châtillon

Une enfance obsédante

Pal Frenak : Hongrois, bientôt trente-sept ans. Sa vie compose une tumultueuse matière, à partir de laquelle il crée. Né de parents sourds-muets, il est placé très jeune dans un pensionnat. A quinze ans, il s'échappe, n'arrive pas à s'insérer dans la vie « normale », commence alors un travail avec des sourds-muets. Sa famille, en partie reconstituée, s'installe à Budapest, au-dessus d'un cours de danse tenu par un vieux professeur très classique russe, Jeszenszki Endere. Pal Frenak sera son élève, puis son assistant, avant de devenir, à son tour, professeur. Engagé dans une bonne troupe, il voyage hors son pays natal et finit par se fixer en France, où il fonde sa compagnie en 1989. Trois ans plus tard, il donne un trio, *Ter*, au cours de la manifestation « Tendances », au Théâtre de Châtillon. Où il retourne aujourd'hui dans le cadre de « D'Hiver Danse » avec *les Palets*.

Un fort pouvoir d'émotion

Le palet, cette pièce ronde qu'il s'agit d'envoyer le plus près du but, symbole des jeux de son enfance perturbée, relie sa mémoire hongroise à ce qu'il construit en France. La pièce commence sur une image d'Epiphanie, celle des cinq danseurs agenouillés devant leur palet, en adoration, dans une lumière de crèche. Mais il faut grandir. Et Pal Frenak met toute son énergie chorégraphique à essayer d'échapper à son enfance. Torsions des corps, écartèlements, claquements des jambes, gestes empêtrés, englués, contraints. Brusques envolées où, soudain, la qualité de la danse éclate. Si la musique de György Kurtag souligne la résistance des corps devant l'enfermement, elle montre aussi le plaisir paradoxal que provoque cette vie de tribu coupée du monde.

Tout n'est pas parfait dans ces Palets, mais la sensibilité retenue du chorégraphe possède un fort pouvoir d'émotion. A l'évidence, Pal Frenak n'en n'a pas fini avec sa mémoire : sa prochaine pièce sera construite plus directement autour du langage des sourds-muets.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Théâtre de Châtillon, 3, rue Sadi-Carnot 92320. Métro : Châtillon-Montrouge. Tél. : 46-57-22-11. De 40 F à 80 F. Jusqu'au 15 janvier, à 20 h 45. *Prochains programmes de D'Hiver Danse*, soirée de solos (S. Lessard, N. Martin Gousset, A. Garmon et P. Delhay), le 21, 20 h 45. *A Table*, de Catherine Berbessou, du 25 au 29, 20 h 45.

EN BREF

ARTS : la collection d'Anthony Denney reste à Toulouse. – La cour d'appel de Toulouse a confirmé mercredi 12 janvier la donation au futur musée d'art moderne de Toulouse d'une partie de la collection d'Anthony Denney, l'ancien photographe anglais de *Vogue* décédé le 30 avril 1990 en Espagne. Evaluée à plus de 50 millions de francs, la donation comprend des tableaux d'Alberto Burri, Karel Appel, Jean Dubuffet, Georges Mathieu et Antoni Tapies. Les trois enfants d'Anthony Denney, nés d'un premier mariage, contestaient cette donation faite par la seconde épouse du photographe.

Guggenheim contre Guggenheim. – La cour d'appel de Paris a confirmé la compétence des juridictions françaises pour juger l'action entreprise par les héritiers de Peggy Guggenheim contre la Fondation Guggenheim de New-York. Celle-ci, qui gère la collection installée au Palazzo Venier dei Leoni de Venise, est accusée par les petits-enfants de Peggy d'avoir « dénaturé » l'esprit de la collection de leur grand-mère. Le tribunal de Paris va à nouveau se saisir de cette procédure

INSTITUT. – L'architecte Bernard Zehrfuss (quatre-vingt-deux ans) a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France. Il remplace à ce poste Marcel Landowski, élu chancelier de l'Institut de France. Bernard Zehrfuss est, entre autres, l'auteur du CNIT de la Défense

Les dossiers industriels de 1994

L'équation Longuet

■ REBOND. **L'échec de la fusion Renault-Volvo a assombri les neuf premiers mois du ministre de l'industrie. Gérard Longuet, nullement découragé, a profité de ses vœux à la presse, mercredi 12 janvier, pour recadrer ses priorités.**

■ PRIVATISATIONS. **Renault reste à l'ordre du jour. Mais le ministre a annoncé celle, prochaine, de Framatome et a officiellement relancé, avec la bénédiction de Matignon, le rapprochement de Pechiney et de la Compagnie nationale du Rhône.**

■ MONOPOLES. **La déréglementation se poursuivra, même si c'est avec plus de prudence. Un troisième opérateur de téléphonie mobile sera choisi à l'été. Quant à La Poste – pour laquelle toute idée d'entrée au capital d'Air-Inter est abandonnée, – elle sera dotée d'un contrat de plan.**

■ EMPLOI. **Le ministre qui crée un « service du développement industriel », n'a pas oublié dans ses vœux les industries de main-d'œuvre, les plus concernées par l'entrée en application des accords du GATT.**

[redacted]

Suite de la première page

Non que les industriels aient jugé leurs intérêts mal défendus : les plus virulents d'entre eux, patrons du textile ou de l'habillement, reconnaissent en privé qu'*« ils n'en espéraient pas tant »*.

Pourtant, la majorité des applaudissements sont allés à d'autres. A Édouard Balladur, bien sûr. Mais, aussi, au ministre des affaires étrangères, perçu comme le vrai « stratège » de la position française à Bruxelles. Alain Juppé, Gérard Longuet... un tandem que tout rapproche, donc que tout oppose, comme le rappelle un habitué des allées du pouvoir en parlant de leur *« compétition naturelle »* : même âge à un an près – Alain Juppé est né en 1945, Gérard Longuet en 1946 ; même dimension politique : le premier est secrétaire général du RPR, le second est président du Parti républicain. Mêmes ambitions, enfin. Quoi qu'on en dise – et, sans doute, quoi qu'ils en disent, – les lauriers de l'un, se tressent, un peu, au détriment de l'autre...

Fervent partisan des privatisations, le ministre de l'industrie ne devrait, une fois encore, que se louer d'un programme rondement mené, alternant établissements financiers et industriels. Mais, sa contribution, jusqu'ici, est demeurée modeste. La cession de Rhône-Poulenc était déjà sur les rails. Celle d'Elf-Aquitaine, hautement stratégique, est désormais l'affaire de Philippe Jaffré, un « poulain » de Matignon. Gérard Longuet n'échappe pas à une certaine fatalité des ministres de l'industrie, mis souvent, sur ce point, devant le fait accompli.

Cette « pesanteur » est d'autant plus sensible que s'opère, au travers des privatisations, une vaste recomposition du capitalisme français. Que se dessinent les intérêts croisés de l'industrie, de la finance et, pour une part, de la politique. Un débat qu'il écarte, en réaffirmant *« sa conception libérale des choses : c'est aux entreprises de choisir leurs partenaires et leur politique d'acquisitions et de cessions »*. Réponse de circonstance ou vraie conviction ? Pour trois dossiers au moins, il s'estime *« contraint d'être actif »* : Pechiney pour lequel il a, désormais, reçu mandat de Matignon pour étudier un rapprochement avec la Compagnie nationale du Rhône ; Thomson où, comme il le confie au *Monde*, *« il y a une stratégie d'ensemble à mener »*, et Renault.

Renault... L'entreprise dont la fusion avec Volvo aurait dû incarner les premiers mois de son mandat. Renault, dont l'aventure suédoise s'est achevée sur un invraisemblable fiasco : sa *« grande déception de l'année 1993 »*, comme il le soulignait, encore, mercredi 12 janvier, lors de la cérémonie des vœux. Renault dont les déboires l'ont pourtant étonnamment épargné. C'est à peine si la presse a reproché au ministre sa photo avec Peyr Gyllenhammar, l'ancien PDG de Volvo, un cliché pourtant brocardé par tous les quotidiens suédois. Une maladresse ? *« C'était joyeux, on était content »*, répond-il simplement avant de reconnaître, sans farder, son optimisme excessif et sa méconnaissance de l'état d'esprit des actionnaires suédois.

GATT, privatisations, Renault-Volvo... Trois grandes figures imposées au ministre dès son arrivée. Trois grands dossiers qui ont imprimé à ses premiers mois, pour des raisons chaque fois différentes, cette tonalité mi-figue, mi-raisin. Mais trois domaines auxquels le ministre, invité à dresser lui-même son propre bilan, est loin de borner son action. A ses yeux, son engagement à Bruxelles, où il affirme *« passer pratiquement une journée par semaine »*, compte tout autant. Accord automobile entre la CEE et le Japon, importations de papier scandinave, restructuration de la sidérurgie européenne, autant de dossiers communautaires pour lesquels il estime nécessaire *« une pression de tous les instants »*. La pression du ministre. Pas seulement celle des fonctionnaires.

Élu à Bar-le-Duc dans la Meuse, toujours président de la région Lorraine, il ne manque jamais une occasion de rappeler son intérêt pour les industries de main d'œuvre. Et de souligner leur importance dans une économie régionale. L'image des vallées vosgiennes n'est jamais loin. Et quand il s'égare, une fois, assimilant meubles, vêtements et *« bimbeloterie »*, il prend soin de s'excuser avant même de discuter d'éventuelles mesures de soutien. Il est de ceux qui pensent que les emplois dans le textile ne se remplacent pas. Pas facilement, en tout cas. Son ministère vient de mettre en place un *« service du développement de l'emploi industriel »*.

« J'ai des comptes à rendre »

Sans doute, s'agit-il aussi d'éviter la réédition de ce fameux *« mercredi noir »* qui vit, en septembre, se télescoper l'annonce ou la confirmation de plans sociaux supprimant 15 000 emplois dans le secteur public. Prévenir un tel impair est désormais l'un des soucis majeurs de l'avenue de Ségur sous l'œil vigilant de Matignon. Comment expliquer autrement la gestion politique du dépôt de bilan de Chausson ? Que Peugeot accule sa filiale commune avec Renault au règlement judiciaire, et le ministre se montre des plus fermes avec... l'entreprise publique. A Renault, et à elle seule, de poursuivre l'activité.

C'est là toute l'équation Longuet. Libéral pour tout ce qui est privé, très interventionniste pour ce qu'il estime relever de sa responsabilité, les entreprises publiques et la Lorraine. Qui n'a pas été frappé par ce *« Bull doit être repris en main »*, asséné au beau milieu d'une interview donnée aux *Echos* ? Qui n'a pas été impressionné par l'opiniâtreté déployée pour trouver un repreneur pour l'usine de téléviseurs Grundig à Creutzwald, en Moselle, quitte à inciter Thomson à céder sa marque Continental Edison ? Et comment ne pas être sidéré par ce coup d'arrêt donné à une simple campagne de publicité de La Poste, faute de lui avoir été soumise ? *« Dirigiste n'est pas le terme exact*, corrige-t-il. *J'ai des comptes à rendre. »*

Un propos qu'il ne faudrait surtout pas prendre pour une boutade. Bernard Pache et Yves Cousquer, promptement débarqués, le premier de Bull, le second de La Poste, l'ont appris à leurs dépens. *« Je ne peux dire : cela ne m'intéresse pas*, insiste Gérard Longuet. *Cela voudrait dire*, a contrario, *que les entreprises publiques appartiennent aux fonctionnaires des ministères ou à leur seul management »*. Une philosophie qui pourrait presque faire de lui un ministre RPR ? *« A certains égards, oui. Je ne m'imagine pas être un ministre Ponce Pilate. »*

Assurer la pérennité des PMI

Décidément, là comme ailleurs, la seconde cohabitation ne ressemble pas à la première. En aucun cas, l'action du ministre de l'industrie ne peut être rapprochée de celle, passée, de son compère du Parti républicain, Alain Madelin. *« Je suis plus industrialiste. C'est incontestable. Cela ne me choque pas*, admet Gérard Longuet. *On ne peut pas demander à un ministre, à un gouvernement, de gérer uniquement en fonction de convictions affichées. La France a une histoire, notre industrie a un passé, les hommes ont des droits. »*

L'urgence, c'est d'apporter des capitaux à l'industrie et de créer des fonds de pension drainant l'épargne des Français vers l'entreprise. L'important, c'est d'assurer la pérennité des PMI en réglant le délicat problème des successions. Le défi, c'est de conduire l'inévitable dérégulation d'EDF et de France Telecom, sans détruire cette puissance financière et cette capacité technique qui ont permis, dans le passé, l'essor des industries du nucléaire et du téléphone. Les deux premiers volets ne relèvent pas du ministre de l'industrie. Le troisième, en revanche, lui incombe à 100 %.

Mais, c'est justement en s'engageant dans cette voie qu'il a commis le plus de pas de clerc. Annonces brutales, démarrages en force, coups de frein. *« CEA-Industrie n'a pas vocation à être l'actionnaire de référence de SGS-Thomson »*, déclare t-il, à la surprise générale, lors de sa première conférence de presse. CEA-Industrie l'est toujours : les industriels censés prendre le relais, ne se sont pas manifestés. France Telecom doit ensuite changer de statut : mal appréhendée, la résistance du personnel le contraint à temporiser. Le rapport commandé sur EDF-GDF anticipe la remise en cause du monopole : il est sagement publié la veille des fêtes de fin d'année.

Plus encore que sur le GATT, plus encore que sur les privatisations, plus encore que sur Renault-Volvo, c'est sur ce dossier-là que son action sera jugée. Ainsi, peut-être, que sur sa capacité à rééquilibrer les relations entre industries de consommation et grande distribution. Virulent ces derniers mois, le conflit s'apprête à rebondir. Son administration est remontée ; il se fait discret. *« C'est difficile »*, commente son entourage, conscient des multiples implications du dossier. Gérard Longuet est un baron du gouvernement, son action au ministère de l'industrie s'inscrit encore en devenir...

PIERRE-ANGEL GAY et CAROLINE MONNOT

Framatome, Bull, La Poste...

Lors de la présentation de ses vœux à la presse, mercredi 12 janvier, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, a passé en revue certaines de ses priorités pour 1994 :

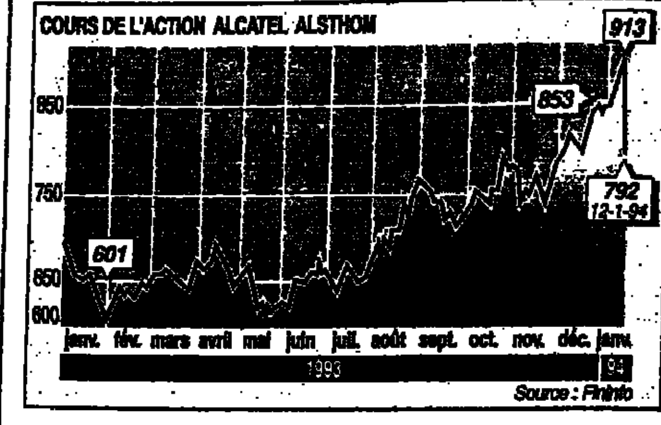
● **Framatome bientôt privatisée.** – Philippe Rouvillois, PDG du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), a été chargé par Gérard Longuet et Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, de *« préparer le transfert au secteur privé de Framatome »*. *« Le premier ministre a donné son accord »* et les deux ministres ont *« adressé des instructions sur la mise en œuvre de cette décision à M. Rouvillois »*. Le matin même de cette annonce, Pierre Suard, PDG du groupe Alcatel-Alsthom et principal actionnaire privé de Framatome avec 44 % du capital, avait confirmé qu'il souhaitait en reprendre le contrôle.

● **Bull devrait déménager.** – Le groupe public Bull devrait quitter son siège actuel, dans le quartier de la Défense, à l'ouest de Paris. C'est ce qu'a indiqué M. Longuet, qui voit dans ce départ l'une des expressions de la nouvelle orientation du groupe depuis la nomination de Jean-Marie Descarpentries. Ce dernier s'est fixé comme objectif de revenir à l'équilibre en 1994. En dégageant, par exemple, 3 milliards de francs d'économies sur les coûts non salariaux. *« Si ce plan de réduction des frais est mené à bien, on aura parcouru une grande partie du chemin »*, précisait l'entourage du ministre.

● **La Poste : un contrat de plan rapidement et pas d'entrée au capital d'Air Inter.** – La Poste devrait être dotée rapidement d'un nouveau contrat de plan. *« Le premier ministre m'a demandé de faire aboutir ce projet dans les plus brefs délais »*, a précisé M. Longuet, indiquant que les travaux engagés avec la nouvelle équipe dirigeante seraient bouclés d'ici à la fin du printemps. Confirmation a été par ailleurs donnée que l'idée d'une entrée de La Poste au capital de la compagnie aérienne Air Inter est abandonnée.

● **Téléphone mobile : bientôt un troisième opérateur.** – M. Longuet a annoncé le lancement officiel d'un appel d'offres pour un troisième opérateur de radiotéléphone en France. L'appel à candidatures, qui sera publié au *Journal officiel*, fixe au 2 mai la date-limite de remise des dossiers par les candidats. Le futur exploitant sera sélectionné cet été.

Coup de froid sur le titre Alcatel-Alsthom



Première capitalisation de la place parisienne, le groupe dirigé par Pierre Suard a connu, mercredi 12 janvier, une journée sans précédent à la Bourse, reculant de 12,20 % dans un volume d'affaires exceptionnel portant sur 3,83 millions d'actions. L'action Alcatel-Alsthom a terminé à 792 francs contre 902 francs, la veille.

Les déclarations de M. Suard au quotidien économique** les Echos **ont rendu les boursiers nerveux. Jugeant que la crise économique « n'est pas derrière nous », M. Suard avait pronostiqué une baisse de 10 % du chiffre d'affaires du groupe en 1994 et un recul supérieur du bénéfice.

En marge de son accord avec Fiat

Le groupe PSA se déclare ouvert à toutes les coopérations

En marge de la présentation à Genève des véhicules utilitaires et des monospaces, fruits de la collaboration entre PSA Peugeot Citroën et Fiat, Jacques Calvet, PDG de PSA, a précisé, mercredi 12 janvier, quelques grandes lignes de sa stratégie. Il s'est déclaré prêt à étudier toutes formes de coopération avec d'autres constructeurs, et estime indispensable un retour de la firme de Sochaux aux Etats-Unis.

GENÈVE

de notre envoyée spéciale

Les adeptes du jeu des sept erreurs, qui consiste à trouver les différences entre deux images apparemment identiques, pourront exercer leur talent sur les quatre monospaces présentés à Genève par PSA Peugeot Citroën et Fiat. Ces véhicules, dont les noms et les prix ne seront dévoilés que dans deux mois, seront commercialisés sous les quatre marques : Peugeot, Citroën, Fiat et Lancia. Seuls quelques éléments extérieurs, comme la calandre et les phares, permettent de les différencier. La même stratégie est adoptée pour le véhicule utilitaire présenté simultanément. Sucesseur du Ducato (Fiat), J 5 (Peugeot) et C 25 (Citroën), il sera commercialisé par les trois réseaux sous les noms de Ducato, Boxer et Jumper.

Ces véhicules sont le fruit d'une coopération entre le constructeur français et le constructeur italien lancée en 1978, pour la conception et la réalisation de véhicules utilitaires, et étendue en 1988 pour les monospaces. Deux sociétés détenues à parts égales par les deux constructeurs, la Sevel (Société européenne de véhicules légers) et Sevelnord, produisent respectivement des fourgonnettes dans l'usine de Val di Sangro, près de Pescara, et des monospaces à Hordain-Lieu - Saint-Amand, près de Valenciennes. Ce dernier établissement a nécessité un investissement total de 10 milliards de francs (dont 6 milliards pour l'usine, et 4 milliards spécifiquement dédiés au nouveau véhicule). Il emploiera 3 500 personnes. A pleine cadence, l'usine aura une capacité de production de 130 000 véhicules par an.

Concurrence accrue

A titre de comparaison, le marché européen annuel des monospaces a dépassé les 120 000 véhicules en 1992, et pourrait atteindre les 400 000 véhicules en 1998, selon les prospectivistes de PSA et de Fiat. D'ici là, la concurrence se sera encore étoffée. Aux actuels Espace de Renault, Voyager de Chrysler, Space Wagon de Mitsubishi, Previa de Toyota, Serena de Nissan, Trans Sport de General Motors, s'ajoutera le véhicule que Ford et Volkswagen développent conjointement.

Le succès de cette coopération incite Jacques Calvet à poursuivre ce type d'alliance. *« Nous sommes prêts à étudier toutes coopérations ponctuelles d'intérêt commun pour les deux groupes. Nous sommes aussi prêts à coopérer avec d'autres constructeurs. Nous avons toute une série d'idées sur les boîtes de vitesses, les moteurs, et certains achats »*, a-t-il déclaré à Genève. Mais cette coopération ne visera pas *« le cœur de nos gammes »*, c'est-à-dire les berlines. *« Ces véhicules peuvent être produits en nombre suffisant. »* Il a réitéré son opposition à toute fusion. *« Je considère que chacun des six grands constructeurs européens généralistes est d'un taille suffisante pour assurer son avenir sans accord capitalistique d'envergure »*, a-t-il précisé.

Des actions stratégiques majeures sont plutôt à attendre du déploiement international de PSA. *« Il est hors de question d'être durablement absent des Etats-Unis »*, estime M. Calvet. Mais un retour de PSA outre-Atlantique ne peut se faire qu'avec *« une version qui correspondrait aux besoins des Etats-Unis, et une implantation industrielle locale pour parer aux fluctuations du dollar »*. PSA mène une réflexion approfondie mais serait loin d'avoir des projets précis.

ANNIE KAHN

REPÈRES

FINANCES

Une banque américaine est autorisée à opérer dans deux Etats

Le contrôleur de la monnaie a autorisé pour la première fois, lundi 10 janvier, une banque américaine à opérer dans deux Etats, ce qui était jusqu'ici interdit par la loi. La First Fidelity Bank pourra ainsi établir des agences en Pennsylvanie et dans le New-Jersey. La First Fidelity a profité d'une disposition particulière qui permet à une banque de transférer son siège social, à condition que le nouveau siège soit distant de moins de 50 kilomètres du précédent.

Selon les experts, cette décision devrait être suivie d'autres. Le cinquième groupe bancaire américain, NationsBank Corp, a demandé, lui aussi, à pouvoir opérer à la fois dans le Maryland et à Washington DC. Le développement de ces implantations multiples va accroître la pression sur le Congrès. Il devra se prononcer dans les prochains mois sur une nouvelle législation bancaire, proposée, en novembre 1993, par le secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les partenaires signataires de l'accord de juillet 1991 renégocieront en février

Réunis mercredi 12 janvier, les partenaires sociaux, signataires – à l'exception de la CGT – de l'accord de juillet 1991 sur la formation professionnelle, ont annoncé l'ouverture de nouvelles négociations vers le 10 février. Les syndicats et le patronat doivent en effet reprendre le dossier pour tenir compte de la loi quinquennale sur l'emploi et la formation professionnelle. *« Tout le paysage est bouleversé, on est dans un nouveau cadre législatif »*, a indiqué Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF. *« On a besoin de faire le ménage »*, a-t-il déclaré à la sortie de la réunion, en précisant que les partenaires sociaux entendent conserver leurs prérogatives dans ce domaine où interviendront davantage les régions du fait de la décentralisation.

INDICATEURS

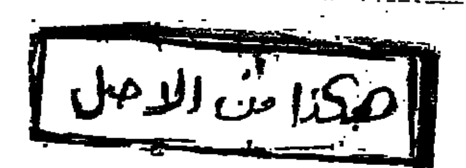
FRANCE

● **Matières premières : les prix en hausse de 1,2 % en décembre 1993.** – Les prix des matières premières importées par la France ont augmenté de 1,2 % en décembre 1993 par rapport à novembre (prix exprimés en francs), mais baissé de 3,5 % par rapport à décembre 1992. Les prix des matières premières alimentaires (denrées tropicales et oléagineux) ont augmenté de 1,1 % en décembre 1993 et de 24,6 % en un an. Les prix des matières industrielles ont augmenté de 1,3 % en un mois, mais baissé de 2,7 % par rapport à la même période en 1993.

GRANDE-BRETAGNE

● **Chômage : baisse de 0,2 point en décembre 1993.** – Le taux de chômage britannique est tombé, en données provisoires corrigées des varia tions saisonnières, à 9,8 % de la population active en décembre 1993 contre 10 % en novembre et 10,6 % en décembre 1992. La Grande-Bretagne comptait, au 31 décembre, 2 766 200 demandeurs d'emploi, soit le plus bas niveau depuis juillet 1992. Le recul de décembre (-46 800 demandeurs d'emploi) est la seconde plus forte baisse mensuelle depuis avril 1989.

Depuis 1894
DE LA SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT
avec la garantie d'un grand maître tailleur dans un choix de 3000 tissus
A qualité égale, ses prix sont les plus bas.
LEGRAND Tailleur
Hommes et dames
27, rue du 4-Septembre, Paris - Opéra
Téléphone : 47-42-70-61.
Du lundi au samedi de 10 h à 18 h



CONJONCTURE

Selon les dernières prévisions de l'OFCE

Le retour de la croissance n'empêchera pas d'atteindre 3,5 millions de chômeurs fin 1994

L'absence de signes visibles d'une amélioration de l'activité économique en France n'empêche pas des instituts de conjoncture de plus en plus nombreux de prévoir un retour de la croissance. C'est ainsi que l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime, dans ses dernières prévisions rendues publiques mercredi 12 janvier, que la production nationale pourrait augmenter de 1,5 % cette année après avoir baissé de 1,2 % en 1993.

« L'horizon économique est moins sombre qu'il n'y paraît », écrit l'OFCE, qui estime que 1994 devrait être l'année d'une reprise *« modeste »* avec une croissance de 1,5 %. Calculé en moyenne annuelle, ce chiffre dissimule l'accélération qui se produirait en fin d'année, plaçant alors l'expansion sur un rythme voisin de 2,5 % à 3 % l'an. Mais, souligne l'OCDE, cette reprise *« ne serait pas suffisante pour envisager un retournement à la baisse du chômage »*.

L'OFCE justifie son relatif optimisme par le fait que – contrairement à ce qui s'est passé en 1993 – toutes les composantes de la demande tireraient à des degrés divers l'activité : les dépenses des ménages et des administrations, les stocks des entreprises, les exportations. Les investissements eux-mêmes, en cessant de jouer le rôle de frein, auraient indirectement un effet positif.

Une bonne partie des chances de reprise dépend de la consommation des ménages. Malgré les hauts et les bas enregistrés dans ce domaine en 1993, celle-ci devrait, selon les prévisions de l'OFCE, croître de 1,3 %, après avoir augmenté de moins de 1 % l'année dernière. Même faible, ce progrès s'il se réalisait serait déterminant pour soutenir la reprise : il assurerait à lui seul 1,1 % de croissance sur les 1,5 % prévus. La consommation représente en effet 70 % de la production nationale. Un élément vient tout de même tempérer l'optimisme qui peut naître des prévisions de l'OFCE : la stabilisation du taux d'épargne autour de 12,5 % du revenu disponible n'est pas du tout assurée et dépend de beaucoup de facteurs : baisse des taux d'intérêt, reprise des achats à tempérament, moindre crainte du chômage...

Un comportement à nouveau surprenant des ménages en matière d'épargne aurait de très importantes conséquences : une variation de un point de son taux entraînerait une croissance plus faible (+ 0,6 % de PIB au lieu de 1,5 %) si l'épargne était plus importante que prévu, ou au contraire une croissance plus forte (+ 2,4 % de PIB) si l'épargne revenait de 12,5 % à 11,5 % du revenu disponible. L'OFCE rappelle avec raison que *« depuis 1989, le comportement des ménages aura été un élément déterminant de la transformation du ralentissement de la croissance économique en franche récession »*.

Des gains à l'exportation

C'est surtout la reprise de la croissance de la demande mondiale qui serait à l'origine d'une progression sensible des ventes à l'étranger : + 4,7 % après – 2,2 % en 1993 . Mais la compétitivité des prix français, en s'améliorant, expliquerait aussi les gains à l'exportation, des gains qui joueraient pareillement en freinant les importations, cela malgré la reprise de la production. Ce n'est qu'au second semestre que les importations augmenteraient plus rapidement : du coup, le commerce extérieur cesserait de jouer un rôle d'entraînement de la croissance.

Les investissements des entreprises, après avoir diminué de 5,2 % en 1992 et de 8,5 % en 1993, resteraient pratiquement stables cette année. Mais, au total, ils augmenteraient de 1 %, après avoir baissé de 5,6 % l'année dernière, cela grâce à un retournement assez net des dépenses des ménages (logement) qui augmenteraient de 3,2 % après avoir baissé de 5 % en 1993, et des investissements des administrations qui progresseraient de 1,4 % après déjà 1,2 %.

Ces prévisions plutôt optimistes n'empêcheraient pas le chômage de continuer à augmenter pour atteindre 3,5 millions fin 1994. *« Compte tenu d'une politique de gestion sociale stable et de la poursuite de l'augmentation de la population active, la hausse des demandes d'emploi serait encore de près de 170 000 en glissement »* au cours de cette année. *« Le chômage serait donc toujours le point noir de l'économie française. »* Mais les calculs de l'OFCE montrent que, depuis 1990-1991, *« la forte chute de l'emploi n'est pas imputable à un surajustement opéré par les entreprises »*, celles-ci même ayant accepté en 1990 et 1991 un fort ralentissement de la croissance de la productivité du travail.

L'OFCE estime en ce début d'année que *« des mesures supplémentaires doivent être mises en œuvre »* si l'on veut éviter à la France un taux de chômage durablement supérieur à 12 % de la population active.

Al. V.

COOPÉRATION

La dévaluation du franc CFA et ses conséquences

La France privilégie l'allégement de la dette des pays africains

Au lendemain de la dévaluation de moitié du franc CFA par rapport au franc français, les magasins de certaines grandes villes africaines ont été pris d'assaut par des consommateurs effrayés par la valse des étiquettes. C'est particulièrement vrai à Niamey (Niger) et à Abidjan (Côte-d'Ivoire), où des produits de première nécessité ont rapidement disparu des étalages. A Lomé (Togo) et à Cotonou (Bénin), la quasi-totalité des échoppes étaient restées fermées, mercredi 12 janvier, tandis que le contrôle des prix a été rétabli au Burkina-Faso, mesure que se prépare aussi à prendre le Bénin.

Les risques de pénurie de produits de première nécessité n'étant pas à exclure, Michel Roussin, ministre de la coopération, a indiqué mercredi que la France était prête, le cas échéant, à fournir une aide alimentaire d'urgence. Les tensions sur les marchés ne devraient pas durer *« plus de deux mois »*, a toutefois estimé le ministre.

Par-delà cette aide au coup par coup, la France n'a pas prévu à court terme d'accroître son aide financière directe aux pays de la zone franc. Outre une aide de 300 millions de francs pour *« le traitement social de la dévaluation »*, financée par redéploiement de certains crédits, l'effort de Paris portera essentiellement sur le traitement de la dette des pays de la zone : effacement de la totalité de ses créances d'aide publique au développement (APD) sur les dix pays les plus pauvres (soit 6,6 milliards de francs); réduction de moitié des créances APD sur le Congo, le Gabon, la Côte-d'Ivoire et le Cameroun, les quatre pays à revenu intermédiaire (18,4 milliards). En outre, le gouvernement a décidé de faire une croix sur les 3,3 milliards de francs d'arriérés de paiement à l'égard de la Caisse française de développement (CFD). Au total, l'aide de Paris s'élève à 28,3 milliards mais il s'agit de dettes qui, de toute façon, n'avaient guère de chance d'être remboursées. De son côté, le « M. Afrique » de la Banque mondiale, Edouard Jaycox, a indiqué que celle-ci *« fournira un soutien financier considérable pendant l'année 1994, dont la plus grande partie prendra la forme de fonds à décaissement rapide »*.

« C'est du vol ! »

ABIDJAN

de notre correspondant

Ce fut une folle journée. Dès l'aube, les Ivoiriens se sont précipités dans les supermarchés pour dévaliser les rayons. Malheureusement, les étiquettes avaient déjà changé, indiquant des pourcentages de hausse atteignant 100 % pour certains produits. Le litre de lait est passé de 325 francs CFA (3,25 francs) à 560 francs. La plaquette de 250 grammes de beurre, normalement vendue 285 francs CFA, était proposée mercredi à 420 francs.

Cette spectaculaire flambée des prix a également affecté les quartiers populaires, où le sac de riz, l'un des aliments de base des Ivoiriens, était vendu 2 000 francs CFA de plus que la semaine passée. A Adjamé, devant la boutique d'un Libanais visiblement embarrassé, un client s'indignait : *« Comment ! cette cuisinière qui valait 12 000 francs hier vaut maintenant 25 000 francs. C'est inadmissible »*. Un peu plus loin, scène quasiment identique devant un fût d'huile de palme. *« C'est du vol »*, hurlait une mère de famille. Même le secteur informel a répercuté le mouvement de la hausse des prix. Le paquet de cigarettes américaines, vendu à la sauvette dans les rues, a également augmenté. *« C'est à cause de cette affaire de dévaluation »*, expliquaient ceux que l'on appelle communément les *diallo*, les petits commerçants ghanéens.

Face à tous ces dérapages et dans la crainte d'une explosion sociale, le gouvernement a décidé, mercredi soir, *« le blocage des prix et des marges pour une période de trois mois »* sur les produits de première nécessité.

JEAN-KARIM FALL

SOCIAL

La réforme de la manutention portuaire

Deux licenciements à Bayonne provoquent une grève nationale des dockers

A l'appel de la fédération CGT des ports et docks, les dockers de tous les ports étaient appelés à observer une grève de vingt-quatre heures, jeudi 13 janvier. Le motif en est le licenciement de deux ouvriers à Bayonne, mais la CGT teste son influence dans les ports, alors qu'elle n'a pas signé la convention collective de la fin de 1993.

BAYONNE

de notre correspondant

Déjà délicats avant la loi de juin 1992, les rapports sociaux sur les quais de Bayonne ne sont pas au beau fixe depuis l'accord local signé le 31 octobre de la même année.

« Tous les jours, il y a des problèmes, assure le syndicat des dockers CGT. *Pour l'organisation du travail ou la sécurité, nous rencontrons des difficultés persistantes avec l'entreprise Matrama, au point que nous avons déposé cinquante plaintes auprès des prud'hommes. »*

« En fait, c'est l'application de l'accord qui est chaque jour contestée, explique la direction de la Matrama, principale société de manutention du port. *Les dockers nouvellement mensualisés ont cherché, parfois par la force, à revenir à la situation antérieure. Il y a eu sabotages et voies de fait. »* C'est le licenciement de deux dockers employés par cette entreprise qui a fait monter la tension : en février 1993, pour faute professionnelle, et en juin 1993 pour menaces. Pour s'y opposer, la fédération CGT des ports et docks a lancé un mot d'ordre de grève nationale pour le 13 janvier.

« Marquer le coup »

« Nous voulons marquer le coup, souligne un responsable CGT, *sinon tout sera permis, y compris le recours à n'importe quel manutentionnaire. »* En effet, un deuxième problème est venu se greffer sur ce contentieux : qui embaucher en cas de surcroît de travail ?

La Matrama ayant eu recours à des salariés occasionnels, la CGT estime que cette société devrait d'abord faire confiance à des dockers professionnels plutôt qu'à des non-dockers avec des contrats à durée déterminée. Et la Matrama de rétorquer : *« La loi ne donne aucune priorité à ces gens-là et ne nous oblige nullement à prendre des personnes en fait liées aux mensuels par des solidarités familiales avec – parfois – les mêmes comportements agressifs. »*

MICHEL GARICOIX

A l'usine Steelcase-Strafor de Strasbourg

Fin de contrat par tirage au sort

Comment supprimer deux postes d'intérimaires sur quatre sans susciter de contestation ? A l'usine Steelcase-Strafor de Strasbourg, où l'on fabrique du mobilier de bureau, une méthode imparable, celle du choix aléatoire, a été retenue. Sur la proposition de l'une des quatre personnes concernés, le chef d'atelier a procédé à un tirage au sort en écrivant leurs noms sur des morceaux de papier.

Entre Noël et le Jour de l'an, les malheureux perdants ont été immédiatement remerciés alors que les heureux gagnants pourront poursuivre leur mission jusqu'à son terme. Malgré la proximité de l'Epiphanie, le partage d'une galette garnie de deux fèves n'a pas été, semble-t-il, envisagé. La direction, qui n'a découvert qu'après coup cet épisode, *« condamne formellement cette initiative malheureuse qu'elle n'a nullement suggéré »* et affirme avoir ouvert une enquête interne. Force ouvrière qualifie de *« scandaleux »* ce procédé, intervenu dans le cadre des *« mesures d'accompagnement »* prévues par un plan social qui doit supprimer 70 emplois parmi les quelque 980 que compte l'usine. *« Où va-t-on si l'on demande aux salariés de désigner eux-mêmes ceux qui doivent être licenciés ? »*, s'interroge un syndicaliste.

Après les déclarations du premier ministre liant le remboursement de la TVA à la création d'emplois

M. Calvet critique M. Balladur

Les réactions ont été nombreuses, à la suite de l'annonce par Edouard Balladur, mardi 11 janvier sur TF 1, du projet consistant à subordonner le remboursement de la TVA aux grandes entreprises à leur *« capacité à créer de l'emploi »* (*le Monde* du 13 janvier). Jacques Calvet, président du groupe PSA, qui s'exprimait mardi à Genève, a été cinglant : *« Je ne peux imaginer que le premier ministre, dont chacun connaît l'intelligence et la compétence, puisse se lancer dans une opération aussi ridicule »*. *« Dans une branche comme l'automobile, où l'on sait parfaitement que la survie passe malheureusement par une réduction d'effectifs, subordonner ce remboursement de la TVA à la création d'emplois serait criminel contre l'esprit. »*

François Perigot, président du CNPF, a déclaré qu'il *« n'apprécie pas l'annonce qui a été faite par le premier ministre »*, en faisant observer que *« le remboursement de la TVA aux entreprises n'est pas un cadeau, mais un dû »*. *« Cela ne pourrait que pénaliser les entreprises qui seraient en difficulté »*, a-t-il précisé. *« En revanche, les entreprises en mesure d'embaucher, donc en bonne santé, seraient, elles, favorisées. »*

Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a qualifié la proposition de *« petit élément, plus symbolique qu'autre chose »*. Toutefois, considérant qu'il *« est difficile de lier directement »* le remboursement de la TVA et l'emploi, il a souligné que *« cette démarche de trésorerie ne correspond pas à la réalité »*. La CFDT a estimé que *« le premier ministre prend conscience tardivement »* d'avoir donné un *« chèque en blanc »* aux entreprises. *« Mieux vaut tard que jamais »*, reconnaît-elle, en se demandant *« quelles sont les dispositions pratiques d'une telle mesure »*. La CFTC y voit *« une première réponse »* et a regretté que des contreparties n'aient pas été *« engagées »* avant. *« Il faut maintenant dépasser la mécanique de la loi quinquennale sur l'emploi »*, a-t-elle considéré. La CFE-CGC *« se félicite »* des propos de M. Balladur mais a assuré qu'elle *« ne se contentera pas de mesures partielles »*, réclamant *« une négociation sociale »*, préalable à l'attribution d'aides. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a pour sa part demandé que *« cette mesure entre concrètement dans les faits »*.

DISPARITION DU CERC : M. Giraud promet une « concertation ». – Michel Giraud, ministre du travail, a confirmé, mercredi 12 janvier, la disparition du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) (*le Monde* du 11 janvier), dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi, mais il a précisé qu'*« il ne serait pas pris de dispositions réglementaires avant qu'une concertation n'ait lieu »*. M. Giraud, qui présentait ses vœux à la presse, a ajouté que les équipes de chercheurs du CERC *« seront prises en compte »*.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CNA

CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES

GÉRÉE PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunt Janvier 1994

2,5 milliards de Francs

Obligations de 5 000 F

Prix d'émission : 4 954 F

Taux nominal : **6 %**

Taux de rendement actuariel brut : **6,10 %**

1er coupon payable le 24 Janvier 1995 pour un montant de 300 F

Durée : 15 ans

Amortissement in fine au pair le 24 Janvier 2009

Jouissance, règlement : 24 Janvier 1994

Souscription auprès des Banques, de la Poste, de la Caisse d'Epargne, des Sociétés de Bourse et des Comptables du Trésor. Une fiche d'information (visa C.O.B. N° 94-007 du 06/01/1994) peut être obtenue sans frais auprès de la CNA, 11 rue Saint-Dominique - 75356 PARIS 07 SP et des établissements chargés du placement. Clôture sans préavis.

Souscrivez aux emprunts de la CNA pour l'extension du réseau français d'autoroutes.

VIE DES ENTREPRISES

Critiquant la Banque d'Espagne

Mario Conde conteste la mise sous tutelle du Banesto

Pour la première fois depuis son éviction, le 28 décembre, de la présidence du Banesto par la Banque d'Espagne, Mario Conde a, mardi 11 janvier, rompu le silence au cours d'une conférence de presse.

MADRID

de notre correspondant

Serein, didactique, sans animosité ni esprit de revanche, Mario Conde a expliqué qu'il ne comprenait pas pourquoi la Banque d'Espagne était intervenue de manière aussi abrupte, sans qu'il *« ait eu la possibilité de répondre aux faits imputés »* alors que *« la situation du Banesto, le 28 décembre, particulièrement en termes de liquidités, de solvabilité et de stabilité, ne nécessitait aucune décision d'intervention »*. Se refusant à prononcer des *« jugements de valeur »* comme à attaquer les responsables du gouvernement ou des institutions financières qui ont pris la décision de mise sous tutelle, le président déchu a contesté que le trou atteigne la somme de 500 milliards de pesetas (20 milliards de francs) annoncée par le gouverneur de la Banque d'Espagne, Luis Angel Rojo.

Mario Conde a reconnu que des erreurs avaient pu être commises, qu'il y avait nécessité de reconstituer une partie des fonds propres, qu'il y avait certes des problèmes, mais qu'il y avait aussi des solutions et que celles-ci étaient élaborées. Selon *« son impression personnelle »*, après six années à la tête de l'établissement, *« Banesto était, le 28 décembre, dans la meilleure situation possible »*, n'hésite-t-il pas à affirmer. Pour lui, *« l'exercice 1993 non seulement a démontré que nous étions capables de respecter le budget mais que tous les ratios de la banque s'étaient améliorés au cours de l'année et notamment au dernier trimestre »*. La preuve en est pour Mario Conde que la banque américaine JP Morgan (8 % du capital) avait donné son aval à son plan d'assainissement et qu'elle avait clairement exprimé sa confiance dans l'ancienne équipe dirigeante et dans l'avenir du Banesto dans une lettre au gouverneur de la Banque d'Espagne.

Recours judiciaire

Dans ces conditions, pourquoi la Banque d'Espagne est-elle intervenue ? La question... capitale a été posée à maintes reprises à celui qui en fut la première victime. Jamais il n'y fut répondu. Mario Conde se refuse obstinément à polémiquer, à entrevoir des desseins politiques dans sa mise à l'écart. Sa comparution, quinze jours après le début de la crise de Banesto, n'a pour but que d'*« apporter des faits considérés comme significatifs »*, sans acrimonie, sans mise en cause. Il se refuse même à se présenter *« comme une victime de quelque chose ou de quelqu'un »*. Bien sûr, un recours judiciaire sera introduit contre la décision de la Banque d'Espagne, mais il ne s'agit que d'un recours ordinaire, sans mise en œuvre d'autres possibilités qui seraient pourtant envisageables. Son souci, a-t-il dit, est de sauvegarder les intérêts des actionnaires, de préserver *« l'image de notre pays et le prestige de nos institutions »*.

Mario Conde a refusé de répondre aux questions sur l'étendue de sa fortune et de dénombrer ses propriétés, mais il a indiqué que *« tout son patrimoine était compromis »*. Néanmoins, il n'a pas vendu ses actions, pas plus d'ailleurs que les membres de son ancienne équipe, pour prouver qu'il croyait encore à l'avenir du Banesto en dépit de l'intervention jugée inappropriée et injustifiée de la Banque d'Espagne. A-t-il convaincu ? Pas vraiment si l'on se réfère à la presque totalité des réactions, qui jugent que la mise sous tutelle a été *« correcte et justifiée »*.

MICHEL BOLE-RICHARD

Après l'accord de principe de Bruxelles sur la création d'une coentreprise

Le siège européen de Pasteur-Mérieux-Merck sera installé à Lyon

Pasteur-Mérieux-Sérums-Vaccins (PMSV), numéro 1 mondial de la production des vaccins et l'américain Merck-Sharp-Dhome (MSD), premier fabricant mondial de médicaments, ont obtenu le feu vert de Bruxelles pour créer une joint-venture (coentreprise). Le siège européen de la nouvelle entité économique sera à Lyon.

LYON

de notre bureau régional

Plus de seize mois et de très nombreux rapports en réponse aux demandes de la Commission de Bruxelles chargée d'examiner le projet de rapprochement entre deux des plus grandes fabriques de vaccins (1) ont été nécessaires pour que l'intention de collaboration, exprimée dans une lettre signée en juillet 1992 (*le Monde* du 1er août 1992) devienne réalité. *« Il ne reste plus à Bruxelles qu'à formaliser l'accord que nous avons eu verbalement »*, confirme Guy Malher, PDG de PMSV. Cette formalité devrait réclamer encore plusieurs semaines.

Cependant, fortes du feu vert de Bruxelles, les deux firmes ont rapidement négocié les conditions matérielles de la joint-venture (coentreprise). Celle-ci regroupera 600 salariés actuellement employés dans plusieurs filiales dépendant des deux sociétés. Le siège de la nouvelle unité européenne – 120 personnes au départ – sera installé à Lyon. La communauté urbaine de cette ville a cédé, le 20 décembre, pour 6 millions de francs, un terrain de 3 000 mètres carrés, situé le long du Rhône dans le quartier de Gerland, à proximité de la Cité scolaire internationale et de l'Ecole normale supérieure. Les bureaux (4 500 mètres carrés de plancher) seront aménagés dans un ancien bâtiment industriel – la Halle Borie – pour la réhabilitation de laquelle l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord. L'investissement s'élèvera à 35 millions de francs environ. La transformation du bâtiment, proposée par un cabinet d'architectes lyonnais (2) devrait être réalisée en un temps record, permettant ainsi à Pasteur-Mérieux-Merck d'inaugurer son siège au début du printemps de cette année.

L'association des deux sociétés devrait permettre à leurs laboratoires de créer et de développer de nouvelles combinaisons vaccinales qui seront distribuées dans dix-neuf pays, les douze de l'Union européennes et les sept de l'AELE (Association européenne de libre-échange). A cet égard, Pasteur-Mérieux glisse un joli cadeau dans la corbeille de mariage : elle a obtenu il y a quelques jours l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du premier vaccin à cinq composantes – (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite et méningite purulente, dite encore Haemophylus B (3) –, commercialisé sous le nom de Pentacoq.

BERNARD ÉLIE

(1) PMSV, filiale de Rhône-Poulenc, spécialisée dans les vaccins et les dérivés humains, réalise 4,5 milliards de francs de chiffre d'affaires, ce qui la place en tête sur le plan mondial. Le géant américain MSD affiche un chiffre d'affaires plus de dix fois supérieur dans la commercialisation de médicaments (10,5 milliards de dollars), mais la partie fabrication des vaccins ne représente que 900 millions de francs, ce qui le place au troisième rang mondial.

(2) L'atelier de la Rize, dirigé par Albert Constantin.

(3) Ce dernier vaccin existe depuis plus d'un an sous une forme monovalente.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.
Par jugement (contradictoire) en date du 6 juillet 1993, sur opposition jugement du 28 octobre 1992, la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale, omission d'écritures dans un livre comptable, à la peine de DIX-HUIT MOIS d'emprisonnement, dont QUINZE MOIS avec SURSIS, et à 80 000 F d'amende, M. AUDVAL Jean Louis Pierre, né le 16 avril 1958 à QUESSY (Aisne), négociant en numismatique, demeurant ci-devant à CHALLANS (Vendée), 132, rue Perronnet à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine).
Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans les journaux *France-Soir* et *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier, à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.
Par jugement (contradictoire) en date du 7 juillet 1993, la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale à la peine de UN AN d'emprisonnement avec SURSIS et à 50 000 F d'amende, M. LEGRAND Jean, Henri, Léon, né le 30 juin 1948 à ACHICOURT (*Pas-de-Calais*), salarié, demeurant chez Mme Bourdy, 21, rue des Coutures à MONTMORENCY (Val-d'Oise).
Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans les journaux *le Figaro* et *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier, à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.
Par jugement (contradictoire) en date du 7 juin 1993, la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale, omission de passation d'écriture dans un livre comptable, à la peine de HUIT MOIS d'emprisonnement avec SURSIS et à 15 000 F d'amende, M. MOLINAS Christian, Marie, né le 24 juin 1941 à DOLE (Jura), demeurant 37 *ter*, rue des Arènes à DOLE (Jura).
Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans les journaux *le Monde* et *le Figaro*. Pour extrait conforme délivré par le greffier, à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de PARIS.
Par arrêt de la 13e chambre de la cour d'appel de PARIS du 1er mars 1993 rendu contradictoire (rejet du 26-07-93), M. BRION Pierre, né le 10 janvier 1936 à LISIEUX (14), demeurant à PARIS-13e 8, rue Charles-Fourier, directeur de société, a été condamné à 200 000 francs d'amende pour commercialisation des lingettes « KORETTIE » en réalité inefficaces pour inactiver le pouvoir infectieux du virus HIV du SIDA, publicité fausse ou de nature à induire en erreur ; délit commis depuis le mois de novembre 1990, prévu et réprimé par l'article 44 de la loi du 27 décembre 1973.
La cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait dans les journaux *le Monde, le Figaro, le Parisien*.
Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition. *Pour le greffier en chef.*

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

MANAGEMENT

BERNARD TAPIE FINANCE : Noëlle Bellone succède à Elie Fellous au poste de PDG. – Elie Fellous a été révoqué de son poste de PDG par le conseil d'administration de Bernard Tapie Finance (BTF) et mettra fin à ses fonctions fin mars, a-t-on appris mercredi 12 janvier. Il sera remplacé à cette date par Noëlle Bellone à la tête du holding dont le principal actionnaire est Bernard Tapie et qui détient quasi intégralement les sociétés Testut, Terraillon et La Vie Claire. Proche de Bernard Tapie, Noëlle Bellone est administratrice de Testut, de BTF, de l'Olympique de Marseille et s'occupe des écoles de vente Bernard Tapie. Elle travaille pour le groupe Bernard Tapie depuis une dizaine d'années et préside la fédération des Bouches-du-Rhône du Mouvement des radicaux de gauche.

RÉSULTATS

SIEMENS s'attend à une légère baisse de ses résultats pour 1994. – La belle croissance enregistrée depuis sept ans par le groupe d'électrotechnique allemand va s'interrompre. Heinrich von Pierer, son président, a expliqué, jeudi 13 janvier à Munich, qu'il attendait un recul de son chiffre d'affaires et de ses résultats pour cette années fiscale (exercice clos au 30 septembre 1994). L'an passé, Siemens a pu accroitre son chiffre d'affaires de 1 %, à 84,1 milliards de marks (286 milliards de francs) et ses profits nets de 1 % à 1,982 milliards de marks (6,45 milliards de francs) grâce à ses bons résultats financiers. Du fait d'un vigoureux effort de productivité, l'emploi a régressé de 22 000 personnes pour revenir à 391 000 salariés. M. von Pierer a souligné que les différentes divisions avaient eu des évolutions contrastées avec des difficultés persistantes dans l'électronique (les pertes de Siemens-Nixdorf à 419 millions de marks, soit 1,4 milliards de francs, n'ont été réduites que de 100 millions de marks sur l'exercice précédent), des marges réduites dans les télécommunications publiques (*Corresp.*).

Le Monde
L'IMMOBILIER
REPRODUCTION INTERDITE

appartements ventes

1er arrdt
" Palais Royal "
s/jard., exceptionnel, 100 m² + 30 dernier ét., 8 500 000
Serge Kayser. 43-29-60-60
rech. appts hors du commun

4e arrdt
" Ile de la Cité "
s/jardin, rare 160 m²
Serge Kayser. 43-29-60-60
rech. appts hors du commun

5e arrdt
CH. DE MARS, 4 P.,
100 m² + balcons, charme
3 500 000 F – 45-67-80-91

7e arrdt
PL. VAUBAN 53 m²
gd standing sur jardin
1 800 000 F – 45-67-80-91

11e arrdt
" LOFT ORIGINAL "
calme, verdure, 3 600 000 F
Serge Kayser. 43-29-60-60

19e arrdt
Près lycée Lamartine
6 P., 205 m², balc. 2e asc., poss. gar. et services
3 780 000 F – 42-51-10-60

94 Val-de-Marne
A vendre au Perreux-sur-Marne (94) appartement de 65 m² (1er étage avec ascenseur). Entrée, séjour (20 m²) 2 chambres, balcon, wc, salle de bains, cuisine aménagée, nombreux rangements, interphone, digicode, cave. Résidence calme et verdoyante à proximité du centre-ville, des écoles et RER.
Tél. : 69-65-03-60 (bur.) 43-24-11-51 (dom.).
PRIX : 850 000 F

Charenton bois, 2 pces, 51 m², 2e ét. sud, 750 000 F.
Tél. : 45-31-51-10.

appartements achats
Recherche 2 à 4 P., Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e. Paie compt. chez notaire. 48-73-48-07, même le soir.

bureaux
Locations
VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services. 43-55-17-50

viagers
15e, Pasteur, viager occupé, 1 tête, 70 m², belle prestation, 7e ét., asc., s/jard., 580 000 F + rente 6 500 mois. Tél. : 40-45-07-30

DEMANDES D'EMPLOI
J. H. 34 ans, dix ans d'expérience dans société privée. Technicien en bâtiment/génie civil, recherche un poste de chargé d'études-travaux. Formation en DAO/CAO informatique, sécurité travaux et chantiers. Export souhaité.
Tél. : 46-60-38-75

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 13 janvier ⬇ Irrégulière

La tendance était irrégulière jeudi 13 janvier à la Bourse de Paris dans un marché actif animé par les mouvements sur le titre Alcatel-Alsthom. En recul de 0,11 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,50 %. A la mi-journée, le principal indicateur de la place avait refait le chemin perdu et même au-delà puisqu'il gagnait 0,04 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises étaient de nouveau en baisse de 0,4 % à 2 272,91 points. Le montant des échanges atteignait 3,1 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.

La veille, la Bourse avait abandonné 2,12 % à la suite de ventes importantes notamment de la part des investisseurs étrangers. Alcatel-Alsthom, le détonateur de ce mouvement de baisse après la hausse constante du marché en décembre et au cours des premières séances de janvier, se reprenait un peu après le vif recul de la veille (+ 0,3 %).

Selon le courtier Warburg, le bénéfice du groupe de télécommunications devrait baisser de 15 % en 1994, soit un bénéfice par action de 42,80 francs contre 50,20 francs prévu, indiquait un opérateur. Ce courtier relève également les difficultés rencontrées par les concurrents d'Alcatel-Alsthom tels que Siemens, Philips ou Ericsson en raison notamment de la férocité de la guerre des prix.

Pour des experts, le marché risque d'être confronté à d'autres désagréables surprises dans les semaines à venir. Ces nouvelles en provenance notamment des entreprises calmeront le marché poussé ces dernières semaines par les fortes anticipations de baisse des taux d'intérêt et de reprise économique.

NEW-YORK, 12 janvier ⬇ Consolidation

La grande Bourse new-yorkaise a connu une séance de consolidation mercredi 12 janvier, les détenteurs de portefeuilles ayant préféré investir sur le marché obligataire, après l'annonce d'un recul des prix de gros en décembre confirmant une bonne maîtrise de l'inflation.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 848,63, en baisse de 1,68 point. Quelque 312 millions de titres ont été échangés. Les valeurs en hausse ont été toutefois plus nombreuses que les baisses : 1 129 contre 938. 662 actions sont restées inchangées.

Les prix de gros ont reculé de 0,1 % en décembre, conformément aux attentes des experts. Les prix à la consommation sont attendus jeudi et les analystes tablent sur une progression de 0,2 % de cet indice.

Une vague d'achats sur le marché obligataire a entraîné une baisse des taux à long terme. Le taux d'intérêt moyen à trente ans, principale référence, a reculé à 6,17 % contre 6,23 % la veille au soir. Il était tombé à 6,15 % en cours de séance.

VALEURS	Cours du 11 janvier	Cours du 12 janvier
Alcoa	71 5/8	72 7/8
Allied Signal Inc.	78 1/4	77 5/8
American Express	30 3/4	30 5/8
ATT	54 3/4	54 1/8
Bethlehem Steel	20 7/8	21 7/8
Boeing	42 5/8	42 7/8
Caterpillar Inc.	90 5/8	90 5/8
Chevron	90 3/4	89 7/8
Coca-Cola	42 3/4	43 1/4
Disney Corp.	47 1/8	48 3/4
Du Pont de Nemours	52	52
Eastman Kodak	41	45 3/4
Exxon	64 1/2	64 7/8
General Electric	105 5/8	106
General Motors	59 3/8	59 1/4
Goodyear Tyre	45 3/8	45 1/2
IBM	58 5/8	58 1/4
International Paper	73	72 1/4
McDonnell Douglas	105 1/4	107 5/8
Merck and Co	37	36 5/8
Minnesota Mining	109 3/4	110
Morgan (J.P.)	69 1/4	69 5/8
Philip Morris	56 3/8	58 1/8
Procter Gamble	58 1/2	58 1/2
Sears Roeb. and Co.	52 3/4	52 1/2
Texaco	66 1/8	65 3/4
Union Carbide	22 1/4	22 3/8
United Tech.	63 3/4	64 5/8
Westinghouse El.	14	13 5/8
Woolworth	24 7/8	25 3/8

LONDRES 12 janvier ⬇ Nette baisse

La Bourse de Londres a nettement reculé mercredi, affectée à la fois par des prises de bénéfices, l'éloignement des perspectives d'une baisse des taux d'intérêt et des révisions à la baisse des bénéfices pour plusieurs sociétés. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a perdu 41,8 points (– 1,2 %) à 3 372 points. La tendance a continué de s'effriter durant l'après-midi après l'ouverture faible de Wall Street. Les investisseurs étaient auparavant restés insensibles aux bons chiffres du chômage, qui a reculé à 9,8 % de la population active en décembre contre 10 % en novembre, et au rapport mensuel du Trésor montrant que la reprise économique se maintenait. Pour les analystes, cet optimisme fait encore reculer les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt dans les prochaines semaines. Du côté des valeurs, BOC Group (gaz industriels) et Imperial Chemical Industries (ICI), dont les prévisions de bénéfices ont été revues à la baisse, se sont dépréciés.

VALEURS	Cours du 11 janv.	Cours du 12 janv.
Allied Lyons	6,72	6,69
BP	3,66	3,63
BTR	3,63	3,49
Cadbury	5,36	5,36
Glaxo	6,64	6,67
GUS	6,18	5,93
ICI	7,94	7,73
Reuters	18,70	18,28
RTZ	8,51	8,27
Shell	7,36	7,26
Unilever	11,23	11,64

TOKYO, 13 janvier ⬇ Recul

Après la hausse de la veille, la Bourse de Tokyo est repartie à la baisse jeudi 13 janvier, le Nikkei perdant 216,62 points, soit 1,2 %, à 18 577,26 points. L'indice TOPIX s'est, de son côté, déprécié de 7,96 points, revenant à 1 503,47 points. Le volume d'affaires a atteint 430 millions de titres contre 451 millions mercredi. Selon les courtiers, le recul de la Bourse est dû à des prises de bénéfices des investisseurs japonais alors que les étrangers, anticipant une reprise à moyen terme, ont été acheteurs.

Des analystes japonais, cités par la presse, ont estimé que l'économie nippone ne devrait pas connaître de reprise cette année. En revanche, des spécialistes étrangers prévoient un redémarrage au cours du second semestre 1994. Les investisseurs se sont également montrés très prudents dans l'attente des résultats des sociétés japonaises pour l'exercice annuel qui se terminera en mars.

VALEURS	Cours du 12 janvier	Cours du 13 janvier
Bridgestone	1 360	1 360
Canon	1 570	1 550
Fuji Bank	1 970	1 980
Honda Motors	1 580	1 550
Matsushita Electric	1 570	1 560
Mitsubishi Heavy	673	670
Sony Corp.	5 780	5 890
Toyota Motors	1 830	1 820

CHANGES

Dollar : 5,9185 F ⬆

Jeudi 13 janvier, le deutschemark variait peu à 3,3979 F sur le marché des changes parisien contre 3,3973 F la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar s'échangeait à 5,9185 F contre 5,9055 F mercredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	12 janv.	13 janv.
Dollar (en DM)	1,7355	1,7430
TOKYO	**12 janv.**	**13 janv.**
Dollar (en yens)	112,19	112,30

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (13 janv.)	6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (12 janv.)	2 15/16 %

BOURSES

PARIS

	11 janv.	12 janv.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 331,33	2 281,90
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 626,88	1 593,20
Indice SBF 250	1 559,03	1 530,84

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	11 janv.	12 janv.
Industrielles	3 850,31	3 848,63

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	11 janv.	12 janv.
100 valeurs	3 413,80	3 372
30 valeurs	2 606,70	2 574,40

FRANCFORT

	11 janv.	12 janv.
Dax	2 228,75	2 209,18

TOKYO

	12 janv.	13 janv.
Nikkei Dow Jones	18 793,88	18 577,26
Indice général	1 511,43	1 503,47

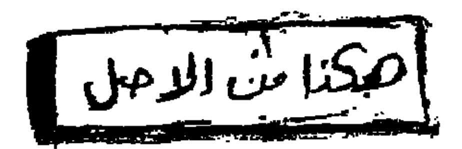
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9080	5,9020	5,9445	5,9485
Yen (100)	5,2491	5,2533	5,3021	5,3084
Ecu	6,5867	6,5949	6,5837	6,5951
Deutschemark	3,3960	3,3970	3,3990	4,4015
Franc suisse	4,0341	4,0384	4,0564	4,0630
Lire italienne (1000)	3,4952	3,4986	3,4780	3,4834
Livre sterling	8,8629	8,8719	8,8804	8,8943
Peseta (100)	4,1097	4,1141	4,0827	4,0900

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/16	3 3/16	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/16	2 3/16	1 15/16	2 1/16
Ecu	6 1/2	6 5/8	6 1/4	6 3/8	6	6 1/8
Deutschemark	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8	5 9/16	5 11/16
Franc suisse	4	4 1/8	3 7/8	4	3 3/4	3 7/8
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 1/8	8 3/8	7 15/16	8 3/16
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 5/16	5 7/16
Peseta (100)	9 1/8	9 1/2	8 3/4	9	8 5/16	8 1/2
Franc français	6 3/8	6 1/2	6 3/16	6 5/16	5 7/8	6

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 13 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : – 0,74 % (2264,99)

Règlement mensuel

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5730	EDF-GDF 3%	5750	—	—
1080	B.N.P. (T.P)	1180	1182	+0,18
1021	Cr.Lyonnais(T.P.)	1090	1076	–1,28
2330	Renault (T.P.)	2516	2515	–0,04
2541	Rhone Poulenc(T.P)	2580	2600	+0,78
1178	Saint Gobain(T.P.)	1280	1280	—
1050	Thomson S.A (T.P)	1128	1108	–1,79
595	Accor 1	584	575	–1,32
858	Air Liquide 1	883	870	–1,47
840	Alcatel Alsthom 1	792	785	–0,88
745	Alcatel Cable 1	728	729	+0,14
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5480	Damart 1	5730	5750	+0,35
485	Dassault-Aviation 1	513	492	–4,09
420	Dassault Electro 1	485,90	458,60	–1,57
2290	De Dietrich 1	2380	2367	–0,80
555	Dégremont 1	565	573	+1,42
34	Dev.R.N-P De Cal 2	40	42,50	+6,25
71	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	68	68	—
370	DMC (Dollfus Mi)	385	385	—
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
1870	Locindus 1	1860	1870	+0,54
3900	LVMH Moet Vuitton 1	4074	4031	–1,06
580	Lyon.Eaux-Dumez 1	593	590	–0,51
400	Marine Wendel 1	420,50	421	+0,12
149	Matra-Hachette 1	158,20	156,20	–1,26
66	Metaleurop 1	74,20	78,80	+6,20
12,50	Metrologie Intl 1	15,80	15,75	–0,32
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
1980	Sommer-Allibert 1	2130	2120	–0,47
540	Sophia 1	535	535	—
1880	Sovac 1	1913	1900	–0,68
415	Spie Batignolles 1	491	486,80	–0,86
565	Strafor Facom 1	846	847	+0,15
340	Suez 1	354,20	352	–0,62
220	Synthelabo 1	220	219,50	–0,23
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
1040	Hoechst 1	1035	1025	–0,18
335	I.B.M 1	345	344,30	–0,49
66	I.C.I 1	63	69	—
525	I.T.T. 1	537	542	+0,93
280	Ito Yokado 1	270,40	270,50	+0,04
75	Matsushita 1	81,80	81,40	–0,49
330	Mc Donald's 1	345	342,10	–0,84
199	Merck and Co 1	217,50	217,40	–0,05
625	Minnesota Mining 1	638	648	+1,57
56	Mitsubishi Corp. 1	56,60	56	–1,06
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Case Poclain 2	2,80	2,73
CBC 1	428,80	425
Cesmaire Blanzy	389,50	—
Caragen Holding	25	18,40
Champex (Ny)	9	9
CIC Un.Euro.CIP 1	410	402
C.I.T.R.A.M. (B)	2851	—
Cpt Lyon Alem.2	427	430
Concorde-Ass Risq2	1085	1100
Constr.Met.Prov.	12,50	—
Credit Gen.Ind.	81,40	—
Darblay	630	630
Didot Bottin	585	585

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sovabail	480	480
Taittinger 1	2799	2800
Tour Eiffel	278	—
Ufiner Colrath	1009	1007
Vicat 2	515	675
Virax	165	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.N.I.M 1	[illegible]	[illegible]
Codetour	306	305
Creeks	189,50	170
Dauphin OTA	312	312
Devanlay 2	1328	1308
Labor.Dolisos	149	149
Editions Belfond	98,80	—
Europ Propulsion 2	352	359
Finabail	188	188,10
Finacor	241	245
G.I.M. S.A.	1160	1128
Gravograph	200	198
Guintoli	790	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	570	574
Unilog	330	331
Viel et Compagnie#	259,80	260
Vilmorin et Cie#2	428,10	423

Sicav (sélection) 12 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ecur. Trimestriel	2174,63	2153,10
Elancial	147,19	142,98
Emergence Poste	119,10	115,83
Energie	429,75	418,26
Eparcic	4159	4159
Epercourt-Sicav	4501,84	4488,61
Epargne Associat.	27853,55	28746,51
Epargne-Unie	1706,68	1665,05
Ecil Cash capi.	9108,38	9108,38 ◆
Euro Solidarité	1257,55	1245,18
Eurocic Leaders	1386,18	1345,81
Eurodyn	1533,84	1486,43

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Natio-Valeurs	1113,65	1083,26
Nippon-Gan	7111,79	6838,26
Nord Sud Dévelop.	2001,10	1997,11
Obli-Associations	195,64	192,75
Oblicic-Mondial	3249,30	3201,28
Oblicic-Régions	1201,64	1183,88 ◆
Oblifutur	3579,88	3513,13
Oblig. taux cst.	217,51	214,30
Oblilion	1801,87	1783,83
Obliséourité Sicav	14887,75	14887,75
Oblitys	544,66	536,61
Oraction	1816,10	1771,80

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Uniror	287,32	287,32 ◇
Univers Actions	1743,47	1708,85
Univers Obligations	2173,14	2132,82
Valorg	2250,60	2348,25 ◆
Valrea!	61186,38	61155,81
Winterthur St-Honoré	279,83	268,55

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 12/01	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9180	5,9055	5,65	6,15
Ecu	6,5865	6,5890	—	—
Allemagne (100 dm)	340,0200	339,7300	328	351
Belgique (100 F)	16,3175	16,3055	15,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	303,6300	303,3900	292	313
Italie (1000 lires)	3,4695	3,4830	3,22	3,67
Danemark (100 krd)	87,8400	87,8100	83	91
Irlande (1 iep)	8,5005	8,5215	8	8,75
Gde-Bretagne (1 L)	8,8150	8,8585	8,36	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,3835	2,3630	2,05	3,35
Suisse (100 f)	400,6900	402,7800	388	410
Suède (100 krs)	72,1200	72,1300	67	76
Norvège (100 k)	78,6900	78,7100	74	83
Autriche (100 sch)	48,3730	48,3300	46,90	49,90
Espagne (100 pes)	4,0985	4,0990	3,80	4,35
Portugal (100 esc)	3,3400	3,3550	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4783	4,4841	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,2511	5,2419	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 12/01
Or fin (kilo en barre)	73100	73100
Or fin (en lingot)	73350	73400
Napoléon (20f)	420	421
Pièce Fr (10 f)	370	—
Pièce Suisse (20 f)	413	420
Pièce Latine (20 f)	413	421
Souverain	528	533
Pièce 20 dollars	2605	2580
Pièce 10 dollars	1420	1390
Pièce 5 dollars	735	—
Pièce 50 pesos	2740	2715
Pièce 10 florins	430	437

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15

TAPEZ **LE MONDE**

PUBLICITÉ FINANCIÈRE
☏ 46-62-74-25

Matif (Marché à terme international de France)

12 janvier 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 221 988

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	131,24	130,72	129,84
Précédent	130,86	130,36	129,48

CAC 40 A TERME
Volume : 27 051

Cours	Janvier 94	Février 94	Mars 94
Dernier	2291	2306,50	2319
Précédent	2335	2347,50	2359,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire à

M. Paul GUNTHER,
fidèle lecteur du *Monde*.

De la part de
Catherine et Nicolas.

Décès

– Mme Jean Barrier,
M. et Mme André Barrier,
M. et Mme Claude Barrier,
M. et Mme Roger Barrier,
ses enfants,
M. et Mme Jean-Luc Barrier,
M. et Mme Didier Plantecoste,
et ses filles,
M. Christian Barrier,
M. Serge Barrier,
Mlle Isabelle Barrier,
M. Laurent Barrier,
ses petits-enfants et arrière-petites-filles,
Les familles Méssika, Bismuth et Hermann,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BARRIER,

dans sa quatre-vingtième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les obsèques se dérouleront au cimetière du Montparnasse, le vendredi 14 janvier 1994, à 13 h 45.

8, avenue du Maine,
75015 Paris.

– Mme Jean Brycman,
son épouse,
Benjamin et Ariane Brycman,
son fils et sa fille,
M. M. Brycman,
son père,
M. et Mme Albert Brycman,
et leurs enfants,
Ses frère, belle-sœur et neveux,
Mme Hauptschein
sa belle-mère,
M. et Mme Aris Hauptschein
et leurs enfants,
Ses beau-frère, belle-sœur et neveux,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Jean BRYCMAN,

survenu le 11 janvier 1994, à l'âge de cinquante-six ans.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 14 janvier, à 10 h 45, au cimetière parisien de Pantin, avenue du Cimetière-Parisien à Pantin (Seine-Saint-Denis).

Ni fleurs ni couronnes.

– Bernard et Irène Ores
et l'ensemble du personnel du Cabinet Ores
ont la grande tristesse de faire part de la disparition brutale de leur très proche ami, collaborateur et collègue,

M. Jean BRYCMAN,
conseil en propriété industrielle,
ingénieur ECP,

survenue le 11 janvier 1994, à l'âge de cinquante-six ans.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 14 janvier, à 10 h 45, au cimetière parisien de Pantin, avenue du Cimetière-Parisien à Pantin (Seine-Saint-Denis).

Ni fleurs ni couronnes.

6, avenue de Messine,
75008 Paris.

– M. et Mme Pierre Gras
ont la tristesse de faire part du décès de

Marthe GRAS,
officier de l'ordre national du Mérite,
membre de la France libre à Londres,

survenu le 9 janvier 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Une messe à sa mémoire sera célébrée en l'église Sainte-Odile (chapelle Saint-Pierre-et-Saint-Paul), porte Champerret, le mardi 18 janvier à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons aux œuvres de l'Ordre de Malte.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, chemin du Nantet,
1245 Collonge-Bellerive, Suisse.

– Les anciens élèves du CESCE,
L'équipe pédagogique,
Et les étudiants de l'IC. COM,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jack PAYET,
directeur du service
de production musicale de RFI,
survenu subitement le 9 janvier 1994.

(Le Monde *du 12 janvier.*)

– Sa famille et ses amis
ont la tristesse de faire part du décès, survenu en son domicile le 2 janvier 1994, de

Henriette BOSCHOT,
ancienne bibliothécaire de l'Opéra,
conservateur honoraire
du Musée Hector-Berlioz,
chevalier des Arts et des Lettres.

Selon son désir, la cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu dans l'intimité.

Elle a rejoint son père

Adolphe BOSCHOT,
membre de l'Institut,
secrétaire perpétuel
de l'Académie des beaux-arts,
auteur de nombreux ouvrages
sur Mozart et Berlioz.

Les Petits frères des pauvres.
64, avenue Parmentier,
75011 Paris.

– Marie-Claire Finkel-Pont,
Muriel Locker
et Emmanuel Isambert,
Evelyne Forest et Jacques Bitot,
Valérie, Morgane, Elie, Justine,
Virginia et Brahim,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger FINKEL.

Ni fleurs ni couronnes.

En souvenir d'un homme généreux, vous pouvez adresser vos dons à une association (Secours populaire, Compagnons d'Emmaüs ou autres).

Les obsèques auront lieu le vendredi 14 janvier 1994 à 16 heures au cimetière de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7 *bis*, villa Eugène-Manuel,
75016 Paris.

– Mme Dominique Gaffory,
née Paulette Marchi,
son épouse,
Marie-Christine Gaffory,
Marc Thivolle et Eve-Marie,
Elisabeth Gaffory,
Béatrice Gaffory-Caire
Et Christophe Caire,
ses enfants et sa petite-fille,
Me Robert Marchi et Mme,
son beau-frère et sa belle-sœur,
Mireille et Jean-François,
ses neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Dominique GAFFORY,
conseiller des affaires étrangères,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Ajaccio le 8 janvier 1994, à l'âge de soixante-neuf ans.

Les obsèques ont été célébrées le 9 janvier à Eccica-Suarella, Corse-du-Sud.

282, rue Lecourbe,
75015 Paris.
Eccica-Suarella,
20117 Corse-du-Sud.

– Mme Bernard Geny,
née Deschamps,
Nicole et Bernard Lacassagne,
Elisabeth Geny,
Marie-Claude et François Dutour,
Blandine Geny,
Odile et Philippe Duval,
Florence et Louis Valla,
ses filles et gendres,
Ses dix-sept petits-enfants et deux arrière-petits-enfants,
Michel Geny et Françoise Auberger,
ses frère et sœur,
Et la famille Deschamps,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le mardi 11 janvier 1994, de

Bernard GENY,
conseiller d'Etat honoraire.

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 14 janvier à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Chêne-Arnoult (Yonne).

– Mme Pierre Guibout,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme François Guibout,
sa mère,
Ses frères et sœurs,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre GUIBOUT,

survenu le 12 janvier 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de La Celle-Saint-Cloud, vendredi 14 janvier à 16 h 15.

6, allée de la Forêt,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

– Le personnel de la maternité des Lilas a la tristesse d'annoncer la disparition de

Mme la comtesse
DE CHARNIÈRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
fondatrice de l'association
Naissance-Maternité des Lilas,

le 7 janvier 1994.

Elle fut toujours à nos côtés, dans toutes nos luttes.

14, rue du Coq-Français,
93260 Les Lilas.

Mme veuve Maxime PAROUTAUD,
née Jeanne Michel,

est décédée le 9 janvier 1994.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Nogent-sur-Marne.

– Le Bugue. Les Eyzies-de-Tayac.

Jacqueline Petit,
son épouse,
Françoise Petit,
sa fille,
Gisèle Lannaud,
sa sœur,
Les familles Cruveiller, Guedj, Lannaud, Merlhiot, Roussarie,
Tous les siens, qui l'ont accompagné dans sa souffrance,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Marius PETIT,

survenu le 31 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Une messe a été célébrée en l'église Saint-Sulpice du Bugue, et ses cendres, selon sa volonté, reposent dans sa bibliothèque.

...« Un soir fait de rose et de bleu mystique, nous échangerons un éclair unique, comme un long sanglot, tout chargé d'adieux.
Et plus tard un ange, entrouvrant les portes, viendra ranimer, fidèle et joyeux, les miroirs ternis et les flammes mortes. »
Baudelaire.

– Annick Schwebig, née Rambaud,
son épouse,
Clément, Armance et Grégoire,
ses enfants,
Francis, Jean-Baptiste
et Jérôme Schwebig,
ses frères,
Les familles Yoyotte, Holweck, Rambaud, Samaan, Desmazures, Franc,
ont la tristesse de faire part du décès de

Philippe SCHWEBIG,
HEC, lic. ès lettres,
Harvard Business-School,

survenu le 11 janvier 1994 à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 janvier à 14 heures, en l'église Saint-Augustin, place Saint-Augustin, Paris-8e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Taulignan (Drôme), le samedi 15 janvier à 15 heures.

55, boulevard Malesherbes,
75008 Paris.

– Isabelle et Jacques Vichniac,
ses parents,
Pierre Vichniac,
son frère,
Gérard et Judith,
son frère et sa belle-sœur,
et leurs enfants Avi et Rebecca,
Biquette et Jacques Derogy,
sa sœur et son beau-frère
Cécile et Michel-Antoine Burnier,
Ses amis et collègues,
ont l'immense douleur d'annoncer le décès, survenu le 9 janvier 1994, à Paris, de

Jean-Loup VICHNIAC.

On se réunira le mardi 18 janvier, à 9 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Cochin, 12, rue Méchain, Paris-14e.

L'enterrement aura lieu mercredi 19 janvier à 14 heures au cimetière de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie). Rendez-vous à l'entrée principale du cimetière.

Les dons peuvent être adressés à l'Association France-Parkinson, CCP Recherche 11768 37 B Centre Paris.

[Né le 28 avril 1942 à Toulouse, Jean Loup Vichniac, ancien élève de l'Ecole internationale de Genève et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, a publié à vingt ans un roman, *la Part des choses*, aux éditions Julliard. Il a été chargé de mission auprès du directeur du Centre national du cinéma, puis auprès du directeur général de la Société française de production. Il a dirigé l'Office culturel pour la communication audiovisuelle ; il a été directeur de cabinet du président de FR 3 (1982-1985). Il était chargé d'une mission sur le court-métrage par le directeur du Centre national du cinéma. Jean Loup Vichniac était le fils de la correspondante du *Monde* à Genève, Isabelle Vichniac. Notre journal partage la peine de sa famille et de ses proches et prie Isabelle et Jacques de croire à l'expression de notre solidarité dans cette épreuve.]

Remerciements

– Mme Gilberte Dauxois,
Ses enfants et petits-enfants,
très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Gérard DAUXOIS,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs très sincères remerciements.

Avis de messes

– A la mémoire du

commandant Hélène TERRÉ,
commandant des volontaires féminines
de la France libre,
commandant des AFAT,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance française,
médaille de la France libre,
Legion of Merit, degree of Officer.

Une messe, organisée par l'Amicale des Forces féminines françaises et par la famille, sera célébrée le vendredi 21 janvier 1994, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

En présence du général d'armée Jean Simon, chancelier de l'ordre de la Libération, président de l'Association des Français libres.

Après la cérémonie, dans le souvenir et l'amitié, toutes les personnes présentes seront invitées à se réunir à la salle des Rencontres.

Michel Rötig,
6, rue Waldeck-Rousseau,
75017 Paris.
François Terré,
10, square de l'Alboni,
75016 Paris.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu du

comte Louis DE BEAUCHAMP,

une messe sera célébrée le mardi 18 janvier 1994, à 19 heures, en la chapelle du Saint-Sacrement, 20, rue Cortambert, Paris-16e.

Anniversaires

– 14 janvier 1898.

Jean BOUCHAREL.

Merci à tous ceux qui l'ont aimé et gardent sa mémoire vivante.

– Janvier 1968-avril 1989.

STÉPHANE

aurait vingt-six ans.

Nous pensons à lui tendrement.

Nicole, Michel et Jérôme Huillard d'Aignaux,
Famille Hotte,
Famille d'Aignaux.

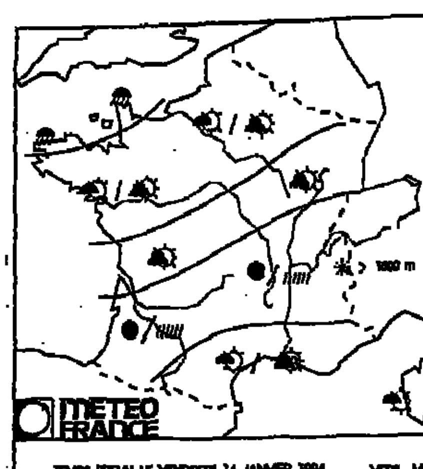
Communications diverses

– Barbie, oui ! Touvier, non ?
Avec Me Michel Jaoui, avocat de la partie civile dans les affaires Barbie et Touvier, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, à 20 h 30, jeudi 13 janvier 1994.

– Centre culturel Vladimir-Medem, 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, samedi 15 janvier 1994, à 16 heures. *Grine Felder*, film en yiddish sous-titré en anglais. Présentation et commentaire en français.

Les mots croisés se trouvent page 16

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE VENDREDI 14 JANVIER 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

TRÈS NUAGEUX OU COUVERT · PLUIE OU BRUINE · NEIGE · BRUME ET BROUILLARD · SENS DE DÉPLACEMENT

Vendredi : nuageux avec faibles pluies au sud. – Le matin, le ciel sera très nuageux au nord de la Loire. Plus au sud, du Poitou-Charentes à la Franche-Comté, le temps sera couvert avec quelques pluies faibles. Sur l'Aquitaine les nuages bas seront nombreux avec quelques bruines. De Midi-Pyrénées aux Alpes jusqu'à la Corse, le ciel sera nuageux avec quelques éclaircies.

L'après-midi, au nord d'une ligne Bordeaux-Dijon, les nuages et les éclaircies alterneront avec parfois des averses sur les côtes de la Manche. De l'Aquitaine au Massif Central le temps sera couvert avec de la pluie faible. Sur les Alpes du Nord le temps sera couvert avec un peu de neige au-dessus de 1 500 mètres. Des Pyrénées-Orientales au pourtour méditerranéen, les nuages deviendront plus nombreux au fil des heures. Sur la Corse il fera beau.

Les températures minimales iront de 3 à 5 degrés au nord et de 5 à 7 degrés au sud. L'après-midi le thermomètre indiquera 7 à 9 degrés au nord et 10 à 15 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

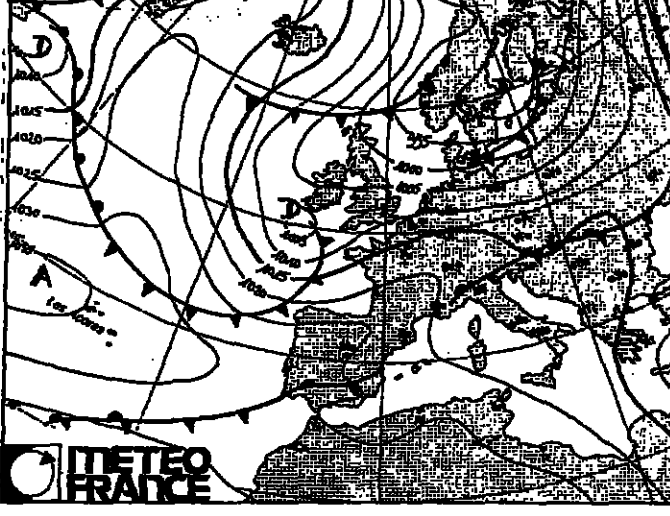
FRANCE	
AJACCIO	14/ 3
BIARRITZ	20/11
BORDEAUX	17/10
BOURGES	13/11
BREST	12/10
CAEN	15/ 9
CHERBOURG	12/ 9
CLERMONT-FER.	14/10
DIJON	7/ 6
GRENOBLE	8/ 3
LILLE	12/ 9
LIMOGES	11/ 9
LYON, BRON	7/ 5
MARSEILLE	14/ 3
NANCY, ESSEY	8/ 8
NANTES	14/ 9
NICE	15/ 7
PARIS-MONTS	14/10
PAU	18/ 5
PERPIGNAN	18/ 7
POINTE-A-PITRE	30/21
RENNES	14/10
ST-ETIENNE	11/ 7
STRASBOURG	8/ 8
TOULOUSE	15/ 4
TOURS	14/10

ÉTRANGER	
ALGER	17/ 6
AMSTERDAM	11/ 8
ATHÈNES	15/12
BANGKOK	36/25
BARCELONE	15/ 7
BELGRADE	10/ 4
BERLIN	7/ 7
BRUXELLES	12/ 9
COPENHAGUE	4/ 4
DAKAR	26/16
GENÈVE	6/ 5
ISTANBUL	14/ 8
JÉRUSALEM	13/ 9
LE CAIRE	21/11
LISBONNE	18/12
LONDRES	13/ 7
LOS ANGELES	18/ 6
LUXEMBOURG	8/ 8
MADRID	14/ 3
MARRAKECH	22/ 8
MEXICO	18/ 7
MILAN	13/–2
MONTRÉAL	–12/–19
MOSCOU	–9/–12
NAIROBI	28/14
NEW-DELHI	17/15
NEW-YORK	2/–1
PALMA-DE-MAJ.	19/ 3
PÉKIN	6/–8
RIO-DE-JANEIRO	27/23
ROME	18/ 5
HONGKONG	22/16
SÉVILLE	19/ 7
SINGAPOUR	–/ –
STOCKHOLM	2/ 2
SYDNEY	30/23
TOKYO	12/ 5
TUNIS	15/12
VARSOVIE	7/ 3
VENISE	15/ 5
VIENNE	11/ 4

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-01-1994 à 18 heures TUC et le 13-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 15 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC



BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mardi 11 janvier. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris - Tél. : (1) 47-42-33-22), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 45-195 ; Les Carroz-d'Araches : 30-280 ; Chamonix : 45-350 ; La Chapelle-d'Abondance : n.c. ; Châtel : 60-160 ; La Clusaz : 60-210 ; Combloux : 40-180 ; Les Contamines-Montjoie : 50-230 ; Flaine : 100-280 ; Les Gets : 40-165 ; Le Grand-Bornand : 40-150 ; Les Houches : n.c. ; Megève : 75-140 ; Morillon : n.c. ; Morzine : 45-195 ; Praz-de-Lys-Sommand : 60-80 ; Praz-sur-Arly : 70-160 ; Saint-Gervais : 75-140 ; Samoëns : 10-250 ; Thollon-Les Mémises : 15-40.

SAVOIE

Aillons : 35-120 ; Arcs : 125-370 ; Arêches-Beaufort : 50-200 ; Aussois : 60-100 ; Bonneval-sur-Arc : 125-265 ; Bessans : 115-140 ; Le Corbier : 80-160 ; Courchevel : 0-235 ; Crest-Voland-Cohennoz : 100-150 ; Flumet : 50-155 ; Les Karellis : 110-250 ; Les Menuires : 5-110 ; Méribel : 10-145 ; La Norma : 60-130 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 70-15 ; Peisey-Nancroix-Vallandry : 80-280 ; La Plagne (altitude) : 170-350 ; Pralognan-la-Vanoise : 100-140 ; La Rosière 1850 : 135-260 ; Saint-François-Longchamp : 50-200 ; Les Saisies : 150-190 ; Tignes : 157-335 ; La Toussuire : 130-180 ; Val-Cenis : 70-130 ; Valfréjus : 70-160 ; Val-d'Isère : 127-320 ; Valloire : 80-200 ; Valmeinier : 80-200 ; Valmorel : 100-190 ; Val-Thorens : 200-350.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 130-220 ; Alpe-du-Grand-Serre : 40-120 ; Auris-en-Oisans : 130-180 ; Autrans : 60-120 ; Chamrousse : 90-120 ; Le Collet-d'Allevard : 60-120 ; Les Deux-Alpes : 100-260 ; Lans-en-Vercors : n.c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 40-150 ; Les Sept-Laux : 25-120 ; Villard-de-Lans : 50-130.

ALPES-DU-SUD

Auron : 160-205 ; Beuil-les-Launes : 100-200 ; Briançon : 80-250 ; Isola 2000 : 230-300 ; Montgenèvre : n.c. ; Orcières-Merlette : 145-300 ; Les Orres : 120-200 ; Pra-Loup : 140-190 ; Puy-Saint-Vincent : 130-300 ; Le Risoul 1850 : n.c. ; Sauze-Super-Sauze : 90-180 ; Serre-Chevalier : 80-250 ; Superdévoluy : 110-280 ; Valberg : 150-200 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 140-190 ; Val-d'Allos-La Foux : 190-290 ; Vars : 150-210.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : n.c.-100 ; Barèges : 100 ; Cauterets-Lys : 175-230 ; Font-Romeu : 110-150 ; Gourette : 50-180 ; Luz-Ardiden : 100-170 ; Peyragudes : 80-120 ; Piau-Engaly : n.c.-150 ; Saint-Lary-Soulan : 110-140 ; Superbagnères : 50-100.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 70-170 ; Besse-Super-Besse : 80-130 ; Super-Lioran : n.c.

JURA

Métabief : 30-105 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 45-90 ; Les Rousses : 40-110.

VOSGES

Le Bonhomme : 10-60 ; La Bresse-Hohneck : n.c. ; Gérardmer : 30-50 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c. ; Ventron : 0-60.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'office national de tourisme de chaque pays : Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.



LES MENUIRES 1815-2850m · VAL THORENS 2300-3400m · LA PLAGNE 1250-3250m · PEISEY/VALLANDRY 1600-3200m · LES ARCS 1600-3200m · TIGNES 2100-3500m · LES GRANDS MONTETS 1230-3300m

ENNEIGEMENT (cm) STATION/HAUT DES PISTES : 90/220 · 160/360 · 35/330 · 85/350 · 110/350 · 145/325 · 110/450



LES GRANDS MONTETS : AVANTAGE AU 3e AGE ! FORFAIT GRATUIT POUR LES PLUS DE 70 ANS - TEL : 50 54 00 71.

هكذا من الاصل

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 13 JANVIER

TF 1

15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Brigitte Fossey.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Série : Navarro. En suivant la Cailliera, de Nicolas Ribowski.
22.25 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg. Y a-t-il une vie après la télé ? Que sont devenues les coco-girls ?
23.30 Série : Chapeau melon et bottes de cuir. Visages, de James Hill.
0.30 Journal et Météo.
1.00 Documentaire : Constant Permecke.

FRANCE 2

15.40 Tiercé, en direct de Cagnes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Souvenir de guinguettes.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.05 ▶ Magazine : C'est tout Coffe.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.35).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. L'homme dauphin ; Copier n'est pas jouer ; Docteur détresse.
22.30 Expression directe. CFDT.
22.35 Série : Haute tension. Retour à Malaveil, de Jacques Ertaud.
0.10 Journal et Météo.
0.30 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.40 Journal du Rallye Paris-Dakar.

FRANCE 3

15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot. Invitée : Charlotte de Turckheim.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Paris-Dakar.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Delacroix, d'Alain Daguerre de Hureaux.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal du Rallye Paris-Dakar. 14e étape : Ouarzazate-Melilla.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 Cinéma : Une baraque à tout casser. ■ Film américain de Richard Benjamin (1985).
22.25 Journal et Météo.
22.55 Cinéma : Klute. ■■ Film américain d'Alan J. Pakula (1971).
0.35 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.45 Surprises.
16.00 Cinéma : L'Atlantide. □ Film franco-italien de Bob Swaim (1991).
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invité : Michel Serrault.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Dance With a Stranger. ■■ Film britannique de Mike Newell (1985).
22.10 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Quoi de neuf, Bob ? □ Film américain de Frank Oz (1991) (v.o.).
23.50 Surprises.
0.00 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
0.10 Cinéma : Lady Vices. Film français, classé X, de Michel Ricaud (1991).

MONTAGNES DESERTS
NOMADE
Doc gratuite
47, rue Montagne Ste Geneviève 75005 Paris 46.33.71.71

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Cinéma : La Vie devant soi. ■■ Film français de Moshe Mizrahi (1977) (rediff.).
19.00 Série : Naked Video.
19.25 Documentaire : Darshan. De Stéphane Diss.
19.48 Chaque jour pour Sarajevo.
19.50 8 1/2 Journal.
20.00 Soirée lyrique : Adrienne Lecouvreur. Opéra de Francisco Cilea. Livret d'Arturo Colauti. Mise en scène de Jean-Luc Boutté. Avec Mirella Freni, Peter Dvorsky, Alexandrina Miltcheva, Frangiskos Voutsinos, Ricardo Cassinelli, Jean-Luc Chaignaud, Laurent Naouri, Leonard Pezzino, Raphaëlle Farman, Marie-Thérèse Keller, Gabrielle Carrizo, Elianne de Costanzi, Jean-Marc Hoolbecq, Yannick Iatrides, Sophie Mayer, Philippe Minella, Florence Peccate, Sylvain Prenenec, l'Orchestre et les chœurs de l'Opéra de Paris, dir. : Maurizio Benini. Actes 1 et 2. *Retransmission en simultané et en stéréo sur France-Musique.*
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
21.15 Entracte. Dans les coulisses de l'Opéra-Bastille. Retransmission du 8 /2.
21.45 Opéra : Adrienne Lecouvreur. Actes 3 et 4.
22.55 Documentaire : Sarah. D'Edgardo Cozarinsky. *Portrait de Sarah Bernhardt à travers des images, des disques, des films, des portraits, des caricatures et des photographies de la « diva ».*
23.30 Téléfilm : Emma Zunz. De Benoît Jacquot (rediff.).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Zoo 6.
20.50 Cinéma : A la vitesse d'un cheval au galop. ■ Film français de Fabien Onteniente (1991).
22.30 Cinéma : Hitcher. ■ Film américain de Robert Darmon (1985).
0.05 Informations : Six minutes première heure.
0.15 Magazine : Fréquenstar.
2.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Fatrasie fiscale, d'André Le Gall.
21.30 Profils perdus. Enzo Ferrari (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. L'égarement (3).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Yvan Alechinsky.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (enregistré à l'Opéra-Bastille) : Adrienne Lecouvreur, opéra en quatre actes, de Cilea, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Paris-Bastille, dir. Maurizio Benini. En simultané sur ARTE.
23.07 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

O'FM, 19 heures : Jean-Louis Debré, Olivier Debré (« Le grand O O'FM-*La Croix* »).
France-Inter, 19 h 20 : « École publique et laïcité », invités Bruno Bourg-Broc, Jean-Luc Mélenchon, Roland Cayrol (« Le télé phone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

En tournée

Soir après soir, Bill Clinton poursuit sur nos écrans sa triomphale tournée européenne. A Bruxelles, on lui offrait un saxophone. A Prague, il s'en vint jouer du même instrument dans un club de jazz de la vieille ville. *« Je vous laisse découvrir »*, dit PPDA, avant de nous faire écouter, pendant quelques secondes, le saxophoniste le plus puissant du monde. Et ce club de jazz, attention, n'était pas n'importe quel club. C'était *« le même où les dissidents se réunissaient du temps du communisme »*, expliqua PPDA. *« Qui aurait pu penser qu'un président des Etats-Unis viendrait un jour jouer du saxophone dans ce club ? »*, rêva encore tout haut le présentateur, tout attendri devant cette fabuleuse accélération de l'Histoire et l'image qui la résumait. C'est vrai, quelle victoire, quand on y songe ! Si les Tchèques avaient pu penser que le président des USA viendrait un jour, en musique, refuser leur adhésion à l'OTAN !

Car il y avait tout de même une ombre. Des grincheux rôdaient dans les parages. PPDA ne passa pas leur existence sous silence : *« Les pays d'Europe de l'Est sont assez déçus de la proposition de l'OTAN d'un partenariat pour la paix. »* Quels pays ? Quelle proposition ? Pourquoi cette déception ? Chut ! On n'allait pas perturber le récital pour si peu. Sans doute ces trouble-fête se tenaient-ils tapis dans l'ombre, dans le public du cabaret, au dernier rang, près de la porte, écoutant le concert d'une oreille renfrognée. Ils ne faisaient pas de scandale. Ils boudaient. *« Assez déçus »*, dit sobrement PPDA. On nota avec satisfaction qu'ils savaient tout de même se tenir : ils auraient pu se montrer « très déçus », voire franchement en colère. Ils auraient pu interrompre la représentation, taper des pieds, jeter des tomates. Leur démocratie toute neuve aurait pu leur monter à la tête, ils auraient pu s'imaginer que cela leur donnait des droits. Mais on avait dû les avertir que le concert serait retransmis par TF 1 : ils pensaient à leur image. Ne pas faire mauvaise impression, cela pourrait effaroucher les investisseurs. Assez déçus, donc.

Plus tard dans la soirée, Christine Ockrent choisit, elle, de ne point diffuser les images du concert – pourquoi ? elle n'aime pas la musique ? elle a quelque chose contre les jeunes ? TF 1 avait demandé l'exclusivité ? – mais nous montra ces grincheux, en pleine lumière cette fois. Ils n'étaient plus si mécontents. *« Seul Lech Walesa*, expliqua-t-elle, *a émis des réserves. »* La musique, certainement, était passée par là. Pour ceux qui n'auraient encore pu aller l'applaudir, Bill Clinton était annoncé le 12 janvier à Kiev, et le 13 à Moscou. Le concert de Sarajevo a dû être annulé en raison des mauvaises conditions accoustiques.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 14 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag. Alfred J. Kwak ; Quick et Flupke.
7.00 Journal.
7.20 Club Dorothée avant l'école. Transmutazors ; Le Manège enchanté ; T. Rex ; Les Attaquantes ; Transmutazors.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Feuilleton : Hôpital central.
9.50 Feuilleton : Haine et passions.
10.35 Série : Mésaventures.
11.00 Série : Tribunal.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Cannon.
15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée. Arnold et Willy ; Charles s'en charge ; Clip ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Jean-Louis Murat.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Magazine : Mystères. Présenté par Alexandre Baloud. Les dauphins ; Claudette Combes ; Padre Pio ; Alain Guillo. *Des phénomènes étranges et inexpliqués.*
22.45 Spécial sport : Football. Championnat de France en différé du Parc des Princes : PSG-Olympic de Marseille à 20.30, mi-temps ; à 23.25, 2e mi-temps.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Jeu : Millionnaire.
1.15 TF 1 nuit (et à 2.25, 3.25, 4.00, 5.00).
1.25 Concert : Antonio Rosado. Récital de piano. Œuvres de Busoni, Carvalho, Da Motta, Seixas, Fernandez, Granados, Albeniz.
2.35 Documentaire : Histoire de la vie. Enfin le sexe vint.
3.30 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.05 Documentaire : Kandinsky.
5.05 Musique.
5.25 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Magazine : Matin bonheur. Invitée : Mimie Mathy.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.55 Jeu : Pyramide (et à 4.45).
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal, Météo et Point route.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Souvenir de guinguettes. Avec Roger Pierre, Mistigri, Jean Raphaël, Maurice Larcange, l'équipe à Jojo, Marc Pascal, Stone, etc.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Un toit pour dix
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.00 ▶ Magazine : C'est tout Coffe.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.50).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Série : Ferbac. Le carnaval des ténèbres, de Sylvain Madigan, avec Jean-Claude Brialy, Brigitte Bemol. *Meurtre mystérieux au cours d'un bal costumé.*
22.15 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Invités : Jean-Pierre Marielle, Marie Trintignant et Bernard Murat à propos du *Retour*, d'Harold Pinter au Théâtre de l'Atelier ; Philipe Almeras, auteur de *Céline, entre haines et passions.*
23.30 Journal et Météo.
23.50 Cinéma : Quadrille. ■■ Film français de Sacha Guitry (1937). Avec Sacha Guitry, Gaby Morlay, Jacqueline Delubac.
1.25 Journal du Rallye Paris-Dakar.
1.45 Magazine : Envoyé spécial (rediff.).
3.20 Documentaire : Pari sur l'inconnu.
3.40 Dessin animé (et à 4.35).
4.20 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Continentales. Euro hebdo, l'actualité dans les pays de l'Est (v.o.) ; A 8.10, Les reportages de l'actualité : les pays de l'Est (v.o.) ; A 9.00, Journal francophone.
9.25 Magazine : Génération 3. Présenté par Marie-Laure Augry. Incitation à la lecture : Sans-atout (2e partie) de Jacqueline Margueritte. A 9.55, Semaine thématique : La révolution impressionniste. 4. Artiste béni, artiste maudit. Invité : Roland Schaer, chef du service culturel du Musée d'Orsay.
10.55 Espace entreprises : L'Homme du jour.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Présenté par André Bercoff. Spécial direct. A propos de la loi Falloux : l'école gratuite est-elle remise en question ?
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 ▶ Feuilleton : Tout feu tout femme.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Spécial questions réponses.
14.25 Série : Capitaine Furillo.
15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Paris-Dakar.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Insondables Mystères*, de Sempé.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal du Rallye Paris-Dakar. 15e étape : Almeria-Château-Lastour.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Théo des grands fonds, d'Yves Pellissier, Daniel Brosset, Jean-Pierre Heckmann et René Heuzey. *La plongée hyperbare.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Amin Maalouf. Vietnam : cycle infernal, les vélos ; France : Villerupt, un désir d'Italie ; Australie : les tondeurs de mouton.
22.50 Journal et Météo.
23.15 Magazine : Passions de jeunesse. Présenté par Christine Ockrent. Invité : Jean d'Ormesson.
0.10 Court métrage : Libre court. Romaine et les garçons, d'Agnès Obadia.
0.25 Continentales.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 8.10* —

7.55 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
8.10 Magazine : 24 heures (rediff.).
9.05 Cinéma : Rosemary's Baby. ■■ Film américain de Roman Polanski (1968). Avec Mia Farrow, John Cassavetes, Ruth Gordon. *Film fantastique et angoissant qui réussit à faire croire à l'existence de forces démoniaques.*
11.15 Flash d'informations.
11.20 Tout Eddy... la story. Portrait d'Eddy Mitchell.

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. Je me suis attaqué à une œuvre colossale ; J'ai fait un choix de vie.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : La Famille Addams. ■ Film américain de Barry Sonnenfeld (1991). Avec Anjelica Huston, Raul Julia, Christopher Lloyd. *Les jeux macabres d'une famille de morts-vivants.*
15.10 Documentaire : National Geographic no 3. Avec les orques en profondeur, de David Pareer et Elizabeth Parer-Cook.
16.00 Surprises.
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Téléfilm : Le Paradis absolument. De Patrick Volson, avec Christophe Malavoy, Connie Nielsen.
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Jean-Marc Roberts.
20.15 Sport : Football. PSG-Marseille. Match de 23e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 20.15, les affaires européennes ; à 20.30, coup d'envoi.
22.30 Magazine : Les KO de Canal Plus.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Frankie & Johnny. ■ Film américain de Garry Marshall (1991).
0.55 Cinéma : Les Indomptés. ■ Film américain de Michael Karbelnikoff (1991). Avec Christian Slater, Richard Grieco, Patrick Dempsey (v.o.). *La montée de la Mafia aux Etats-Unis.*
2.50 Cinéma : Le Locataire. ■■ Film français de Roman Polanski (1976). Avec Roman Polanski, Isabelle Adjani, Melvyn Douglas. *Extraordinaire virtuosité de la mise en scène.*
4.55 Surprises.
5.05 Cinéma : L'Atlantide. □ Film franco-italien de Bob Swaim (1991). Avec Tchéky Karyo, Christopher Thompson, Victoria Mahoney (v.o.). *Adaptation catastrophique du roman de Pierre Benoit.*
6.50 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.50 Le Cotton Club au Ritz (rediff. du 10-1).
19.00 Série : KY TV.
19.30 Terra X. Chimborazo, de Michael Albus. *Reinhold Messner sur les traces d'Alexander von Humboldt, qui en 1802 entreprit de se lancer à l'assaut du sommet andin du Chimborazo, et dut y renoncer.*
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Téléfilm : Un amour d'été. D'Iris Gusner, avec Iris Berben, Gedeon Burkhard.
22.05 Documentaire : Mémoires d'ex. De Mosco. 1. Debout, les damnés (1920-1939). *Trois documents qui retracent trois générations de militants communistes en France. Ici, la première génération, celle des années 20. Derrière l'idéal, la ferveur, déjà les premières exclusions.*
23.00 Cinéma : La Tête de Normande Saint-Onge. ■ Film québécois de Gilles Carle (1976). Avec Carole Laure, Raymond Cloutier, Renée Girard.

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.50, 6.00).
10.55 Série : Daktari.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : Les Routes du paradis.
13.25 Série : Drôles de dames.
14.15 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Dans l'engrenage du crime. De John Llewellyn Moxey, avec Susan Lucci, Michael Nader. *Vengeance implacable d'une enfant de la Mafia.*
22.20 Série : Mission impossible. Tromperie.
23.25 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Les salaires de la peur.
0.45 Magazine : Sexy Zap.
1.15 Informations : Six minutes première heure.
1.25 Magazine : Culture rock. La saga de 1975.
2.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Les *Dialogues* de Roger Pillaudin (1).
21.32 Musique : Black and Blue. Jazz et polar.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Michel Cournot.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de Francfort) : Concerto pour alto et orchestre, de Schnittke ; Symphonie no 3 en ut mineur op. 43, de Scriabine, par l'Orchestre radio-symphonique de Francfort, dir. Dmitri Kitaienko.
23.07 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du New-Morning, à Paris : Eric Le Lann, trompette, avec Paco Sery, batterie, Richard Bona, basse, Jean-Michel Pilc, claviers, Arnaud Frank, percussions et Louis Winsberg, guitare.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 40 : Arnauld Lagardère (« Radio-Com »).
France-Inter, 19 h 20 : « Gauche : au-delà de la mobilisation, quel projet ? », invité Laurent Fabius (« Objections »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Linge sale

Hier la justice s'est montrée dans toute sa splendide rigueur pour réprimer des manquements graves aux règles élémentaires de l'hygiène et de la salubrité. Elle a condamné sans mollir l'ancien patron d'une des plus célèbres cantines de Paris, sise à un coin des Champs-Elysées. L'infâme trompait sur l'origine des fromages et des chapons de Bresse, trichait sur la fraîcheur du poisson.

Et, pis que tout, il laissait des cafards batifoler dans ses cuisines. En dépit de l'opprobre qui risque de retomber sur toute la gastronomie française, c'est un juste châtiment. Le coupable serait pourtant en droit de chercher des poux dans la tête de la justice. Car hier précisément, le tribunal de Bordeaux a dû fermer pour être désinfecté au gaz : les acariens proliféraient dans le palais, indisposant les fonctionnaires.

Juges et mitrons dans le même sac? Il est des affaires de linge sale dont on ne peut se laver les mains.

PROCYON

L'ESSENTIEL

L'année 1993 par Plantu

Une sélection des événements de l'année 1993 vus par Plantu *(page 2)*.

INTERNATIONAL

La cinquième bataille de Kaboul

Les combats, qui ont repris le 1er janvier, sont les plus meurtriers depuis la victoire des islamistes sur les communistes en avril 1992. Le commencement de reconstruction de l'Etat par le camp présidentiel est sérieusement remis en cause *(page 4)*.

Bill Clinton en Russie

Pour sa première visite, le président américain a deux préoccupations majeures : intégrer la Russie à l'Europe et assurer la poursuite des réformes à l'intérieur du pays *(page 5)*.

POLITIQUE

La reconstruction du PS

Le recrutement s'est tari et les militants ont vieilli. Pour échapper à la sclérose, les dirigeants socialistes cherchent à reconstituer autour d'eux les réseaux sociaux mis à mal par l'exercice du pouvoir *(pages 8 et 9)*.

DÉBATS

La préparation de la manifestation du 16 janvier contre la révision de la loi Falloux : les points de vue de Jean-Pierre Chevènement, d'Edmond Vandermeersch, de Jean-Pierre Mignard et d'Alain Finkielkraut *(page 11)*.

SOCIÉTÉ

Kurdes : les suites de l'opération «Rouge-Rose»

Le 18 novembre dernier, la police française arrêtait une centaine de militants kurdes mis en cause pour des opérations de racket. Les noms d'une vingtaine d'entre eux se sont retrouvés entre les mains de la police turque moins d'une semaine plus tard *(page 12)*.

Violences conjugales aux Etats-Unis

Au moment où se tient le procès de Lorena Bobbit jugée pour avoir tranché le sexe de son mari, des études de sociologues établissent que les victimes de violences conjugales aux Etats-Unis sont en majorité des hommes, mais que, prisonniers de leur machisme, ils ne veulent pas reconnaître publiquement avoir été maltraités par leur épouse *(page 14)*.

CULTURE

Cinéma : l'ombre et la belle

Dans un monde en proie aux ténèbres, l'Angleterre du quatorzième siècle, l'histoire d'une jeune fille qui décide de devenir une recluse pour échapper à la soumission imposée par les hommes. Premier long métrage de Chris Newby, *la Recluse*, tourné en noir et blanc, tire son inspiration aux sources où puisèrent Dreyer et Bergman *(page 16)*.

ÉCONOMIE

La croissance revient, le chômage reste

L'Observatoire français des conjonctures économiques estime que 1994 devrait être l'année d'une reprise «modeste», avec une croissance de 1,5 %. Ces prévisions n'empêcheraient pas le chômage de continuer à augmenter pour atteindre 3,5 millions à la fin de l'année *(page 19)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Temps libre

Voyage à Braga, la très catholique capitale régionale de la province de Minho, peu fréquentée par les voyageurs, au nord du Portugal. Ses habitants, Lusitans de haute souche, y défendent avec ferveur patrimoine, rites et traditions.

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde des livres» folioté de I à VIII

Le numéro du «Monde» daté 13 janvier 1994 a été tiré à 460 119 exemplaires

Pour dissiper les soupçons qui pèsent sur lui et sur sa femme

M. Clinton demande la nomination d'un procureur indépendant dans l'«affaire Whitewater»

L'attorney général Janet Reno (ministre de la justice) a annoncé mercredi 12 janvier qu'à la demande du président des Etats-Unis elle allait nommer un procureur indépendant dans l'«affaire Whitewater». Par cette procédure, M. et Mme Clinton espèrent dissiper une fois pour toutes les soupçons qui pèsent sur leurs liens avec la faillite d'une caisse d'épargne de l'Arkansas alors que Bill Clinton était gouverneur de cet Etat.

WASHINGTON

de notre correspondante

L'opération «limitation des dégâts» a fait place à l'opération «sauvetage». Cédant à la pression ininterrompue des médias et d'une partie de la classe politique, le président Bill Clinton a accepté, mercredi 12 janvier, au beau milieu de sa tournée européenne, ce qu'il refusait obstinément depuis près de trois semaines : demander à l'attorney général la nomination d'un procureur indépendant pour enquêter sur les liens du couple présidentiel avec la faillite d'une caisse d'épargne de l'Arkansas, à l'époque où il était gouverneur de cet Etat.

Les Clinton affirment depuis le début qu'ils n'ont rien à se reprocher dans cette affaire et considéraient donc la nomination d'un procureur spécial comme sans objet, espérant sans doute que leur mutisme finirait par décourager leurs adversaires. C'était compter sans l'opiniâtreté des médias : depuis le 20 décembre, l'affaire n'a pas quitté la «une» des grands journaux ni les pages des éditoriaux, dans un implacable *crescendo*. Les tentatives des conseillers du président de réagir pour protéger M. et Mme Clinton se sont révélées d'une extraordinaire maladresse : en fait de «limiter les dégâts», ce qui était leur objectif avoué, elles les ont, de l'avis général, plutôt étendus. Lorsque des voix se sont élevées dans son propre camp, comme celle du très respecté sénateur démocrate Patrick Moynihan, pour demander qu'un procureur spécial soit désigné, suivant la procédure créée au lendemain du scandale du Watergate, lorsque les questions l'ont poursuivi jusque sur le pont Charles à Prague ou à l'aéroport de Kiev, Bill Clinton a fini par prendre la décision qui s'imposait et qui, prise trois semaines plus tôt, lui aurait sans doute épargné un certain nombre de tracas. Pour ne pas ternir un voyage qui jusque-là se déroule plutôt bien, le chef de l'exécutif américain a toutefois préféré que l'annonce en fût faite à Washington.

«Un compte-rendu juste et complet»

Soulignant que le président avait toujours la conscience parfaitement claire sur cette affaire, son conseiller George Stephanopoulos a expliqué, lors d'un briefing impromptu à la Maison Blanche, que M. Clinton souhaitait que le public puisse bénéficier d'*«un compte-rendu juste et complet»* ; la tâche va en être confiée à un *«juriste respecté, impartial et compétent, non lié au Département de la justice ni au gouvernement fédéral»* que Janet Reno, l'attorney général, est chargée de trouver. Pourquoi le président a-t-il donc attendu tout ce temps? Parce qu'il s'est rendu compte ces derniers jours que cette affaire, et les proportions que lui donnaient ses détracteurs, *«étaient susceptibles de l'empêcher de mener à bien son ordre du jour»*. M. Stephanopoulos a confirmé que les appels lancés par neuf sénateurs démocrates, dont M. Moynihan, depuis dimanche, avaient poussé Bill Clinton à sauter le pas.

Il était temps. Quelques heures plus tôt, le chef de l'opposition au Sénat, le républicain Bob Dole, tenait une conférence de presse pour demander que le Congrès se saisisse de l'affaire...

L'affaire, révélée en mars 1992 par le *New York Times* mais qui a commencé à devenir réellement embarrassante pour le couple présidentiel peu avant Noël, a été baptisée «affaire Whitewater», du nom de la société immobilière créée en 1978 par les Clinton et un couple de leurs proches amis, James et Susan McDougal. Comme beaucoup d'aventures immobilières dans les années 80, la Whitewater Development Corp. végète, puis périclite; les Clinton y perdent de l'argent – 69 000 dollars, dira Hillary Clinton – mais curieusement, ces pertes ne figurent pas sur leurs déclarations fiscales. Parallèlement, leur associé, James McDougal, acquiert la majorité d'une caisse d'épargne et de crédit, la Madison Guaranty Savings and Loan Association, qui fera faillite en 1989. Faillite qui coûtera au contribuable près de 60 millions de dollars. McDougal – dont Hillary Clinton est l'avocat – est acquitté de banqueroute frauduleuse en 1990 et, en 1992, les Clinton lui revendent leurs parts de Whitewater.

Le parquet cherche à savoir, essentiellement, si McDougal, par l'intermédiaire de la Madison Guaranty, n'a pas épongé certaines dettes de la campagne électorale du gouverneur Clinton; si celui-ci n'a pas abusé de ses fonctions pour prolonger l'existence de la Madison Guaranty; et s'il n'y a pas eu des transferts illégaux de fonds entre les deux sociétés. Jusqu'ici, aucun élément ne permet de dire que le président se soit comporté de manière répréhensible.

Les «cannibales de Washington»

L'élément le plus troublant, cependant, porte sur ce qu'un chroniqueur du *New York Times*, Bill Safire, a appelé dans un article dévastateur *«le fantôme de Foster»*. Vincent Foster était l'avocat et ami de Bill Clinton qui s'est suicidé en juillet dernier. Le 20 décembre, la Maison Blanche a confirmé qu'au lendemain de son suicide, des dossiers, concernant apparemment Whitewater, avaient été retirés du bureau du défunt par les collaborateurs du président, et soustraits à l'enquête. Ces dossiers, promet aujourd'hui la Maison Blanche, seront intégralement remis au Département de la justice d'ici au 18 janvier. En attendant, les conseillers de Bill Clinton espèrent que les *«cannibales de Washington»*, comme dit l'un d'eux, vont se calmer un peu.

SYLVIE KAUFFMANN

Après l'expulsion des deux Iraniens

La Suisse exige de nouveau des explications de la France

BERNE

de notre correspondant

La Suisse persiste et signe. Contrairement à ce que déclarait deux jours plus tôt Charles Pasqua, le ministre français de l'intérieur, le gouvernement helvétique a réaffirmé, mercredi 12 janvier, que pour lui l'affaire des deux Iraniens expulsés par Paris vers Téhéran n'était pas classée. Au contraire, le ministre de la justice, Arnold Koller, a annoncé que de nouvelles démarches seraient entreprises auprès de la France et que cette affaire pourrait être ensuite portée devant des instances internationales *«par exemple, le Conseil de l'Europe»*.

A l'issue de sa première séance hebdomadaire depuis le début de cette affaire, le gouvernement suisse avait auparavant rendu publique la mise au point suivante : *«C'est avec étonnement que le Conseil fédéral a pris acte du fait que la France avait laissé croire à la Suisse, jusqu'au moment du renvoi des deux Iraniens dans leur pays, qu'elle les extradait. Jusqu'à ce jour, le Conseil fédéral n'a pas été informé des motifs de la décision de la France».*

«Dans l'optique d'une lutte efficace contre le terrorisme et du respect des accords conclus, poursuit le gouvernement, *le Conseil fédéral, dans un premier temps, chargeait le département des affaires étrangères d'exiger du gouvernement français des explications sur sa décision de ne pas procéder à l'extradition qui avait été prévue. Ce n'est qu'après cette intervention que le Conseil fédéral prendra d'autres décisions.»*

Si, après avoir envoyé une note de protestation à Paris, la Suisse n'a plus d'autre recours possible sur le plan diplomatique, le ministère de la justice souhaite maintenant placer l'affaire sur le plan des principes et du respect des conventions internationales. D'ailleurs, pour la justice suisse aussi, l'enquête n'est pas close, comme l'a indiqué Roland Châtelain, le juge d'instruction vaudois chargé du dossier.

«Ne croyez pas que je baisse les bras malgré les circonstances», a-t-il dit à *la Tribune de Genève*, qui publie la liste complète des seize suspects iraniens recherchés par la justice vaudoise. *«On ne sait jamais,* a ajouté le magistrat, *ces suspects pourraient très bien se faire arrêter dans un pays qui, lui, acceptera de les extrader vers la Suisse».*

JEAN-CLAUDE BUHRER

Dans un rapport remis au premier ministre

M. Marsaud (RPR) accuse le Budget d'être un frein au service civil

Par décret paru au *Journal officiel* du mercredi 12 janvier, Edouard Balladur a fixé le nombre maximal de recrues incorporables en 1994 au titre des formes civiles du service national : 8 725 dans la police, 6 201 à la coopération, 1 000 à l'aide technique, 900 dans le corps des sapeurs-pompiers auxiliaires et 60 chez les forestiers auxiliaires. Le premier ministre est destinataire d'un rapport qui préconise une extension – sous conditions – des formes de ce service civil.

Dans le rapport que le chef du gouvernement lui avait commandé en juillet 1993, Alain Marsaud, député RPR de la Haute-Vienne et parlementaire en mission auprès du premier ministre, dénonce *«la réticence»* du budget à inscrire des crédits au profit des formes civiles du service national. Selon le député, cette administration se montre trop sensible à des considérations de coût et cette attitude, si elle devait persister, aboutit à empêcher *«la rénovation et l'extension»* – qui sont souhaitables – des formes civiles du service.

A l'heure actuelle, toutes formes confondues, le service civil (coopération, aide technique, police, sécurité civile et objection de conscience) occupe, chaque année, en France, de l'ordre de 16 600 recrues, soit quelque 6 % du contingent, et, en 1994, il en rassemblera un total maximum de 16 886.

M. Marsaud reconnaît que cette forme de service induit des inégalités, si l'on considère les contraintes particulières au service militaire. On sait que, traditionnellement, les appelés voués à ce service civil sont souvent considérés comme des privilégiés. Les trois quarts des volontaires ont le baccalauréat et, note le député, *«seuls, parmi les titulaires d'un diplôme, ceux qui savent et qui bénéficient du népotisme échappent à l'uniforme, effectuant des formes civiles dans des conditions qui sont de nature à mettre à mal le principe d'égalité».*

Des coûts du simple au double

Le rapporteur cite, à l'appui de sa thèse, ce qu'il appelle *«les emplois de complaisance et de confort»*, qui concernent certains coopérants du service national – une forme de service qui réunit environ 6 300 jeunes – et dont il demande la suppression. Il s'agit notamment de catégories de coopérants créées à l'origine pour aider au développement des pays dits moins avancés. Or, selon M. Marsaud, les bénéficiaires de ce service en coopération séjournent dans des zones économiques développées (Europe, continent nord-américain, Sud-Est asiatique), au détriment de l'Afrique, de l'Amérique latine ou de l'Europe de l'Est. *«Que la moitié des coopérants soient affectés en Europe ou en Amérique du Nord,* écrit-il, *prouve que ce service répond aux intérêts d'entreprises privées.»*

Recensant les coûts directs annuels (non compris ceux liés à l'encadrement et à l'infrastructure), le rapporteur admet que l'objecteur de conscience (environ 4 930 cas) revient à 50 000 francs; le sapeur-pompier auxiliaire (500) à 56 000 francs; le policier auxiliaire (5 600) à 60 000 francs; le forestier auxiliaire (60) à 70 000 francs et le coopérant en entreprise (3 000) à 120 000 francs. A titre comparatif, le coût d'une recrue du service militaire est de 25 000 francs.

M. Marsaud convient que de tels coûts ne sont pas aussi modiques qu'on pouvait le penser en première analyse. *«La direction du budget a été très vite sensible à cette réalité»*, constate-t-il avant d'en donner deux exemples plus précis.

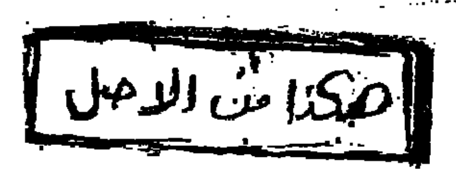
D'abord, les objecteurs de conscience dont la gestion relève des affaires sociales. *«Chaque année,* écrit le député, *les crédits accordés au ministère se révèlent largement insuffisants, le budget refusant de reconnaître la croissance régulière du nombre des objecteurs. A terme, la situation est régularisée, mais au détriment des employeurs qui doivent consentir des avances de frais.»*

Ensuite, le service de sécurité civile sous le contrôle du ministère de l'intérieur. *«Devant le refus du ministère du budget d'accorder les crédits nécessaires aux créations de postes,* constate M. Marsaud, *la direction de la sécurité civile a proposé aux collectivités locales qui le souhaitaient de se voir affecter des appelés, sous réserve qu'elles financent environ 98 % de leur coût. Si les collectivités locales ont été nombreuses à accepter ces conditions, il apparaît néanmoins qu'une dérive dangereuse se dessine. Il ne revient à nul autre que l'Etat de supporter le coût d'une contrainte que lui seul peut imposer aux citoyens.»* Et le député conclut : *«A défaut, il ne saurait y avoir d'obligation de service national ou, alors, à quand l'appel au service laissé à la discrétion de tel ou tel élu?»*

Après avoir dénoncé *«la réticence»* du budget à créer des postes au profit des services civils, au point de *«faire obstacle»* au développement d'une formule instaurée par la loi, le rapporteur s'en prend aussi aux difficultés internes qui sont propres aux administrations utilisant ces appelés. Non seulement, ces organismes, selon lui, sont souvent dans l'incapacité de définir avec précision les besoins d'intérêt public qu'ils entendent satisfaire en ayant des recrues sous la main, mais encore ils se heurtent à *«la réticence plus ou moins marquée des organisations syndicales et des agents publics, qui voient dans la présence des appelés un frein à l'embauche de titulaires».*

M. Marsaud propose donc au gouvernement de remettre de l'ordre dans le système et de regrouper les formes civiles du service national en cinq fonctions : 1) sécurité (policiers, sapeurs-pompiers et forestiers auxiliaires, auxiliaires de l'environnement); 2) coopération, assistance technique et action humanitaire; 3) objection de conscience; 4) formation (aide à la lutte contre l'illettrisme); 5) cohésion sociale (établissements scolaires, quartiers défavorisés, maisons pour handicapés, maisons de retraite, hopitaux et SAMU). *«Tout projet de rénovation et d'extension des formes civiles devra s'entourer des garanties nécessaires pour éviter tous abus dans l'emploi des appelés»*, conclut le parlementaire RPR.

JACQUES ISNARD



Le Monde

DES LIVRES

Le cauchemar américain

Russell Banks ne croit pas aux rêves. Il observe et décrit les vies brisées, usées par le travail et la misère, de ces laissés-pour-compte de l'opulence dont il a partagé autrefois l'existence

DE BEAUX LENDEMAINS
de Russell Banks.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Christine Le Bœuf.
Actes Sud, 235 p., 128 F.

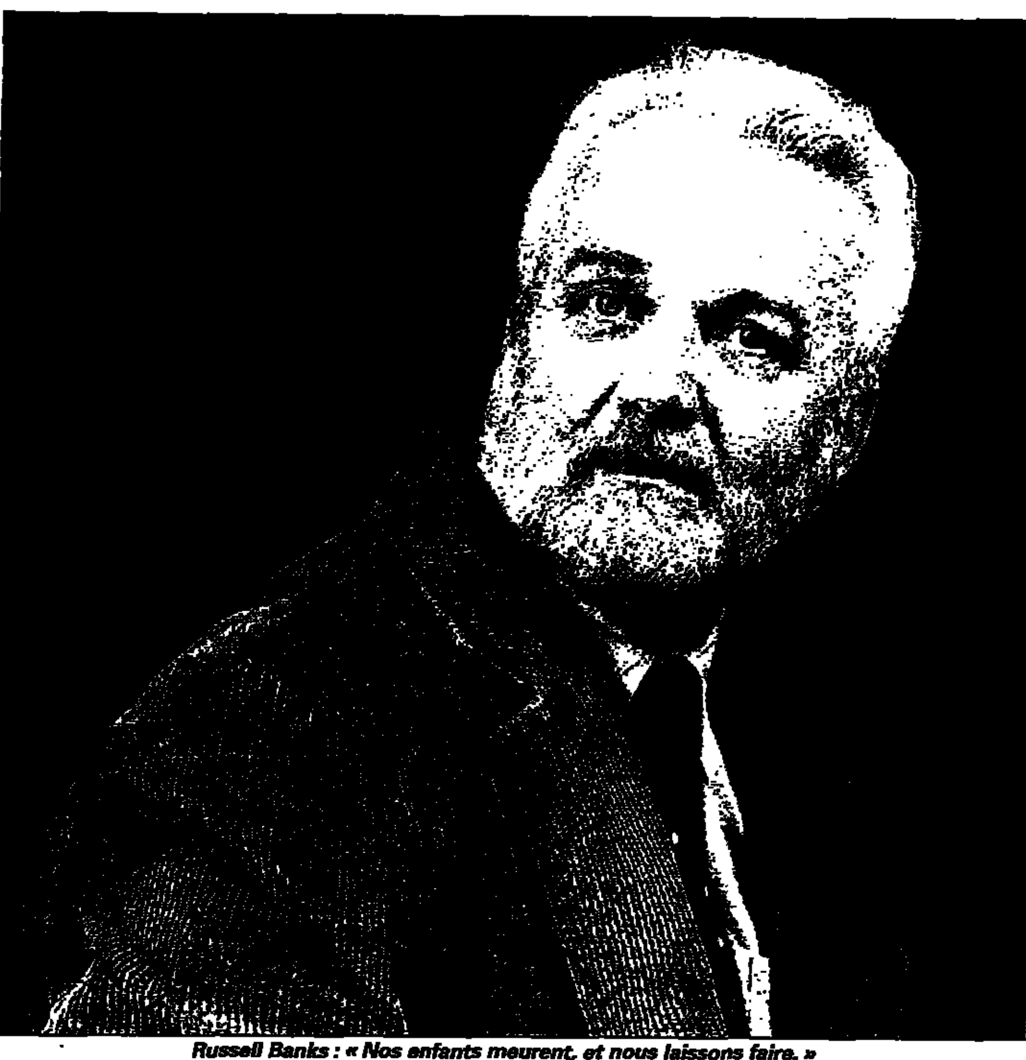
« Je suis né dans un petit bled du New-Hampshire où personne ne passe jamais et que la neige recouvre la moitié de l'année. Mon père était plombier comme son père, et j'ai moi-même appris la plomberie avant que ma mère ne se remarie avec un type qui avait les moyens de m'envoyer à l'université. Ce fut la vraie chance de ma vie. Elle m'a révélé ma vocation d'écrivain en même temps qu'elle m'enracinait dans le respect de mon origine sociale. Beaucoup de romanciers américains sont, comme moi, issus de la classe ouvrière et, comme moi, ils se font un honneur de ne jamais l'oublier... »

A écouter Russell Banks parler pudiquement de sa jeunesse, évoquer, de litote en sous-entendu, une enfance passée au beau milieu de nulle part en compagnie d'un père alcoolique qui cognait ses enfants chaque fois qu'il n'arrivait plus à supporter le monde, on comprend que cet écrivain magnifique se soit attaché, roman après roman, à sonder ce gouffre quasi infranchissable qui, dans l'Amérique du libéralisme sauvage, sépare le rêve du cauchemar.

Manifestement, Banks ne croit pas aux rêves. Dans son dernier roman, *Afflictions* (Actes Sud), il se faisait le chroniqueur d'une partie de ses premières années et racontait la longue décrépitude d'un homme marqué à vie par la violence domestique : *« Il m'a fallu attendre la mort de mon père pour entreprendre ce récit. Avant, c'était même impossible d'y penser... »*

Ce romancier est en fait un virtuose du cauchemar. Il l'explore, en remonte toute la trame, et le raconte ensuite sous la forme d'un long cri d'amour triste et lucide. C'est bien l'essence même du cauchemar qui se cache à nouveau sous le titre en trompe-l'œil du dernier roman de Banks. Un cauchemar universel puisque *De beaux lendemains* est une histoire d'enfants morts. Une mort paisible, sans violence ni fracas, loin de celle qu'engendrent la guerre et la politique ; le genre de mort dont on sait qu'elle rôde quotidiennement autour de nous sans jamais y croire vraiment.

C'est Dolores Driscoll qui ouvre ce récit à plusieurs voix. Elle conduit depuis vingt ans le bus scolaire d'un village niché dans les montagnes du sud de l'Etat de New-York et jouit de l'estime de toute la communauté. Posément, sans passion, Dolores raconte comment, ce jour-là, le bus a basculé dans un ravin, tuant plus de la moitié des enfants sans qu'elle fût seulement blessée.



ARTURO PATTEN

Russell Banks : « Nos enfants meurent, et nous laissons faire. »

Comme à la barre d'un tribunal, d'autres personnages viennent ensuite nourrir le récit de leurs témoignages. Ils parlent tous de l'accident, mais c'est leurs propres frustrations qu'ils exorcisent en prenant l'horreur pour prétexte. Ils dressent le portrait d'un monde oublié de Dieu et des hommes, un monde dont ils finissent par se demander s'il était digne d'une telle catastrophe et de la renommée qu'elle a engendrée.

« J'ai voulu écrire une parabole sur une communauté qui, en perdant une partie de ses enfants, perd aussi une partie de son avenir, explique Banks. *Nous sommes en train de perdre nos enfants. En Amérique et dans le monde, c'est eux qui sont fauchés par la violence urbaine, la drogue, la misère, la guerre. Nos enfants meurent, et nous laissons faire. »*

Les avocats de la ville finiront par lâcher une prise trop molle pour leurs crocs. La neige recouvrira les cercueils, et les pauvres gens, privés de gloire et de lucre, n'auront bientôt qu'un vieux chagrin de plus à ressasser.

On quitte *De beaux lendemains* avec l'impression heureuse d'avoir échappé à un dénouement apocalyptique et, après tant de tourmentes, on prendrait presque la grisaille pour une étape vers le bonheur. Ce serait oublier que le pessimisme de Russell Banks s'est forgé à l'épreuve de la réalité. Il faut beaucoup de puissance et d'argent pour qu'un fait divers s'élève au rang d'une tragédie, et, dans l'univers romanesque de Banks, on a le malheur modeste.

Professeur de littérature à Princeton, écrivain reconnu par la critique et le public, Russell Banks s'est maintenant arraché à la fatalité de ses origines. Il partage son temps entre sa maison de Princeton et son chalet des Adirondacks et ne pratique plus la plomberie que comme un luxe.

On aurait pourtant tort de croire que le confort actuel de l'écrivain lui a fait oublier les fureurs du jeune prolo qui débarquait à l'université avec ses blessures et qui découvrait dans l'œuvre de Nelson Algren les échos de sa propre expérience : *« Il m'a fait comprendre que le point de vue politique était un puissant ressort de la création. L'œuvre d'Algren ne nous annonce pas de bonnes nouvelles. Si le monde qu'elle décrit est bien le nôtre, il n'y aura pas de matin pour l'Amérique avant très longtemps. C'est à la violence, au mépris et, les jours de chance, à un dédain amusé que le peuple de ce pays doit s'attendre. Le racisme, la cupidité, le sadisme et la misogynie sont la charpente et l'ossature de notre protection sociale... »*

Ce constat sans ambiguïté n'a pas varié d'un iota, mais il s'est enrichi de l'œuvre lumineuse d'un écrivain qui sait, avec une acuité quasi géniale, observer et décrire les vies brisées, usées par le travail et la misère, traquées par les caprices tordus du sort, de ces laissés-pour-compte de l'opulence dont il a partagé autrefois l'existence et qu'il respecte avec la lucidité de celui qui, loin de se prendre pour une preuve du grand rêve américain, a conscience de n'être qu'une exception au cauchemar.

Patrick Raynal

★ Signalons également *Histoire de réussir*, recueil de nouvelles du même auteur chez le même éditeur. Traduit par Pierre Furlan et Pascale Musette, 190 p., 120 F.

Jean Prévost, enfin !

Hommage à un écrivain, oublié parce qu'il avait eu le mauvais goût de vivre pour son plaisir et de mourir pour ses idées

POUR JEAN PRÉVOST
de Jérôme Garcin.
Gallimard, 186 p., 92 F.
DIX-HUITIÈME ANNÉE
de Jean Prévost.
Gallimard, 224 p., 98 F.
LE SEL SUR LA PLAIE
de Jean Prévost.
Zulma, 240 p., 120 F.

Depuis le temps que l'édition racle les fonds de tiroirs collabos, nous n'ignorons plus un seul fiasco de Drieu ni une érection de Jouhandeau, plus une éructation de Céline ni un geignement de Rebatet, cependant que deviennent introuvables les œuvres de Desnos, de Max Jacob ou de Jean Prévost. Pas d'*ausweiss* pour la postérité, dirait-on, sans une visite à Weimar en 42, ou à Sigmaringen en 44, de préférence en bouffant du juif. Tomber dans le Vercors les armes à la main : quel manque d'abjection, de cocasserie glauque, donc de talent !

La manie actuelle de la commémoration n'a pas que du mauvais. Nous devons sans doute au cinquantenaire de la Libération les biographies d'un autre oublié, Saint-Exupéry (1), deux réimpressions de Prévost, et l'hymne fraternel que lance à ce dernier Jérôme Garcin. Mais le rééquilibrage s'arrête là. Attendons-nous à ce que l'anniversaire de l'épuration recouvre à grand tapage celui de la délivrance.

Déja, le créneau juteux de la nostalgie collaborationniste s'enrichit, pour cause de centenaire en mai prochain, d'une quatrième biographie de Céline, au moins (2). L'écrivain a du génie, l'affaire est entendue. Mais de là à présenter l'auteur des *Beaux Draps*, en couverture, comme le *« seul »* à avoir *« rendu »* les *« déchirements »* et les *« bonheurs »* du siècle, et ses appels à l'extermination des juifs comme relevant de la *« rhétorique »* (pages 227, 230), autant dire de simples façons de parler ! Un *Rebatet* va faire escorte au *Céline* (3). On pourra difficilement soutenir, après cela, comme on le fait depuis trente ans, que ces grandes voix de la littérature sont étouffées par la censure « résistantialiste » !

Même s'il ne rafraîchissait pas après tant de remugles, le cri du cœur de Garcin enchanterait, par un enthousiasme piaffant dont ses confrères critiques donnent rarement l'exemple, trop occupés qu'ils sont à briller dans l'éreintement, ou trop pisse-froid pour se reconnaître des modèles. Trois motifs à cette envie, chez Garcin, de faire aimer Prévost : la mort de ce dernier à quarante-trois ans, ce qui fait de ce grand-père un éternel frère ; sa détermination à combattre l'ennemi nazi ; et une communion dans le même culte de Stendhal, comme maître de vie autant que de style.

Jean Prévost nait (en 1901) loin du Dauphiné et de l'égotisme selon Beyle. Ses origines cauchoises en font plutot un « pays » de Flaubert, dont il ne partage pas le culte absolu de l'Œuvre, et de Maupassant, à qui il s'apparente davantage, par la robustesse, l'appétit, le canotage. Ce fils d'instituteurs est une force de la nature. Mauriac lui trouvera un front de buffle. Il veut mordre à tous les plaisirs, dont celui des mots.

Le goût de provoquer

D'avoir manqué de peu, comme Rebatet, l'âge de se battre en 1918, il ne se guérit pas à l'aide de soldats de plomb, mais par le ferme propos d'en découdre, dès qu'une cause se montrera digne de sa fougue. Son amitié pour le philosophe Alain évoque un radicalisme tempéré – Sartre, lui-même, s'y trompe. *Dix-Huitième Année* montre qu'il s'en faut de plusieurs révoltes. Ce normalien qui précède Brasillach rue d'Ulm rêve de manière forte, mais pas pour la contempler à Nuremberg, pour y recourir. Auprès de ces Mémoires au canon, rédigés dès vingt-sept ans par crainte de tricher s'il s'y prend plus tard, et par certitude que sa boulimie intrépide le fera mourir tôt, *Notre Avant-guerre* de Brasillach, dont on fait si grand cas, prend des pâleurs de récit de jeune fille.

La capacité d'indignation de Prévost est sans limites. Elle inclut le goût de provoquer et de mordre. Il ose claironner que Gide sait peu de grec et de philosophie. Il gifle l'immonde Laubreaux bien avant que Jean Marais ne s'en charge. Il bouscule les mondanités de Pontigny. Il casse le pouce de son ami Hemingway, au cours d'un assaut de boxe amateur. Ces insolences lui vaudront de louper le Goncourt pour *les Frères Bouquinquant*, d'un populisme à la Dabit, et, malgré trente livres caractéristiques d'une autre avant-guerre, celle qui ne se coucherait pas, de rester, aux yeux des sous-Lagarde-et-Michard, l'homme d'une mort trop splendide pour gager du talent – ce monopole des gens infects.

Songez ! Prévost est pour le Front populaire, contre Franco, Munich et Hitler, il entend vivre pour son plaisir et mourir pour ses idées : quel manque de classe, de complication ! Il élève ses trois enfants dans le culte du sport, de la patrie, de Montaigne et de Stendhal : louche, tout ça ! Trop sain, trop saint !

La veille de sa mort au combat, c'est un *Baudelaire* que Prévost est en train de rédiger, sur la machine à écrire portative qui ne quitte pas son sac à dos. Mais c'est Stendhal qui l'a façonné. Comme Julien Sorel, il a été précepteur chez les riches, et entier en amour. Comme Beyle, il pose, dans un décor balzacien – *le Sel sur la plaie* –, la question de l'arrivisme en politique, moins pour le pouvoir en soi que pour la joie de s'accomplir. Comme Lucien Leuwen, il s'est demandé : *« que faire pour s'estimer soi-même ? »*.

Ce bon choix, qu'il partage amicalement avec Saint-Exupéry, ne l'empêche pas de fraterniser avec Ramon Fernandez, porté à rejoindre Doriot par un dandysme suicidaire dont son fils Dominique a tout dit. Prévost ne fait pas de morale. D'avance, il pardonne aux Allemands sa propre mort.

Bertrand Poirot-Delpech

Lire la suite page V

(1) Saint-Exupéry, vie et mort du Petit Prince, de Paul Webster (éd; du Félin, 289 p, 135 F) ; Saint-Exupéry, d'Emmanuel Chadeau, à paraître le 2& janvier chez Plon.
(2) Céline, de Philipppe Alméras, Laffont, 478 p., 169 F.
(3) Rebatet, de Robert Belot, à paraître au Seuil en mars.

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Tes père et mère inventeras...

Paul West aborde l'autobiographie de biais, à travers l'histoire d'un auteur qui écrit la vie de ses parents. L'écrivain fictif et l'écrivain réel ont plus d'une similitude. West compose un hommage filial. Il est né des images mêlées de deux vies, plus imaginées que réellement vécues. Par ce roman, il donne vie à son tour à ses parents.

Page VIII

PHILOSOPHIE

Pensées des États-Unis

Donald Davidson, Thomas Nagel, Richard Rorty, Hilary Putnam, Stanley Cavell : cinq auteurs qui soulignent la vigueur de la philosophie américaine. Leurs œuvres tiennent une place de plus en plus importante dans les débats internationaux. Elles renouvellent le style de la réflexion métaphysique.

Page VI

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Grognons et ronchons

DOMAINE PUBLIC
de Jean Dutourd.
Flammarion, 354 p., 135 F.

AVEZ-VOUS une bonne opinion de votre époque ? Dans la littérature française, c'est une habitude et presque une obligation de dénigrer la sienne. Voyez Flaubert et les Goncourt... Les générations des après-guerres sont très versées dans cet exercice, avec leurs sautes d'humeur et cet *« air sombre »* qu'elles prennent finalement, comme le disait Roger Nimier. Elles se sont levées, sans doute, du pied gauche.

Né en 1920, Jean Dutourd mélange des dehors ronchons ou ronchonneurs (les deux se disent) avec des airs rigolards. Cela n'empêche pas qu'il se plaigne de son époque. Il ressent même quelquefois l'envie de la quitter et de *« changer de contemporains »*.

Le meilleur moyen de prendre ce genre de « vacances », c'est de fréquenter les grands esprits du passé, les très beaux fantômes de la littérature... Aussi, dans *Domaine public*, Jean Dutourd fait l'école buissonnière et se promène (avec jubilation) parmi tous ces gens. Il avait accompli la même sorte de voyage dans un précédent volume, intitulé *Contre les dégoûts de la vie*. Cela évoquait la phrase de Montesquieu sur l'étude et la lecture comme *« remèdes souverains »*.

Avec La Fontaine, Voltaire ou Chateaubriand, *« il me semble constamment que j'apprends du nouveau, que je visite d'autres mondes, que je contemple d'autres âmes »*, écrit Jean Dutourd. Cependant, toutes les fois qu'il retrouve La Fontaine et les autres, il éprouve également l'impression de rentrer chez lui. C'est qu'il existe une mystérieuse connivence entre les gens du métier ou du « bâtiment ». Jean Dutourd entretient une relation très intime, très particulière, avec *« les anciens »*. Ce sont comme des personnes qu'il inviterait à dîner, sans les mondanités ni les simagrées qui sont l'ordinaire des soirées parisiennes. Cela le repose et le raccommode avec la vie, quand les journées sont maussades...

De même que les athlètes des stades, ceux de la littérature cherchent la distance qui leur convient le mieux : la maxime, l'essai, la nouvelle ou le roman. Faut-il « rester » sur 400 mètres, comme on dit, ou s'entraîner pour les courses de demi-fond ? Jean Dutourd a trouvé l'une de ses meilleures distances avec le (court) portrait littéraire. C'est là, peut-être, qu'il est le plus « à l'aise ». Il conjugue le naturel, la finesse et l'érudition discrète, ce qui n'est pas courant dans une époque où le prétendu « savoir » est, en général, aussi voyant que les chapeaux à fleurs. Sans offrir leur charme...

LE maître du portrait, c'est Sainte-Beuve. Jean Dutourd reconnaît sa *« perspicacité »*, mais il n'est pas très gentil avec le « vieux prof ». Il ne lui pardonne pas d'avoir *« débiné »* le mari de sa maîtresse. Cela ne se fait pas, et c'est la preuve ou la présomption d'une étroitesse d'âme, surtout quand le mari trompé s'appelle Victor Hugo... L'auteur de *Domaine public* a « ses têtes ». Il n'aime pas nécessairement tout le monde lorsqu'il prend l'air dans les siècles passés, avant de ramener les gens pour le dîner. Vaste promenade où l'on rencontre Chateaubriand, Paul Léautaud, Stendhal, le cardinal de Retz, Roger Vailland, Goethe, Paul Morand, Marcel Proust, Jean Giono, Henry James, François Mauriac, Dumas, Francis Scott Fitzgerald, Rivarol, Jules Renard, les frères Goncourt, le prince de Ligne, Suétone, La Fontaine, Dickens, Flaubert, Pline le Jeune, Marc Aurèle, Franz Kafka, Corneille, Pétrone, Beaumarchais, Rousseau, Voltaire et d'autres, qui ne méritent aucunement d'être négligés. Quel tableau de chasse et quelle diversité ! J'aime assez les titres que Jean Dutourd donne à ses chroniques. Ils en disent long, sous le prétexte d'amuser le lecteur et de piquer sa curiosité. Par exemple : « Qu'on danse bien sur les volcans ! », « Pétrone n'est pas mort dans une baignoire » et « Jean-Jacques ou la démagogie métaphysique ».



Naturellement, les mauvais caractères sont attirés par les personnes de leur espèce. Lorsqu'ils ne se fâchent ni ne s'étripent, les grognons rejoignent les ronchons. Et l'auteur de ces portraits avoue son faible pour Paul Léautaud : *« Ce qu'il y a de beau, dans Léautaud comme dans Saint-Simon, c'est qu'il raconte tout longuement, à loisir, non en mémorialiste mais en romancier. Il compose chaque soir le grand roman vrai des écrivains français du XXe siècle. »*

L'histoire de la littérature recèle souvent des affaires d'héritage, et les chroniqueurs jouent les notaires. Après Paul Léautaud « petit cousin » de Saint-Simon, voici Gobineau, le tout premier « neveu » de Stendhal. « Avec les Pléiades, *il a écrit sa* Chartreuse de Parme », nous dit Jean Dutourd. Appartenant à la *« tradition de la littérature diplomatique française »*, il avait cette *« légèreté de voyageur qu'on ne trouve guère, généralement, chez les hommes de lettres de chez nous, qui restent assis à leur table, comme Balzac, ou couchés dans leur lit, comme Proust »*. Le seul tort de Gobineau, c'est d'avoir *« trop réussi »* dans la carrière de diplomate. Ses livres seraient meilleurs encore, s'il avait eu le loisir de s'ennuyer à Civitavecchia. Selon Jean Dutourd, les séjours dans les provinces les plus moroses sont vivement recommandés pour l'écriture des romans. Il faut avoir sa chambre à l'Hôtel de la Gare ou à l'Hôtel de la Poste...

LISANT ou relisant les *Mémoires* de Mme de Chastenay, Jean Dutourd est charmé par cette personne que l'on mentionne seulement pour sa définition de Joubert : *« Une âme qui a rencontré par hasard un corps. »* Victorine, car elle se prénommait ainsi, mérite sûrement d'être mieux connue. Née en 1771, c'est le type de la mondaine qui a traversé mystérieusement les tempêtes et les régimes, sous la protection de sa frivolité. *« Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a sauvée »*, dit Jean Dutourd... Curieusement, il a de l'affection pour Francis Scott Fitzgerald. C'est inattendu, mais pourquoi pas ? Il « naturalise » en quelque sorte le mari de Zelda, car il le présente comme *« le plus français des romanciers américains »*...

Autre surprise : la présence de Tarzan, parmi les « invités ». Edgar Rice Burroughs, le créateur de ce personnage, *« est mort en 1950, à Los Angeles, dans le quartier appelé Tarzana. Comme si Maurice Leblanc était mort rue Arsène-Lupin. »* Cela rend assez rêveur. Et Tarzan lui-même n'est pas le *« sauvage »* que l'on imaginait. C'est un *« dandy londonien »* qui s'est exilé en Afrique, pour y vivre des aventures peu ordinaires...

Du reste, Jean Dutourd n'éprouve aucune sympathie pour les *« bons sauvages »*. Il n'y croit pas et n'aime pas Rousseau. Cela n'étonnera personne. Il grogne et peste contre Jean-Jacques et lui reproche les mêmes choses qu'à « la gauche ». Le responsable de nos malheurs, c'est l'auteur de *la Nouvelle Héloïse*. Car il nous a *« jeté un sort »*, nous faisant *« croire que l'homme n'avait que des vertus et qu'il suffisait de le débarbouiller de la société pour s'en apercevoir »*. Ce n'est pas la faute de Voltaire, c'est seulement la faute de Rousseau. Dans sa tombe ou dans les galaxies, Jean-Jacques va se sentir encore persécuté.

★ **Signalons également la réédition du roman de Jean Dutourd, *Portraits de femmes* (Le Livre de poche, 278 p.).**

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Veilleurs et dormeurs

LES VEILLES
(Nachtwachen)
Bonaventura. Traduit de l'allemand
par Nicole Taubes et précédé
de Ronde de nuits *de Pierre Péju.*
José Corti, 340 p., 110 F. (A paraître le 19 janvier.)

« *J'AI tout essayé pour m'en sortir, mais tout vainement ; jusqu'au jour où je m'avisai que j'avais le nez de Kant, les yeux de Goethe, le front de Lessing, la bouche de Schiller, ainsi que le derrière de plusieurs célébrités ; j'attirai l'attention là-dessus et l'on m'ouvrit les portes, oui, on commença à m'admirer.* »

D'où vient-il ce texte d'un mystérieux inconnu jamais identifié nommé Bonaventura, dont *les Veilles*, œuvre unique, n'a pas cessé, depuis sa publication en 1804, de susciter l'enthousiasme et la perplexité ? Un récit étonnant, dont les éditions José Corti nous offrent une fort belle traduction nouvelle, copieusement préfacée et annotée (1), qui prend les thèmes du romantisme allemand pour s'en moquer sur le mode de la dérision dans une série de soliloques, de méditations et de digressions d'un poète malheureux. *« Le plus romantique des écrits romantiques »*, selon Armel Guerne. Mais l'humour en plus. Un humour noir, naturellement, usant de tous les pouvoirs de la nuit et du sommeil. Dans un chapitre intitulé « Poètes nihilistes » de son *Introduction à l'esthétique*, Jean-Paul Richter notait : *« Lorsqu'une époque voit Dieu disparaître, comme disparaît le soleil, c'est que le monde ne va pas tarder à entrer dans les ténèbres. »*

Dans la quête d'un auteur vraisemblable, d'un génie qui ne peut être en toute logique l'auteur d'un seul livre, les hypothèses, depuis près de deux siècles, ont été innombrables. Le soupçon a pesé sur tous les romantiques à tour de rôle : Schelling, Schlegel, Arnim, Hoffmann, Brentano, Klingemann, Jean-Paul Richter, qui s'en est défendu. Sans que l'énigme ait été élucidée. Ce qui ne donne que plus de piquant à cette œuvre d'un diseur de « bonne aventure », qui se cherche dans la nuit du théâtre, de l'asile et du cimetière.

« *L'HEURE nocturne sonna ; me drapant dans les plis de mon romanesque accoutrement, je saisis ma pique et ma corne, sortis dans les ténèbres et criai l'heure après m'être signé pour me protéger des esprits malins.* » Ainsi se présente le personnage central, un veilleur de nuit, philosophe et poète, qui reste éveillé alors que tous dorment, tel le *sereno* des nuits espagnoles ou l'Asmodée du *Diable boiteux* de Lesage. Un honnête métier qui nourrit son homme et qui n'est pas dénué de poésie pour ce poète malchanceux qui parcourt, solitaire, la ville endormie, qu'il compare à un vaste asile de fous en liberté, conteur ironique d'une nuit surveillée dans un monde parodique inversé où règne la confusion. Fou par conviction, plein de haine pour l'humanité dite normale, il considère *« la folie comme étant le seul système qui se tienne »* et, avant Holderlin ou Robert Walser, choisit la démence. *« De deux choses l'une : ou les hommes sont dans l'erreur, ou c'est moi. Si c'est à la majorité d'en décider, alors je suis perdu. »*

Ce n'est, en effet, que parmi les fous que notre noctambule somnambule pourra exercer sa lucidité. *(« Ne faut-il pas dire que l'erreur est la vérité ; la sagesse, la folie ; la mort, la vie. Oh ! je suis incurable... »)*. Comme dans les romans de l'époque, il va feuilleter, en prenant ses distances, le livre où est contée sa propre vie : né sans père, fils adoptif d'un cordonnier qui l'a trouvé nu dans un coffre... Son récit est parsemé de naissances tragiques : c'est une oraison funèbre qu'il écrit pour la naissance du fils de son père adoptif *(« Alors ils le vêtirent pour son premier cercueil... »)* ; c'est la cérémonie, au couvent des Ursulines, au cours de laquelle une chaste nonne devenue mère sera emmurée vivante par les pieuses vierges.



D.R.

Goya : « Le sommeil de la raison engendre des monstres. »

Obligé de *« rallier le troupeau des gens raisonnables »* qu'il trouve inexpressifs et plats, lui-même sera expulsé de la maison des fous pour avoir *« tenté d'en perpétuer l'espèce »* avec une aliénée qui accouchera d'un enfant mort-né. Une aliénée qu'il veut confondre avec Ophélie dans un monde shakespearien où tout est théâtre et où tout conduit vers le néant.

PIERRE PÉJU, dans sa préface intitulée *Ronde de nuits*, tente d'élucider les pièges de l'humour et de la déraison, et de démonter la richesse d'un conte pseudo-philosophique en seize nuits qui utilise toutes les ressources de la narration romantique pour mieux la parodier. Fasciné par cet objet littéraire bizarre, qui contient déjà avec une extraordinaire modernité toutes les interrogations de l'existence, il nous propose des pistes qui peuvent être autant de chausse-trappes. Il va même en enrichir la lecture, ou bien nous égarer, dans des explications qui sont à la philosophie romantique ce que la numérologie est au cartésianisme. Mais qu'importe ! La nuit continuera à engendrer ses monstres pour le plus grand plaisir du lecteur, qui ne sait jamais s'il a affaire à un fou génial, à un démiurge manipulateur ou à un homme qui se bat contre sa misanthropie et contre la bêtise de ses contemporains avec une ironie peu commune.

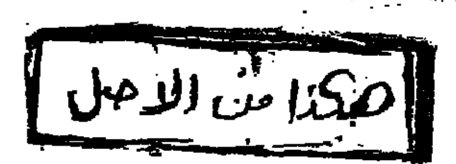
Bonaventura manie le sarcasme à l'égard de ses contemporains, qui ont dû se reconnaître. Il se moque des amateurs d'art, comme ce petit dilettante qui s'escrime à grimper sur une Vénus *« et s'apprête à lui baiser les fesses, comme étant la partie de la déesse montrant notoirement l'art le plus achevé »*. Ou bien il exalte les qualités d'un bon mangeur : *« D'autres voient dans la tête ou le cœur le siège de la vie, moi j'opte pour le ventre. L'homme est une créature vorace, et, pourvu qu'on lui jette assez de nourriture, il peut donner de lui, pendant le temps que dure sa digestion, les choses les plus excellentes : c'est en mangeant qu'il se dépasse et devient immortel »*, d'où l'intérêt de laisser jeûner périodiquement les citoyens *« comme des chiens qu'on veut dresser pour en faire des artistes. Pour un plat, les poètes chantent comme des rossignols, les philosophes construisent des systèmes, les juges condamnent, les médecins guérissent, les curés vocifèrent, les ouvriers battent l'enclume, et l'Etat fait du lard »*.

Il n'apprécie ni l'image de la France révolutionnaire avec sa marionnette « Liberté-égalité-fraternité » *« agitant des têtes humaines comme des grelots »*, ni le Premier Empire, allant même jusqu'à souhaiter un Brutus contre Napoléon, « aigle-soleil » d'une France *« où les Constitutions changent avec la mode, quittant une monarchie pour endosser une république, allant même jusqu'à quitter celle-ci pour passer à un régime despotique »*.

Il se moque aussi du romantisme et des larmes que versent les poètes devant le spectacle d'un lever de soleil. *« Rien n'a plus de prix que le rire. Y a-t-il meilleur moyen de faire la nique aux avanies du monde que le rire ? »* Son lieu favori : un théâtre. Un monde de marionnettes régies par des ficelles. Mais qui tient les ficelles ? Qui est le metteur en scène de ce théâtre où Dieu n'a pas sa place et où le diable lui-même *« emprunte parfois le droit chemin »* ?

Revenu de chez les fous, il finira par chercher un poste stable *« car rien n'est plus exaltant sur terre que la conscience d'être utile et de jouir d'un salaire régulier »*. Où nous conduit-il, l'étrange veilleur de nuit qui à travers seize chapitres nocturnes, une folle danse macabre en seize « veilles », nous révèle la réalité des monstres et la confusion du monde ? Au néant, nous dit-on. Puisque la mort existe, et qu'il n'y a pas, après elle, d'éternité.

(1) *Les Veilles*, dans une traduction de Jean-Claude Hémery, avait paru dans le second volume des *Romantiques allemands* de la « Bibliothèque de la Pléiade », 1973.



صكذا من الاجل

Boulevard de l'amour

Jean-Noël Pancrazi nous embarque dans sa ronde de nuit, dans sa promenade les yeux grands ouverts au pays du trouble

Les lecteurs du « Monde des livres » connaissaient la signature de Jean-Noël Pancrazi bien avant que le prix Médicis vienne le récompenser pour *les Quartiers d'hiver*, en 1990. Nous avons demandé à Erik Orsenna de rendre compte du nouveau roman de Jean-Noël Pancrazi.

LE SILENCE DES PASSIONS
de Jean-Noël Pancrazi.
Gallimard, 252 p., 95 F.

par Erik Orsenna

Allons, sans tarder, à l'essentiel : le dernier roman de Jean-Noël Pancrazi ne parle que d'amour. Comme si son prix Médicis pour *les Quartiers d'hiver*, il y a trois ans, l'avait désintéressé de l'anecdotique, délivré des sujets plus subalternes, guéri des pudeurs inutiles.

Ils sont une dizaine, hommes et femmes de tous âges, préférences et conditions. Dix embarqués pour la même ronde. Dix personnages en quête éperdue d'amour. Amour trop rare et volatil, amour de chair et de rêve, éblouissements qui ne durent qu'un instant, au mieux un été, brèves épiphanies auxquelles la vie se réchauffe, tant bien que mal, comme à des lampes tempête. On dirait de l'Ophuls avec ses gaietés fêlées, son génie des décors, son urgence de fin du monde, sa manière de danser, quoi qu'il arrive. On l'aura deviné : *le Silence des passions* est un bouleversant portrait de notre drôle d'espèce, humains sentimentaux jusqu'à l'os, quoi qu'on dise et voudrait nous faire croire.

Larmes aux-yeux garanties, de rires et de souvenirs, d'attente que le soleil revienne, même pour une seconde, et quel que soit le prix payé.

Hélène aime François, nomade comme tous les hommes mariés au loin. Le narrateur aime William, fugitif comme la jeunesse. Le vieil Auguste de Belleville descend jusqu'à la rue Saint-Maur pour guetter les fenêtres d'un appartement où le roi Serge l'a reçu, une fois, une seule fois, un soir qu'il faisait beau. Isabelle est prisonnière de Dany, prêtresse des Octaviennes, une société secrète d'où personne ne peut s'échapper jamais. Des êtres incertains s'exhibent sur scène, pour se rassurer un peu, se dire qu'ils existent encore, sous le regard de couples venus s'encanailler, je veux dire frôler leurs penchants inavoués.



Bill Brandt : « Une nuit à Londres. Chambre de Soho. »

La lumière du jour est trop cruelle pour de tels abandons. Comme les fantômes, ils n'ont de royaume que la nuit. Et pour demeures que des cabarets aux adresses murmurées. Strass usé, banquettes défraîchies, façades borgnes mais noms magiques, Le Cancan, L'Idéal, Le Paradis, Le Rocambole, Les Diamantaires, avec des excursions en Italie (dancing de Torvaianica), à Barcelone (Café du Liceo) ou Beyrouth (entre les ruines) pour revenir au Chalet Maya ou Chez Aldo.

Le désir est lié au lieu. Chacun le sait depuis que l'on dessine des cartes du Tendre. *Le Silence* est une formidable leçon de géographie, une promenade les yeux grands ouverts au pays du trouble. Les endroits sont nos familles de pierre. Comme les familles, ils nous ouvrent les bras ou nous rejettent, nous accueillent pour mieux nous étouffer. Mieux que personne, Pancrazi montre à quel point nous sommes faits de rues, de quartiers. Certains de nous doivent tout au petit square La Bruyère ; pour d'autres, la rue Croix-des-Petits-Champs vaut toutes les artères, aorte et carotide comprises. Paysans de Paris ou d'ailleurs nous sommes ; les Plexiglas, les Hygiaphone n'y pourront rien.

La maturité d'un écrivain

A ces dérives, il faut un rythme, une exigence, en d'autres termes une phrase. Qui sait tenir les rênes courtes, sous peine de glisser vers la facilité ou, pis, la complaisance, mais qui sait aussi ouvrir la porte aux vagues. Faute de quoi on manquerait le principal, les élans du vital.

Le vrai prix de ce livre est là : c'est un beau spectacle, la maturité d'un écrivain. On a l'impression qu'il pêche sans relâche, lance et relance un filet sur le monde et en retire des vérités, des résumés d'êtres, des concentrés d'existence. *« Malgré mon désir de lui rendre, une nouvelle fois, visite, il insistait pour que je demeure à Paris, comme si j'étais, à ses yeux, le gardien des bonheurs qu'il avait connus. »* Pas de mots plus simples et tout est dit.

C'est l'inconvénient de l'admiration : pour l'exprimer, on devient pompeux, on fige, on intimide, bref on trahit. *Le Silence des passions*, titre un peu grandiloquent, avouons-le, n'a rien d'un mausolée. On y rit, on y chante, on n'y tient pas en place, les portes claquent. Pancrazi sera sans doute étonné : sous le grand style et l'attention passionnée aux détails de la vie, il y a en lui du boulevardier. Et si le vaudeville, derrière nos larmes et nos éblouissements, était la nature même de l'amour ?

★ Le premier roman de Jean-Noël Pancrazi, paru en 1979, *la Mémoire brûlée* vient d'être réédité en Point-Seuil n° R 632.

Gallo et le président

LES ROIS SANS VISAGE
de Max Gallo.
Fayard, 524 p., 145 F.

L'un des personnages du dernier roman de Max Gallo s'appelle François Mitterrand. Le président de la République ne tient qu'un emploi de figurant, mais sa présence, aux côtés de protagonistes aux noms fictifs, ajoute du piment au récit. L'histoire que raconte *les Rois sans visage* est en effet celle d'un groupe de jeunes gens qui ont lié amitié dans les années 30 avant de se séparer sous l'Occupation. Les uns se rallient alors au régime de Vichy, les autres gagnent les rangs de la Résistance, et d'autres encore attendent de voir comment tourne le vent. Les survivants se retrouveront à la Libération, les moins compromis venant en aide aux plus engagés, et s'entendront ensuite pour peupler les allées du pouvoir, que celui-ci soit de droite ou de gauche.

De ces personnages, dont Max Gallo relate les aventures avec son grand talent de romancier populaire, François Mitterrand n'apparaît pas comme le plus glorieux. Son nom est constamment associé à celui de ces opportunistes dénués de scrupules qui furent proches de la Cagoule à la fin des années 30 puis de Pétain jusqu'en 1942 avant de se forger habilement une réputation de résistants pour en recueillir les bénéfices après la guerre, sans jamais rompre tout à fait avec leur passé…

Dans un dialogue entre deux de ces fascistes mal repentis, François Mitterrand est ainsi présenté comme *« un homme étrange »* au passé *« pas si éloigné du nôtre »*, tandis que sont évoquées sa francisque et ses *« amitiés curieuses »*. La référence à la décoration qu'il a reçue en 1942 revient plusieurs fois. *« Sous le revers de leur veste »*, écrit l'auteur pour souligner les liens de complicité entre ces hommes, *« il y aurait toujours, cachée aux regards, la francisque du maréchal »*.

Ailleurs, Antoine Vecchini, cet ancien collaborateur dont la vie est le fil conducteur du livre, note dans son journal : *« 8 août 1942. – Rencontré lors de mon séjour à Vichy de nombreuses personnalités (…) M…, évadé d'un camp de prisonniers. Séduisant. Enigmatique. Je n'ai pas réussi à savoir ce qu'il pense vraiment. Mais il est là, dit-on, grâce à des amitiés d'avant-guerre »*.

Plus loin, deux etudiants en droit qui suivront le même parcours sinueux, de la Cagoule à Vichy puis à la Résistance, *« parlaient avec une déférence affectueuse de l'un de leurs camarades, François Mitterrand, lequel logeait avec eux au 104 rue de Vaugirard, un internat tenu par les pères maristes »*. Cité une bonne vingtaine de fois comme un compagnon de ces aventuriers venus de l'extrême droite, François Mitterrand est dépeint comme un cynique, auquel on ne peut accorder la moindre confiance, un résistant de la onzième heure resté fidèle à ses amitiés anciennes.

Par-delà cet aspect polémique, le livre de Max Gallo apporte, outre le plaisir de la lecture, un double enseignement. Sur l'histoire de ce siècle d'abord : à travers le destin d'Antoine Vecchini, double romanesque de Georges Albertini, qui fut secrétaire général du parti de Marcel Déat avant de jouer les éminences grises sous les IVe et Ve Républiques, se dévoile une zone d'ombre de la société française qui demeure encore largement, comme le dit un des protagonistes, *« une zone de mystère »*.

Sur l'histoire personnelle de Max Gallo ensuite : même si l'on se garde d'attribuer à l'auteur tous les propos tenus par ses personnages, on n'en est pas moins frappé par le ton général, qui est celui d'un immense désenchantement, comme si, pour l'ancien porte-parole du gouvernement Mauroy, l'absence d'espoir était désormais le prix de la lucidité.

Thomas Ferenczi

La revanche de Chraïbi

Le pionnier de la littérature marocaine a perdu beaucoup de sa rage mais a gagné en légèreté et en ironie. C'est un écrivain en liberté

UNE PLACE AU SOLEIL
de Driss Chraïbi.
Denoël, 146 p., 75 F.

par Tahar Ben Jelloun

En 1967, l'un des premiers numéros de la revue marocaine *Souffles*, que dirigeait le poète Abdellatif Laabi, fut consacré à Driss Chraïbi. De jeunes écrivains d'expression française voulaient lui rendre hommage et surtout lui rendre justice. En 1945, âgé de dix-sept ans, il quitte le Maroc pour faire des études de chimie à Paris. Devenu ingénieur, il se met à écrire. Il a trop de rage dans le ventre, trop de comptes à régler pour s'enfermer dans un laboratoire.

Il publie en 1954, aux éditions Denoël, *le Passé simple* (1), un roman qui va marquer plusieurs générations de Maghrébins. Dans ce livre, Driss Chraïbi dit avec des mots justes et d'une rare violence toute sa haine de l'hypocrisie sociale qui s'exprime parfois dans les traditions religieuses, accuse le père qu'il appelle *« le Seigneur »* d'être celui qui perpétue l'ordre inique et maintient les femmes dans des conditions d'infériorité intolérables.

Le livre parut au moment où les Marocains luttaient pour l'indépendance du pays. Les nationalistes reçurent très mal ce roman qui osait critiquer la société traditionnelle juste au moment où, au nom de cette identité nationale, arabe et musulmane, ils voulaient expulser la France du Maroc. Rebelle à tout, Driss Chraïbi continua son travail d'écrivain, sans concession, sans tendresse. Le livre fut interdit par les militants. On parla même de trahison. On lui reprocha d'avoir *« fait le jeu des ennemis de la société marocaine »*. Chraïbi prendra pour thème de son deuxième roman les immigrés : ce sera *les Boucs*, un livre très violent et qui reste, d'une certaine manière, d'actualité.

Une plume moins acerbe

Il continuera à régler ses comptes avec le pays et tous ceux qui le jugent parce qu'ils sont pleins de certitudes. Il travaillera à la radio, s'en ira vivre au Canada et en rapportera un livre étrange, *Mort au Canada*. Auparavant, il aura publié un roman que certains liront comme une tentative de réconciliation avec son pays, *Un ami viendra vous voir*. Suivra un long silence. Chraïbi est au fond meurtri par un exil qu'il n'avait pas voulu. Il écrit une trilogie autour de l'histoire de l'arrivée des Arabes et de l'islam au Maroc.

Ce sera *la Mère du printemps*, *Une enquête au pays* et *Naissance à l'aube*. Il observe le pays avec un peu plus de sérénité. Il plonge dans son histoire et prend la défense des premiers habitants du Maroc, les Berbères. Après vingt-cinq ans d'absence, il revient au pays. Accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, il décide de s'y installer avec sa femme écossaise et ses nombreux enfants. Il pense que les gens ont oublié *le Passé simple*. Partout où il va, on ne lui parle que de ce livre. Il ne sait plus comment s'en débarrasser. Or il se trouve que c'est son meilleur livre.

L'inspecteur Ali devient un personnage-clé de ses derniers romans. A travers ses enquêtes, Chraïbi continue de témoigner sur l'époque et le pays. Le style est plus ironique mais moins rigoureux. Chraïbi s'amuse en écrivant. On rit souvent en lisant *Une place au soleil*, où l'inspecteur Ali mène une enquête compliquée, parle en faisant de mauvais jeux de mots ou en traduisant littéralement des expressions de l'arabe dialectal, confond Verlaine avec Baudelaire, fait croire qu'il est en communication directe avec Hassan II, mange en faisant du bruit, raconte des blagues douteuses et se croit plus malin que l'ensemble de ses compatriotes. Il dit qu'il *« n'est pas un détective de roman policier »* et a son mot à dire sur le monde arabe : *« On m'envoie parfois en mission dans les* « pays arabes frères », *comme on dit pour masquer leurs divisions. »* Parfois, c'est drôle.

On dirait que Chraïbi prend sa revanche sur le passé. Il dit tout, sans précaution ni retenue. C'est un écrivain en liberté. Il a perdu beaucoup de sa rage et il a gagné en légèreté et en ironie.

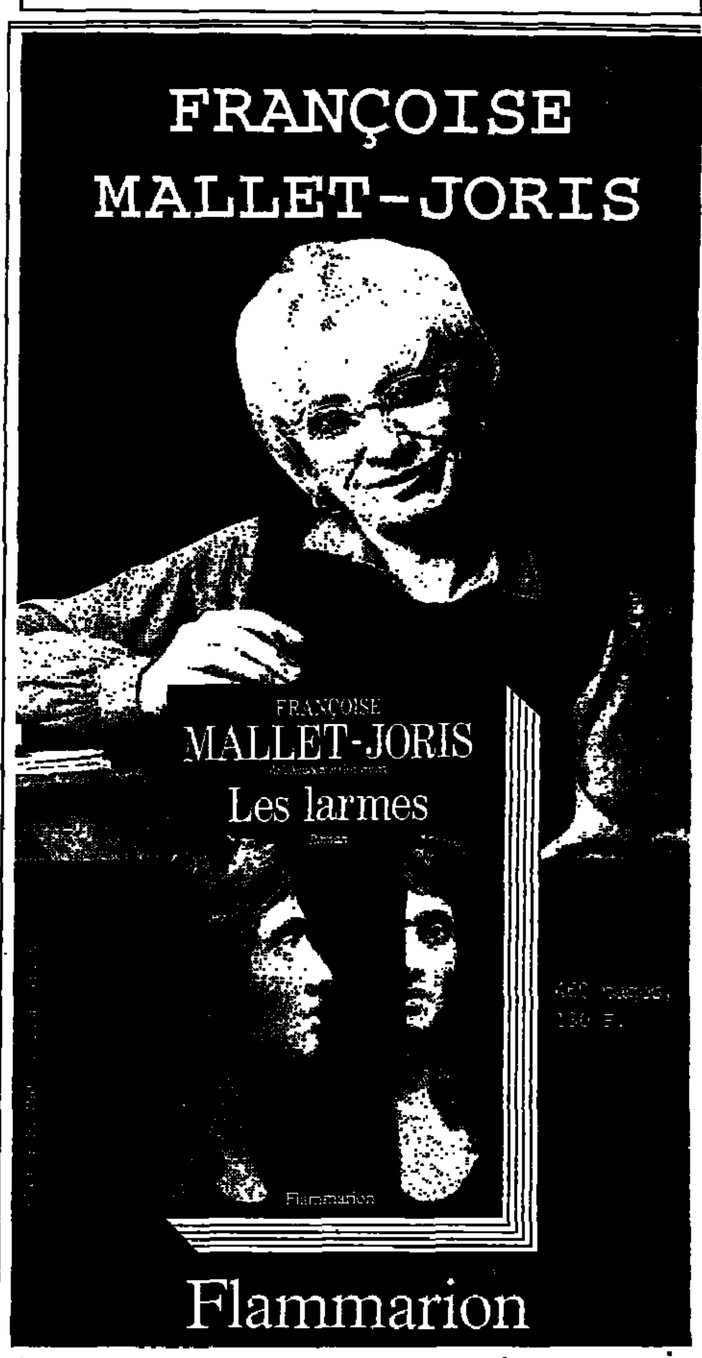
Le lecteur pourra toujours se reporter à ses livres dits « sérieux » et écrits avec une plume rebelle, constamment en colère. Ses premiers romans sont en livre de poche. Quarante ans après sa publication, *le Passé simple* reste un livre d'une grande force, valable pour beaucoup de sociétés des pays du Sud où la religion est dominante, où les structures familiales sont encore solides et très hiérarchisées.

Aujourd'hui, celui qui est le père de dix enfants écrit autrement et surtout avec une plume moins acerbe, plus distante, une plume distraite, comme si le vieil écrivain, parrain de toute une génération de poètes et de romanciers marocains nés dans les années 40, avait décidé de se reposer et de ne plus parler du Maroc gravement, préférant utiliser l'humour et les situations burlesques.

La revue *Souffles* l'avait réhabilité. Des écrivains reconnurent leur dette envers ce pionnier de la littérature marocaine d'expression française. Il en fut touché et continua à creuser son sillon avec la même insolence, le même courage et souvent le même talent.

(1) *Le Passé simple* est disponible en poche (Gallimard, « Folio », n° 1728).

Où trouver un livre épuisé ?
service de recherches gratuit
LE MONDE DU LIVRE
50, rue Bouret, 75019 Paris
Formulez votre demande :
PAR ÉCRIT adresse ci-dessus
PAR TÉLÉPHONE : 42 45 36 66
PAR MINITEL : 36 15 MDL
Merci de joindre cette annonce à votre demande



DERNIÈRES LIVRAISONS

Littérature

ALEXANDRE VIALATTE : *L'Auvergne absolue. « L'Auvergne est une de mes patries »*, écrivait Alexandre Vialatte, qui en revendiquait plusieurs. Entre deux voyages en Allemagne, à Paris, en Egypte, en Provence, en Syrie ou en Italie, l'écrivain est toujours revenu en Auvergne, où il fut finalement enterré, en 1971. L'ouvrage est composé de textes sur cette région parus dans des livres aujourd'hui épuisés, tels *l'Auvergne* (1936) ou *Pascal et Clermont-Ferrand* (1958) (Julliard, 223 p., 170 p.). Du même Vialatte, un nouveau volume de chroniques : *Chroniques des immenses possibilités*. On y apprend notamment que *« le général de Gaulle, c'est Jeanne d'Arc, en plus osseux, en moins jeune fille »*. (Julliard, 279 p., 125 F.) De Vialatte, toujours, Le Dilettante publie *Dires étonnants des astrologues : « Le soleil entre dans le Bélier. L'éléphant devient sentimental. »* (104 p., 79 F). Signalons aussi la réédition, dans la collection Pocket, de *Salomé*, roman inachevé de Vialatte (n° 2924).

JEAN-PIERRE G. LECLERC : *L'Auvergne des douze*. Outre Vialatte et Pascal, l'auteur brosse le portrait de Chamfort, Bataille, Teilhard de Chardin, Jules Vallès, Jules Romain, Valery Larbaud, Henri Pourrat, Jean Anglade, Robert Sabatier et Georges Conchon. (Ed. Les Trois Arches, coll. « Terre d'écrivains », 297 p., 190 F.)

GUSTAVE ROUD et MAURICE CHAPPAZ : *Correspondance (1939-1976)*. Les poètes suisses Gustave Roud et Maurice Chappaz ont échangé quelques centaines de lettres, entre 1939 et 1976. Roud a incarné la poésie, pour Chappaz comme pour les autres poètes romands de la jeune génération qui l'ont lu et cotoyé : Philippe Jaccottet, Anne Perrier ou Jacques Chessex. L'édition de cette *Correspondance* est établie par Claire Jaquier et Claire de Ribaupierre. (Editions Zoé, 11, rue des Moraines, CH-1227 Carouge-Genève, 451 p., 175 F.)

MARIE-LOUISE LENTENGRE : *Pierre Albert-Birot, l'Invention de soi*. Né à Angoulême en 1876, Pierre Albert-Birot, dit PAB, est mort à Paris en 1967, dans le plus grand oubli. Abondamment illustré, ce volume ressucite l'auteur de la monumentale épopée de l'imaginaire, *les Six Livres de Grabinoulor* – rééditée par Jean-Michel Place en 1991. (Ed. Jean-Michel Place, 351 p., 235 F.)

L'IMEC, palais des lettres

Derrière un porche discret du 25, rue de Lille, dans le septième arrondissement de Paris, se trouve une caverne d'Ali Baba de l'esprit. L'Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), qui vient de fêter ses cinq ans d'existence, abrite des fonds d'archives de maisons d'édition et d'écrivains. Un petit palais des lettres, en somme, qui se veut tout sauf un coffre-fort ou, pis encore, un mausolée.

Plus que jamais l'IMEC veut faire des archives une matière vivante. Ses animateurs mettent la recherche en tête de leurs préoccupations, tout en dispensant des formations à l'étude d'archives et à l'histoire de l'édition, en organisant des colloques et en proposant des conseils et des expertises aux entreprises éditoriales.

A l'origine, l'IMEC a surtout été conçu pour accueillir les archives littéraires et économiques de sociétés d'édition. Il s'agit d'ordonner, de mettre en valeur et d'ouvrir à la recherche un patrimoine que les maisons ne peuvent ou ne veulent plus gérer, faute de temps, de place ou de personnel, mais aussi à cause des évolutions internes propres à chaque entreprise. Or *« il faut construire l'histoire de l'édition »*, observe Olivier Corpet, administrateur de l'IMEC.

L'idée semble avoir fait son chemin, puisque l'institut est maintenant sollicité par des maisons qui décident de lui confier leurs fonds, tout en en restant propriétaires. *« Ce sont des entreprises vivantes, qui peuvent avoir besoin de ces documents »*, observe Olivier Corpet. L'un des derniers corpus d'archives à avoir fait son entrée au sein de l'IMEC est celui de Hachette, mais les ambitions des responsables de l'institut ne s'arrêtent pas aux seules maisons d'édition. Les archives de presse pourraient représenter un autre centre d'intérêt pour l'institut, qui accueille déjà celles des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP).

La valorisation d'un certain nombre de fonds d'auteurs et, plus généralement, d'artistes est l'autre pôle important de l'IMEC, qui comptait les archives Céline et Genet dans sa dot. Cette activité s'est considérablement développée au fil des années, avec des écrivains tels que Vladimir Nabokov, Albert Camus, Philippe Soupault ou Kateb Yacine, des philosophes comme Louis Althusser ou Paul Nizan, mais aussi des hommes de théâtre. Là encore, pas question de servir de simple entrepôt à des documents précieux : tout l'art de l'institut consiste à bâtir un véritable fonds de recherche en réunissant l'ensemble des documents disponibles sur une œuvre ou un auteur.

L'une des clefs du projet intellectuel des responsables de l'IMEC consiste à articuler les fonds d'auteurs et d'éditeurs, partant du principe, comme l'explique Olivier Corpet, que *« l'éditeur joue un rôle considérable dans la vie des œuvres »*, ajoutant : *« L'histoire éditoriale de certains auteurs est passionnante, à des titres divers. »* L'arrivée à l'institut du fonds Jean Paulhan, homme d'édition tout autant qu'écrivain, constitue un événement déterminant dans cette logique. *« Cette entrée a noué l'ensemble des travaux accomplis depuis cinq ans, en leur donnant une cohérence »*, affirme l'administrateur de l'IMEC, qui souhaite continuer d'élargir les fonds d'archives à d'autres acteurs de la vie littéraire – traducteurs, libraires, directeurs littéraires, graphistes, libraires, imprimeurs – sans pour autant céder à la tentation d'une expansion démesurée.

R. R.

EN POCHE

Les oncles de Sciascia

« Ils appelaient oncles *tous les hommes qui apportaient la justice ou la vengeance, le héros ou le chef de mafia. »* Gallimard réédite dans la collection « L'étrangère » quatre nouvelles de Leonardo Sciascia écrites en 1958. Chacune illustre un moment où la vie de la Sicile et de ses habitants a été transformée par l'Histoire.

Intitulé « Quarante-huit », le premier de ces textes campe un personnage proche à la fois du « Guépard » de Lampedusa et du comte Almaviva de Beaumarchais. Le baron Graziano, hobereau monarchiste bouffon et opportuniste, n'hésite pas, lors de la victoire de Giuseppe Garibaldi, à condamner la dynastie des Bourbons – réfugiée en Sicile après que Napoléon l'eut chassée d'Espagne –, avant de retourner sa veste lorsque le vent tourne.

L'Espagne, ou plus précisément la guerre civile espagnole, est justement au cœur de « L'antimoine », deuxième nouvelle du recueil. Rédigée à partir de témoignages des paysans et des mineurs de soufre d'Agrigente, enrôlés par les fascistes pour combattre aux côtés des franquistes, cette histoire se veut un hommage au Malraux de *l'Espoir*. Truffé de néologismes italo-américains, le récit « La tante d'Amérique » a pour toile de fond le débarquement américain qui allait libérer l'île, le 10 juillet 1943, et révéler aux Siciliens le charme de *Brucchilin* (Brooklyn). Ouvert avec Garibaldi, *les Oncles de Sicile* s'achève par l'évocation ironique d'un autre oncle : Joseph (Giuseppe) Staline, l'oncle capital, *« lu zi'Peppi, l'oncle de tous »*.

Florence Dutheil

▶ **Les Oncles de Sicile**, *de Leonardo Sciascia, traduit de l'italien par Mario Fusco. Ed. Gallimard, coll. « L'étrangère », 48 F.*

• La « Bibliothèque étrangère » de Rivages-Poche propose *Quarante - dix-sept*, de Frank Moorhouse, traduit de l'anglais (Australie) par Jean-Paul Delamotte, ou le roman d'un curieux amour entre un homme de quarante ans et une toute jeune fille (n° 112).

• En « Livre de poche » paraît *Une écriture bleu pâle*, de Franz Werfel, traduit de l'allemand par Robert Dumont. Le romancier autrichien décrit l'atmosphère oppressante de Vienne en 1936, à travers les yeux d'un héros cynique (n° 3205).

• 10/18 publie *Mon Antonia*, portrait de femme dans la prairie du Nebraska, par Willa Cather, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Blaise Allan. Morte en 1949, Willa Cather fut l'une des pionnières de la littérature des grands espaces (n° 2444).

• Saint-Simon est à l'honneur en Folio classique, où l'on publie un deuxième tome des meilleures pages des *Mémoires*, établi à partir de l'édition de « la Pléiade » et présenté par Yves Coirault (n° 2553). Le grand chroniqueur du siècle du Roi-Soleil est aussi chez Complexe, où paraît son *Louis XIV et sa cour*, préfacé par Daniel Dessert (n° 89).

• La collection « Champs » de Flammarion offre de mieux comprendre l'œuvre de Michel Serres grâce à une série d'entretiens avec le philosophe et anthropologue Bruno Latour, dans un ouvrage intitulé *Eclaircissements* (n° 271).

• GF-Flammarion publie le premier tome de *la Seconde Guerre punique*, de Tite-Live, dans une nouvelle traduction du latin d'Annette Flobert qui est aussi l'auteur de l'introduction et des notes. L'historien relate l'affrontement entre Rome et Carthage, entre 218 et 212 avant Jésus-Christ (n° 746).

• David Ruelle, l'un des principaux théoriciens du chaos, est l'auteur de *Hasard et chaos*, qui vient de sortir en « Points-Seuil ». Professeur de physique théorique, l'auteur s'interroge sur la raison du désordre (n° OJ40).

Bibliophane a dix ans

Bibliophane, la librairie du 26 de la rue des Rosiers (75004 Paris), qui se consacre à faire connaître les courants de la pensée juive, toutes sensibilités confondues, organise une Fête des auteurs pour célébrer son dixième anniversaire.

Au programme, des tables rondes animées par Alain Suied : « Ecrire la pensée juive », avec Daniel Sibony, M.-A. Ouaknin, Schmuel Trigano, Raphaël Draï (à 11 h 30) ; « Perec et la question de l'identité juive », avec Jean-Didier Wagneur, Jacques Neefs, Robert Bober (à 14 h 30) ; « Ecrire la mémoire » avec Annette Wieworka, Henri Raczimow, Georges Bensoussan, Jacques Attali, Nicolas Weill (à 16 h 30). Une autre table ronde, avec Théo Klein, Jean Daniel, Pierre Lellouche, traitera de « La paix, entre l'hostilité et l'espoir » (à 18 h 30). Des lectures et des projections vidéo se feront en alternance, avec, en avant-première : *Lire et relire Georges Perec*, réalisé pour Arte par Pierre Dumayet et Robert Bober.

▶ **Dimanche 16 janvier, de 11 heures à 20 heures à l'Espace des Blancs-Manteaux, 46 rue Vieille-du-Temple, Paris 4e.**

Un banquier éditeur

« Le Croît vif est une maison d'édition régionale, mais pas un éditeur « en région », comme on dit désormais » explique François-Julien Labruyère, un banquier tranquille et passionné à la fois, qui a créé sa très petite maison (quinze titres au catalogue) en 1989. Ce Charentais habite Paris et aime sa région d'origine.

Quoi de plus naturel, donc, que de publier des livres, à l'enseigne du Croît vif (1), mot qui *« exprimait autrefois la valeur ajoutée prise chaque année par le bétail. Le Croît vif aujourd'hui souhaite contribuer à ce supplément d'âme sans quoi une région n'existe pas »*. Pourquoi ajouter à une production régionale qui existe déjà, avec notamment les éditions Rupella à La Rochelle, pour un public nécessairement limité ? Pour le plaisir, évidemment.

« Je sais que mes espérances de « grosses ventes » sont autour de quatre mille exemplaires, et qu'une vente correcte se situe autour de sept cents exemplaires, dit François Julien-Labruyère. *Mes premiers tirages vont de mille à deux mille cinq cents exemplaires. Mon public potentiel est plutôt cultivé, pas très jeune, souvent fait d'« exilés » à Paris attachés à leur région, comme moi, auxquels s'ajoute le public captif des collectionneurs de livres charentais, qui ne doit pas excéder deux cents personnes. »* La production du Croît vif comprend des témoignages (dont des rééditions comme ces *Mémoires d'un marin rochelais* du XVIIIe siècle, qui viennent de paraître – 272 p., 120 F), de petits textes de fiction, et des documents régionaux comme le livre collectif illustré *Charente, fleuve et symbole* (270 p., 150 F), meilleure vente jusqu'ici du Croît vif avec trois mille cinq cents exemplaires.

François-Julien Labruyère, qui ne souhaite pas échanger son bonheur de minuscule éditeur (quatre à cinq livres par an) contre les soucis financiers du développement, se dit soucieux d'éviter deux écueils : *« celui de la mauvaise qualité à bas prix et celui d'une assez bonne qualité à des prix trop élevés »*.

Il a lui-même écrit pour Le Croît vif, notamment *Enquête sur une Marandaise* (372 p., 130 F), un travail sur le folklore charentais à partir de l'analyse de cartes postales Belle Epoque, dédié *« à Roland Barthes, qui m'apprit la vigueur du subjectif devant une photo »*. Comment ne pas aimer un banquier qui aime les livres, les Charentes, la photo et Roland Barthes ?

Jo. S.

(1) Editions Le Croît vif, 83, rue Michel-Ange, 75016 Paris. Diffusion : Librairie régionale de l'Ouest à Poitiers.

EN BREF

Le livre en Rhône-Alpes. – La sixième édition d'« Une région très livre », organisée par les bibliothèques municipales de Grenoble, l'agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation, et deux libraires grenoblois, se déroulera du 18 au 29 janvier à Grenoble, Echirolles, Saint-Martin-d'Hères et Saint-Egrève. Le programme comprend des expositions sur les revues *le Serpent à plumes* et *Voix d'encre*, des rencontres littéraires et des conférences avec notamment Noëlle Chatelet Alain Nadaud ou Philippe Quéau. Enfin, cette manifestation met la littérature pour la jeunesse à l'honneur avec la présence de plusieurs auteurs et illustrateurs.

Rectificatifs. – Le roman d'Henri-Michel Gautier qui vient de paraître chez Julliard et dont Pierre-Robert Leclercq a rendu compte dans « le Monde des livres » du 7 janvier ne s'intitule pas *le Roman d'un prêtre* mais *le Roman d'un traître*. Par ailleurs, dans le même numéro, des coupes malencontreuses ont introduit des erreurs dans les programmes de la rentrée dans le domaine des documents : les Éditions Critérion ne publient ni *Testament* de l'abbé Pierre – qui paraît au Centurion – ni *Communistes d'Asie : mort ou métamorphose ?* de Jean-Luc Domenach et François Godement – publié par Complexe. Enfin, toujours à propos du communisme en Asie, notre collaborateur Jean-Claude Pomonti et Hugues Tertrais proposent un essai : *Vietnam, communistes et dragons* (Le Monde-Éditions, mars). D'autre part, l'ouvrage de Chomsky, *les Problèmes du savoir et de la liberté*, cité dans la chronique de Denis Slakta du 3 décembre, a été traduit par Martine Laroche.

"Passionnant !" Jacques de Ricaumont

LES PARADIS PERDUS

LA RENTRÉE DES CLASSES

JACQUES DARCANGES

Les éditions de l'Orme

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS – pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 1130 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐

6 mois ______ ☐

1 an ______ ☐

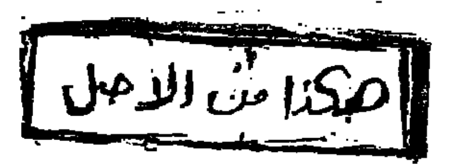
Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______

Code postal : ______
Localité : ______

Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

401 MQ 01 PP.Paris RP



Graffitis de mémoire



J. GÉRARD

Fresnes, cellule n° 35 : « Louis Jaconelli, né le 14-5-26, arrêté le 12-4-44 comme FTP. Vais-je sauver ma tête ? »

LES MURS DE FRESNES 1945
d'Henri Calet. « Epilogue » de Maurice Nadeau, Photographies noir et blanc. éd. Viviane Hamy, 125 p., 169 F.

Avant la deuxième guerre mondiale, Henri Calet (1904-1956) n'avait publié que trois romans, *la Belle Lurette* en 1935, *Mérinos* en 1937 et *Fièvre des polders* en 1939. Mobilisé, puis fait prisonnier en 1940, il s'évada au bout de sept longs mois : ses souvenirs d'alors, il en fit *le Bouquet*, paru après guerre. Au lendemain de la Libération, alors qu'il écrivait des chroniques pour *Combat*, dirigé par son ami Pascal Pia, il se rendit à la prison de Fresnes – *« une sorte de gare de triage, d'où l'on partait pour l'inconnu »* : il y releva les textes des inscriptions gravées sur les murs des cellules, sur les pages de rares livres ou sur l'aluminium des gamelles, qui constituaient parfois la seule preuve du passage des condamnés.

« On a vu les précieux graffitis, écrit-il en guise d'introduction à ce livre à part, *les Murs de Fresnes 1945*, originellement publié aux éditions des Quatre Vents, début 1946, *et l'on a pensé qu'il serait souhaitable que tous en prennent connaissance. On a voulu les recueillir, un peu comme l'on érige un monument en souvenir. »*

Calet a donc décrypté les derniers messages laissés par les résistants torturés, les soldats prisonniers, les terroristes dénoncés, les femmes au secret. Pour illustrer ce terrible inventaire, des documents provenant du service photographique du ministère des prisonniers de guerre et déportés, et les commentaires de Calet qui résonnent singulièrement – minimalistes et graves, étrangers à tout pathos, proches parfois de la tendresse la plus désabusée...

Ainsi, l'on peut voir que l'anonyme de la cellule 35 a gravé les dernières lignes d'une sorte de journal intime, sans ponctuation mais orné de lettres majuscules, entre le 18 et le 27 juillet 1944 : *« 25 mardi toujours rien de rien sauf l'infirmier / Il y a eu promenade pas pour moi Lumière toute la nuit / 26 mercredi toujours rien On m'apporte mes pince-nez / fou de joie Rien à lire Lumière / 27 jeudi on m'a apporté un livre Cœurs Vaillants / il y a eu promenade mais pas pour moi / Rien d'autre Lumière »*.

Huguette Prunier, alias « Juliette », trente-quatre ans, dactylo à *l'Humanité*, arrivée en juillet 1943, exécutée le 5 août 1944, a eu le temps de beaucoup écrire sur les murs. Louis Jaconelli, dit « le Valeureux », dans cette même cellule 35, a dessiné des cœurs percés en hommage à Rolande, *« mon seul amour »*, a fait le plan de l'appartement de ses rêves et a signé partout.

Dans la cellule 451, le ministre Yvon Delbos en personne *« gîta »*. Dans la 140, le *« maître Sacha Rabinsky... soliste »* dit sobrement adieu aux Ballets russes. Dans la 20, au quartier des femmes, Francette Cartier précise le nom et l'adresse des quatre *« salopes »*, des quatre *« donneuses »* qui l'ont trahie. Dans la cellule 473, c'est un écrivain, critique littéraire aux *Lettres françaises*, à la *NRF*, Jean Vaudal, qui précise : *« Arrêté le 6 juillet 1944. Au secret jusqu'au 10, parti pour l'Allemagne, non jugé le 10 août. Torturé les 6 et 7 juillet »*.

Quand la Gestapo l'arrêta, cet ingénieur – qui avait dirigé la Résistance dans la région d'Enghien-Montmorency, caché des parachutistes anglais, sectionné lui-même le câble téléphonique entre Paris et Berlin – était porteur du plan d'un nouveau terrain d'atterrissage. Calet écrit, à l'époque où il met en forme cet ouvrage, en mai 1945 : *« Ils* [les prisonniers, les déportés] *rentrent. Jean Vaudal n'est pas encore revenu de là-bas. On espère... Il avait accepté de remplir des missions dangereuses. Je ne lui ai pas assez dit combien j'aime ses beaux livres. Est-il trop tard ? Ni combien j'estime sa personne. »*

N'oubliez pas leur souvenir

Il était déjà trop tard, car Jean Vaudal, d'abord déporté à Buchenwald, puis à Dora, était mort à Elrich le 6 janvier 1945, ce qu'en France personne ne savait encore... L'on peut aussi voir, dans *les Murs de Fresnes 1945*, la fiche qui enregistre le décès pour *« cause inconnue »* de Bertie Albrecht, et s'émouvoir de toutes ces détresses ultimes, révoltes inutiles, espérances vaines, qui aident probablement à passer les quelques mètres d'incertitude qui séparent les hommes et les femmes d'un wagon plombé ou d'une balle dans la nuque.

« Et puis, il y a ceux qui se sont tus, qui n'ont rien écrit avant que de partir, ou de mourir » ... Mais *« la visite est terminée*, conclut Henri Calet, s'adressant au lecteur. *Vous pouvez partir, aller, venir dans la vie... Malakoff, la Vache noire... Vous êtes dans la ville de nouveau. N'oubliez pas Juliette, Estrade, Bertie Albrecht (tombe 347), tous les autres. N'oubliez pas leur souvenir. »*

Bien plus tard, Henri Calet écrivit, dans une note qui fut reprise pour son livre posthume, *Peau d'ours* (1), que toute son œuvre n'était qu'une entreprise de *« narcissime de longue haleine »*. C'est qu'il ne pouvait véritablement compter, au titre de ses œuvres, ces *Murs de Fresnes 1945*, témoignage dur, sobre et singulier, qui fait du devoir de mémoire un acte exempt de toute pose, un pur mémorial hors littérature : *« Le vocabulaire est trop pauvre, trop honnête aussi, pour que l'on puisse rendre toute sa honte et son dégoût, et pleurer son chagrin. »*

Claire Paulhan

(1) Publiés en 1958, après la mort d'Henri Calet, les textes de *Peau d'ours* furent rassemblés par Christiane Martin du Gard, sa dernière compagne. Par ailleurs, du 22 novembre au 22 décembre 1993, la Maison de la culture de Bobigny (1, boulevard Lénine) a donné un spectacle-chronique, adapté de ces « notes pour un roman » et mis en scène par Christian Colin, professeur de l'Ecole du Théâtre national de Bretagne *(voir l'article de Michel Cournot, dans* le Monde *daté 12-13 décembre 1993.)*

Les collaborateurs à l'heure de l'épuration

Les grands commis de l'Etat s'en tirèrent parfois mieux que d'obscurs fonctionnaires. Maurice Papon en est un exemple

L'ÉPURATION DANS L'ADMINISTRATION FRANÇAISE
de François Rouquet. CNRS éditions, 302 p., 155 F.

MAURICE PAPON
Un technocrate français dans la collaboration
de Gérard Boulanger. Seuil, 320 p., 130 F.

La collaboration la plus visible fut la plus sanctionnée. Au terme d'une étude serrée, François Rouquet (université Rennes-I) le constate simplement : à la Libération, l'épuration administrative s'en prit essentiellement à *« ceux qui n'avaient pas su demeurer discrets »*. Voilà pourquoi de grands collaborateurs s'en tirèrent parfois mieux que d'humbles commis de la collaboration... Il valait mieux en somme ne pas avoir tenu publiquement de propos vichystes ou, pire, pro-nazis. Il valait mieux ne pas s'être affiché avec un soldat allemand.

L'enquête a le mérite d'être inédite, solide. Vingt-cinq ans après la forte synthèse de Peter Novick consacrée à l'épuration française, François Rouquet a eu accès aux dossiers personnels d'épuration des agents des ministères des PTT et de l'instruction publique. Quelque neuf mille procédures qui livrent aujourd'hui leurs grands et petits secrets, précisant ce que fut la collaboration dans les écoles et les lycées, les postes et les centraux téléphoniques, deux administrations qui regroupaient près de la moitié des fonctionnaires français.

Plongée dans les archives

Fascinante plongée dans les archives, qui révèlent tout autant les tensions entre les différents comités locaux, régionaux, nationaux chargés des poursuites, avec leur manque chronique de machines à écrire et de sténographes, et les accusations portées contre les petits serviteurs de l'Etat présumés compromis. Un demi-siècle après ces temps de tumulte, François Rouquet entrouvre aussi bien le dossier d'une institutrice parisienne ayant paradé en uniforme franciste devant ses élèves en juin 1944 que celui d'un commis des PTT détenu pour ses *« sentiments vychissois »*.

La première surprise réside bien là : les propos à la gloire du régime de Vichy, les déclarations germanophiles, les critiques contre la Résistance ou les Alliés fondent près d'un tiers des dossiers personnels d'épuration administrative. En regard, la délation (12 % des sanctions chez les postiers, 7,7 % chez les enseignants), le volontariat en Allemagne (5,6 % des sanctions aux PTT, 6,7 % dans l'instruction publique) et même le délit de fréquentation amicale ou amoureuse, qui frappa durement les femmes (26,5 % du total des sanctions), ont donc pesé moins lourd.

Il reste que l'épuration administrative, toujours inscrite dans les mémoires, ne fut pas sauvage. Nombre d'inspecteurs généraux dépêchés sur le terrain nuancèrent dans leurs rapports les allégations de témoins parfois mal intentionnés ou abusés. Les fonctionnaires accusés purent toujours présenter leur défense et les décisions finales corrigèrent souvent à la baisse les sanctions proposées par les comités locaux.

L'étude des neuf mille dossiers établit ainsi que près du tiers d'entre eux furent classés faute de preuves suffisantes. Dans le secteur de l'éducation nationale, 5 091 dossiers furent constitués et 3 391 fonctionnaires en dernier ressort sanctionnés, dont 1 109 mis à la retraite d'office, révoqués ou radiés. Au ministère des PTT, 2 590 agents sur 3 527 furent finalement condamnés (soit 1,23 % du personnel de cette administration), dont 1 052 licenciés ou révoqués avec ou sans pension.

Au-delà de ce constat, François Rouquet modifie singulièrement notre vision de l'épuration. Alors que les historiens se réfèrent toujours aux statistiques rendues publiques par le gouvernement, en avril 1948, faisant état de 11 343 sanctions chez les fonctionnaires, l'auteur de *l'Epuration dans l'administration française* révise très largement à la hausse ces données. Ainsi évalue-t-il le nombre des sanctions prononcées entre 22 000 et 28 000. L'image d'une épuration trop sélective s'en trouve bousculée, d'autant que 350 000 personnes furent parallèlement inquiétées dans le cadre d'une procédure judiciaire, soit un Français sur 115, même si 60 % des dossiers furent en définitive classés sans suite.

Un sang-froid de caméléon

Enfin, François Rouquet rappelle utilement le cadre réglementaire et juridique de cette épuration administrative commencée en septembre 1944 et quasiment terminée en juin 1945. Car on épura vite dans cette France libérée, soucieuse de se reconstruire. On épura vite et somme toute de manière clémente. Dans ce panorama, seuls les départements de la Moselle ou de l'Alsace, annexés au Reich, connurent un régime plus sévère : environ 40 % des agents poursuivis et ayant souvent adhéré à des mouvements nazis furent exlus définitivement de la fonction publique.

L'une des erreurs de ces collaborateurs de second rang, simples postiers, receveurs ou enseignants, fut de parader. De porter leur collaboration en bandoulière. Une bévue que leurs chefs évitèrent le plus souvent. Gérard Boulanger, avocat, nous en donne une illustration à travers l'exemple de Maurice Papon, ce technocrate de la collaboration policière qui passa au travers des mailles de l'épuration après-guerre alors qu'il supervisa, de 1942 à 1944, les services de la préfecture de la Gironde. Faut-il préciser que ces services-là comprenaient le bureau des questions juives ?

Un demi-siècle après, on sait à peu près tout des arrestations de deux mille juifs à Bordeaux et de leur transfert vers le camp de transit de Drancy, dans la région parisienne. Mais seul un pressentiment nous alertait sur l'étonnante capacité de Maurice Papon, cet antisémite par indifférence, selon la formule de Gérard Boulanger, à se glisser subrepticement, selon les besoins du moment, dans la peau d'un maréchaliste, dans celle d'un résistant ou dans celle d'un gaulliste.

Cette prudence, cette intelligence politique, ce sang-froid de caméléon, ce jeune collaborateur en fit la démonstration sidérante. Tandis que les uns risquaient leur vie, lui jouait sa carrière. Dès la fin 1943, il sut discrètement donner des gages aux ennemis de Vichy de manière à échapper à une éventuelle épuration... Ainsi peut-il héberger une nuit à la préfecture un résistant juif tout en organisant une rafle nocturne ordonnée par les Allemands. Mais sa précaution ultime consistera à renoncer à la direction du bureau des questions juives le 25 mai 1944. Après avoir pleinement assumé cette terrible responsabilité, il se déleste du fardeau une dizaine de jours avant le débarquement des Alliés. Bien vu ! Son successeur, le préfet Louis Boucoiran, sera l'unique épuré de la préfecture à la Libération.

Au même moment, Maurice Papon se verra propulsé aux côtés du commissaire de la République à Bordeaux et connaîtra la carrière politique que l'on sait. Jusqu'aux révélations du *Canard enchaîné* sur son passé, en 1981.

Laurent Greilsamer

★ Signalons également la publication en format poche de *L'Epuration*, du chercheur américain Herbert Lottman (Le Livre de poche, coll. « Références », n° 0417), paru en 1986, et la publication à compte d'auteur par les amis de Maurice Papon d'un rapport d'expertise faisant partie de l'instruction judiciaire annulée par la Cour de cassation en 1987. Ce rapport décrit le contexte politique et administratif durant l'Occupation, notamment à Bordeaux. Mᵉ Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, signe la préface. *(Fonctionnaire sous l'Occupation*, 152 p., Thesaurus Edition, 33, rue Daru, 75008 Paris.)

Jean Prévost, enfin !

Suite de la page I

La guerre est romancière. A quelques heures d'intervalle, elle tuera les trois amis, Saint'Ex, en plein vol, Fernandez, dans le Pernod, et Prévost. A l'instant où Drieu s'enferme et hésite à troquer le nazisme agonisant pour le communisme ou le bouddhisme, où Céline hante piteusement les palaces éteints de Baden en compagnie de quelques PPF et speakers en cavale, où Rebatet va les rejoindre avec une pétoche dont s'afflige son complice Paquis lui-même, Prévost tombe près d'un pont du Vercors, presque sous les yeux de son fils de seize ans à qui il a tracé la veille... un programme de lectures.

C'est Simon Nora, voisin de maquis et futur compagnon de Mendès France, qui raconte à Garcin, avec une émotion intacte, cette fin d'un pacifiste fou de littérature, pour qui l'engagement était seulement affaire de cohérence, d'honneur. Pas d'écrivain digne de ce nom, c'était son idée, sans acceptation un jour ou l'autre, du danger de mort. Prévost s'en est ouvert à Claude Mauriac, en octobre 1943, au Flore, où des partisans de l'engagement jugeaient plus urgent d'avancer leur œuvre.

Le silence fait autour de Prévost depuis trente ans vient de ce que rien n'agace autant le milieu littéraire tout entier que le panache. La tribu fait payer durement les trop belles morts, suspectes de cacher une œuvre généreuse mais courte. Le public, lui aussi, s'accommode d'associer génie et bassesse, héroïsme et second rayon. C'est rassurant, ça excuse bien des choses.

Comme son cher Stendhal, Prévost aurait sans doute donné sa pleine mesure après la quarantaine. Mais les titres existants sont d'un grand essayiste (*les Nouveaux Epicuriens*), d'un romancier généreux, à la Guilloux, d'un prosateur dru, drôle, tonique et – suprême handicap – du côté de la vie, fanatiquement.

C'est cette course au bonheur, autant que le souci de réhabilitation, qui a emporté la plume du beyliste Garcin, à qui je ne ferai qu'un reproche : soupçonner François Mauriac, témoin au mariage de Prévost, de *« n'avoir jamais été jeune »* (p. 142), alors que l'auteur du *Bloc-Notes* ne fut peut-être que cela, toute sa vie. Le reste me comble, car Garcin ne s'encombre d'aucune règle.

Ni essai docte ni biographie organisée, *Pour Jean Prévost* va l'amble au gré des humeurs, des rages, des admirations et gratitudes juvéniles, sans exclure la confidence, avec un côté hussard de gauche, à la Vailland. Quand un journaliste littéraire se lance dans l'écriture d'un livre, on apprécie que ce soit, comme ici, sous l'effet d'une passion positive, par un sens bondissant du devoir, par envie de faire partager des joies de lecture.

Ayant lu Prévost et Garcin, on ne pourra plus dire que les écrivains dressés contre la barbarie nazie manquent de plume, et les critiques, de ferveur.

Bertrand Poirot-Delpech





LE SILENCE DES PASSIONS

roman

GALLIMARD

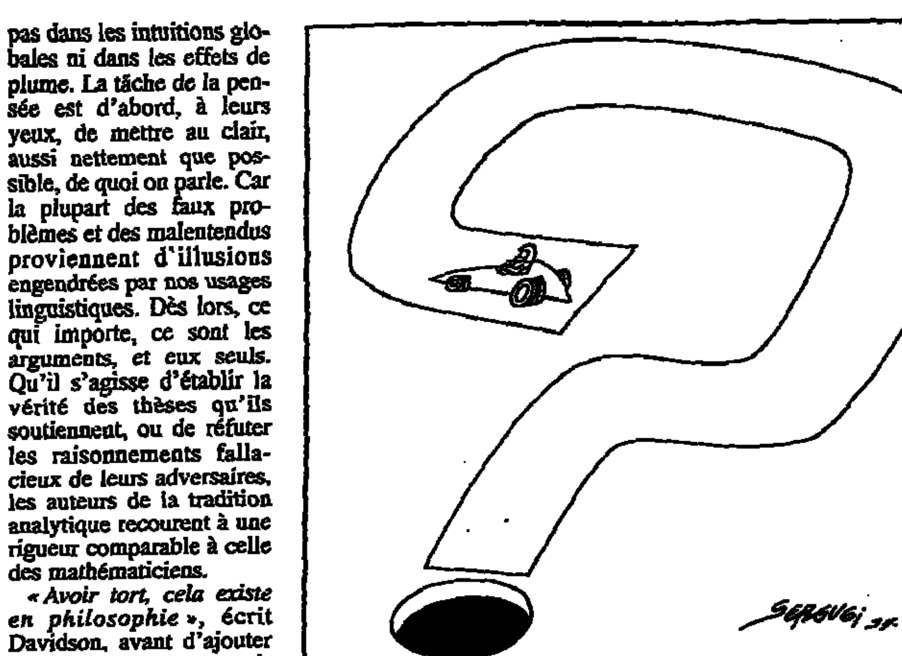


PHILOSOPHIES

par Roger-Pol Droit

ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS
(Essays on Actions and Events)
de Donald Davidson.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Pascal Engel,
PUF,coll. « Epiméthée », 402 p., 360 F.

ENQUÊTES SUR LA VÉRITÉ ET L'INTERPRÉTATION
(Inquiries into Truth and Interpretation)
de Donald Davidson.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Pascal Engel,
Ed. Jacqueline Chambon,
coll. « Rayon Philo », 416 p., 160 F.



La métaphysique en habits neufs

IL n'a jamais écrit de livre. Sous sa plume, pas d'exposé systématique de l'ensemble de sa pensée. Rien que des articles – interventions brèves, très élaborées, sur des questions précises. La vingtaine de pages intitulées « Actions, raisons et causes », parues en 1963 dans le *Journal of Philosophy*, étais suffisamment fortes pour que les collègues de Donald Davidson sachent aussitôt qu'ils avaient affaire à un esprit d'une qualité rare. Depuis, le caractère à la fois original et incisif de son travail ne s'est jamais démenti.

Deux recueils contiennent l'essentiel de son œuvre. Parmi les trente-trois études qui y sont rassemblées, certaines sont déjà devenues des classiques de la philosophie analytique. Les essais consacrés à l'action, à l'événement et aux « événements mentaux » ont été rassemblés en 1980. Ceux relatifs à la signification et à la théorie de la vérité l'ont été en 1984. Grâce au travail du philosophe Pascal Engel – l'un des meilleurs connaisseurs, en France, des recherches américaines actuelles (1) –, ces deux titres sont désormais disponibles en français, dans une traduction cohérente et attentive. Leur parution simultanée crée une situation peu courante.

Voilà un auteur important, qu'un bon nombre d'entre nous ignorent tout à fait. Certains connaissent seulement son nom, d'autres quelques traits généraux de son travail, par le truchement de commentateurs. Quelques-uns ont pu lire, ici ou là, de premières traductions (2). Elles étaient encore trop partielles et trop dispersées pour donner une idée juste du style philosophique de Davidson. Et huit cents pages arrivent soudain. Elles sont à la fois arides, imprévisiblement cocasses, lumineusement intelligentes. Leur démarche se signale par une acuité et une subtilité comme on en rencontre peu. Ne pouvant ni les résumer ni en faire tout le tour, tentons d'en indiquer quelques thèmes et arguments.

Précaution préalable : ne jamais oublier que l'important, pour des philosophes comme Davidson, ne réside pas dans les intuitions globales ni dans les effets de plume. La tâche de la pensée est d'abord, à leurs yeux, de mettre au clair, aussi nettement que possible, de quoi on parle. Car la plupart des faux problèmes et des malentendus proviennent d'illusions engendrées par nos usages linguistiques. Dès lors, ce qui importe, ce sont les arguments, et eux seuls. Qu'il s'agisse d'établir la vérité des thèses qu'ils soutiennent, ou de réfuter les raisonnements fallacieux de leurs adversaires, les auteurs de la tradition analytique recourent à une rigueur comparable à celle des mathématiciens.

« Avoir tort, cela existe en philosophie », écrit Davidson, avant d'ajouter qu'il est *« important de savoir si l'on a raison ou tort »*. On ne s'étonnera donc pas de voir ce philosophe corriger ses affirmations à la suite de critiques formulées par d'autres, ou par lui-même, si une argumentation le convainc d'avoir laissé dans un raisonnement une lacune ou un point faible. Sans doute n'est-ce pas une nouveauté : Socrate remerciait d'être délivré d'une erreur. Cette vertu était plus ou moins tombée en désuétude. Tout au long du siècle, les préoccupations logiciennes de la philosophie analytique ont redonné vie au style argumentatif, à la pratique pointilleuse de la démonstration et de la rectification. *« Je sais à présent que cette hypothèse était un peu hâtive »*, souligne par exemple notre auteur. La plupart de ses collègues anglo-saxons en font autant. Les singularités de Davidson sont ailleurs.

D'abord dans son itinéraire. Au lieu de centrer ses premières recherches sur tel ou tel aspect de Frege ou de Wittgenstein, Donald Davidson, né en 1917, a commencé par soutenir une thèse, dans les années 40, sur le *Philèbe* de Platon (3). Il s'est ensuite tourné vers la psychologie expérimentale, et en particulier vers l'étude de la prise de décision. L'orientation définitive de son travail philosophique, à partir des années 60, résulte de sa rencontre avec Quine, dont il prolonge et modifie les principales orientations. Diverses marques de ce parcours inhabituel se repèrent au fil des deux recueils. Davidson, si l'on peut dire, dissèque des questions antiques avec des scalpels de fabrication récente.

C'est le cas dans sa théorie de l'action, qui laisse délibérément de côté la question de l'évaluation morale pour interroger la nature même de l'agir. Dans l'article de 1963 qui ouvre le volume *Actions et événements*, Davidson soutient, contre Wittgenstein et ses disciples, qu'il est légitime de considérer comme des causes effectives de nos actions les raisons que nous avons de les accomplir. Il est alors conduit à réexaminer le vieux problème que les Grecs désignaient par le terme d'*akrasia*, l'absence de pouvoir, le défaut de maîtrise, la « faiblesse » de la volonté (4). De quoi s'agit-il ? Aristote, dans l'*Ethique à Nicomaque*, notait déjà que bien souvent un homme *« est convaincu qu'il devrait faire une chose et néanmoins il en fait un autre »*.

Si l'on admet que l'action n'est pas sans cause et, d'autre part, que ce qu'on juge être le mieux devrait normalement être choisi, comment expliquer cet étrange comportement ? Il suit en effet autre chose que le meilleur, tout en le connaissant. L'intérêt de l'analyse de Davidson est d'abord d'établir combien cette situation est fréquente et d'écarter les explications de type moral ou psychologique. Ce n'est pas forcément par lâcheté, ni par désir du pire, ni en se dupant soi-même que l'on agit ainsi. C'est par l'effet d'une dissociation entre les raisons de nos actes, telles que nous pouvons nous les représenter, et les causes qui nous font agir. En l'occurrence, elles demeurent opaques. Ici, conclut Davidson, *« l'agent ne parvient pas à se comprendre lui-même ; il reconnaît, dans son comportement intentionnel, quelque chose d'essentiellement sourd »*.

Cette forme d'irrationalité ne sera pas expliquée par des mécanismes corporels. Un des résultats les plus intéressants de ce livre est d'établir qu'aucune connaissance du fonctionnement du cerveau, aussi complète qu'on puisse la rêver, ne peut fournir la clé des processus psychologiques. Imaginons, dit en substance Davidson, que nous en sachions assez pour construire un homme artificiel. Il serait en tous points semblable à nous du point de vue neurophysiologique et biochimique. Nous serions en mesure de dire à chaque seconde ce qui se passe dans ses tissus et leurs cellules. En quoi cela nous avancerait-il pour savoir s'il possède une vie psychique ? Pour comprendre éventuellement ses processus ? En rien. *« Nous n'en saurions ni plus ni moins sur la signification* (de ses phrases) *que ce que nous savons sur des locuteurs humains dans l'état actuel des choses. »*

NOUS serions donc dans la même situation qu'aujourd'hui, où le langage est la seule voie d'accès à la réalité humaine. La singularité de Davidson en philosophie du langage est d'avoir fondé une théorie de la signification sur une théorie de la vérité. C'est à partir de cette seule notion qu'il s'est efforcé d'élucider la notion de sens et les processus d'interprétation des énoncés. L'essentiel de cette tentative est exposé dans les dix-huit études, souvent très techniques, réunies dans son second recueil.

Leur lecture, qui suppose une bonne connaissance des œuvres de Frege, de Tarski ou de Quine (5), est impossible à résumer en trois phrases. Mais Davidson indique fort nettement leur objectif : *« Nous voulons une théorie qui soit simple et claire, qui soit dotée d'un dispositif logique qu'on puisse comprendre et justifier, et qui rende compte des faits de fonctionnement de notre langage. (...). Ces questions seront bien, je n'en doute pas, les vieilles questions de la métaphysique, revêtues de neuf. »*

Quelles que soient les notions qu'il aborde – intention, volonté, libre arbitre, événement, référence, métaphore, etc. –, Davidson, sans en avoir l'air, poursuit systématiquement une défense et illustration de la rationalité qui frappe par sa distance interne envers les courants dominants de l'époque. Il restaure l'idée de cause où on ne l'attendait plus, rend à la vérité sa place fondatrice, refuse de séparer l'esprit de la matière, mais également de l'y réduire. Il explore le langage sans oublier ce qui l'excède. C'est un classique, ce moderne.

(1) Pascal Engel a notamment publié *la Norme du vrai* (Gallimard, 1989) et *Etats d'esprit, questions de philosophie de l'esprit* (Alinéa, 1992).

(2) On a pu lire des articles de Davidson par exemple dans la *Revue de métaphysique et de morale* (vol. 84, 2, 1979), dans la revue *Philosophie* (nº 3, 1984). Pascal Engel a d'autre part traduit le recueil intitulé *Paradoxes de l'irrationalité* (L'Eclat, 1991).

(3) *Plato's Philebus* (1990).

(4) Dans *la Faiblesse de la volonté*, qui vient de paraître, Ruwen Ogien éclaire ce problème et discute les positions de Davidson (PUF, coll. « Philosophie morale », 352 p., 98 F.

(5) Pascal Engel consacrera prochainement un ouvrage à la philosophie du langage de Davidson : *A la poursuite de la signification* (PUF, coll. « L'interrogation philosophique », à paraître).

Débats pour temps de crise

De nouvelles traductions éclairent les oppositions actuelles entre les philosophes américains

LE POINT DE VUE DE NULLE PART
de Thomas Nagel.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Sonia Kronlund,
éd. de l'Eclat, 304 p., 220 F.

CONSÉQUENCES DU PRAGMATISME
de Richard Rorty.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Jean-Pierre Cometti,
Seuil, 418 p., 195 F.

LE RÉALISME À VISAGE HUMAIN
de Hilary Putnam.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Claudine Tiercelin,
Seuil, 540 p, 220 F.

CONDITIONS NOBLES ET IGNOBLES
de Stanley Cavell.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Christian Fournier
et Sandra Laugier,
éd. de l'Eclat, 240 p., 150 F.

Par une nuit d'hiver, une plaque de verglas vous fait perdre le contrôle de votre automobile sur une route isolée. Sorti indemne de l'accident, vous constatez que votre compagne, elle, est grièvement blessée. Vous courez jusqu'à la première maison. Une femme âgée y vit avec son petit-fils. Elle n'a pas le téléphone mais possède une voiture que vous lui demandez d'emprunter afin d'aller chercher du secours. Effrayée par votre irruption, la femme s'enferme dans sa cuisine. Devrez-vous, pour qu'elle vous dise où sont les clés du véhicule dont dépend la vie de votre amie, tordre le bras de son petit-fils jusqu'à lui arracher des cris ? '

Tel est, pour Thomas Nagel, le type même du problème éthique. Son intérêt est triple. Il révèle l'existence de lois morales. Il nous oblige à les interpréter rationnellement. Il nous contraint enfin à réfléchir sur la notion d'impératif catégorique – autrement dit, à comparer ce que nous serions tentés de faire avec ce que, dans une situation inverse, nous serions disposés à subir pour l'amélioration du sort d'autrui.

On l'a compris, Thomas Nagel est un disciple de Kant. Comme ce dernier, il croit à la nécessité de fonder la morale sur une métaphysique elle-même articulée sur une théorie de la connaissance. Pour lui comme pour l'auteur de *la Critique de la raison pure*, le but ultime de l'activité philosophique consiste à construire un *Point de vue de nulle part* permettant de rendre compte à la fois du monde objectif hors de nous et du monde subjectif en nous. Bien entendu, la construction de Thomas Nagel, professeur à l'université de New-York, intègre avec talent les idées scientifiques ou éthiques les plus récentes. Mais elle demeure, en gros, fidèle à l'esprit des Lumières.

Contre une telle conception, Richard Rorty, professeur à l'université de Virginie, ne cesse de se battre depuis bientôt un quart de siècle. Formé lui aussi dans l'esprit kantien qui a dominé la philosophie analytique des années 50 et 60, il a très tôt cherché à s'en affranchir. A l'en croire, cette tradition intellectuelle a fait son temps. Si elle nous a heureusement libérés du règne de la théologie, elle n'a pu résoudre aucune des grandes questions métaphysiques qu'elle-même a contribué à poser. Bien pire, elle nous empêche de voir que ces questions ne sont, au fond, que de faux problèmes.

Sur quel type d'argument Rorty fonde-t-il de telles accusations ? C'est là que le bât blesse. Pour lui comme pour le Wittgenstein des *Investigations philosophiques*, il n'existe aucune méthode rigoureuse permettant de démontrer qu'un problème n'en est pas un. Il suffit simplement d'observer celui-ci d'une manière différente pour le voir se dissoudre. Bref, c'est à une conversion du regard que nous invite Rorty. Celle-ci n'est pas sans précédent. Des penseurs « pragmatistes » comme William James et John Dewey en ont donné l'exemple au début de notre siècle. Mais la façon dont Rorty récuse à la fois la philosophie universitaire et, plus généralement, l'idée même d'un débat argumenté avec ceux qui ne pensent pas comme lui le place évidemment dans une position difficile.

Double malaise

Hilary Putnam, professeur à Harvard, ne s'est pas fait faute de le lui reprocher. Dans la plupart des articles repris dans *le Réalisme à visage humain*, Putnam soulève contre Rorty des objections auxquelles ce dernier n'a pas vraiment répondu jusqu'à présent. Curieusement, ces deux penseurs se réclament l'un et l'autre du pragmatisme, mais en des sens très différents.

Pour Rorty, le pragmatiste le plus intéressant reste Dewey, qui rêvait d'abolir des frontières entre art, philosophie et sciences. Putnam, se réclame davantage de James et surtout de Peirce. Résolument kantien, Peirce est aussi l'un des fondateurs de la logique et de la linguistique modernes. Sa théorie des signes (1) demeure pour Putnam une source d'inspiration inépuisable, au même titre que les œuvres de Quine (2) ou de Goodman (3), deux autres grands philosophes américains de notre siècle auxquels Rorty, lui, tourne le dos.

Par son relativisme, étiquette que d'ailleurs il récuse, ce dernier se reconnaît en revanche des affinités avec une tradition européenne bien particulière, qu'illustreraient les noms de Nietzsche, Heidegger et Derrida. Loin de lui être propres, de telles références émaillent également les derniers livres d'un autre philosophe de Harvard, Stanley Cavell. Mais si Cavell, passionné de psychanalyse, de cinéma, et de littérature, peut paraître plus proche de Rorty que de Putnam, une lecture attentive des *Conditions nobles et ignobles* montre qu'il se situe en fait sur une ligne différente.

Son modèle n'est pas, en effet, le pragmatisme de Dewey mais le transcendantalisme d'Emerson – courant intellectuel plus ancien et plus romantique. Comme Emerson, Cavell croit à la nécessité éternelle d'un autoperfectionnement culturel et moral et demeure donc, là encore, fidèle à l'esprit kantien. Du reste, sa sympathie pour Heidegger se tempère d'une certaine méfiance à l'égard des options politiques du penseur allemand – et de certains de ses disciples comme Paul de Man, qui fit connaître Derrida aux Etats-Unis mais fut également l'auteur de textes antisémites publiés dans des journaux belges durant la seconde guerre mondiale.

Ces divers débats ne se réduisent pas à une polémique entre universitaires. On peut y voir l'expression d'un malaise latent de la société américaine, dont les valeurs traditionnelles – science et démocratie – ne sont plus aujourd'hui si solides qu'elles pouvaient le paraître il y a trente ans. Les principaux éléments de la discussion sont désormais accessibles au public français. Gageons que celui-ci les découvrira avec d'autant plus d'intérêt que notre civilisation européenne souffre, elle aussi, d'un grave malaise. Nul n'a encore pu y trouver de véritables remèdes.

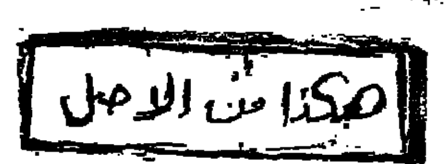
Christian Delacampagne

(1) Sur Peirce, Claudine Tiercelin vient de publier deux excellentes études : *la Pensée-signe* (Jacqueline Chambon, 390 p, 150 F) et *C. S. Peirce* (PUF, 128 p., 45 F).

(2) De Sandra Laugier, on lira avec profit *l'Anthropologie logique de Quine* (Vrin, 288 p., 128 F).

(3) Sur Goodman, vient de paraître *le Plus Pur Nominalisme* de Ian Hacking (l'Eclat, 128 p., 95 F) ainsi qu'un numéro spécial (nº 185) de la *Revue internationale de philosophie* préparé par Jean-Pierre Cometti et Robert Nadeau.





هكذا من الاصل

LETTRES ALLEMANDES

L'homme de rien

En 1925, Robert Walser a quarante-sept ans. Il est un écrivain défait, en train de se retirer, d'accepter l'exil intérieur de la folie

LE BRIGAND
(Der Räuber)
de Robert Walser.
Traduit de l'allemand
et postfacé par Jean Launay,
Gallimard, 158 p., 85 F.

L'ambition de vivre dans l'opulence, ou au moins dans un confortable bien-être, est légitime. Comme est *naturel* le désir d'acquérir force et puissance, de s'enrichir des avantages de la séduction, des prestiges de l'intelligence. Comme est normale enfin, l'aspiration à se rendre visible dans le monde et à se présenter au monde armé, paré de ces attributs. La littérature, quelquefois pour sa plus grande gloire, peut servir ces prestiges. Et l'écrivain devenir l'enviable image sociale de cette aspiration.

Au regard de l'ambition dont nous parlons, Robert Walser a failli, pathétiquement. Ce désir et ces prestiges, avec une constance bizarre, presque maladive, avec une obstination coupable, il en a contesté la légitimité. Bien plus : il les a systématiquement pris à revers, puis moqués avec une gaieté juvénile qui contraste avec cet aspect maladif, ou peut-être le renforce. Il n'a voulu, ni être fort, ni faire l'important, ni surtout être reconnu et envié en tant que tel. *« Récemment oui, j'ai été frappé du fait que je ne ressentais en moi ni couver, ni se tramer, ni chercher son chemin le moindre désir d'agression ni de possession »*, annonce *le Brigand.*

Quant à l'intelligence – *« tout le monde aime cela de se croire en forme et intelligent »* –, il l'a détournée de ses fins sociales, mondaines ou intellectuelles. Il l'a offensée et humiliée ; à tel point qu'elle est devenue la figure de ce propre à rien posé dans le monde, souriant d'une manière un peu niaise, cette chose curieuse et nue, presque inutile. Mais qu'on ne s'y trompe pas : ce détournement exigea de sa part beaucoup de sacrifice, d'abnégation, de rigueur, d'*« audace un peu trop audacieuse »*, de *« brusque brusquerie »* – d'intelligence aussi. De la séduction en revanche, il savait admirablement jouer, à la fois pour en dénoncer la dérision, et pour déplacer son objet vers des zones


D.R.
Robert Walser, le jour de Vendredi saint 1954.

très improbables. Chronologiquement, *le Brigand* est un texte tardif de Robert Walser, rédigé en quelques semaines durant l'été 1925, au cours de son dernier séjour à Berne. Écrites selon la technique des « microgrammes », ces pages ne furent déchiffrées qu'au milieu des années 70. En cette même année 1925, avait paru le dernier livre publié du vivant de Walser, *Die Rose* (1). A quarante-sept ans, Robert Walser se trouve dans cette situation paradoxale – et très « walserienne » – qui consiste à être à la fois un écrivain avec une œuvre importante derrière lui (2), saluée notamment par Musil, Hesse, Kafka, et un homme défait, *« sans importance »*, profondément instable, en train de se retirer de la vie sociale et littéraire, mentalement atteint. Les éditeurs, les directeurs de journaux se montrent de plus en plus réticents face à des proses qu'ils ne lisent que comme la manifestation de cette atteinte.

Quatre ans plus tard, en janvier 1929, Robert Walser est conduit par sa sœur Lisa à l'asile psychiatrique de Waldau, près de Berne. En 1933, il est transféré dans un autre établissement, à Herisau, dans son canton d'origine. Il n'écrit plus. Il mourra là, dans la neige, le jour de Noël 1956, après vingt-sept années passées dans un exil intérieur, largement accepté, semble-t-il, loin, très loin de toute idée de littérature. *« Il était certainement malade, manquant étrangement d'équilibre, de calme. Il y avait comme pour dire des voix intérieures qui ne le laissaient pas en paix » (le Brigand).*

Carl Seelig, l'ami fidèle, le confident, lui rend de nombreuses visites, qu'il relata dans un très beau livre d'entretiens (3). Comme Hölderlin dans sa tour de Tübingen, Walser, à Waldau puis à Herisau, manifeste à l'égard de la vie une politesse extrême, une sorte de respect cérémonieux, de distance, et en même temps de *« zèle confinant à la piété »*. Fêlé au plus intime de son être, il conserve une attitude d'humble déférence, de non-révolte, d'acceptation : *« L'esprit du oui prenant feu en lui faisait des poèmes. »* Il est comme le prince dérisoire et pathétique d'un monde intérieur réduit à sa plus simple, sa plus pauvre expression.

Toute l'œuvre de Robert Walser est la manifestation de cette attitude devant la vie. Le peu de prix que l'écrivain, *« richement pourvu de faiblesse »* (comme il l'écrit dans *la Rose*), accorde à la littérature est conforme à sa vision du monde. Mais ce monde, à son tour, gagne là, en raison même de cette pauvreté, une valeur infinie ; il s'ouvre et se donne, se fait pure présence. Walser n'est donc pas un représentant du nihilisme, mais de son contraire. *« Nous devons quant à nous essayer de vivre un peu mieux, de nous calmer et d'aimer ce qui arrive et de nous contenter de nous aussi longtemps que ça va. »*

« Préposé aux écritures »

Le Brigand est la tentative ultime de donner à cette valeur et à cette présence une expression adéquate. Walser va bientôt signifier son congé à la littérature. Ses trois romans connus – datant des années 1907-1909 (au moins un autre fut probablement détruit) – se jouaient déjà, avec une singulière liberté, une nonchalance affichée, de l'art romanesque. Avec *le Brigand*, le jeu prend d'autres proportions ; les marges s'élargissent ; la narration se dérobe, se perd dans une digression démesurée qui en tient lieu, devient cette *« longue, longue glose, ridicule et insondable »*, dont l'auteur se moque lui-même.

Le narrateur et le brigand échangent leurs visages. La part autobiographique se fait envahissante. Edith, Wanda, toutes les (nombreuses) figures de femmes qui traversent le livre se brouillent au fil des pages, donnent de ce qu'on doit bien appeler l'érotisme walserien, une image obsédante : celle d'une sexualité désincarnée, onirique, pure source d'énergie vitale : *« J'ai en moi une provision d'énergie amoureuse effroyablement grande, et chaque fois que je mets le pied dans la rue, je me mets à aimer n'importe quoi... »*

« Je ne sais plus à quel moment de la journée c'était, ni l'humeur qui régnait alors... » Dans ce « roman », plus encore que dans les précédents, c'est le principe absolu d'incertitude qui domine. La réalité n'est pas pour autant mise en cause. Au contraire, elle est affirmée, exaltée dans l'infinité de ces possibles. *« Préposé aux écritures »* : tel est la position méthodiquement subalterne que revendique l'écrivain Walser. Il raconte donc, recense tout le réel qui passe devant son regard ou dans son esprit. Ce ne sont pas tant les mots qui le guident, comme dans l'association libre ou l'écriture automatique, que la perpétuelle vacance de l'esprit abandonné à lui-même. La tonalité mélancolique de son récit est tempéré par un bonheur constant, suspendu, comme en apesanteur dans une existence délestée de toute attache, de tout poids.

« Nous avons manifestement affaire à un désert de pensée où il n'y a plus que du soleil », écrit Robert Walser. Soleil noir assurément, mais *« le bonheur* n'est-il pas *aussi peu séparable du malheur que la lumière de l'ombre »* ? Nulle fascination du malheur ici – l'idée même d'associer ces deux mots serait d'ailleurs obscène – mais une connaissance intime, une tendresse sans cause pour tout ce que la vie entremêle. Sommet de son art, en même temps que signe de son effondrement, *le Brigand* invite à ce *« désert »* très habité qui fut la seule *propriété* de Walser.

Patrick Kéchichian

(1) *La Rose*, traduit par Bernard Lortholaury, Gallimard, 1987.

(2) Ont été notamment traduits les titres suivants : les trois romans : *l'Institut Benjamenta* (traduit par Marthe Robert, Grasset, 1960, et « l'Imaginaire » Gallimard, 1981) ; *l'Homme à tout faire* (traduit par Walter Weideli, L'Age d'homme, Lausanne, 1974), également traduit par B. Lortholary sour le titre *le Commis*, Gallimard, 1985) ; *les Enfants Tanner* (traduit par Jean Launay, Gallimard, 1985, « Folio », nº 2380) ; un récit, *la Promenade* (traduit par B. Lortholary, Gallimard, 1987).

(3) *Promenade avec Robert Walser*, de Carl Seelig, traduit par Bernard Kreis (Rivages, 1989, et Rivages-Poche, 1992).

AU FIL DES LECTURES

Les nains pillards

Changer le monde, c'est aussi changer la terre. Tout en instituant un nouvel ordre politique qui devait rompre définitivement (disaient-ils) avec le passé, les dirigeants de l'ex-RDA ont lancé, dès les années 50, une série de grands travaux, immenses chantiers à ciel ouvert, symboles d'une société tournée sur l'avenir. Un avenir aux ordres du Plan.

Si les intellectuels se sont d'abord laissé entraîner dans cette entreprise de bouleversement radical, ils n'ont pas tardé à prendre leurs distances. En quelques dizaines de pages, Volker Braun (né en 1939) nous entraîne dans cette épopée de la destruction où les armées de *« nains pillards »* et braillards meurtrissent la terre au nom du progrès. Et Karl, le géomètre complice de ce crime, ne comprend pas pourquoi la tendresse de l'aguichante Klara se transforme, chaque fois, en un violent corps à corps dans les maigres fourrés qui subsistent sur cette terre dévastée.

Ce bref récit, publié deux ans avant la chute du mur, fait alterner hallucination et constat objectif. La phrase, tantôt haletante, tantôt déroulée en longues anamorphoses, plonge dans les strates d'une société qui a refoulé son passé ; il ressurgit pourtant dans le grondement des excavateurs qui ramènent à la surface, dans leurs godets d'acier, des ossements. Il est temps pour Karl, sanctionné pour avoir été pris en flagrant délit d'amour, de descendre à son tour dans les entrailles de la terre pour y découvrir peut-être une autre possibilité de vivre, d'aimer, de produire. Métaphore d'une débâcle politique, ce désastre écologique est aussi la vision prémonitoire du suicide qui guette toutes les sociétés industrielles, si elles poursuivent leur pillage de la planète.

Pierre Deshusses

▶ **Phrase sans fond (Bodenloser Satz),** *de Volker Braun, traduit de l'allemand et postfacé par Alain Lance, Actes Sud, 45 p., 40 F.*

Le regard d'une femme

Valérie, l'héroïne du roman d'Erica Pedretti (née en 1930), est le modèle et la maîtresse du peintre Franz, de vingt ans plus âgé. Ne vivant que pour son art, lui subordonnant tout, Franz transforme le monde en objets à peindre. Plus Valérie l'observe en train de l'observer, plus le regard que cette dernière porte sur le monde change. De modèle, elle devient observatrice, sans voyeurisme, sans ressentiment. Malgré leur « amour », que sait-il d'elle ?

A la naissance de leur enfant, elle est atteinte par la maladie et doit renoncer à un reportage en Chine. Le voyage dans l'inconnu – au pays des supplices – est remplacé par les stations répétées à l'hôpital, les séances de radiographie, de chimiothérapie, etc. Le langage inconnu, les odeurs nouvelles, les attitudes des malades dans ce poste-frontière que représente l'hôpital donne à son regard une acuité de bistouri.

A sa sortie de l'hôpital, elle a achevé de se transformer. Sans cris, sans ruptures, sans tragédie, elle décrit sa nouvelle vision. Elle a appris à voir avec ses propres yeux, et si elle continue à poser pour Franz, seules les apparences sont les mêmes : *« Ce qui lui importe, ce sont ses dessins... Il ne veut tromper personne, ni lui, ni ceux qui les regarderont. Il veut survivre. »*

Mais Valérie, elle, veut vivre. Sans intermédiaire, loin des rôles et des contraintes, apprenant à apprécier la vie simplement, avec cette désinvolture dans le regard qui exclut désormais toute précipitation, toute vanité.

P. Ds.

▶ **Valérie ou l'œil profane (Valerie oder das unerzogène Auge),** *d'Erica Pedretti, traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Ed. Ecriture, 161 p., 89 F.*

Vous avez dit Mabuse

Vous prenez un journaliste surmené, de préférence à succès, mais avec une vie de famille sans passion – il faut laisser de la place pour l'aventure. Vous ajoutez une pincée de drogue, que dis-je ? Quelques sacs. Vous transplantez le tout dans une ville d'Amérique du Sud – disons Bogota –, où vous sortez de votre chapeau un vrai méchant : grand seigneur et sadique psychopathe. Mabuse ? Soit. Vous mettez, en proportions égales, des cadavres et des jolies femmes. Vous agitez bien. Ajoutez quelques évanouissements ou autres syncopes de l'anti-héros *(« Je rêve ! Tout cela n'est qu'un rêve »)*, pour pallier aux défauts de liant, vous arrosez abondamment de whisky et de cognac, et vous obtenez quelque chose de guère comestible, malgré tous les porte-flingues plantés là comme des bougies et une magnifique opale en guise de cerise. Mais – tous les goûts sont dans la nature – le livre a obtenu le Prix du livre policier de la ville de Dortmund.

P. Ds.

▶ **Papillon de feu (Feuerfalter),** *de Martin Grzimek, traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Belfond, 364 p., 130 F.*

"Par le récit de ces vies,
on est tour à tour séduit,
dérouté, exaspéré, ému...
Les amoureux de New York
garderont une intense
nostalgie et une durable
exaltation esthétique."
Josyane Savigneau, Le Monde



"Une fresque d'époque qu'Ismaïl
Kadaré n'a pas tort
de qualifier d'épique.
N'y-a-t-il pas dans la traversée
de ce temps une sorte de
jubilation surprenante ?"
André Brincourt, Le Quotidien de Paris

"L'épopée d'une vie
dans l'Histoire traversée, c'est ce que nous offre Alain Bosquet
avec *Les trente premières années*. Un défi à une époque
qui paraissait avoir renoncé à des entreprises
de cette dimension."
Jean-Claude Lebrun, L'Humanité

"Une trilogie conçue à la manière d'un roman picaresque.
Une sorte de douleur planétaire de notre époque."
Gérard Guillot, Le Figaro

"L'œuvre, par son ampleur, son originalité, son intelligence,
est l'une de celles qui défieront le mieux la grande mise à plat
qu'entraînera, dans nos lettres, le cap du millénaire."
Jacques De Decker, Le Soir

"L'ampleur de la fresque historique. La prodigieuse dynamique
du Verbe contre la mort."
Jacques Chessex, Le Nouveau Quotidien

"Son chef-d'œuvre épique. Je sors abasourdi, sidéré,
de la lecture de ces 590 pages."
Paul Guth, Midi Libre

"Une saga romanesque et historique. Un exercice de lucidité.
Un extraordinaire relief."
Chantal Lianoutzes, Le Magazine Littéraire

ALAIN BOSQUET
LES TRENTE PREMIÈRES ANNÉES
ROMANS
Grasset

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

Tes père et mère inventeras...

LE PALAIS DE L'AMOUR
(Love's Mansion)
de Paul West.
traduit de l'anglais
par Jean-Pierre Richard,
Rivages, 376 p., 139 F.

NABOKOV disait que les grands romans sont de grands contes de fées et que la littérature est née le jour où un jeune garçon a fait irruption en criant « au loup ! » alors qu'il n'y avait aucun loup derrière lui. L'art ment, c'est certain ; mais pas plus, en fin de compte, que la réalité qui nous trompe sans cesse. S'ils s'accordent si bien l'un avec l'autre – le roman avec la nature –, c'est qu'ils rivalisent dans l'illusion. Comment expliquer autrement la fascination que suscitent encore des livres, comme *Madame Bovary*, qui s'attachent à une réalité si pesante, si banale, si lourdement quotidienne ?

C'est ainsi que chaque grand romancier crée un monde flambant neuf avec ce qui serait, chez des artistes mineurs, un amas de lieux communs ou, au mieux, une source de renseignements documentaires. Il est donc toujours tentant pour un écrivain ambitieux d'aller tirer la queue du diable : de s'aventurer dans les domaines les moins propices à l'imagination, ceux qui paraissent déjà occupés, saturés par une histoire « vraie », le roman historique par exemple, ou la biographie – la sienne ou celle des autres. Flaubert avec *Salammbô*, Tolstoï avec *Guerre et Paix* ou Paul West revisitant dans *les Filles de Whitechapel et Jack l'Eventreur* un Londres déjà tout entier absorbé dans sa légende et dans les romans de Dickens (1).

Le Palais de l'amour du même Paul West hante les parages dangereux entre tous du roman autobiographique, les Sargasses de l'écrivain, le lieu par excellence où l'on peut tout dire et ne rien écrire. Première précaution de l'artiste : il aborde le tableau de biais. Il s'agit de l'histoire d'un écrivain, Clive Moxon, né il y a une soixantaine d'années dans les Midlands, dans le « Pays noir » – West est né à la même époque, mais dans une autre région minière, près de Sheffield – et, comme l'auteur, émigré aux Etats-Unis. Clive a entrepris d'écrire la vie de ses parents afin, peut-être, de mieux comprendre la sienne, de savoir de quoi il a été fait. Il s'agit donc d'une entreprise de haute précision qui n'a de sens et d'utilité que si l'enquêteur s'astreint à rester au plus près de la vérité. De l'exactitude de son tableau dépend celle du regard qu'il peut porter sur lui-même. Il sera donc scrupuleux à l'extrême, par intérêt.

Il a le privilège de bien connaître son sujet. Sa mère a vécu longtemps, il l'a longuement interrogée, sur son enfance, sur sa jeunesse, sur sa rencontre avec son père, sur la vie de leur couple. Autre avantage pour le biographe familial, Hildred et Harry, le père et la mère, se sont connus enfants et ne se sont jamais quittés que le temps d'une parenthèse, la guerre de 1914. Ils savaient tout l'un de l'autre, autant qu'on puisse savoir.

Mais que sait-on, au juste ? Que Hildred appartenait à une famille aisée de bouchers, Harry à un foyer de mineurs sans le sou et que, *« pour les Britanniques, les normes sociales étaient des faits de nature et la nature une commodité pour leur permettre de rester flegmatiques »*. Voilà l'ébauche d'un roman social : l'égoïsme de classe, l'infranchissable barrière des éducations et des préjugés, les leçons de piano et les courts de tennis pour la jolie Hildred, toute fraîche et pomponnée ; le fruste imaginaire de la virilité, les vêtements rapiécés, l'avenir couleur de charbon et d'acier en fusion pour Harry. Cela fait deux destins tout tracés, pas une rencontre. Le roman social s'évapore.

Essayons le roman sentimental. Ces enfants s'aiment, en dépit de tout, depuis qu'ils se sont rencontrés à un concert de cloches, dans l'église de leur village. Ils se sont reconnus dans leur goût pour la musique, leur sensibilité. La grande maisonnée bourgeoise de Hildred a reçu sans hostilité les visites du petit pauvre, timide, poli, déférent qui venait, éperdu d'admiration, assister aux conversations mélodieuses de Hilly et de Jean-Sébastien Bach. La petite fille, de son côté, a entrepris de dégrossir ce garçon si naïf, si touchant, si exotique.

Mais ici, Clive Moxon s'arrête : que sait-il d'une fillette de quinze ans qui deviendra un jour sa mère, que faisait-elle quand elle n'arrivait pas à dormir, quels émois étaient les siens lorsqu'elle quittait cette grande couverture de musique dans laquelle elle s'enveloppait ? Comment ce mélange instable d'amitié, de complicité, de pitié, de compassion, de sentiment de supériorité intellectuelle, peut-il tenir lieu d'amour ? Et si amour il y avait, pourquoi, à seize ans, Harry s'est-il engagé en trichant sur son âge et a-t-il planté là Hilly, Jean-Sébastien et les bonheurs célestes de la passion partagée pour la grande boucherie continentale ? Il n'y a pas d'autres réponses à ces questions que celles proposées par l'imagination. Moxon ne peut écrire la chronique de ses parents que parce qu'il est romancier. Aucun argument, aucun savoir sûr, aucune explication ne peuvent boucher les trous qui se forment à chaque pas qu'avance l'écrivain sur le chemin de la vérité. Il ne pourrait guère fabriquer que des idées générales, bricoler des hypothèses du genre social, ou psychologique, ou historique ou, au mieux, mêlant un peu de tout cela, selon une chimie aux lois évasives. Tout juste de quoi créer un monstre ou un astre mort.

MOXON n'est pas né d'un monstre, d'un accouplement d'idées. Sa vie est faite d'images, comme toutes les vies ; un peu plus encore que les autres puisqu'il passe son temps à en créer. Il est né des images mêlées de deux vies elles-mêmes plus imaginées que réellement vécues. La réalité de ce que furent ses parents, c'est donc par l'imagination qu'il a le plus de chances de l'atteindre exactement. Le romancier engendre ses parents plus sûrement, plus consciemment, plus raisonnablement que ceux-ci l'ont engendré ; il peut être leur père parce qu'il fut leur fils et qu'ils lui ont légué le seul véritable trésor de leur vie banale et malheureuse : leur pouvoir chimérique.

Chaque ligne du *Palais de l'amour* s'enrichit ainsi d'être un hommage, un don filial, un cadeau de reconnaissance. Paul West l'a donc traitée comme un bijou ou comme un pianiste utilise la pédale, chaque phrase résonnant avant de s'engloutir dans la phrase suivante. Avant d'être emportés par le mouvement général de son livre – le désenchantement d'un couple condamné à l'incompréhension mutuelle –, nous sommes accrochés, manipulés, étourdis et séduits par la beauté et par l'éclat des détails. West impose une manière de lire, en aveugle en quelque sorte, comme un homme qui a perdu la vue apprend lentement à recomposer son corps, à resituer chacun de ses éléments dans un espace nouveau. Ici, il convient de sentir une phrase après l'autre, de la renifler, de la goûter, de la caresser, d'en apprécier la forme, la matière et le grain, d'en écouter le crépitement ou la mélodie suave avant de la rendre à l'ensemble, à ce corps du livre en perpétuelle instabilité.

Etrange impression pour le lecteur, excitante et épuisante, celle d'accompagner l'écriture du romancier, de se troubler à ses angoisses, de se soulager à ses trouvailles, de plonger dans le mystère de ses personnages, de s'y débattre et de ramener à la surface la petite pépite de vérité. Il est impossible de *parcourir* Paul West, et les pratiquants de la lecture rapide feront bien d'abandonner d'entrée leur véhicule de course : tout ici est en nids-de-poule, en ruelles, en escaliers et en virages serrés. Mais n'est-ce pas le cas de tous les grands livres ? Lequel ressemble à une autoroute ?

Le Palais de l'amour fait partie de ces œuvres qui ne semblent s'adresser directement ni à l'intelligence ni à l'émotion. Elles frappent à une région intermédiaire, la moelle épinière peut-être : avant d'éprouver le plaisir de comprendre, avant d'être happés par l'aventure sensible, nous sommes parcourus d'un frisson qui n'a son origine ni dans l'histoire qui se construit, se déconstruit et se raconte, ni dans les heurs et les malheurs de personnages qui cherchent vainement à être à la hauteur *« de cette entreprise catastrophique qu'est la vie quotidienne »*, ni même dans l'abondance d'une écriture scintillante. Simplement dans la certitude immédiate, irraisonnée, que nous assistons à un élargissement du monde, à une rare métamorphose, à une manifestation de cette magie dont West écrit qu'elle est *« la forme la plus inspirée du changement »*.

(1) Rivages, 1991. L'autre roman de West, paru en 1990 chez le même éditeur, *le Médecin de lord Byron*, se développe également à partir d'un personnage plus que tout autre écrasé par le romanesque et la légende.

La révélation féodale

Exploitant au mieux la richesse de la documentation sur le Vendômois, Dominique Barthélemy fait justice des poncifs sur la « chevalerie déchaînée »

LA SOCIÉTÉ DANS LE COMTÉ DE VENDÔME DE L'AN MIL AU XIVe SIÈCLE
de Dominique Barthélemy.
Fayard, 1118 p., 290 F.

On a bien lu le titre de ce compte-rendu. Il ne s'agit pas de la « révolution féodale » chère à certains, pas même de la « mutation féodale » plus prudemment défendue par d'autres, mais bien d'une « révélation ». Le Vendômois fut peut-être un haut-lieu de l'histoire de la féodalité dans la réalité ; il l'est certainement par la documentation. Pour la période 1040-1150, en effet, on dispose d'un ensemble documentaire exceptionnel.

Délibérément, Dominique Barthélemy n'entend pas écrire une impossible histoire du Vendômois, mais bien exploiter ce corpus dans lequel il discerne deux mutations documentaires. La première au milieu du onzième siècle, avec l'irruption de la narrativité dans les chartes, ne semble pas correspondre à une évolution sociale, au contraire de la seconde qui, vers 1230, voit l'introduction de règles savantes strictes qui viennent brider cette liberté narrative, à un moment où l'écrit joue un rôle croissant dans la société.

Si l'ancienne école, jusqu'à Marc Bloch compris, faisait naître la féodalité de la décadence de l'Etat carolingien après Charles le Chauve (mort en 877), les travaux plus récents de Georges Duby et de Karl-Ferdinand Werner ont insisté sur le maintien des structures d'Etat jusque vers l'an mil. Alors seulement serait née la véritable société seigneuriale avec la dissolution de l'ordre public et le redoublement de la violence. Là se situerait la fameuse mutation féodale : c'est ce qu'on lit et enseigne un peu partout aujourd'hui.

« Il est important, affirme Dominique Barthélemy, *de s'affranchir de l'idée d'un drame récent afin que les apparents désordres et l'inquiétante étrangeté de la période 1040-1150 ne soient pas portés au compte d'une situation de crise : il faut que cela demeure autant de défis à notre compréhension avant que l'inspiration anthropologique permette de démentir l'apparence et d'atténuer l'inquiétude. »*

Pas trace de mutation de l'an mil en Vendômois, donc, tout au plus un ajustement du système féodal entre 970 et 1060. Les changements significatifs ne se situent pas davantage à la charnière documentaire repérée au milieu du onzième siècle, mais en aval, au cours du siècle suivant. On sort donc des poncifs habituels sur *« la justice dégradée, la chevalerie déchaînée et la paysannerie à la dérive »* et l'on revient à *« l'ordre intime et profond du monde féodal »* que Michelet appelait à déchiffrer.

Mais puisque l'on n'en est plus à une provocation près, si l'on veut absolument un moment d'origine de la société féodale, Dominique Barthélemy avance que la société carolingienne était déjà féodale. Si Marc Bloch et d'autres ont tant insisté sur les châteaux dressés face aux Normands à la fin du IXe siècle, c'est qu'ils ont été victimes des récriminations de moines qui étaient alors les seuls à écrire, et pour se plaindre. Pas plus que les invasions normandes, les érections de châteaux n'auraient été une catastrophe. Mais elles ont stimulé la plume de moines, ceux de Marmoutiers et de la Trinité de Vendôme en l'occurrence, qui ont révélé la féodalité. Voilà la thèse.

Il y a bien sûr les alleux, « terres sans seigneur », disent nos manuels, mais, en Vendômois, ils n'ont rien de paysan et appartiennent exclusivement aux seigneurs. Pas de nouveau servage non plus : les serfs du onzième siècle ne sont pas différents de ceux de l'époque carolingienne. Pas d'anarchie féodale évidemment : l'anthropologie permet de montrer comment les structures de parenté et les structures clientélaires sont à la fois facteurs de concorde et germe de discorde dans la société sans Etat du onzième siècle. Ce qui compte alors, c'est la puissance sociale en tant que telle.

Le douzième siècle ne serait pas d'avantage un siècle de mutation (mot honni), mais tout de même un siècle charnière, d'évolution graduelle. Dominique Barthélemy retrouve ici Marc Bloch et lui-même (1) pour distinguer un deuxième âge féodal. Voici que les comtes reprennent le contrôle des châteaux qu'abandonnent les chevaliers tandis qu'émergent les bourgeois de Vendôme comme acteurs à part entière. Au treizième siècle, la société peut être dite post-chevaleresque : le dynamisme social et la fortune sont désormais du côté de quelques grands lignages et des bourgeois.

Or cette société des treizième et quatorzième siècles *« privée de ses guerres cycliques et de sa justice de compromis, rendue plus complexe par la croissance urbaine et rurale, est habitée par plus de désordres latents que celle des temps seigneuriaux post-carolingiens »*. L'Etat moderne tentera d'y mettre de l'ordre en soumettant tout le monde à la loi et nous entrons dans un schéma familier.

Mais, insiste *in fine* Barthélemy, la violence féodale n'a pas déchiré le tissu social. Au contraire, elle a maintenu des liens fondamentaux dans les parentèles, entre châtelains et peut-être même dans les villages. Elle a été volontairement limitée et les compromis para-judiciaires intervenaient souvent : le pouvoir noble et chevaleresque a été réel et stable. Dès lors, c'est le déclin de la guerre entre voisins, la modernisation de la justice et la domestication du pouvoir noble qui a déstabilisé la société à partir du douzième siècle.

Par son attention méticuleuse aux documents considérés en eux-mêmes comme faits d'histoire, par la mise en cause d'hypothèses devenues vulgate universitaire, par le recours à une anthropologie pratiquée outre-Atlantique qui propose un autre regard, le Vendômois de Dominique Barthélemy bouscule l'histoire de la société féodale.

Michel Sot

(1) D. Barthélemy, *les Deux Ages de la seigneurie banale, Coucy (XIe-XIIIe siècles)*, Publications de la Sorbonne, 1984.

Le roi divin

L'EMPIRE DU ROI
Idées et croyances politiques en France XIIIe-XVe siècle
de Jacques Krynen.
Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 556 p., 205 F.

Professeur d'histoire du droit et des institutions à l'université Bordeaux-I, Jacques Krynen est l'un des principaux représentants du renouveau actuel des études juridiques sur le Moyen Age. Inspiré par les recherches les plus récentes, à commencer par les siennes, son livre offre une vision magistrale, à la fois analytique et synthétique, de la genèse médiévale de l'absolutisme.

Après un chapitre introductif consacré aux progrès de l'idéologie royale sous les premiers Capétiens, le livre s'articule en trois grandes parties. La première, « L'Etat monarchique », décrit la place croissante des juristes et des publicistes dans la vie politique du pays à partir du treizième siècle, et leur part dans les réflexions sur la notion de couronne. La seconde, « Le gouvernement monarchique », montre l'évolution des conceptions relatives au prince idéal, et passe en revue les formes de propagande patriotique et de dialogue entre le roi et ses sujets. La troisième, « L'absolutisme », analyse la double captation, opérée par la monarchie, des thèmes du *« roi très chrétien »* et du *« roi de France, empereur en son royaume »*, célèbre slogan né dans la seconde moitié du treizième siècle, qui a inspiré le titre du livre.

Les principaux acquis de la démonstration de Krynen sont d'une portée considérable. Dès le règne de Philippe Auguste apparaissent d'une façon conjointe et massive, sous la plume de l'historien Rigord, les notions de *res publica* et de *rex christianissimus*. Un siècle plus tard, sous Philippe le Bel, au moment même où l'influence d'Aristote encourage l'autonomie de l'Etat à l'égard de la papauté, le droit divin de la monarchie française est érigé en dogme national. Au quatorzième siècle, la royauté des Valois est conçue comme une nécessité voulue par Dieu et par la nature. Et malgré les résistances exprimées en 1356-1358 et en 1413 par le mouvement réformateur, l'absolutisme n'a déjà plus d'adversaire idéologique à sa mesure au début du quinzième siècle.

Jacques Krynen donne, au début de sa troisième partie, la clef de cette évolution. La sécularisation croissante des valeurs, caractéristique de la fin du Moyen Age, n'implique en rien une déchristianisation des croyances relatives au pouvoir. Au contraire, la religion devient un instrument privilégié de l'action monarchique, et l'on assiste à une *« surchristianisation du pouvoir temporel »*, interdisant à terme d'assimiler le roi à un tyran.

Indispensable complément aux *Rois thaumaturges*, de Marc Bloch, et à la *Naissance de la nation France*, de Colette Beaune, parus dans la même collection, *l'Empire du roi* se lit avec plaisir et a les qualités requises pour susciter à la fois l'intérêt des spécialistes et l'adhésion d'un plus large public. Les historiens ont d'ailleurs encore bien du grain à moudre, et Jacques Krynen a le mérite de leur indiquer plusieurs directions de recherche, tant sur la diffusion de l'aristotélisme politique en France, que sur des textes importants comme le *Rosier des guerres*, considéré, peut-être à tort, comme le testament politique de Louis XI. Krynen remarque pour finir que *« l'étude de l'amour comme vertu politique reste à faire »*. On ne peut qu'approuver cette ouverture sur la dimension anthropologique du pouvoir, amorcée sur d'autres plans par les travaux récents sur la symbolique de l'Etat, la criminalité et la majesté.

Jean-Patrice Boudet

